

HISTOIRE
DE
DANNEMARC.

TOME NEUVIÈME.



HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

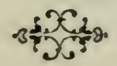
PAR Mr. P. H. MALLET,

Ci-devant Professeur Royal à Copenhague, Professeur honoraire de l'Académie de Genève, Membre de celles d'Upsal & de Lyon, de la Société des Antiquités de Cassel, & Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME NEUVIÈME.



A GENÈVE,

Chez BARDE, MANGET & Compagnie, Imprimeurs - Libraires.

Et à *PARIS*, chez BUISSON, Libraire, rue des Poitevins.

MDCCLXXXVIII.

HISTOIRE

DE

DANNEMARC,

SUITE DU LIVRE XII.

Le Dannemarc étoit gouverné dans les commencemens par les mêmes loix, ou, pour parler plus exactement, par les mêmes usages & les mêmes maximes que toutes les monarchies de l'Europe : le pouvoir du prince y étoit limité par celui du clergé, & de la noblesse. Son droit au trône ne dérivoit point uniquement de sa naissance, ni uniquement de la volonté de son peuple : le peuple regardoit comme un devoir de conscience de choisir toujours son maître, ou plutôt son chef, dans le sein de la famille régnante ; & dans cette famille il préféroit le plus proche héritier du

FREDERIC III.

1660.

FREDERIC III. 1660. dernier roi : mais le prince ne prenoit possession de son autorité que de l'aveu de son peuple, & avec toutes les marques d'un consentement libre de sa part.

Ces idées, qui bien approfondies se trouveroient peut-être renfermer des contrarietés, se concilioient dans les têtes, comme tant d'autres qui sont autant ou plus opposées entr'elles. On discutoit peu, on n'écrivoit point, on se régloit par l'usage; les pouvoirs du prince & de la nation restoient ainsi indéfinis, quelquefois dans une sorte d'équilibre, plus souvent inégalement partagés. L'histoire des autres états de l'Europe nous présente à-peu-près le même résultat pendant les mêmes siècles : cet équilibre souvent troublé par divers accidens, devoit enfin être entièrement détruit dans le cours des siècles; & suivant la nature de ces événemens, la position ou le génie des peuples, ce régime mixte & indéterminé devoit se changer en des monarchies héréditaires qui ne tardent guères à devenir absolues, ou en des monarchies électives qui deviennent

tôt ou tard des états républicains ou anarchiques. C'eſt en ſubſtance l'hiſtoire de tous les gouvernemens modernes de l'Europe : on y voit des états dont la conſtitution étoit d'abord abſolument ſemblable, partir du même point pour aller ſe briſer contre ces écueils oppoſés.

FREDERIC III. 1660.

En Dannemarc divers événemens affoiblirent d'aſſez bonne heure l'autorité du monarque : la famille régnante s'éteignit plus d'une fois, ou du moins elle ne fut continuée que par des femmes & des collatéraux éloignés & étrangers : on connoît tout l'avantage que ces accidens peuvent donner à des chefs qui ſavent en uſer : la nation en Dannemarc n'étoit alors qu'une nobleſſe guerrière, inquiète, encouragée par l'exemple de ſes voiſins à ſecouer le joug de ſes rois ; car le clergé n'étoit que cette même nobleſſe ſous un autre habit, & le peuple n'étoit preſque rien dans l'état : ainſi nul contrepoids qui balançât le crédit de cet ordre puiſſant, quand les événemens forçoient l'autorité royale à plier. Sous *Chriſtophle II* nous voyons déjà

FREDERIC III. 1660.

les états resserrer cette autorité dans les bornes les plus étroites, par une capitulation expresse, la première, à ce que l'on croit, qui ait été écrite en Dannemarc, & bientôt cet exemple eut force de loi; l'union de *Calmar* donna lieu à faire un pas de plus: on prononça alors ce mot *de droit électif* qui ne l'avoit peut-être jamais été encore, quoique la chose fût bien connue. La manière dont on devoit faire l'élection du chef de la triple monarchie fut réglée dans l'acte de cette fameuse union; & quoiqu'il y fût statué que le fils ou les fils du dernier roi ne seroient pas *omis*, mais que l'un d'eux seroit *élu*, on voit combien ce droit électif acquéroit de force par cette disposition, ne fut-ce qu'en exprimant nettement ce qui n'avoit guères été jusques alors que vague & que tacite: il s'affermit encore davantage par les suites que dut avoir nécessairement la privation d'héritiers mâles qui affligea les rois & le royaume de Dannemarc, depuis *Valdemar III* jusqu'à *Chrétien I.* Durant ce long période, tous ceux qui occupèrent ce trône ne pouvant allé-

guer que le foible titre d'une parenté très-éloignée, furent par cela même dans le cas de recevoir la loi en recevant le bienfait. *Chrétien I* fut véritablement *élu* par les états, & obligé de figner à fon élection, que le *royaume de Dannemarc continueroit à être libre & électif.* Les autres prérogatives de la royauté ne fouffrirent pas moins à cette époque. Son petit fils *Chrétien II* fut même foumis à une claufe expreffe, qui le deftituoit s'il manquoit à fes engagemens : on a vu qu'il fut en effet dépofé, comme il femble qu'on l'avoit prévu, & que fon fucceffeur *Fréderic* inftruit par un fi grand exemple n'eut garde de déplaire à cette nobleffe qui ôtoit & donnoit les couronnes : cet ordre déjà fi puiffant continua donc à s'élever ; &, ce qui en étoit une fuite néceffaire, lors même qu'il auroit eu cette modération qui n'accompagna jamais une longue profpérité, les ordres inférieurs furent de plus en plus opprimés & avilis. Il eft vrai que *Fréderic II* régna avec affez d'autorité, parce qu'un prince heureux au dehors de fes états, eft toujours

FREDERIC III.

1660.

Voyez ci-deffus à l'année 1448.

FREDERIC III. 1660.

respecté au dedans ; mais son fils *Chrétien IV* éprouva les vicissitudes contraires ; & sur la fin de son règne, la noblesse qui avoit paru d'abord recevoir la loi, la donna à son tour à ce prince devenu malheureux, & plus encore à son successeur *Fréderic III* dont nous nous occupons actuellement.

Nous avons rendu compte au commencement de son règne des efforts que firent quelques uns des grands pour l'exclure du trône : ce projet échoua parce qu'on craignit sans doute qu'il n'occasionnât le démembrement de la monarchie, mais il en résulta du moins que les prérogatives de ce prince furent encore resserrées dans des bornes plus étroites que celles de ses prédécesseurs ; *Corfitz Uhlfeld* qui y avoit le plus contribué, *Annibal Sehestedt*, le comte *Valdemar*, *Ulrich Chrétien Guldenlew*, *Ebbe Uhlfeld*, & quelques autres n'épargnèrent rien pour affermir leur empire & pour tenir le monarque dans leur dépendance : la jalousie des autres grands vint à son secours, & *Fréderic* se

vit enfin débarrassé de presque tous ces dangereux ennemis. La guerre affermit encore plus son autorité, comme il arrive presque toujours ; & sa malheureuse issue donna lieu à une révolution de bien plus grande conséquence encore, & dont il est temps de rendre compte en détail. (1)

FREDERIC III. 1660.

Ç'avoit été un grand bonheur sans doute pour le royaume que d'avoir échappé à sa ruine d'une manière aussi inespérée : mais si, détournant les yeux du passé, on ne les jetoit que sur le présent & l'avenir, rien ne pouvoit paroître plus déplorable que la situation où cette guerre le laissoit. Les campagnes étoient rava-

(1) Plusieurs auteurs ont déjà écrit sur cette révolution, comme M. de *Holberg* dans son histoire, & dans son état politique de Dannemarc ; *Molesworth* dans ses *Mémoires*, & l'auteur qui l'a refuté dans la *défense du Dannemarc* ; le Chevalier de *Terlon*, *van Aitzema*, *Hoyer*, *Des Roches*, & plus récemment M. *Roger* dans ses *lettres sur le Dannemarc*, où ce sujet est traité succinctement, mais avec le jugement & l'amour de la vérité qui caractérisoient cet estimable écrivain : ajoutez M. *Hæberlin* dans une relation plus étendue, & très bien faite, imprimée en langue Allemande à *Wolfenbuttel* en 1760.

FREDERIC III. 1660.

gées, le trésor épuisé, la flotte ruinée; il n'y avoit plus de fonds pour entretenir l'armée ni pour la congédier en la payant : les plaintes trop fondées de cette armée produisoient déjà des mutineries, des violences, & des désordres qui aggravoient la misère des bourgeois & des paysans. Et ce qui met d'ordinaire le comble à l'infortune des nations malheureuses, c'est que les haines particulières, les ressentimens, les factions étouffoient les sentimens de patriotisme & de concorde, au moment où ils devenoient plus nécessaires que jamais.

Ces circonstances exigeoient la prompte convocation des états généraux; c'étoit d'eux seuls que le roi pouvoit attendre les secours nécessaires pour payer l'armée, & pourvoir à la sûreté du royaume, soit au-dedans, soit au-dehors : il avoit en effet éprouvé quelques mois auparavant combien le sénat étoit peu disposé à entrer dans ses vues : ceux de ses membres qui se trouvoient à *Copenhague* étant consultés sur les moyens de rétablir l'armée, n'avoient répondu qu'en lui conseillant de la

remettre ſur cet ancien pied de milices nationales, dont le malheur de l'état venoit de prouver ſi bien l'inſuffiſance. FREDERIC III. 1660.

La diète fut donc convoquée, & commença à s'aſſembler à *Copenhague* le 8 Septembre, & l'ouverture s'en fit avec ſolemnité deux jours après, dans une ſalle du château royal : c'eſt la dernière qui ait été tenue en Dannemarc, & cette circonſtance, auſſi-bien que les événemens mémorables auxquels elle donna lieu, nous engagent à entrer dans quelques détails ſur la diſpoſition des eſprits au moment où elle s'aſſembla, & ſur le caractère des perſonnages qui y jouèrent les rôles les plus importans.

La nobleſſe qui juſques alors avoit éclipſé les autres ordres par ſon éclat & ſon influence, portoit dans cette aſſemblée une jalouſie, & un déſir de maintenir ſes priviléges qui n'avoient fait que s'accroître depuis que ces mêmes priviléges étoient menacés, & odieux aux autres ordres. Peut-être qu'en les ſacrifiant en partie dans ce moment, elle ſe ſeroit aſſuré pour toujours la jouiſſance du

FREDERIC III. 1660. reste, mais elle avoit souffert durant la guerre des pertes considérables qui fermant ses yeux sur celles des autres, & sur les besoins de l'état, la disposoient mal à cette conduite désintéressée, la seule qui pût faire pardonner le peu de zèle qu'elle avoit montré pour la défense de la patrie. Les grands priviléges que les bourgeois de Copenhague avoient obtenus aigrissoient encore cette jalousie des nobles, en même temps qu'ils donnoient aux premiers un nouveau degré de confiance : c'étoit principalement à cette bourgeoisie que le salut de Copenhague, & par conséquent celui du royaume étoit dû : elle vouloit avec raison retirer quelque fruit d'un si glorieux service, & avoir du moins dans les conseils une part proportionnée à celle qu'elle avoit eue dans les dangers. Les ecclésiastiques qui depuis la réformation étoient tous de familles bourgeoises & dans la dépendance des grands n'étoient pas mieux disposés en leur faveur : les diètes dans lesquelles le clergé avoit joué autrefois un rôle si considérable ne lui offroient pas même une vaine

image de ſon ancien pouvoir : les éveques y aſſiſtoient tous à la vérité, avec un certain nombre de députés du clergé & de l'univerſité de Copenhague qui en faiſoit partie ; mais c'étoit plutôt pour y apprendre les déciſions de la nobleſſe que pour y concourir.

FREDERIC III. 1660.

A l'égard des *payſans*, ou des *propriétaires cultivateurs*, cet ordre anciennement conſidérable n'en faiſoit preſque plus un dans l'état : la plupart avoient été aſſujettis par la nobleſſe, à différentes époques, & réduits à une condition qu'on ne peut éviter de nommer une ſervitude qu'à la faveur de cette vaine ſubtilité qui conſiſte à dire qu'il peut y avoir une ſervitude plus dure encore : le peu de payſans libres encore exiſtans & qui étoient la plupart de *Jutlande*, députoient encore aux aſſemblées des états, pour y être les ſpectateurs oiſifs de ce qui s'y paſſoit.

La nobleſſe d'une part, & de l'autre la bourgeoiſie & le clergé, formoient donc dans cette diète deux partis qui pour la première fois pouvoient avec quelque égalité de forces ſoutenir leurs prétentions oppo-

FREDERIC III. 1660.

ſées: diverſes circonſtances favoriſoient les chefs de ces deux derniers ordres. La diète étoit aſſemblée dans la capitale, au moment où il y avoit encore des troupes régulières ſous les armes; ces troupes étoient toutes dévouées à un prince qui s'étoit montré ſi digne de les commander: le corps des bourgeois & des étudians étoit devenu durant la guerre une autre armée auſſi brave, auſſi bien exercée que celle là, & plus remplie encore de zèle pour maintenir & pour étendre l'autorité d'un prince qu'ils regardoient comme leur ſeul protecteur, contre l'oppreſſion étrangère & domeſtique. Le roi s'étoit attiré l'eſtime en même temps que l'affection de tous les ordres; la valeur, la juſtice, la probité, vertus qu'aucun de ſes contemporains ſujets ou étrangers ne lui a conteſtées, lui aſſuroient le reſpect & l'amour qu'une figure avantageuſe, des manières affables & careſſantes, inſpiroient d'abord en ſa faveur: la reine joignoit à toutes les qualités aimables de ſon ſexe, celles qui lui appartiennent le moins, un courage, une fermeté, une réſolution, qui au rapport du *cheva-*

lier de Terlon, lui avoient fait ſupporter ſans peine toutes les incommodités du long ſiége de *Copenhague*; *car on l'avoit vue*, dit-il, *paſſer les nuits comme les jours à cheval, ſur les remparts, pour encourager les ſoldats & les bourgeois à bien faire* : ſon caractère plus actif, plus décidé, & plus entreprenant que celui du roi ſuppléoit à ce qui pouvoit manquer à ce prince qui, plein de confiance & d'affection pour elle, écoutoit volontiers ſes conſeils.

FREDERIC III.

1660.

Ce n'étoit pas non plus un petit avantage pour le roi qu'*Annibal Seheſted* fut à *Copenhague* dans cette circonſtance : il étoit jaloux, ou plutôt il haiſſoit mortellement ſon beau-frère *Uhlfeld* : ſon expérience conſommée, ſa connoiſſance profonde des hommes & des affaires, ſa ſoupleſſe naturelle, lui donnoient un avantage infini, pour réuſſir dans tout ce qu'il entreprenoit ; il eut pu mieux que perſonne ſoutenir la nobleſſe, s'il en eut été le chef ; mais réſolu de s'en venger, ou penſant peut-être que le bien du royaume exigeoit ſon abaiſſement, il en devenoit dès-lors le plus dangereux ennemi.

FREDERIC III. 1660.

Le gouverneur de *Copenhague*, *Jean Schack*, ne pouvoit manquer aussi d'avoir une part considérable à la scène qui alloit s'ouvrir : issu d'une ancienne noblesse de la *Basse-Saxe*, & le premier de l'armée par son grade de feld-maréchal, il n'étoit pas moins distingué par ses services : quoique étranger, il s'étoit fait respecter & chérir des soldats & des bourgeois de Copenhague durant ce long siége, au succès duquel il avoit tant contribué. Il devoit toute sa fortune au roi, & son dévouement pour lui égaloit les bienfaits qu'il en avoit reçus ; mais quoique courtisan, il servoit sans bassesse, & quoique soldat, il ne vouloit pas que ce fut ni la précipitation ni la violence qui opérassent les changemens qu'il désiroit.

Un autre étranger qui ne cédoit à personne en zèle pour le roi, ni en capacité pour le servir, c'étoit *Christophle de Gabel*, gentilhomme du pays de Brême, qui s'étoit attaché dès sa jeunesse à son service, & dont l'activité, l'esprit présent & fécond en ressources, pouvoient être d'une grande utilité dans des conjonctures difficiles.

Entre les députés de divers ordres qui composoient la diète, il y en avoit aussi qui par leur génie & leurs vues méritoient d'y jouer un rôle distingué, & qu'il faut faire connoître ici : tel étoit *Jean Svane*, évêque de *Sélande*, ou de *Copenhague* ; & à ce titre président de l'ordre du clergé : sorti de celui de la bourgeoisie, comme tous ses pareils, depuis que la réformation ayant abbaissé & appauvri le clergé, la noblesse dédaignoit ces dignités qu'elle avoit autrefois recherchées avec tant d'ardeur : *Svane* avoit d'abord enseigné les langues orientales dans l'université de *Copenhague*, sorte d'étude qui ne semble pas propre à former un homme d'état : il avoit été ensuite professeur de théologie, & enfin depuis un an son mérite reconnu l'avoit fait nommer évêque de *Sélande* : capable d'une grande application, il étoit aussi propre aux affaires qu'aux sciences ; officieux, affable, insinuant, il s'étoit fait aimer de tout le monde, & particulièrement de ses collégues & du peuple, sur l'esprit desquels il avoit un crédit sans bornes.

FREDERIC III. 1660.

L'ordre de la bourgeoisie avoit

FREDERIC III. 1660.

pour président un homme également capable de former & d'exécuter une grande entreprise : il se nommoit *Jean Nansen*, & étoit né à *Flensbourg*, ville & port de mer dans le duché de Slesvick, où il avoit appris le commerce. Il avoit fait dans sa jeunesse divers voyages en Russie & en Islande, & s'étant établi à *Copenhague* sous le règne de *Chrétien IV* il y avoit été fait directeur de la compagnie d'Islande, & enfin bourguemestre, & en cette qualité il étoit le premier magistrat du corps municipal de cette capitale. La vie laborieuse qu'il avoit menée dans sa jeunesse lui avoit acquis ce courage, cette force de corps & d'esprit, & cette expérience que ne donne jamais si bien l'éducation des livres & des maîtres, quelque parfaite qu'on la suppose : doué d'un jugement sain, mais surtout accoutumé à la fatigue & au danger, & à ne compter que sur lui-même, il étoit devenu un homme de tête & de cœur, & s'étoit fait estimer universellement pendant le siége de la capitale, au salut de laquelle ses services n'avoient pas peu contribué : les bourgeois de cette

ville & les autres députés de cet ordre avoient donc en lui la plus grande confiance, & ses avis prévaloient d'autant plus aisément qu'on le connoissoit aussi capable de les former avec maturité, que de les exécuter avec prudence & avec vigueur.

FREDERIC III. 1660.

S'il faut en croire quelques historiens, ce furent principalement ces deux hommes, *Svane* & *Nansen*, qui conçurent le premier dessein de relever l'autorité royale, & d'abaisser l'ordre de la noblesse : ils le communiquèrent à *Gabel* qui s'y prêta avec zèle, & qui en conséquence engagea le roi à convoquer la diète à *Copenhague* plutôt qu'à *Odensée*, comme cela se pratiquoit assez souvent. Il est difficile aujourd'hui de savoir à quel point ce récit est fondé, mais il est assez probable que ces trois hommes avoient un très-grand désir de soustraire le roi & le royaume à l'aristocratie des nobles, & que l'occasion qu'ils épioient avec soin changea ce désir en un dessein formel, dès qu'elle se présenta.

Hoyer p. 462.

Gersdorff, grand-maître du royaume, fit le 10 Septembre l'ouverture de

FREDERIC III. 1660.

la diète, par un discours dans lequel il exposa aux états les principaux objets qui devoient les occuper : c'étoit en général le rétablissement du royaume, en particulier les moyens de réparer les forteresses, d'en entretenir les garnisons & la milice, de fournir aux dépenses de la maison du roi, de payer l'armée, d'acquitter les dettes, de rétablir la flotte, de la pourvoir de matelots & de les payer ; il finit par demander à chaque ordre son opinion par écrit sur ces objets importans.

Dès le lendemain trois sénateurs *G. Rosencrantz*, *Othon Krag* & *Pierre Reetz* remirent aux états un mémoire qui renfermoit le sentiment de leur corps sur les moyens de pourvoir aux besoins de l'état. Ils proposoient de lever un droit sur toutes les consommations auquel tous les ordres devoient être soumis. Ce mémoire fit le sujet de longues & de fréquentes conférences sans qu'on pût s'entendre. Le clergé & la bourgeoisie se plaignoient de ce qu'en proposant d'établir un droit sur les consommations, & en affectant de dire qu'ils le payeroient, les nobles vouloient

cependant en être exempts pour leurs perſonnes, pendant qu'ils étoient dans leurs terres, & ne conſentoient à y être ſoumis que pour ce qui concernoit leurs payſans, & lorſqu'ils ſéjournoient dans les villes. Ces reſtrictions leur ôtoient tout le mérite du ſacrifice qu'ils prétendoient faire quoiqu'ils le fiſſent beaucoup valoir. Auſſi loin de leur en ſavoir gré à de pareilles conditions, les deux mêmes ordres dans leur réponſe ſignée par *Svane*, *Nanſen*, & trente-quatre députés, déclarèrent qu'ils ne conſentiroient au droit propoſé qu'à condition ſeulement que tous les ordres y ſeroient aſſujettis avec une parfaite égalité. Mais la nobleſſe perſiſta dans ſon refus de ſe dépouiller de ſes prérogatives autant qu'on l'exigeoit d'elle; elle réſolut de ne ſe ſoumettre à la taxe propoſée qu'avec les reſtrictions qu'on y avoit d'abord miſes; elle ajoutoit même que cette taxe *portant une atteinte profonde* à *ſes priviléges*, plutôt *par le nom de taxe que par la taxe même*, elle n'y conſentoit que pour trois ans, & à condition qu'elle ne tireroit point à conſéquence pour la ſuite.

FREDERIC III. 1660.

Le 15me Septemb.

FREDERIC III. 1660. le 19me. Septemb.

Persuadée sans doute que ce sacrifice satisferoit le roi & les autres ordres, elle s'occupa ensuite avec une entière sécurité à dresser un long mémoire, rempli de plaintes & de remontrances qu'elle remit au sénat.

Elle y demandoit qu'on recherchât plusieurs officiers & soldats qui s'étoient mal conduits durant la guerre, ou qui avoient commis des désordres depuis la paix, que le roi fut exhorté à reduire les dépenses de sa maison, celles de l'armée, & les autres dépenses publiques, qu'on fixât une somme pour ces divers objets, & qu'on eût égard en cela aux pertes qu'avoit faites le royaume, & à celles des paysans & des nobles qui avoient le plus souffert de la guerre, qu'on donnât une attention particulière au rétablissement de la flotte, que le sénat examinât la dépense nécessaire pour cet objet, afin que les états accordassent des subsides proportionnès, qu'on réparât les forteresses, qu'on achevât celles qui étoient commencées, & qu'on en confiât principalement la garde aux naturels du pays, dont la réputation souffriroit par les préférences si souvent accor-

dées aux étrangers, qu'on ne tînt pas plus de troupes qu'il n'étoit néceſſaire pour la garde du royaume, que les milices fuſſent remiſes ſur l'ancien pied, que le commandement en fût donné à des Danois, qu'on engageât le roi à congédier une partie de ſes officiers de l'état civil & militaire, & cette cavalerie étrangère qui étoit ſi fort à charge à ſes peuples, qu'on tâchât auſſi de lui perſuader de pourvoir aux places vacantes de maréchal & de chancelier du royaume, de compléter le ſénat, de ne donner aucune penſion au maréchal, ni à l'amiral, ni aux autres grands officiers, mais de leur aſſigner ſeulement comme autrefois des terres & des fiefs de la couronne pour leur entretien, enfin qu'on rendît complets les régimens & les compagnies, mais qu'on diminuât en temps de paix le nombre des officiers dont l'entretien emportoit la meilleure partie des fonds aſſignés pour l'armée.

FREDERIC III.

1660.

On voit par cet expoſé quelle étoit la façon de penſer de la nobleſſe ſur l'état du royaume : c'eſt la même qu'elle avoit manifeſtée déjà plus d'une fois dans les diètes : elle ne

FREDERIC III. 1660.

voyoit guères les maux de l'état que rélativement à elle : c'eſt le caractère des hommes de tous les lieux & de tous les temps : à l'égard des remèdes, elle n'indiquoit auſſi que ceux dont elle ne faiſoit pas les frais. L'idée du ſacrifice de ſon intérêt particulier à celui de l'état ne ſe préſentoit point à elle ; comme ſi par ſon inſtitution la nobleſſe n'étoit pas ſpécialement chargée de la défenſe de l'état dans le ſein duquel elle jouit de tant de prérogatives ; comme ſi ce n'étoit pas à cette condition qu'elle a obtenu ſes prérogatives & ſes richeſſes mêmes ; enfin comme ſi, en ceſſant de porter les armes gratuitement, elle ne s'étoit pas miſe autant que les autres ordres dans l'obligation d'entretenir ceux qui défendent l'état. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt qu'en reclamant ſes anciens droits, la nobleſſe oubliât combien les circonſtances étoient changées, qu'elle pût dédaigner aſſez les autres ordres de la nation pour braver à ce point leur mécontentement, & qu'elle reſtât dans une profonde ſécurité, au moment où tout devoit lui faire craindre une dangereuſe fermentation.

Cette ſécurité étoit telle que dans le mémoire dont on vient de parler, il y avoit même des traits directs contre l'ordre de la bourgeoiſie, & contre celle de *Copenhague* en particulier: ce qui y donnoit lieu ſurtout, c'étoit ces priviléges qui, comme on l'a dit, avoient été accordés aux bourgeois de *Copenhague* pour animer & récompenſer leur zèle durant la guerre: les nobles offenſés de la choſe en elle-même, ſe plaignoient encore de ſes ſuites; ils prétendoient par exemple, qu'on ne levoit point ſur les terres acquiſes par les bourgeois les mêmes impôts qu'on exigeoit des autres terres; qu'on les exemptoit des ſervices militaires, pendant qu'on les demandoit toujours à la nobleſſe; que les bourgeois pouvoient, quoique poſſeſſeurs de terre, faire librement toute ſorte de trafic & de commerce, reſſource qui étoit défendue à leur ordre. Ce mémoire étoit ſigné de trente-trois gentilshommes pour eux, & au nom d'un plus grand nombre d'abſens: on voit par ce détail que la nobleſſe ne refuſoit point abſolument de contribuer aux beſoins de l'état, comme l'ont avancé ſans

FREDERIC III.
1660.

FREDERIC III. 1660.

fondement plusieurs écrivains étrangers ; les autres ordres se plaignoient seulement de ce qu'elle n'offroit qu'une contribution insuffisante, & disproportionnée à ses facultés & aux besoins de l'état, de ce qu'elle l'offroit en affectant de dire qu'elle n'y étoit point obligée, de ce qu'elle ne l'accordoit que pour trois ans, terme qui ne pouvoit pas être celui des besoins publics ; enfin de ce qu'au moyen des restrictions qu'elle y avoit mises, chaque gentilhomme pouvoit ne donner que ce qui lui plaisoit, puisqu'exempt pour sa personne, c'étoit lui qui régloit ce que ses paysans devoient payer, qui le recevoit, & qu'il estimoit le nombre de ses serfs selon sa volonté. Ces considérations déterminèrent les deux ordres des communes à rejeter l'impôt proposé, comme étant soumis à des restrictions qui, selon leurs idées, le rendoient insuffisant, & en faisoient retomber la principale charge sur eux-mêmes.

Ce refus opiniâtre embarrassa la noblesse & l'intimida : elle revint sur ses pas, & dans les conférences qui se tinrent entre ses députés & ceux des au-

tres ordres, elle offrit, pour ſe concilier avec eux, de faire quelques nouveaux ſacrifices. Elle accorda un nouveau droit ſur le papier timbré, & ſur les cuirs travaillés : elle fit plus, elle conſentit que le bétail de ſes terres payât un droit d'entrée dans les villes ; qu'au lieu du droit de conſommation qu'on pourroit exiger d'elle dans ſes terres, ſes payſans fuſſent ſoumis à une capitation qui pourroit monter à quinze écus pour chaque dixième tête, & que l'eſtimation du nombre des payſans fut faite avec exactitude, ſous des peines ſévères pour ceux qui ſeroient trouvés en fraude. Le ſénat approuva ces propoſitions de la nobleſſe, avec la réſerve que cette conceſſion ne tireroit point à conſéquence pour l'avenir. Les deux autres ordres acceptèrent auſſi ces offres ; ils conſentirent même à payer annuellement par chaque tête de leurs domeſtiques un impôt d'un écu & demi qui tiendroit lieu du droit de conſommation, dont ils ſeroient exempts pour leurs perſonnes. Ainſi ils ne ſe montroient pas moins jaloux de l'égalité, dans la manière de contribuer aux charges publiques, que

FREDERIC III.

1660.

le 21me. Septemb. vieux ſtyle.

FREDERIC III. 1660. dans la quotité de la contribution même. Humiliés depuis des siècles par les distinctions de tous genres que la noblesse s'étoit attribuées, ils saisissoient avidement une occasion si favorable de la faire descendre à leur niveau, & de se rapprocher de cette égalité qui paroît toujours si juste, si naturelle, si admirable, à ceux qui s'élèvent en la rétablissant.

Cependant le clergé & la bourgeoisie trouvèrent bientôt après que ces contributions étoient encore insuffisantes pour le rétablissement du royaume, & qu'il falloit avoir recours à de nouveaux expédiens; soit qu'en effet avec ces divers impôts on ne put pourvoir à tous les besoins réels, soit qu'ils parussent accordés pour trop peu de temps; soit que guidés par des motifs qu'ils ne dévoiloient pas, ces deux ordres voulussent tirer un avantage plus durable d'une conjoncture qui pouvoit ne se retrouver jamais.

Ils proposèrent donc, comme le meilleur expédient pour soulager & acquitter l'état, de donner à ferme au plus offrant les fiefs, domaines & revenus de la couronne, dont la

noblesse avoit joui jusques alors exclusivement, sous de modiques redevances. Ils alléguèrent que ce n'étoit pas dans la vue d'enrichir un certain nombre de familles que ces biens avoient été laissés à la disposition de la couronne, mais pour assurer au roi & au royaume un revenu, au moyen duquel les sujets ne fussent pas chargés sans nécessité. En affermant ces biens au plus offrant, ils pouvoient aisément produire quelques centaines de mille écus, qui appliqués aux besoins de l'état, en avanceroient considérablement la libération. Ils prioient le roi d'exempter les paysans des domaines de la couronne des corvées qui les épuisoient, & de les leur faire payer en argent, ce qui seroit également avantageux à eux & à l'état : ils lui demandoient aussi quelques soulagemens pour les villes, une diminution du prix du sel, une d'un dixième sur l'accise, & la suppression de quelques offices dans les douanes : enfin ils déclaroient que si après cela S. M. avoit besoin de plus grands secours, elle trouveroit toujours en eux de fidelles sujets, prêts à faire les derniers

FREDERIC III.

1660.

efforts pour leur roi & leur patrie.

FREDERIC III. 1660. Le 25me. Septemb.

Ces propofitions furent fignées par les députés des deux ordres, & préfentées immédiatement au roi: la nobleffe qui y étoit attaquée par l'endroit le plus fenfible en fut vivement irritée; la guerre avoit peut-être déjà commencé fourdement, mais cette adreffe en fut en quelque forte la première déclaration: auffi répondit-elle avec feu à cette propofition des communes. *Ses priviléges étoient ouvertement violés; fa propriété même étoit attaquée; le 46e. article de la capitulation royale lui affuroit exclufivement la jouiffance des fiefs de la couronne*, & défendoit de les affermer: la jouiffance de ces fiefs, fous certaines redevances, devoit donc être regardée comme fon bien: & c'étoit dans le temps que fes terres étoient dévaftées qu'on vouloit l'en dépouiller; au moment où par une condefcendance à laquelle rien ne l'obligeoit que fon zèle pour le roi & pour l'état, elle venoit de faire le facrifice de fes plus importantes prérogatives.

Elle perfifta donc à n'accorder que la taxe fur les confommations, telle

qu'elle l'avoit propoſée ; mais loin que ſon indignation en imposât aux communes, elles prirent de jour en jour plus de confiance, & déclarèrent en réponſe qu'elles ne pouvoient donner leur conſentement à une impoſition dont il étoit évident que la plus grande charge retomboit ſur eux ; que ſi la nobleſſe avoit eſſuyé des pertes, la bourgeoiſie en avoit ſouffert de plus grandes encore ; comme on pouvoit le juſtifier par les quittances des ſommes que pluſieurs villes avoient été obligées de payer ; & qu'enfin on trouveroit peut-être la vraie cauſe du mauvais ſuccès de la guerre dont les grands ſe plaignoient, en faiſant faire une recherche exacte du nombre des régimens, & des compagnies qui n'avoient exiſté que ſur l'état des dépenſes de l'armée, durant tout le cours de la guerre : ce reproche ſanglant acheva d'irriter des hommes ſuperbes & peu accoutumés à entendre tenir un pareil langage à des inférieurs long-temps dédaignés : *Othon Krag*, l'un des ſénateurs, ſe levant de ſon ſiége, & regardant fièrement *Nanſen*, reprocha à ſon

FREDERIC III. 1660.

Le 4me. Octobre.

FREDERIC III. 1660.

tour aux communes d'oublier tout à la fois, les titres & les prérogatives de la nobleſſe qui n'avoit jamais été ſujette à aucune ſorte de tributs, & leur condition *qui n'étoit pas celle de perſonnes libres*: telle eſt du moins l'expreſſion que la tradition, & la plupart des hiſtoriens attribuent à ce ſénateur; quoique d'autres lui faſſent tenir un langage plus meſuré: mais qu'il ait dit aux communes *qu'elles étoient eſclaves*, comme l'ont avancé quelques hiſtoriens étrangers, c'eſt ſans doute une exagération que l'eſprit de parti ſe ſera permiſe, comme il n'eſt que trop ordinaire: *Krag* ne pouvoit ſoutenir que les bourgeois & les eccléſiaſtiques fuſſent des eſclaves, dans une diète où ces deux ordres avoient voix & ſéance depuis tant d'années; & ſurtout dans un temps où les citoyens de la capitale venoient d'acquérir des priviléges égaux à ceux des nobles: le terme de *non libres* qu'il employa n'eſt point équivalent à celui d'*eſclaves*; il ſignifioit ſeulement *non exempts* des taxes, des impôts, *non privilégiés*; au lieu que celui d'*eſclaves* renferme l'idée d'une dépendance

Moleſworth. Hoyer, Des Roches.

FREDERIC III. 1660.

absolue, sous toutes sortes de relations. Mais dans les dispositions actuelles, les passions dont on étoit agité ne pouvoient faire ces distinctions, & ce que l'imprudence & la hauteur des nobles laissoient échapper de pardonnable peut-être, paroissoit un outrage sanglant dont il falloit tirer vengeance.

Svane & *Nansen* voyant l'effet que ce discours produisoit sur l'esprit des communes, ne doutèrent plus que le moment ne fut arrivé d'humilier la noblesse, de la punir de ses hauteurs, & de n'avoir plus à les craindre pour l'avenir. Plusieurs plans se seroient peut-être présentés à des politiques tranquilles & exercés qui auroient été dans le cas de tout peser avec maturité, de travailler à loisir, & d'attendre le succès de leur travail: ceux-ci poussés entre divers écueils par le torrent des passions & des événemens ne virent qu'un moyen d'arriver au port: ils n'hésitèrent point à décider entr'eux que pour anéantir à jamais l'aristocratie des nobles, il falloit rendre la couronne héréditaire dans la famille royale, & remettre entre les mains

FREDERIC III. 1660.

du roi ſeul cette puiſſance qui partagée entre pluſieurs, & redoutable au plus grand nombre des ſujets du royaume, n'avoit pu le défendre contre les étrangers. Ils pensèrent qu'un ſeul maître légitime, quelqu'abſolu qu'il fut, exerceroit une autorité moins oppreſſive, & moins humiliante que trente maîtres différens; que l'intérêt de l'état devenant celui du prince lorſqu'il pourroit le regarder comme ſon patrimoine, ce prince ſeroit dès-lors un vrai père de famille, & tous ſes ſujets ſes enfans; qu'à l'ombre de cette autorité paternelle, chacun jouiroit de la véritable, & peut-être de la ſeule égalité dont l'homme ſoit ſuſceptible; dans l'état de ſociété, que l'intérêt du chef ne permettroit plus que quelques-uns de ſes enfans fuſſent eſclaves, & quelques-uns indépendans; que les uns obtinſſent toutes les diſtinctions par le ſeul mérite imaginaire de la naiſſance, & qu'aux autres le mérite le plus réel fut inutile, pour obtenir même un regard: ils pensèrent que cette autorité plus paternelle encore qu'abſolue d'un prince intéreſſé au bonheur de tous, par le

désir de ſon propre bonheur, vaudroit bien mieux que cette liberté mal combinée qui n'eſt que la puiſſance du petit nombre, & la ſervitude du grand, qui entretient une guerre éternelle entre tous les ordres de l'état, & fait ſacrifier ſans ceſſe la patrie aux vues particulières & aux jalouſies des particuliers puiſſans. Enfin diſpoſés comme le ſont tous les hommes à juger de l'avenir par le préſent, les deux ordres dépoſoient ſans inquiétude le pouvoir illimité entre les mains d'un prince dont la juſtice, la bonté & la générosité venoient de ſortir avec tant d'éclat des épreuves de l'adverſité.

FREDERIC III. 1660.

Ils comptoient ſans doute beaucoup auſſi ſur la reconnoiſſance que mériteroit à leur ordre le zèle qu'ils témoigneroient au roi dans cette grande occaſion: ils ne pouvoient pas douter de ſa ſatisfaction, & de la joie avec laquelle il ſéconderoit leurs efforts: tout ſon pouvoir devenoit le leur; l'armée étoit à ſes ordres, & ce qui étoit bien plus important, elle avoit un dévouement ſans bornes pour ſon ſervice. La bourgeoiſie de Copenhague étoit en-

FREDERIC III. 1660.

core armée, elle ſentoit ſes forces, & c'étoit une circonſtance unique, que celle d'une diète aſſemblée dans une ville fermée, & gardée par cette bourgeoiſie même, & par des militaires la plupart étrangers, & dépendans du roi.

Le 5me. Octobre.

Ce projet ayant été ainſi accepté par quelques-uns des principaux membres du clergé & de la bourgeoiſie, il ſe tint chez l'évêque *Svane* une aſſemblée plus nombreuſe, où il fut communiqué aux députés du clergé des évêchés de *Sélande*, de *Vibourg* & d'*Aarhuus*, aux magiſtrats & aux députés de la capitale, & à quelques autres perſonnes de confiance : là il reçut une nouvelle approbation ; & on examina comment on en feroit la propoſition à tous les ordres aſſemblés : enfin on y dreſſa le projet de l'acte qui inveſtiroit le roi d'une autorité indépendante & héréditaire. La cour, ou du moins quelques-uns des ſerviteurs du roi avoient ſans doute été déjà preſſentis ſur ce qu'on projetoit, puiſque le même jour le chambellan de *Gabel* ſe rendit à 5 heures du ſoir chez l'évêque *Svane*, & eut

une longue conférence avec lui dans une chambre séparée, & ensuite avec *Nansen*, *Badsker* évêque de *Vibourg*, & *Eric Olafsen* député du clergé de Sélande, le même, à ce qu'on croit, à qui nous devons une relation manuscrite des principales circonstances de cette révolution, à laquelle il eut beaucoup de part.

FREDERIC III. 1660.

Il nous apprend que dans cette conférence, *Gabel* lui demanda s'il pouvoit l'assurer positivement que dans tout ce qu'il lui promettoit au nom du clergé dont il étoit député, il ne seroit point désavoué par ses commettans, comme ayant agi sans pouvoir suffisant? A quoi l'auteur des mémoires, répondit: « je suis » parfaitement assuré que comme » l'ouvrage dont nous nous occu- » pons a été mûrement considéré » par tous ceux qui sont ici présens, » comme il résulte de toute cette » conférence qu'il tournera à la gloire » & à la prospérité de la maison » royale, & au bien réel du royaume, » en ce que les riches & les puissans » n'y jouiront pas de plus de droits » que les plus petits; de même aussi » je puis assurer le roi, que tous

FREDERIC III. 1660.

» mes frères du diocèse de Sélande » s'y prêteront sans aucune difficulté, » & approuveront ma conduite ; » surtout quand ils verront que les » députés des autres ordres, le clergé » des autres diocèses, & les repré» sentans des villes y accédent una» nimément. Et quand même il arri» veroit que quelques députés vou» droient s'y opposer, par des vues » d'intérêt particulier, il y en aura » un bien plus grand nombre qui » aimera toujours mieux être gou» verné par un seul maître, que d'en » avoir plusieurs : ceux - ci seront » toujours de beaucoup les plus forts: » je souhaite cependant, ajouta-t-il, » que l'on consulte les députés des » autres diocèses qui ne sont pas ici, » & qu'on tâche de persuader ceux » qui peuvent être encore chance» lans : il faut aussi s'assurer des dis» positions favorables des principaux » députés des villes, de ceux qui ont » le plus de crédit, & qui ont acquis » ce crédit, non par les faveurs de » la noblesse, mais par leur bien » propre, & par leur mérite per» sonnel ».

Ce discours satisfit extrêmement

FREDERIC III.

1660.

Gabel; il en fit ſes remercîmens aux députés, les louant de leur zèle, de leur fidélité, & de la fermeté qu'ils lui faiſoient eſpérer, & les aſſurant en retour de la reconnoiſſance & de la faveur du roi. Après qu'il fut ſorti, ils rentrèrent dans la ſalle où ſe tenoit l'aſſemblée; & ils réſolurent de former un comité qui s'aſſembleroit le lendemain, & ſeroit compoſé de *Nanſen*, des deux députés d'*Odenſée*, des deux de *Kiœge*, du député de *Rypen*, & de celui de *Naskow*.

Cette promeſſe des principaux députés des communes commença à attirer toute l'attention de la cour. Ceux qui n'avoient pu croire juſques alors que le peuple fut capable d'une réſolution ſi hardie, changèrent peut-être d'idée, en le voyant s'engager ſi avant : on apperçut en effet dès la nuit ſuivante un mouvement qui annonçoit ce changement, & ceux qui devoient ſuivre. Toute cette nuit & le jour ſuivant, il y eut des aſſemblées, des conférences & des meſſages des députés des communes à la cour & de la cour aux députés. La reine s'étoit d'abord livrée aux pre-

FREDERIC III. 1660.

mières eſpérances d'une révolution qui devoit la rendre toute puiſſante, & elle ſuivoit ce projet avec cette ardeur qui caractériſe les volontés de ſon ſexe. Le roi ne témoignoit au contraire qu'une ſorte d'indifférence ſur le ſuccès, ſoit qu'il craignit de s'attirer des affaires fâcheuſes dont ſon caractère l'éloignoit beaucoup, ſoit qu'il ſe crût lié par les engagemens qu'il avoit pris à ſon couronnement; ſoit qu'il pensât qu'en agiſſant il s'expoſoit plus qu'il ne contribuoit au ſuccès: il ne joua donc long-temps qu'un rôle paſſif dans une affaire dont le ſuccès devoit lui valoir la jouiſſance d'une autorité ſans bornes, de ce bien ſi recherché, ſi déſiré, dont la ſeule apparence ſuffit pour enflammer toutes les ames; il déclara même qu'il remettoit le tout à la direction de la Providence, à la bonne volonté & à l'unanimité des états, à laquelle ſeule il vouloit devoir le beau préſent qu'on lui offroit: il eſtimoit que c'étoit la ſeule voie sûre, légitime & glorieuſe de parvenir au ſouverain pouvoir.

Un déſintéreſſement ſi extraordi-

naire dans ces circonſtances étonnoit la reine & l'affligeoit; elle lui fit pluſieurs fois les inſtances les plus vives pour l'engager à uſer de ſa bonne fortune, à ſeconder de tout ſon pouvoir un deſſein dont le ſuccès devoit faire ſa grandeur, celle de ſes enfans, & de ſa poſtérité: mais ſes ſollicitations ne purent l'ébranler, & ſon aſcendant éprouvé dans tant d'occaſions fut inſuffiſant dans celle-ci.

FREDERIC III. 1660.

La connoiſſance que tout le monde avoit de ce caractère modéré & circonſpect, qui éloignoit le roi de toutes les entrepriſes haſardées & ambitieuſes, fut peut-être le moyen même qui fit réuſſir celle-ci; ſi la nobleſſe avoit eu à redouter un prince avide du pouvoir, ardent dans ſes paſſions, artificieux ou violent, elle auroit pris l'allarme ſur les plus légères apparences, & oppoſant de bonne heure la défiance à l'ambition, elle auroit pu aiſément détourner les coups qu'on vouloit lui porter. Elle ne put ſans doute ſe perſuader que par un événement ſans exemple l'autorité ſuprême fut déférée à un roi qui ne la recherchoit point. Elle

FREDERIC III. 1660.

ne prit aucune meſure, ou les prit trop tard ; & *Fréderic* politique ſans penſer à l'être, dut ainſi ſa grandeur à ce qui ſembloit le plus propre à l'en éloigner : tant les vues des hommes ſont courtes ; & leurs raiſonnemens incertains, ſoit qu'il s'agiſſe de ſe propoſer un but, ou de choiſir les moyens d'y parvenir.

Cependant la ſécurité de la nobleſſe ne fut pas due uniquement à la bonne opinion qu'elle avoit du roi ; elle vint auſſi du peu de cas qu'elle faiſoit du peuple ; elle l'avoit vu toujours ſoumis, obéiſſant, rampant même devant elle : comment ne ſe ſeroit-elle pas perſuadé qu'il étoit fait pour obéir, comme elle pour commander, & que cet ordre, l'ouvrage des paſſions & de la fortune, étoit établi par la nature elle-même ſur d'inébranlables fondemens ? Aucun homme, aucune claſſe d'homme ne s'eſt jamais défendue long-temps contre cette illuſion ſi douce, ce preſtige ſi puiſſant d'une longue proſpérité : & il eſt rare en effet, qu'une dépendance preſque ſervile, & qui a ſubſiſté tant d'années, ne dépouille pas les hommes du ſentiment, du

désir même de la liberté : mais souvent aussi le germe qui en reste toujours au fond des cœurs, n'a besoin que d'une occasion pour se développer, & produire de grands effets. Ici la noblesse ne se dissimula pas sans doute qu'il n'y eut de la fermentation dans les esprits du peuple, mais elle pensa que cette fois encore elle s'exhaleroit en vaines clameurs, ou qu'au pis aller de légères complaisances lui ramèneroient bientôt les esprits; ses irrésolutions, peut-être quelques mésintelligences, concoururent avec cette fausse manière de raisonner à la faire agir avec une lenteur qui lui fut fatale : les chefs des communes profitant de cette grande faute eurent le temps de lier leur partie. Accorder du temps à ses ennemis en pareille conjoncture, c'est mettre la victoire entre leurs mains.

FREDERIC III.
1660.

Cependant, aux yeux du public, on ne paroissoit s'occuper encore que de l'affaire des impôts : l'ordre de la noblesse & le sénat avoient fait renouveller les droits sur le papier timbré, par une ordonnance qu'ils avoient envoyée toute dressée, selon

FREDERIC III. 1660. Le 7me. Octobre.

leurs idées & leurs convenances, aux magiſtrats de *Copenhague*, pour qu'ils la fiſſent lire & accepter par leur ordre, le jour ſuivant. *Nanſen* & ſes collégues occupés d'un ouvrage tout autrement important, refusèrent d'en faire la propoſition, & dans l'aſſemblée des deux ordres il fut arrêté au contraire de préſenter au roi une requête pour le ſupplier de modérer les droits ſur le papier timbré, & de ne point les exiger ſelon que la nobleſſe le propoſoit, c'eſt-à-dire dans pluſieurs cas où ces droits étoient principalement à charge aux négocians, & à la partie induſtrieuſe & indigente de la nation : ils terminoient cette requête par ſupplier de même le roi de leur faire donner des aſſurances que les droits ſur les conſommations ſeroient établis ſur le pied qu'ils l'avoient propoſé & demandé.

Le 9me. Octobre.

Cette requête fut préſentée au roi par l'évêque *Svane*, & le préſident *Nanſen* : à leur retour du château ils rencontrèrent ce même ſénateur *Othon Krag* qui s'étoit déjà permis avec eux des expreſſions offenſantes dans l'aſſemblée des états : *d'où ve-*

nez-vous, leur dit-il avec colère, & *que venez-vous de faire là* : & sans attendre leur réponse, leur montrant du doigt la tour où est la prison d'état, il leur demanda *s'ils ne connoissoient pas ce lieu, & l'usage qu'on en faisoit ? Nansen* blessé au vif de cette menace, lui montrant à son tour le clocher de l'église de Nôtre Dame, lui demanda, *s'il ne savoit pas ce qui étoit suspendu dans ce lieu*, voulant parler de la cloche de cette église avec laquelle on sonnoit l'allarme, & qui pouvoit en un moment appeler toute la bourgeoisie à son secours. L'indignation de ce sénateur à la vue des deux hommes que son ordre avoit le plus à redouter, doit faire supposer que leur dessein ne lui étoit pas inconnu : en effet les communes avoient déjà pris, le jour précédent, la résolution de déférer au roi la souveraineté absolue & héréditaire : les deux ordres du clergé & de la bourgeoisie s'étoient assemblés dès le matin dans la salle des brasseurs, & là l'évêque *Svane* leur ayant fait lecture de la déclaration qu'on vouloit faire au roi, telle que l'avoient conçue &

FREDERIC III.
1660.

FREDERIC III. 1660.

ſignée les députés du clergé, il avoit prié le préſident & les députés des villes de l'agréer, & de le ſigner auſſi. En la recevant *Nanſen* avoit exhorté ſes collégues par un diſcours pathétique, à ſuivre l'exemple du clergé, & à adopter, comme de bons & zélés citoyens & ſujets, cet unique moyen de ſauver leur patrie, & de rendre au roi, à ſa maiſon & au royaume, l'éclat & la proſpérité dont ils étoient déchus: après ce diſcours il avoit ſigné, & après lui les autres députés, chacun dans leur ordre, & ſans éprouver ni de longues ni de bien ſérieuſes contradictions (1).

Il n'étoit plus queſtion que de faire ſouſcrire l'ordre des nobles, à une réſolution qui devoit lui être ſi déſagréable. Dans toute autre circonſtance la difficulté d'y réuſſir eut paru inſurmontable: mais tout étoit déjà bien changé, & favoriſoit de plus grands changemens encore: ici nous trouvons de l'incertitude dans les

(1) L'acte fut remis à la nobleſſe avec la ſignature de 15 députés du clergé, & de 39 députés des villes.

mémoires qui nous ſervent de guides. Un auteur très-éclairé & très-exact, mais moderne, & qui ne cite point ſes garans, prétend que la réſolution des communes fut remiſe le jour même qu'elle fut priſe, au grand-maître, comme au chef du ſénat & de la nobleſſe, pour qu'il la portât à leur délibération; mais il nous laiſſe ignorer où il a puiſé ce fait qui n'eſt pas indifférent, & qui paroîtra peu probable, ſi l'on conſidère le danger auquel les communes ſe ſeroient expoſées en laiſſant à la nobleſſe tout le temps néceſſaire pour rompre leurs meſures, en leur oppoſant des intrigues, des délais, ou une réſiſtance plus déclarée.

FREDERIC III.

1660.

Lettres ſur le Dannemarc T. I.

D'ailleurs, ſi le ſénat eut le 8 Octobre une communication en forme de la réſolution des deux ordres, comment le ſénateur *Krag* pouvoit-il le lendemain tenir à *Nanſen* le langage qu'on lui attribue? Et comment ce même jour, c'eſt-à-dire, dans le temps le plus critique, & durant les momens les plus précieux, les deux ordres pouvoient-ils s'occuper à préſenter une requête au roi concernant les droits du papier timbré, &c. &c.;

FREDERIC III. 1660.

il me ſemble donc plus vraiſemblable, & c'eſt auſſi l'opinion de quelques auteurs, que les communes prirent leur réſolution le 8 Octobre, avec tout le ſecret qu'il eſt poſſible de garder dans une affaire à laquelle tant de perſonnes devoient avoir part; & que ce ne fut que deux jours après, c'eſt-à-dire le 10, qu'elles la portèrent en forme à l'aſſemblée de la nobleſſe & au ſénat. Mais on ne doit cependant regarder ceci que comme une conjecture, puiſque la véritable époque de ce dernier événement ne nous étant connue juſques ici par aucune autorité irréfragable, elle reſte toujours ſujette à une ſorte d'incertitude qui a ſans doute de quoi ſurprendre, quand on penſe qu'il s'agit de l'époque d'une révolution auſſi importante que celle-ci.

Quoiqu'il en ſoit, les députés des deux ordres ayant tout préparé pour mettre la dernière main à leur ouvrage, ſortirent de la ſalle où ils étoient aſſemblés pour ſe rendre à l'hôtel de ville, où la nobleſſe délibéroit dans ce moment ſur leurs derniers procédés. Ils ſe mirent en

marche deux à deux avec beaucoup de décence & de gravité, ayant à leur tête l'évêque *Svane*, & le président *Nanſen*, accompagnés d'une foule immenſe qui témoignoit ſa joie par ſes vœux, & ſes acclamations redoublées. Quand ils furent admis dans la ſalle des nobles, le préſident *Nanſen*, après un diſcours ſuccinct, leur remit la déclaration des communes conçue en ces termes : FREDERIC III. 1660.

« Très-illuſtres ſeigneurs, &c. » Nous ſouſſignés les députés des ordres du clergé & des villes, ne » pouvons nous rappeler qu'avec la » plus grande ſatisfaction, le diſcours » également ſage & mémorable que » tint ici en préſence de S. M., du » ſénat, & de tous les ordres de » l'état, monſeigneur le grand-maître » du royaume : il y prouva qu'après » la protection divine, c'étoit à la » préſence de ſa majeſté, à ſa ſageſſe, » à ſa vigilance, à ſa grande valeur, » que la délivrance du royaume étoit » due. C'eſt ce que chacun de nous » n'eſt pas moins obligé de reconnoître. Et qui pourroit nier en effet » que lorſque nous apprimes que l'en» nemi avoit pénétré dans l'intérieur

FREDERIC III. 1660.

» de notre pays, & qu'il marchoit » à *Copenhague*, nos cœurs ne fussent » abattus & remplis de terreur? Ils » ne reprirent la vie & la force » que quand appelés en présence » de sa majesté, elle nous ramena » par ses exhortations à notre de- » voir, aux sentimens de fidélité » que nous lui devions, & à ceux » d'une courageuse résistance. Ce fut » l'effet de la promesse que le roi » nous fit de vivre & de mourir avec » nous. Alors nous nous sentîmes tous » remplis d'ardeur & de zèle pour » la défense de la patrie, nous n'eu- » mes plus qu'un cœur, & pour ainsi » dire qu'une main pour relever nos » remparts, & les défendre : la faim, » la soif, les glaces, les coups de » l'ennemi ne nous effrayèrent plus. » On vit régner dans la ville une » union, un dévouement, une pa- » tience incroyables : cependant tous » nos efforts auroient été insuffisans, » si nous n'avions reçu par mer & » par terre des secours des puissances » étrangères ; & c'est là encore une » preuve bien éclatante de la sagesse » & de la prudence de sa majesté : » lorsque tout paroissoit dans la plus

» grande confuſion ; lorſque l'ennemi » ſembloit nous avoir coupé toute » communication au dehors, le roi » trouva cependant moyen de faire » connoître aux étrangers notre ſituation, & pleins d'eſtime pour ſa » perſonne & ſa famille royale, ils » prirent le plus vif intérêt à la délivrance de cette capitale : le roi » de ſon côté expoſa ſa perſonne » aux plus grands dangers pendant » le cours de ce ſiége, ſoit dans la » deſcente que le roi de Suède fit à » *Amack*, ſoit ſur les remparts où il » étoit jour & nuit, & où ſa préſence continuelle produiſoit de ſi » heureux effets, en ſoutenant le » courage, la fidélité, le zèle de » ſes ſujets : chaque ſortie ſe faiſoit » ſous ſes yeux, & c'eſt ce qui rendoit ordinairement ces entrepriſes » ſi heureuſes : il ſe trouva partout » où il y avoit le plus de danger, » comme lorſque l'ennemi donnant » l'aſſaut à nos derniers remparts, » ſon exemple nous apprit ce que » nous avions à faire ; il enflamma » le cœur des citoyens du déſir de » l'imiter, & de haſarder leurs vies » pour la défenſe de ſa perſonne &

FREDERIC III.

1660.

FREDERIC III. 1660.

» de leur patrie. Et quoique notre » devoir nous fit sans doute une loi » de ce zèle & de cette obéissance, » sa majesté n'en a pas été moins » libérale dans ses récompenses, soit » envers chaque ordre à qui elle a » accordé les plus beaux priviléges, » soit envers les particuliers par des » récompenses proportionnées à leurs » services. Puisqu'il est donc certain » que sa majesté nous a fait éprouver » jusques ici un gouvernement si doux » & si clément ; puisque c'est par » ses vertus qu'elle a sauvé la patrie » des mains de nos ennemis ; puis» qu'elle a récompensé avec tant de » générosité des services que le ser» ment de ses sujets les obligeoit à » lui rendre, puisque ses ancêtres » ont aussi gouverné ce royaume avec » gloire depuis tant d'années ; nous » estimons que notre devoir & nos » obligations, comme aussi l'intérêt » & le bonheur du royaume, exigent » que nous donnions à sa majesté & » à sa royale maison des marques » de la reconnoissance que nous lui » devons. Et il nous semble que le » meilleur moyen pour cela est, qu'à » l'exemple de plusieurs peuples célè-

» bres, nous rendions ce royaume » héréditaire en faveur de sa majesté » & de sa famille. C'est ce que les » états de Suède ont déjà fait, & ils » s'en sont bien trouvés jusqu'ici; » sans parler des royaumes d'Espa- » gne, de France, & d'Angleterre, » qui, sous un sceptre héréditaire, » sont montés au plus haut point de » la prospérité qu'on peut atteindre » sur cette terre. Nous ne doutons » pas, illustres & sages sénateurs de » ce royaume, comme aussi vous, » illustres membres de la noblesse, » que vous ne soyez du même avis; » mais nous vous prions très-humble- » ment & très-instamment de vouloir » bien le déclarer en présence de sa » majesté, en la suppliant en même » temps de confirmer à chaque ordre » ses priviléges, afin que ce chan- » gement tourne non-seulement à » la gloire de Dieu, mais qu'il pro- » duise encore l'avantage du royaume, » & la satisfaction des sujets ». *Donné à Copenhague, le* 8 *Octobre* 1660.

FREDERIC III.

1660.

Quoiqu'il soit bien probable que le sénat & la noblesse s'attendoient à quelque proposition de ce genre de la part des communes, il paroît ce-

FREDERIC III. 1660. pendant par la consternation dans laquelle cette déclaration les jeta, qu'ils n'avoient pas prévu une résolution si prompte, & une manière si décidée & si pressante de la leur communiquer. « Il falloit voir, dit un

Molesworth. » écrivain, dont le témoignage nous » seroit suspect s'il n'étoit ici con- » firmé par d'autres, il falloit voir » ceux qui peu de jours auparavant » s'étoient montrés si fiers, devenir » en un moment souples & complai- » sans, & découvrir leurs craintes » par leurs paroles & par leurs con- » tenances; ils ne virent le mal que » lorsqu'il étoit inévitable : on ne » leur donnoit pas le loisir de con- » sulter....... C'étoit un chagrin » insupportable de renoncer au pou- » voir qui les charmoit tant, & de » se mettre sur leur col un joug si » pesant; mais ils voyoient bien qu'ils » ne seroient pas long-temps les maî- » tres.... & que ce qu'ils n'avoient » regardé d'abord que comme une » saillie d'un peuple inconstant & » inconsidéré, étoit conduit par des » têtes plus sages qu'ils ne l'avoient » pensé. Ils soupçonnèrent que la » cour les soutenoit par l'espoir des

» récompenſes ; ils ſe ſoupçonnoient » même les uns les autres, perſonne » ne ſe tenant aſſez sûr que ſon voiſin » n'étoit point entré dans cette conſ- » piration contre la liberté publique.»

FREDERIC III.

1660.

C'étoit dans un moment ſi critique, au milieu de tant de défiances & de craintes qu'on exigeoit d'eux une prompte réponſe. Comment euſſent-ils pu prendre dans de ſemblables diſpoſitions ces partis tranchans & courageux dans leſquels on trouve quelquefois le remède des maux déſeſpérés? Après quelques délibérations les nobles n'oſant heurter de front les communes feignirent d'entrer dans leurs vues, & répondirent que leur propoſition ne leur étoit pas déſagréable & qu'ils ne la blâmoient pas en elle-même, « mais qu'elle étoit » d'une telle importance qu'on ne » ſauroit y réfléchir trop mûrement, » qu'ils ne pouvoient d'ailleurs s'em- » pêcher de trouver mauvais qu'on » eût pris une réſolution pareille, » ſans en donner la moindre connoiſ- » ſance au premier ordre du royaume, » qu'ils vouloient avoir part comme » les autres à la gloire d'avoir fait » un ſi beau préſent au roi & à ſa

FREDERIC III. 1660.

» postérité, mais qu'ils désiroient
» qu'on travaillât à ce grand ouvrage
» avec la prudence & la gravité qu'il
» demandoit, afin d'éviter tout ce
» qui pourroit lui donner l'air d'une
» révolution opérée dans le tumulte,
» & par la force : qu'ils espéroient
» aussi que les communes différe-
» roient un peu l'exécution de leur
» dessein, afin que tous les ordres
» en pussent délibérer de concert &
» examiner les moyens de le diriger
» à la satisfaction de chaque ordre
» en particulier, & à l'avantage gé-
» néral. »

Les chefs des communes avoient sans doute prévu que la noblesse ne chercheroit qu'à gagner du temps, mais ils n'en connoissoient pas moins le prix que leurs adversaires ; aussi *Nansen* répliqua-t-il sans hésiter, & avec la fermeté si nécessaire dans cette conjecture « que les communes
» avoient pris leur résolution, & que
» si la noblesse ne vouloit pas y
» accéder, ils alloient sur le champ
» au palais sans elle : qu'ils y étoient
» attendus par sa majesté à laquelle
» ils avoient fait demander audience ;
» qu'il n'y avoit donc pas un moment

» à perdre, & que les nobles n'a-
» voient qu'à déclarer leurs inten-
» tions en deux mots. » Mais ceux-ci persistèrent dans leur première réponse, qu'une chose de cette importance exigeoit du temps & une mûre délibération; & les communes non moins fixes dans leur sentiment déclarèrent de nouveau qu'elles ne vouloient point de délai, qu'elles voyoient assez qu'on n'avoit en vue que de faire échouer leur dessein, & qu'après tout elles n'étoient pas venues pour en délibérer avec la noblesse, mais pour le lui communiquer & le mettre sur le champ en exécution.

FREDERIC III. 1660.

Pendant ces débats, le sénat & les nobles avoient député secrètement au roi quelques membres de leur corps pour sonder ses dispositions: ils étoient chargés de lui dire qu'ils ne rejetoient point le projet des communes, & qu'ils étoient aussi disposés qu'elles à donner à sa majesté & à ses héritiers mâles le droit de succéder à la couronne; qu'ils espéroient que sa majesté se contenteroit de cette offre, mais qu'ils demandoient que tout cela se fît mûrement, avec

FREDERIC III. 1660. l'ordre & les formalités usitées dans les affaires de cette nature.

« Le roi leur répondit avec une » grande modération, qu'il les remer- » cioit de leurs bonnes dispositions » pour lui & pour sa famille, & » qu'il espéroit que la nation n'auroit » jamais que des sujets de s'en louer; » mais qu'il ne pouvoit leur cacher » que ce qu'ils vouloient faire ne lui » seroit agréable, qu'autant qu'ils » étendroient aux femmes le droit » de succession, comme cela s'étoit » vu déjà dans le royaume & dans » plusieurs autres états héréditaires: » que cependant il les laissoit les » maîtres de faire ce qu'ils jugeroient » le plus à propos; qu'il ne vouloit » rien devoir qu'à leur bonne volonté, » & à un libre consentement, & » qu'il se contentoit de leur déclarer » qu'il n'accepteroit pas le droit de » succession, avec la restriction qu'ils » vouloient y mettre. »

C'est une chose bien remarquable que dans tout ce qui s'étoit dit ou fait jusques à ce moment, soit dans la proposition des communes au sénat & à la noblesse, soit dans le discours des députés de la noblesse au roi,

FREDERIC III. 1660.

ſoit enfin dans la réponſe que leur fit ce prince, il ne fut jamais queſtion que de ſubſtituer à la forme élective du gouvernement un droit héréditaire à la couronne, ſans qu'on fit aucune mention des autres droits qu'on pouvoit accorder ou refuſer au monarque, ni des priviléges des divers ordres de la nation. Penſoit-on que le droit héréditaire renfermât néceſſairement tous les autres droits? Ou, croyoit-on qu'il fût inutile de rien refuſer à celui à qui on ne pouvoit plus refuſer la couronne? Mais on avoit ſous les yeux des monarchies héréditaires & limitées: l'exemple de l'Angleterre & de la Suède, qu'on avoit cité plus d'une fois, ne permettoit pas de douter qu'il ne fût poſſible de concillier ces deux choſes: il eſt vrai qu'elles ſont peu analogues de leur nature, & que ce n'eſt qu'à force d'art & de précautions, ſouvent même qu'aux dépens de la tranquillité publique, qu'on les force à s'unir enſemble. Etoit-ce la crainte de ces difficultés & de ces dangers qui retenoit les auteurs de la révolution? Leur admiration, leur reconnoiſſance pour le roi attachant uni-

FREDERIC III. 1660.

quement leurs regards ſur le moment préſent, leur avoient-elles perſuadé qu'eux & la poſtérité ne pouvoient s'acquitter que par un préſent immenſe & une confiance ſans bornes? Pensèrent-ils que le roi ne voudroit pas accepter une moindre marque de reconnoiſſance? Ne crurent-ils pas plutôt que laiſſer des limites au pouvoir du roi, c'étoit laiſſer un pouvoir dangereux à leurs adverſaires, entretenir leurs eſpérances, s'expoſer aux effets de leur ambition & de leur vengeance, & remettre au pouvoir de la fortune les avantages ineſpérés qu'elle leur offroit? Voilà des queſtions qui ſe préſentent naturellement: mais il n'eſt guères poſſible aujourd'hui d'y répondre d'une manière ſatisfaiſante. Quand il s'agit de démêler les motifs ſecrets qui déterminent les hommes, ceux-mêmes qui vivent avec eux & les voyent & les entendent tous les jours, avoueront, s'ils ſont de bonne foi, qu'ils ſont continuellement réduits au doute, ou expoſés à l'erreur.

Quoiqu'il en ſoit, le ſénat & la nobleſſe laiſsèrent ainſi échapper le moment favorable de mettre à cou-

vert la plus grande partie de leurs priviléges ; car la confirmation leur en eût été accordée ſans doute, s'ils euſſent ſu de leur côté céder de bonne grace, & à propos, ce droit de ſucceſſion héréditaire illimité qu'on leur demandoit pour la maiſon royale. Mais leur conſternation & leur douleur les jetèrent dans une irréſolution qui, dans ces circonſtances, eſt l'avant-coureur certain de la ruine d'un parti puiſqu'elle l'expoſe à tout, & ne remédie à rien. Les communes impatientes de la lenteur avec laquelle on ſe diſpoſoit à leur faire une réponſe préciſe, craignant qu'une indéciſion apparente ne voilât une trame dangereuſe, prirent le parti d'aller ſeules au roi, & de conſommer ſans le concours de la nobleſſe l'ouvrage qu'elles avoient ſi heureuſement commencé. Tous les députés ſe rendirent donc auſſitôt au palais, précédés par l'évêque *Svane* & le préſident *Nanſen* ; & ayant demandé audience au roi, ils furent auſſitôt admis en préſence de quelques ſeigneurs, du nombre deſquels étoit *Annibal Scheſted* qui dans cette occaſion leva, dit-on, ouvertement le

FREDERIC III.
1660.

FREDERIC III. 1660.

masque après avoir servi déjà en secret la cour & les communes, contre l'ordre de la noblesse. L'évêque adressa un long discours au roi, dans lequel il exposa les motifs de la résolution que les communes avoient prise en sa faveur : c'ètoit sa conduite héroïque à laquelle le royaume devoit sa conservation qui les engageoit à lui offrir la couronne héréditaire, & le pouvoir illimité au nom de tout le clergé & des villes, comme formant deux ordres, & par conséquent la pluralité dans l'état. Ils l'assuroient qu'ils étoient prêts à sacrifier leurs biens & leurs vies pour le défendre contre tous ceux qui voudroient traverser une entreprise aussi louable & aussi utile à la patrie. L'évêque finit par des vœux & des bénédictions, auxquels toute l'assemblée se joignit, en disant *amen*, avec toutes les marques de la plus vive sensibilité. Le roi répondit en peu de mots; qu'il les remercioit de leurs généreuses dispositions, qu'il ne refuseroit pas ce qu'ils lui offroient quand cette offre seroit le vœu unanime des états; que le consentement de la noblesse en étoit une condition nécessaire,

qu'il les aſſuroit d'ailleurs de ſa protection royale; qu'il n'oublieroit jamais l'affection qu'ils lui témoignoient, qu'il les ſoulageroit, & leur accorderoit des grâces & des priviléges, comme un ſalaire dû au zèle, à la fidélité & à la valeur qu'ils avoient fait briller dans la défenſe du royaume. Enfin il les exhorta à continuer leurs aſſemblées juſques à ce que leur deſſein eût été conduit à une heureuſe concluſion par l'union des trois ordres, & qu'il pût ainſi recevoir leur préſent avec la ſolemnité convenable: après cette réponſe il les congédia.

FREDERIC III. 1660.

Cette démarche des communes ne fit qu'accroître l'inquiétude & les craintes des ſénateurs & de la nobleſſe: mais leur irréſolution n'en fut que plus grande; & après de vains débats, ils levèrent la ſéance, ſe promettant ſeulement de ſe raſſembler l'après midi pour chercher de nouveau l'iſſue du labyrinthe dans lequel ils ſe voyoient engagés.

Un événement particulier devoit les raſſembler peu d'heures après. Ils étoient invités aux obſéques du ſénateur *Scheel* pour leſquelles on avoit

FREDERIC III. 1660.

préparé un grand feſtin, ſuivant l'uſage du temps : au milieu de ce repas, lorſque les circonſtances critiques, où on ſe trouvoit, faiſoient le ſujet de l'entretien de tous les convives, le major de la ville étant entré, leur apprit que le gouverneur de Copenhague venoit de lui ordonner de fermer les portes de la ville, & de ne laiſſer ſortir perſonne. Toute l'aſſemblée fut frappée d'étonnement & de terreur à cette nouvelle. On ſe la fit confirmer pluſieurs fois par le major, qui tâchoit en vain de raſſurer les eſprits, en repréſentant qu'on n'avoit rien à craindre de la part d'un roi généreux & clément, & que cet ordre ne devoit en aucune façon les empêcher de finir les cérémonies, & de continuer les délibérations dont ils avoient été juſques alors occupés.

En effet, pendant que la nobleſſe perdoit des momens précieux dans des débats inutiles ou des cérémonies plus vaines encore, les miniſtres du roi, les chefs de l'armée, & ceux des communes achevoient de prendre toutes les meſures néceſſaires pour aſſurer l'entier ſuccès de leur entrepriſe : & comme ils s'étoient

apperçus que quelques perſonnes de l'ordre des ſénateurs & de la noblesſe avoient quitté ſecrètement la ville les jours précédens, & que d'autres ſe diſpoſoient à imiter leur exemple dans la vue de rompre la diète, & de faire échouer leurs desſeins, ils avoient engagé le roi à s'aſſurer de la préſence des autres, en fermant les portes de la ville & en redoublant de précautions pour que perſonne ne pût en ſortir.

FREDERIC III. 1660.

Un danger connu n'inſpire ſouvent qu'une crainte utile & ingénieuſe: un danger dont la nature eſt ignorée, peut paroître ſans bornes, & l'imagination qui en eſt frappée croire le mal ſans remède. Ces démarches des communes, leur concert avec le roi, les mouvemens qui en étoient la ſuite, avoient allarmé les ſénateurs & la nobleſſe ſur leurs priviléges. Mais dans la première ſurpriſe où les jeta l'idée qu'on les détenoit dans une ville forte dont leurs adverſaires étoient les maîtres, la plupart imaginèrent que la réſiſtance pourroit attirer ſur eux le dernier des malheurs, & qu'il ne leur reſtoit plus d'autre parti pour l'évi-

FREDERIC III. 1660.

ter, que de souscrire sans murmure à tout ce qu'on leur avoit demandé : aussi ce moment peut-il être marqué comme le terme de ce pouvoir aristocratique qui bien plus que celui du monarque gouvernoit le royaume depuis tant d'années, & y tenoit les ordres inférieurs sous un joug pesant, & plus humiliant peut-être encore que pesant. Après une courte consultation les nobles dépêchèrent tant à la cour qu'aux communes des personnes de leur corps, pour leur faire savoir qu'ils étoient disposés à faire ce qu'on exigeoit d'eux, & à souscrire en toutes choses aux volontés de sa majesté. Ce fut *Troile* vice-roi de Norvège qui fut chargé de faire cette déclaration au roi, au défaut du grand-maître qui se trouvoit indisposé.

Les jours suivans furent employés à donner à cette résolution tous les caractères qui pouvoient la rendre solemnelle & durable : il falloit d'abord rendre au roi son *acte d'assurance*, ou la *capitulation* qui contenoit tous ses engagemens & toutes les limitations apportées à son autorité ; mais, à la grande surprise

du public, on ne put retrouver l'original de cet acte si important pour tous les ordres du royaume, & qui formoit la base de toute sa constitution; quelque membre de la noblesse l'ayant fait disparoître, à ce qu'on crut dans le public, de peur qu'on ne le restituât au roi (1). Au défaut de l'original on se servit d'une copie de cet acte trouvée en Sélande, & on y joignit une déclaration par laquelle les sénateurs, la noblesse & les députés des communes révoquoient & annulloient cette capitulation royale, & dispensoient le roi de la manière la plus étendue & la plus expresse de tous les sermens qu'il y avoit prêtés, & de tous les engagemens qu'il y avoit pris.

FREDERIC III. 1660.

le 16me. Octobre.

Il falloit après cela que tous les ordres prêtassent au roi un nouveau serment, comme à leur monarque héréditaire & absolu: cette cérémonie qui exigeoit quelques préparatifs,

le 18me. Octobre.

(1) L'original de cet acte ne se trouva en effet que 50 ans après, en 1710, parmi des papiers qui avoient appartenus à *Canut Urne*, conseiller d'état dans l'isle de Fionie. Il fut remis au roi *Fréderic IV*, qui le fit déposer dans les archives.

FREDERIC III. 1660.

n'eut lieu que deux jours après: on avoit dreſſé pour cet effet dans la grande place du château pluſieurs échaffauts couverts de drap écarlate; un pont orné de même les joignoit avec le balcon du château, par où le roi devoit ſortir; on avoit placé ſur une eſtrade plus élevée deux fauteuils, pour le roi & la reine: à leur côté étoient des ſiéges pour les princes & les princeſſes, & ſur les deux bords de ce theâtre des bancs pour les ſénateurs & pour les dames de la cour: dès le jour précédent le public avoit été invité à aſſiſter à cette ſolemnité: la bourgeoiſie & la garniſon avoient eu ordre d'y paroître ſous les armes: la première formant en tout douze compagnies prit poſte le long du pont dont j'ai parlé: la garniſon étoit à peu de diſtance autour du théâtre & dans les avenues: le régiment des gardes étoit derrière & peu éloigné.

Tout étant ainſi diſpoſé, le roi, la reine & la famille royale ſortirent à midi du château, précédés des trompettes & des timbales, & de toute la nobleſſe qui étoit conduite par ſes deux maréchaux *George Kruſe*

& *Henri Lindenow* : après eux paroiſſoient les deux maréchaux de la cour *Korbitz* & *Sehefted*, ayant leurs bâtons à la main, & accompagnés de toute la maiſon du roi : ils étoient ſuivis de deux hérauts & des premières perſonnes de l'état avec les joyaux de la couronne ; *Krabbe* portoit l'étendard, *Rantzow* le globe, *Trolle* l'épée, *Parsberg* le ſceptre, *Urne* la couronne. Les ſénateurs, la nobleſſe, le clergé, les profeſſeurs de l'univerſité, les députés des villes, & les payſans libres de l'isle d'*Amack* ayant enſuite pris leurs places ſuivant le rang que l'uſage aſſignoit à chacun, *Pierre Reetz* qui faiſoit les fonctions de chancelier, s'adreſſant à l'aſſemblée : « puiſqu'il a plu, dit-» il, au Tout-Puiſſant que par une » réſolution unanime & volontaire » des états, ce royaume devint hé-» réditaire, en faveur de Sa Majeſté » notre ſeigneur & roi, & de ſa poſ-» térité, tant maſculine que fémi-» nine ; ſa majeſté, en remerciant » les états de cette marque de leur » bonne volonté & de leur zèle, » ne promet pas ſeulement à tous ſes » bons & fidelles ſujets de les gou-

FREDERIC III.

1660.

FREDERIC III. 1660.

» verner lui-même, comme un prince
» chrétien & clément ; mais encore
» d'établir une forme d'administra-
» tion, telle qu'ils puissent attendre
» les mêmes avantages de ses suc-
» cesseurs & de sa postérité : &
» comme cette résolution unanime
» des états exige un nouveau serment
» de fidélité, sa majesté dispense les
» états de ceux qu'ils lui ont précé-
» demment prêtés, en les assurant
» chacun en particulier de sa protec-
» tion & faveur royale ».

Là-dessus les sénateurs s'étant mis à genoux, & levant les mains, prêtèrent le serment suivant, dont *Reetz* leur lut le formulaire, & que chacun répéta mot à mot à haute voix :
« Très-puissant seigneur & roi, je
» jure & promets que je serai obéis-
» sant & fidelle à votre majesté
» comme à mon très - gracieux roi
» & seigneur, aussi-bien qu'à votre
» royale famille ; que je ferai tous
» mes efforts pour contribuer au bien
» & à l'avantage de votre majesté
» & de sa maison, pour détourner
» ce qui pourroit lui être préjudi-
» ciable ; que je servirai fidellement
» votre majesté comme mon seigneur

» héréditaire,

» héréditaire, ſelon l'honneur & le devoir de gentilhomme & de ſujet. » Qu'ainſi Dieu me ſoit en aide, &c.» FREDERIC III. 1660.

Ils ſe relevèrent après avoir prêté ce ſerment, & allèrent ſaluer le roi & la reine, ſans qu'aucun d'eux, au rapport (peut-être haſardé) de *Molesworth*, osât, ou voulût prononcer un ſeul mot; à la réſerve du grand-maître *Gersdorff*, qui en abordant ſa majeſté, lui dit qu'il eſpéroit & croyoit fermement qu'elle n'auroit en vue dans ſon nouveau gouvernement que le bonheur de ſes ſujets; que ſans doute ſes ſucceſſeurs ſuivroient auſſi toujours l'exemple qu'il alloit leur donner, & ſe feroient un honneur de n'employer le pouvoir illimité dont ils jouiroient qu'à augmenter la force de l'état, & la proſpérité de ſes ſujets: ſelon le même *Molesworth*, il dit même au roi, qu'il ſe flattoit *qu'il ne les gouverneroit pas à la manière des Turcs*; & cette expreſſion qui a paru trop peu reſpectueuſe à quelques hiſtoriens, leur fait révoquer le fait en doute. Mais un prince tel que *Fréderic* ne pouvoit s'offenſer de ce ton de franchiſe de la part d'un homme qui

FREDERIC III. 1660.

étoit le premier de ses serviteurs par son zèle, & le premier de ses sujets par sa dignité. Quant au fond de ce discours, il étoit d'ailleurs si fort de saison, qu'il nous semble qu'il eut plutôt manqué au roi & à son devoir en restant dans le silence qu'en parlant comme il le fit.

Après les sénateurs, les autres personnes de l'ordre de la noblesse, les officiers de la cour, & successivement, les professeurs, les divers membres de l'ordre du clergé & de celui des bourgeois, les députés & les magistrats de Copenhague, & enfin les paysans d'*Amack*, prêtèrent le serment, & furent admis à baiser la main du roi & de la reine : la seule différence qui fut observée entre ces diverses personnes, fut qu'au rapport de *Molesworth*, on exigea de chaque gentilhomme qu'il signât de sa main une déclaration qui contenoit son serment.

Cette grande & singulière solemnité se termina ainsi après avoir duré près de quatre heures, avec tout l'ordre, la bienséance & la tranquillité imaginables ; quoique, outre le grand nombre des acteurs qui

avoient repréſenté ſur ce théâtre, il y eut autour d'eux une foule immenſe de ſpectateurs; ſoit ſur la place qui en étoit couverte, ſoit dans les maiſons voiſines & ſur les toîts mêmes des maiſons, & les vaiſſeaux d'où l'on pouvoit ſatisfaire une curioſité ſi naturelle.

FREDERIC III. 1660.

La nobleſſe & les principaux membres des états furent invités le même ſoir à un feſtin ſomptueux qui fut le dernier acte de cette mémorable journée; & le lendemain les portes de la ville furent ouvertes comme à l'ordinaire. La milice bourgeoiſe qui depuis deux ans étoit ſous les armes, & qui avoit ſervi avec tant de zèle, de fidélité & de ſuccès, ayant été aſſemblée ſur la place devant le château, fut congédiée par le roi, avec les remercîmens les plus flatteurs & les mieux mérités: ce prince répandit des grâces ſur les principaux auteurs de la révolution; *Annibal Seheſted* fut fait grand tréſorier, de *Gabel* gouverneur de *Copenhague*, *Svane* eut le titre d'*archevêque*, mais ſans autorité nouvelle, & fut fait préſident du conſiſtoire: *Nanſen* devint préſident de la magiſtrature

FREDERIC III. 1660. de *Copenhague* : tous obtinrent des gratifications considérables en argent. Le feld - maréchal de *Schack* fut créé maréchal-général des deux royaumes, chevalier de l'Eléphant & président du conseil de guerre : ces honneurs furent même augmentés sous le successeur de *Fréderic*, qui le créa comte en 1676.

Le 10me. Janvier. 1661. Au commencent de l'année suivante on confirma par un nouvel acte tous ceux dont on vient de parler : les trois ordres remirent au roi, chacun séparément, une déclaration par laquelle ils reconnoissoient de nouveau que la couronne seroit désormais héréditaire dans la famille royale, & dans ses lignes masculines & féminines; ils y conféroient au roi un pouvoir illimité, & lui donnoient le droit de régler la succession & la régence : l'acte remis par la noblesse est signé & scellé par tous les sénateurs du royaume, & par les chefs de toutes les familles nobles dont cet ordre se trouvoit alors composé. Celui du clergé est signé & scellé par tous les députés de cet ordre aux états, & par les pasteurs des paroisses; & l'acte du tiers-état

FREDERIC III. 1660.

eſt non-ſeulement ſigné & ſcellé par les députés de la bourgeoiſie des villes, mais encore par les magiſtrats & les notables de chaque ville. On ne ſauroit donner à des titres de cette eſpèce des caractères plus authentiques, & le ſceau d'un conſentement plus univerſel. Mais ce qui paroiſſoit alors juſtifier encore mieux les grands changemens qu'on venoit de faire, ce fut le ſecours & la facilité qu'ils offroient pour apporter un prompt remède aux maux les plus preſſans de l'état. Il s'agiſſoit avant tout de pourvoir à ſa ſûreté : c'eſt ce qu'il fut aiſé de faire du moment que le roi n'eut plus qu'à vouloir : il ordonna qu'à l'avenir il y auroit une armée régulière de 24 mille hommes dans le royaume, & que tous les ordres, ſans excepter la nobleſſe, contribueroient à leur entretien & à leur logement. On établit une capitation à laquelle tout le monde fut ſoumis ; un gentilhomme fut taxé à quatre écus pour ſa perſonne, autant pour ſa femme, deux écus pour chacun de ſes enfans, & un pour chaque domeſtique : les évêques étoient taxés ſur le même pied

FREDERIC III. 1660.

& les prêtres, chapelains, bourgeois étoient partagés en différentes classes, selon leurs facultés: on régla de même sur un nouveau pied ces droits sur les consommations qui avoient occasionné tant de débats & donné le premier branle à toute la révolution.

Le nouveau grand trésorier ne tarda pas aussi à porter la main sur les fiefs de la couronne pour les faire servir à l'accroissement des revenus de l'état, conformément au vœu que les communes avoient exprimé plus d'une fois: mais le roi ne voulut pas qu'on fit trop brusquement un changement si propre à causer une nouvelle mortification à la noblesse; ce ne fut que l'année suivante qu'on décida que ces terres & revenus seroient mis en régie, & on les laissa encore pendant un an, à certaines conditions, aux nobles qui en avoient eu la jouissance jusques alors.

Il falloit bien après cela donner une nouvelle forme à un gouvernement nouveau dans son essence même. Un sénat, des ministres & des grands officiers presqu'indépendans étoient

désormais incompatibles avec la constitution. Aussi trois jours après la prestation de l'hommage, le roi se rendit-il en personne, accompagné de *Schested* & de *Gabel*, dans la salle du sénat, pour en faire transporter tous les papiers dans son palais : il supprima ensuite la charge de grand-maître dont les droits ne pouvoient que donner de l'ombrage à la royauté; il y substitua en faveur de *Gersdorff* la dignité de grand *sénéchal*; il créa deux chanceliers, un pour la cour, un autre pour les provinces allemandes; & un conseil privé d'état où les affaires les plus importantes & les plus secrètes devoient être traitées sous la présidence du roi, & décidées par sa volonté, après avoir été préparées dans des colléges inférieurs : ces colléges ou commissions devoient assister le grand *sénéchal*, les *chanceliers*, le *maréchal*, l'*amiral* & le *grand-trésorier*, dans l'exercice de leurs charges, & par cela même partager & modérer l'autorité qui y étoit attachée. Elles étoient composées de plusieurs membres nobles & non nobles, qui avoient un suffrage égal. Je ne fais qu'indiquer

FREDERIC III.

1660.

FREDERIC III. 1660.

l'esprit de ces grands changemens ; les détails seroient ici d'autant plus superflus que des changemens postérieurs & fréquens ont encore eu lieu dès-lors dans la forme de l'administration. Mais il est important d'observer qu'en établissant divers départemens, le roi replaça tous les sénateurs, & leur rendit à de nouveaux titres & à de nouvelles conditions une partie du pouvoir dont ils avoient joui précédemment ; qu'il créa de plus pour les cas d'une grande importance, un grand conseil composé de tous les grands officiers de l'état, des autres sénateurs ou conseillers, d'un membre de la noblesse, & d'un de la bourgeoisie, pris dans chacun des cinq départemens de l'état. Il faut savoir enfin qu'il promit que dans les affaires les plus importantes qui pourroient encore se présenter, il assembleroit les états généraux du royaume, comme cela s'étoit pratiqué auparavant. Il laissoit ainsi à chacun une part quelconque au gouvernement, & des consolations ou des espérances : il mettoit tout à la fois son pouvoir illimité, les loix, les droits & les

intérêts de ſon peuple, ſous la ſauvegarde de ces formes ſacrées qui conſtituent la monarchie : il concilioit enfin, autant que l'induſtrie humaine peut le faire, ces choſes ſi eſſentielles dans le gouvernement, la maturité, l'ordre, la prévoyance dans les délibérations qui ne peuvent ſubſiſter ſans pluſieurs conſeils, avec la promptitude, le ſecret, la force dans l'exécution qui ne ſe trouvent guères que ſous l'autorité d'un ſeul.

FREDERIC III. 1660.

Tous ces établiſſemens qui ſe ſuccédèrent rapidement prouvoient la prudence & l'habileté du roi ; ſa bonté ne fut pas moins marquée dans ce qu'il fit l'année ſuivante pour aſſurer à chaque ordre des droits & des priviléges. Dans tous les divers actes 1661.
par leſquels on avoit rendu le monarque héréditaire & tout-puiſſant, on n'avoit rien réſervé, rien ſtipulé à cet égard. C'étoit faire des vertus de ce prince le plus grand & le plus bel éloge que jamais la confiance & l'amour aient conſacré à un monarque : il falloit que ſa générosité répondît à tant de confiance : il commença par en faire ſentir les effets à ceux qui lui avoient témoigné le

FREDERIC III. 1661.

plus de zèle, aux citoyens de la capitale : il en fit inviter au château les principaux magiſtrats & officiers, les combla de préſens, & leur remit un diplôme qui confirmoit & étendoit les priviléges qui avoient été accordés aux bourgeois de *Copenhague* dans le temps où les circonſtances l'avoient engagé à ne rien épargner pour ſe les attacher.

Peu de jours après la nobleſſe fut auſſi invitée à ſe rendre au château, & là le grand chancelier, en préſence du roi, lui remit la charte de ſes priviléges, composée de 24 articles, ſur leſquels il ſuffit de jeter les yeux pour ſe convaincre que ſa condition reſtoit égale à celle des nobles de la plupart des monarchies de l'Europe.

Le clergé ne fut pas oublié dans cette diſtribution de grâces & de priviléges : les titres lui en furent remis avec la même ſolemnité qui avoit eu lieu pour les autres ordres : & la même faveur fut accordée aux officiers de la maiſon du roi, ſelon leur rang & leurs fonctions.

Il ne reſtoit donc plus au nouveau ſouverain héréditaire, pour mettre la dernière main à l'édifice d'une

FREDERIC III. 1661.

monarchie floriſſante & durable que de régler par une loi ſolemnelle, à jamais inviolable, ce qui en fait le fondement le plus ſolide, je veux dire, l'ordre de ſucceſſion qui doit y être obſervé : il falloit en même temps pourvoir à la sûreté de la religion reçue, & ſurtout y conſacrer la nouvelle forme de gouvernement; c'eſt-à-dire, les nouveaux pouvoirs accordés à un roi qui devoit être déſormais la ſource unique de tous les pouvoirs, de toute l'autorité, & de toutes les loix. Il falloit déterminer en conſéquence l'âge où le monarque pourroit commencer à régner, & la manière dont en cas de minorité on formeroit un conſeil de régence & de tutelle. Ce ſont-là les grands objets auxquels on pourvut, après un travail long & aſſidu, & avec toute la maturité déſirable, par cette loi célèbre, qui ſous le nom de *loi royale* contient toute l'eſſence du droit public actuel de la monarchie Danoiſe (1). Nous ne ſaurions mieux terminer l'hiſtoire de cette révolution ſi ſingulière, ſi

(1) Cette loi ne fut achevée que quatre ans après, le 14 Novembre 1665. Celui des miniſtres

FREDERIC III. 1661.

mémorable par ſes circonſtances & ſes effets, qu'en plaçant ici en entier cette loi qui en fut le dernier acte, & qui conſacra tous ceux qui l'avoient précédé : le lecteur y verra ce qui a peut-être jamais été conçu de plus clair & de plus précis, pour régler l'ordre de la ſucceſſion dans une monarchie : il y trouvera réunis tous les traits eſſentiels de la conſtitution actuelle de celle de Dannemarc : l'eſprit, ſi je puis ainſi parler, de cette révolution s'y rendra plus ſenſible à lui, & en liſant les annales des règnes poſtérieurs à cette époque, il aura de nouvelles raiſons d'applaudir à la modération, la clémence & la ſageſſe des rois qui les ont gouvernés juſqu'à préſent.

---

du roi qu'on eſtime y avoir eu le plus de part, eſt *Pierre Schumaker*, plus connu dans la ſuite par ſa grandeur & ſa diſgrâce, ſous le nom de comte de *Griffenfeld* : le roi *Frédéric IV* donna un nouveau degré de publicité à cette loi, en la faiſant imprimer en 1709, en Danois, en Allemand & en Latin : nous empruntons la traduction Françoiſe, que nous inſérons ici, de l'ouvrage de M. *Roger*, que nous avons déjà cité parce qu'il nous a paru qu'il n'y avoit rien à ajouter à l'exactitude, & à la clarté de cette traduction,

TRADUCTION

DE LA

LOI ROYALE.

FRÉDERIC III. PAR LA GRACE DE DIEU, *roi de Dannemarc & de Norvège, des Vandales & des Goths, duc de Slefwick, de Holftein, de Stormarie & de Dytmarfe, comte d'Oldenbourg & de Delmenhorft.*

SAVOIR Faifons qu'inftruits par l'exemple des autres, & par notre propre expérience, de la merveilleufe fageffe avec laquelle Dieu gouverne tous les Empires & régle leurs deftinées ; nous reconnoiffons que c'eft à fa toute-puiffance que nous devons rapporter la délivrance du péril preffant qui menaçoit d'une ruine prochaine, dans les années précédentes, notre perfonne, notre famille royale, nos royaumes & nos provinces. C'eft par fa bonté paternelle que nous en avons été préfervés, & c'eft par les foins de fa providence, que non-feulement nous fommes parvenus à une paix défirée,

FREDERIC III. 1661.

FREDERIC III. 1661.

mais que notre ſénat d'alors, & les états du royaume compoſés de la nobleſſe, du clergé & du tiers-état, ont réſolu de renoncer au droit d'élection qui leur appartenoit. En conſéquence ils ont trouvé bon de nous remettre toutes les copies de la capitulation que nous avions ſignée, & d'en annuller toutes les clauſes & toutes les conditions, nous déchargeant du ferment que nous fimes lorſque nous parvinmes au trône, & nous déclarant abſolument libre de toutes les obligations qu'il nous impoſoit. Les ſuſdits états de leur plein gré & propre mouvement, ſans aucune ſollicitation de notre part, nous ont en même temps donné à titre de droit héréditaire pour nous & nos deſcendans, iſſus d'un mariage légitime dans la ligne maſculine & féminine, nos royaumes de Dannemarc & de Norvège avec tous les droits du pouvoir ſouverain, pour les exercer d'une manière abſolue; & ils ont annullé par une ſuite de cette diſpoſition les lettres obligatoires que nous donnâmes au nom de notre bien aimé fils le prince CHRETIEN en date du 18 Juin 1650, la diſpoſition proviſionelle ſignée en 1651 & en général tout ce qu'il y avoit dans tous actes, documens ou conſtitutions de contraire au droit de ſucceſſion & au pouvoir abſolu qui nous a été conféré. A quoi ils ont ajouté le pouvoir, non-ſeulement de régler ſelon notre bon

plaiſir la forme du gouvernement pour l'avenir; mais de déterminer encore celle de la ſucceſſion, en marquant l'ordre dans lequel les lignes tant maſculines que féminines devront ſe ſuccéder, & comment le royaume ſera gouverné pendant une minorité, ſi le cas arrive. Nous requérant ſur tous ces points de publier une ordonnance, qu'ils ont promis pour eux & pour leurs deſcendans de regarder comme une loi fondamentale, c'eſt à-dire une loi immuable qu'ils obſerveront religieuſement dans tous ſes articles, & à laquelle ni eux, ni leurs deſcendans ne pourront jamais contrevenir pour nous troubler, nous, ou nos héritiers légitimes & nos deſcendans à perpétuité. Promettant au contraire par ſerment de la défendre au péril de leur vie, de leur honneur & de leurs biens contre tous & chacun de ceux, tant de nos ſujets que des étrangers qui pourroient l'attaquer ou de parole ou d'effet, ſans que jamais des raiſons de haine, d'amitié, de crainte, de danger, d'utilité, de dommage, d'envie, ni aucun artifice humain puiſſent les détourner, eux ou leurs deſcendans, de leurs devoirs à cet égard. Nous paſſons ici ſous ſilence toutes les autres marques d'amour que nos chers & fidelles ſujets nous ont données, qui ſont autant de preuves de leur zèle pour la proſpérité de notre maiſon royale héréditaire, &

FREDERIC III. 1661.

pour la fureté & tranquillité de nos états.

FREDERIC III. 1661. Confidérant donc avec toute l'attention requife le bienfait fignalé que la providence a accordé, & l'amour extrême que nos fidelles fujets nous ont montré, nous avons, pour y répondre, employé toutes les forces de notre efprit, à établir une forme de gouvernement & de fucceffion qui convienne effentiellement à un gouvernement monarchique ; & nous avons trouvé bon de la confacrer par cette loi royale qui doit fervir de loi fondamentale dans l'état, & être à jamais obfervée par nos héritiers & leurs defcendans, auffi bien que par tous les habitans de nos royaumes & provinces, fans aucune exception, & fans qu'elle puiffe jamais être fujette à aucun changement, ni contradiction, devant être tenue pour irrévocable à perpétuité.

ART. I.

DIEU étant la caufe & le principe de tout, la première difpofition que nous faifons par cette loi, c'eft que nos fucceffeurs & defcendans, tant mâles que femelles, jufques à la poftérité la plus reculée, qui occuperont le trône de Dannemarc & de Norvège par droit de fucceffion, adoreront le feul & vrai Dieu, de la manière dont il s'eft révélé dans fa fainte parole, telle qu'elle eft expliquée dans notre confeffion de foi, faite en conformité de celle d'Augsbourg de l'année 1530 ; voulant qu'ils pren-

nent ſoin d'entretenir cette religion dans toute ſa pureté dans leurs royaumes, qu'ils la protégent & la défendent de tout leur pouvoir, dans tous leurs états contre tous hérétiques, ſectaires & blaſphemateurs.

FREDERIC III. 1661.

I I.

LES rois héréditaires de Dannemarc & de Norvège ſeront en effet & devront être regardés par tous leurs ſujets comme les ſeuls chefs ſuprêmes qu'ils aient ſur la terre. Ils ſeront au-deſſus de toutes les loix humaines & ne reconnoîtront dans les affaires eccléſiaſtiques & civiles d'autre juge ou ſupérieur que Dieu ſeul.

I I I.

IL n'y aura donc que le roi qui jouiſſe du droit ſuprême de faire & d'interpréter les loix, de les abroger, d'y ajouter ou d'y déroger. Il pourra auſſi abolir les loix que lui-même ou ſes prédéceſſeurs auront preſcrites, (à la reſerve de cette loi royale qui doit demeurer ferme & irrévocable comme loi fondamentale de l'état,) & accorder des exemptions tant réelles que perſonnelles, à tous ceux qu'il jugera à propos de diſpenſer de l'obligation d'obéir aux loix.

I V.

DE même il n'y aura que le roi qui ait le pouvoir ſuprême de donner ou d'ôter les emplois ſelon ſon bon plaiſir, de nommer les miniſtres & officiers grands ou petits, ſous quelque nom ou titre

FREDERIC III. 1661. qu'ils ſoient employés au ſervice de l'état: de ſorte que toutes les dignités & tous les offices de quelque ordre qu'ils ſoient, tireront leur origine du pouvoir ſuprême du prince comme de leur ſource.

V.

C'EST au roi ſeul qu'appartient le droit de diſpoſer des forces & des places du royaume. Il aura ſeul le droit de faire la guerre avec qui & quand il trouvera bon, de faire des traités & d'impoſer des tributs & de lever des contributions de toute eſpèce ; puiſqu'il eſt clair qu'on ne peut défendre les royaumes & les provinces qu'avec des armées, & qu'on ne peut entretenir des troupes qu'au moyen des ſubſides qui ſe lèvent ſur les ſujets.

VI.

LE roi aura la juriſdiction ſuprême ſur tous les eccleſiaſtiques de ſes états, de quelque rang qu'ils ſoient. C'eſt à lui de déterminer & de régler les rits & les cérémonies du ſervice divin, de convoquer les conciles & les ſynodes aſſemblés pour régler les affaires de religion, & d'en terminer les ſeſſions ; en un mot, le roi réunira ſeul dans ſa perſonne tous les droits éminens royaux & de la ſouveraîneté, quelque nom qu'ils puiſſent avoir, & il les exercera en vertu de ſa propre autorité.

VII.

TOUTES les affaires du royaume, les

lettres & les actes publics ne feront expédiés qu'au nom du roi. Ils feront fcellés de fon fceau & fignés de fa main, dès qu'il fera parvenu à l'âge de majorité.

FREDERIC III. 1661.

VIII.

LE roi fera majeur à quatorze ans, c'eft-à-dire après treize ans accomplis, & dès qu'il fera entré dans la quatorzième année de fon âge. Dès ce moment le roi déclarera publiquement lui même, qu'il eft fon maître, & qu'il ne veut plus fe fervir ni de tuteur, ni de curateur.

IX.

ON fuivra, pour l'établiffement de la tutelle, pendant une minorité, les difpofitions qu'aura laiffées le roi précédent dans fon teftament par écrit. Mais s'il n'y avoit point de pareilles difpofitions ou de teftament, la reine veuve, mère du roi mineur, fera régente du royaume, & fe fervira pour s'aider dans les fonctions de la régence, des fept premiers confeillers & officiers du roi. La reine conjointément avec eux formera le confeil chargé de gouverner le royaume, & tout y fera réglé à la pluralité des fuffrages, en obfervant que la reine aura deux voix, tandis que les autres n'en auront qu'une. Du refte toutes les lettres, toutes les ordonnances, & en général toutes les affaires du royaume, feront expédiées au nom du roi, quoiqu'il n'y ait que la régente & les tuteurs régens qui fignent les actes.

FREDERIC III.

1661.

X.

SI la reine mère du roi étoit morte ou se remarioit, celui des princes du sang qui est le plus proche parent du roi dans la ligne descendante de notre maison, pourvu qu'il soit dans le royaume, & qu'il puisse toujours y être, sera régent du royaume, (à condition qu'il ait atteint l'âge de majorité, c'est-à-dire qu'il soit entré dans sa dix-huitième année.) Il aura pareillement deux voix au conseil; à tous les autres égards on observera ce qui a été prescrit ci-dessus.

X I.

MAIS si le susdit prince du sang n'étoit point encore majeur, & s'il n'y avoit point d'autre prince du sang, les susdits sept premiers officiers du roi, dont nous avons ci-dessus parlé, exerceront seuls la tutelle, & gouverneront le royaume. Ils jouiront tous d'une autorité égale, & auront chacun leur voix, & du reste on se conformera à ce qui a été dit ci-devant.

X I I.

SI la place de quelqu'un des tuteurs chargés de l'administration, venoit à vaquer, par la mort ou par quelque autre accident, ses collégues doivent prendre soin de la remplir aussitôt, par un choix qui soit digne de cet emploi. Le successeur prendra la place de celui à qui il succède dans la tutelle, & occu-

pera au conſeil la même place que celui qui l'aura précédé.

FREDERIC III.

1661.

X I I I.

Le régent & tous les tuteurs prêteront au roi ſerment, non-ſeulement de lui être affectionnés & fidelles, mais ils s'obligeront encore ſpécialement en qualité de tuteurs, & pendant la minorité du roi, à maintenir dans le cours de leur adminiſtration le pouvoir abſolu & monarchique du roi, ainſi que ſon droit héréditaire, & de le conſerver dans toute ſon étendue pour lui & ſes ſucceſſeurs. Ils promettront en outre de gouverner comme gens qui doivent rendre compte de leur adminiſtration à Dieu & au roi.

X I V.

Dès que la régente ou le régent & les tuteurs, apres avoir prêté ſerment, auront pris poſſeſſion de leurs emplois, ils feront auſſitôt dreſſer un état de tout ce qui appartient à ces royaumes & aux provinces qui en dépendent. Ils y comprendront les villes & les fortereſſes, les terres, les joyaux, l'argent, l'armée & la flotte, les revenus & les dépenſes du roi, pour qu'on ſoit inſtruit exactement de la ſituation du royaume, lorſqu'ils auront pris la tutelle. Ils ſeront enſuite obligés de rendre compte au roi ſur le pied de cet état ſans aucun détour, de lui répondre de tout, & de l'indemniſer des pertes qu'il aura ſouffertes par

leur faute, dès qu'il aura atteint l'âge de majorité.

FREDERIC III.

1661.

XV.

Le trône de ces royaumes & de ces provinces ne sera jamais censé vacant, tant qu'il y aura des descendans dans la ligne masculine & féminine, qui tireront leur origine de nous. Lors donc que le roi sera mort, celui qui sera le plus proche dans la ligne, sera sur le champ & actuellement roi de nom & de fait. Il montera immédiatement sur le trône & prendra incontinent le titre de roi, puisque la dignité royale & le pouvoir monarchique absolu lui appartiennent par droit de succession, dès le moment que son prédécesseur n'est plus.

XVI.

Et quoique les états du royaume composés des nobles, du clergé & du tiers-état, en nous conférant à nous & à tous nos descendans dans la ligne masculine & féminine le pouvoir illimité, pour en jouir par droit de succession, aient par là établi que dès qu'un roi est mort, la couronne, le sceptre, le titre & le pouvoir de monarque héréditaire sont par là-même dévolus à son plus proche héritier, en sorte que toute tradition ultérieure n'est plus requise, puisque dorénavant les rois de Dannemarc & de Norvège, tant qu'il y aura quelque rejetton de notre famille royale, naissent tels sans avoir besoin d'élection;

cependant pour faire connoître à l'univers que les rois de Dannemarc & de Norvège placent leur principale gloire à reconnoître leur dépendance de l'Etre ſuprême, & tiennent à honneur de recevoir la bénédiction de Dieu par ſes miniſtres, pour ſe le rendre favorable en commençant leur règne, nous voulons que les rois ſoient ſacrés publiquement dans l'égliſe, avec les cérémonies & ſelon les rits que la religion & les bienſéances exigent.

FREDERIC III. 1661.

XVII.

Le roi cependant ne ſera tenu ni à prêter ſerment, ni à prendre aucun engagement ſous quelque nom ou titre que ce puiſſe être, de bouche ou par écrit envers qui que ce ſoit, puiſqu'en qualité de monarque libre & abſolu, ſes ſujets ne peuvent ni lui impoſer la néceſſité du ſerment, ni lui preſcrire des conditions qui limitent ſon autorité.

XVIII.

Le roi peut fixer le jour de ſon ſacre comme il le trouvera à propos, lors même qu'il ne ſeroit pas encore majeur, & il doit ſe hâter d'implorer par cet acte religieux la bénédiction de Dieu & le ſecours puiſſant qu'il accorde à ſon oint. Quant aux cérémonies qui doivent s'y obſerver, il en ordonnera comme il trouvera bon, ſelon les circonſtances.

XIX.

Et puiſque la raiſon ainſi que l'expé-

FREDERIC III. 1661. rience de chaque jour démontrent, que des forces réunies ont bien plus de pouvoir que ſi elles étoient ſéparées, & que plus l'empire d'un prince eſt conſidérable, mieux auſſi il peut ſe défendre, ainſi que ſes ſujets, contre toute attaque étrangère, nous voulons que nos royaumes héréditaires de Dannemarc & de Norvège avec toutes les provinces & les pays qui en dépendent, les isles, les places fortes, les droits royaux, les joyaux, l'argent monnoyé & tous les autres effets mobiliers, l'armée & toutes les munitions, ainſi que les équipages, la flotte & tout ce qui lui appartient; enfin que tout ce que nous poſſédons actuellement, & tout ce qui pourra appartenir dans la ſuite à nous ou nos ſucceſſeurs par les droits de la guerre, de ſucceſſion ou en vertu de quelqu'autre titre légitime; nous voulons, diſons-nous, que toutes ces choſes, ſans aucune exception, demeurent unies & indiviſes ſous un ſeul roi héréditaire de Dannemarc & de Norvège, & que les princes du ſang de l'un & de l'autre ſexe, contens de leurs eſpérances, attendent la ſucceſſion à laquelle ils peuvent être appelés, ſelon l'ordre que nous établirons.

X X.

ET puiſque par l'article précédent nous venons de ſtatuer, (voulant que ce ſoit un article eſſentiel de cette loi, & qui ne puiſſe être changé ſous aucun prétexte,) que les royaumes & provinces que nous poſſédons

poſſédons actuellement, & que nous pourrions acquérir dans la ſuite, ou par ſucceſſion, ou par quelqu'autre titre légitime, ne puiſſent jamais être ſéparés, ni diviſés; nous voulons auſſi que nos ſucceſſeurs aſſurent aux autres enfans de la maiſon royale une ſubſiſtance convenable & honorable, telle que l'exige leur naiſſance, dont ils ſeront obligés de ſe contenter en argent ou en terre; & ſi on leur aſſigne des terres, ſous quelque titre honorifique que ce ſoit, ils n'en auront que les revenus annuels & l'uſufruit pendant leur vie, le fonds lui-même demeurant toujours aſſujetti à l'autorité ſouveraine du roi. Ce qui devra auſſi s'obſerver pour les terres qui conſtitueront le douaire de la reine.

FREDERIC III. 1661.

X X I.

AUCUN prince du ſang demeurant dans les royaumes ou dans les provinces de notre domination, ne pourra ſe marier, ſortir de nos états. ou entrer au ſervice des princes étrangers ſans en avoir obtenu la permiſſion du roi.

X X I I.

LES filles & les ſœurs du roi ſeront entretenues comme il convient à des princeſſes, juſqu'à ce qu'elles ſe marient du conſentement du roi: elles recevront alors leur dot en argent comptant, & elle ſera réglée ſuivant le bon plaiſir du roi. Elles n'auront plus enſuite aucune prétention à former, ſoit pour elles, ſoit

FREDERIC III. 1661.

pour leurs enfans, jufqu'à ce qu'elles ou leurs enfans foient appelés au trône.

XXIII.

Le roi venant à mourir, fi celui qui eft fon plus proche héritier fe trouvoit abfent lorfque le trône fera devenu vacant, il devra fe rendre, toutes affaires ceffantes & fans délai, dans fon royaume de Dannemarc, y établir fa demeure & fa cour, & prendre fur le champ les rênes de l'état. Mais fi celui qui fe trouve le plus proche & par conféquent héritier légitime du roi décédé, négligeoit de fe préfenter dans l'efpace de trois mois, à compter du premier jour où on lui aura annoncé la mort de fon prédéceffeur, à moins qu'il n'en fut empéché par des raifons de fanté ou par quelqu'autre caufe légitime, celui qui le fuit immédiatement dans la ligne, & qui après lui feroit le plus habile à fuccéder, montera fur le trône. Quant à la régence & au gouvernement du royaume jufqu'à l'arrivée du roi, on obfervera ce qui a été ftatué ci-devant dans cette loi fur la régence & la tutelle.

XXIV.

Les princes du fang de l'un & de l'autre fexe auront, après le roi & la reine le premier rang dans le royaume, & ils obferveront entr'eux pour la préféance le même ordre où ils fe trouveront dans l'ordre & le droit de fucceffion.

FREDERIC III. 1661.

X X V.

ILS ne comparoîtront devant aucun juge inférieur, puiſque le roi lui-même eſt leur juge en première & dernière inſtance, ou celui qu'il commettra pour cet effet.

X X V I.

TOUT ce que nous avons dit juſqu'ici du pouvoir & de l'éminence de la ſouveraineté, & s'il pouvoit y avoir quelque choſe de plus qui n'eut pas été ici expreſſement & ſpécialement énoncé, ſera compris & renfermé dans l'expoſition précise que nous allons faire de nos intentions à cet égard. Le roi de Dannemarc & de Norvège ſera un roi héréditaire & revêtu du plus haut pouvoir, en ſorte que tout ce qui ſe peut dire & écrire à l'avantage d'un roi Chrétien abſolu & héréditaire, devra auſſi s'entendre dans le ſens le plus favorable du roi héréditaire de Dannemarc & de Norvège. La même choſe s'entendra auſſi de la reine héréditaire & ſouveraine de Dannemarc & de Norvège, ſi dans la ſuite des temps la ſucceſſion parvenoit à quelque princeſſe du ſang royal. Et comme l'expérience, ainſi que les funeſtes exemples d'autres pays, montrent combien il eſt pernicieux d'abuſer de la clémence & de la bonne foi des rois & des princes, pour diminuer leur pouvoir & autorité, comme cela a été pratiqué avec art par differentes perſonnes, & même par ceux

FREDERIC III. 1661.

de leurs ferviteurs qni avoient le plus de part à leur confiance, au grand préjudice des affaires publiques & de l'intérêt des rois, en forte qu'il eut été fort à fouhaiter en divers lieux, que les rois & les princes euffent veillé à la confervation de leur autorité avec plus de foin qu'ils n'ont fouvent fait : nous ordonnons très-férieufement à tous nos fucceffeurs les rois héréditaires & fouverains de Dannemarc & de Norvège, de prendre un foin tout particulier de défendre leur droit héréditaire & leur domination abfolue, fans fouffrir qu'on lui porte jamais d'atteinte, & nous leur recommandons de la conferver telle que nous venons de l'établir dans cette loi royale, pour la tranfmettre à jamais de génération en génération à tous nos defcendans. Et pour rendre notre volonté d'autant plus ftable, nous voulons & entendons que fi quelqu'un de quelque rang qu'il fut, ofoit faire ou obtenir quelque chofe qui de quelque manière que ce pût être, fût le moins du monde contraire à l'autorité abfolue du roi & à fon pouvoir monarchique, tout ce qui aura été ainfi accordé & obtenu, foit cenfé nul & de nul effet; & ceux qui auront eu l'adreffe d'obtenir de pareilles chofes, feront punis comme coupables du crime de lèze-majefté, & comme des gens qui ont violé d'une manière criminelle l'éminence du pouvoir abfolu & monarchique du roi.

XXVII.

FREDERIC III. 1661.

AYANT établi ci-dessus qu'il n'y auroit qu'un seul roi souverain & maitre dans ces royaumes & dans les provinces qui nous appartiennent actuellement, ou qui nous appartiendront dans la suite, & de plus ordonné que les autres enfans de la famille royale se contenteront, au moyen d'un entretien digne de leur naissance, que le roi réglera, de l'espérance de succéder au trône à leur tour; pour prévenir & lever toute espèce de difficulté, nous avons résolu de marquer ici en peu de mots l'ordre de succession dans lequel chacun doit parvenir au trône. Les descendans mâles nés d'un légitime mariage, auront donc droit les premiers à la succession de ce royaume héréditaire, & tant qu'il y aura un mâle issu d'un mâle; ni une femelle issue d'un mâle, ni un mâle ou une femelle issus d'une femelle, ni qui que ce soit de la ligne féminine, ne pourra demander la couronne par droit de succession, aussi long-temps qu'il y aura quelque héritier nécessaire & légitime dans la ligne masculine, en sorte même qu'une femelle issue d'un mâle, sera préférée au mâle issu d'une femelle.

XXVIII.

DANS l'ordre généalogique des héritiers du trône, on aura soin d'observer exactement les lignes, & de ne pas omettre à cause de l'âge une ligne au préjudice de l'autre. Le fils succédera donc immé-

FREDERIC III. 1661.

diatement à ſon père, & tant qu'il y aura un mâle dans la première ligne maſculine, la ſeconde ligne maſculine ſera exclue, & ainſi de ſuite de ligne en ligne. Et ſi le droit de ſucceſſion à ce royaume parvenoit aux femelles, on admettra d'abord les lignes féminines qui deſcendent de nous dans la ligne maſculine par les fils, & enſuite celles qui deſcendent de nous dans la ligne féminine par les filles, une ligne ſuccédant ainſi à l'autre, & une perſonne à l'autre, ayant toujours égard au droit de primogéniture; & pour exprimer la choſe en deux mots : les mâles ſeront toujours préférés, les lignes maſculines ſeront toujours les premières, & entre ceux du même ſexe & de la même ligne, l'aîné paſſera avant le cadet par droit de primogéniture.

XXIX.

POUR expoſer l'ordre de la ſucceſſion ſi clairement, qu'il n'y ait à l'avenir aucun ſujet, ni prétexte de difficulté ſur l'interprétation des mots de cette loi royale, nous avons trouvé bon de donner dans la perſonne de nos enfans un exemple de la manière dont elle doit être entendue. Lors donc qu'il plaira à la providence de nous donner la couronne éternelle & céleſte, au lieu de celle que nous portons à préſent, les royaumes de Dannemarc & de Norvège, ainſi que nos autres provinces paſſeront en entier avec le pouvoir illimité & ſouverain dont nous

ſommes revêtus, à notre fils ainé, le prince CHRETIEN, en ſorte que tant qu'il y aura des héritiers mâles dans les lignes maſculines qui deſcendent de lui, quand même il ſeroit mort avant que de parvenir à la ſucceſſion, ni le prince GEORGE & les lignes qui ſortiront de lui, ni ſes ſœurs & les lignes qu'elles formeront, ne pourront avoir aucun droit ſur nos royaumes ou provinces à titre de ſucceſſion.

FREDERIC III. 1661.

XXX.

SI la poſtérité mâle des fils & petits-fils du prince CHRETIEN venoit à s'éteindre, fut-ce dans la génération la plus reculée, on admettra d'abord & en premier lieu les lignes maſculines qui tireront leur origine du prince GEORGE notre ſecond fils, & elles poſſéderont par droit de ſucceſſion à jamais la ſouveraineté de nos royaumes & provinces en entier, & ſans qu'il ſoit permis d'en faire aucun partage, un prince ſuccédant à l'autre & une ligne à l'autre, auſſi long-temps qu'il y aura des mâles iſſus de mâles, ayant toutefois égard à l'âge entre ceux qui étant du même ſexe, ſe trouvent auſſi dans la même ligne; enſorte que le frère ainé ſera toujours préféré au cadet, lors même qu'il ſeroit né avant que ſon père parvint au trône, & que le cadet fût né depuis que ſon père auroit acquis la ſucceſſion. La même règle devra s'obſerver à l'égard de tous nos fils, ſi Dieu trouve

FREDERIC III. 1661.

à propos de bénir notre mariage en nous en donnant un plus grand nombre.

XXXI.

SI par malheur il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise) que tous les descendans mâles de notre race masculine vinssent à décéder, la succession au trône sera dévolue aux filles des fils du dernier roi, & à leurs lignes s'il y en a ; sinon elle parviendra aux propres filles du dernier roi, d'abord à l'ainée & aux lignes qui en descendront, ensuite aux autres & aux lignes qui en descendront successivement, admettant un ligne après l'autre. Entre les personnes qui sont dans la même ligne, il faudra d'abord avoir égard au sexe & ensuite à l'âge, ensorte que le fils précédera toujours la fille, & l'aîné le cadet, ce qui devra être constamment observé.

XXXII.

SI le dernier roi ne laisse point de filles après lui, la princesse du sang qui dans la ligne masculine sera la plus proche de lui, héritera du royaume, ainsi que les lignes qui pourront descendre d'elle, l'une après l'autre, comme nous l'avons ci-dessus expliqué.

XXXIII.

APRÈS elle la plus proche parente du feu roi, qui se trouvera dans une des branches féminines qui descendent de nous par les mâles, aura le royaume par droit de succession, & après elle ses fils & ses petits-fils, l'un après l'autre,

une ligne ſuccédant à l'autre, ainſi qu'il eſt preſcrit plus haut. FREDERIC III.

XXXIV.

SI les lignes de nos fils tant maſculines que féminines venoient à s'éteindre, la ſucceſſion au trône ſera dévolue aux lignes des princeſſes nos filles, & d'abord à la princeſſe ANNE SOPHIE comme à l'aînée, à ſes fils & petits-fils juſqu'à la génération la plus reculée; enſuite aux autres, l'une après l'autre, & une ligne après l'autre, enſorte cependant qu'entre ceux qui ſont dans la même ligne, on aura d'abord égard au ſexe, enſuite à l'âge, préférant le fils à la fille, & l'aîné au cadet; & tant qu'il reſtera quelque rejetton de notre famille, la ſouveraineté de ces royaumes & provinces lui appartiendra toujours par le droit de ſucceſſion, ſoit que ce ſoit un prince ou une princeſſe, en obſervant qu'une ligne ſuccède à une autre ligne, & une perſonne à une autre perſonne. 1661.

XXXV.

LA fille de la fille aînée, même dans le degré le plus éloigné ſera toujours préférée au fils & à la fille de la fille cadette, & il ne ſera point permis de paſſer d'une ligne à l'autre. La ſeconde ligne ſera donc obligée d'attendre l'extinction de la première, la troiſième celle de la ſeconde, la quatrième celle de la troiſième, & ainſi de ſuite.

XXXVI.

SI la ſucceſſion au trône parvenoit au

FREDERIC III. 1661.

fils d'une fille, & s'il laissoit des héritiers mâles après lui, il faudra à tous égards en user envers les lignes masculines qui en descendront, de la même manière que nous avons ordonné qu'on en use à l'égard des lignes masculines qui descendront de nous, c'est-à-dire, que tous les mâles dans la ligne masculine qui en naîtront devront succéder au trône par préférence à tous les autres, l'un après l'autre, & une ligne après l'autre, en sorte que l'aîné soit toujours préféré au cadet, & pour tout dire en un mot : le mâle issu d'un mâle sera préféré à la femelle issue d'un mâle, & la femelle issue d'un mâle sera préférée au mâle & à la femelle issus d'une femelle. A tous les autres égards on suivra les règles ci-dessus prescrites.

XXXVII.

AU reste c'est aux filles & à leurs enfans & petits-enfans dans un ordre perpétuel, qu'appartiendra la succession au trône; les maris des filles n'y auront aucun droit, & n'auront aucune part au gouvernement monarchique de ces royaumes, & de quelque autorité qu'ils jouissent dans leurs propres états; cependant quand ils seront dans le royaume, ils ne pourront s'y arroger aucun pouvoir, & ils devront honorer la reine héréditaire, lui céder la droite & la préséance.

XXXVIII.

L'ENFANT qui est dans le sein de sa

mère ſera compté parmi les enfans & les petits enfans, enſorte que quand même il naîtroit après la mort de ſon père, il ne laiſſera pas de prendre place avec les autres dans la ligne de ſucceſſion.

FREDERIC III.

1661.

X X X I X.

NOUS eſpérons de la miſéricorde de Dieu & de ſa bénédiction paternelle, que notre maiſon royale héréditaire ſera à jamais floriſſante & s'accroîtra de jour en jour. Mais de peur qu'à l'avenir il n'y ait des conteſtations ou des erreurs ſur l'âge, cauſées par la multitude de nos lignes deſcendantes ou collatérales, ou de la confuſion entre ces lignes; nous voulons & ordonnons bien expreſſément, que dès qu'il naitra quelque fils ou fille dans notre famille, les parens de ce prince, ou de cette princeſſe annoncent ſans perte de temps ſon nom & le jour de ſa naiſſance au roi, s'ils veulent conſerver à leurs enfans le droit à la ſucceſſion de ces royaumes & provinces, & ils devront enſuite ſe faire expédier par le roi un acte qui atteſte qu'ils ſe ſont acquités de ce devoir, dont on gardera une copie dans nos archives. On y gardera auſſi un tableau généalogique de notre maiſon royale & héréditaire.

X L.

TOUT ce que nous avons dit juſqu'ici des enfans & des petits-enfans juſques dans la poſtérité la plus reculée, devra s'entendre ſeulement des enfans légitimes

FREDERIC III. 1661. & de nul autre ; les fils & filles légitimes nés d'un légitime mariage, sortis de la tige royale héréditaire, descendans de nous, étant les seuls enfans & petits-enfans dout nous avons prétendu parler dans cette loi.

NOUS nous flattons d'avoir, autant que la prudence humaine en est capable, réglé & disposé toutes choses de la meilleure manière, & de la façon qui nous a paru la plus propre pour éviter tout inconvénient, & pour assurer la paix & la tranquillité de nos sujets en les mettant à couvert de tout trouble & de toute dissension domestique.

CEPENDANT, comme les desseins des hommes les plus sages sont tous dans la main de Dieu, & puisque malgré les précautions les plus prudentes, il n'y a cependant que l'Etre suprême qui par son concours donne une heureuse issue à toutes sortes de dispositions ; nous recommandons dans tous les siècles à sa Divine Providence & à sa protection paternelle, notre maison royale héréditaire, nos royaumes & nos provinces avec tous leurs habitans.

DONNÉ sous notre Sceau dans notre château royal de Copenhague, le 14 Novembre 1665.

FRÉDERIC.

Par ordre du Roi, (*L. S.*)

P. SCHUMACKER.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

LIVRE TREIZIÈME.

Depuis l'établissement de la souveraineté héréditaire, jusques à la mort de CHRETIEN V *en* 1699.

NOUS avons fait connoître avec assez d'étendue dans le livre précédent la nouvelle administration que le royaume avoit adaptée à la révolution qui en avoit changé & la forme & l'essence même. — La lecture de la loi royale aura suffi d'ailleurs pour en donner l'idée la plus complète à ceux des lecteurs qui auront examiné avec quelqu'attention cet acte important qui a fait dès lors la base unique du droit public du Dannemarc.

FREDERIC III. 1659.

Nous avons aussi précédemment

FREDERIC III. 1661. observé que ce fut le célèbre Pierre *Schumacker*, depuis comte de *Griffenfeld* qui eut la principale part à la rédaction de cette loi. Il étoit encore jeune alors ; & sa naissance n'avoit rien de distingué puisqu'il étoit fils d'un marchand de vin de Copenhague. Mais ses talens ne pouvoient le laisser long-temps dans l'obscurité. Ils s'annoncèrent de si bonne heure que le roi instruit de ses progrès dans les études, l'envoya à ses fraix aux écoles les plus célèbres de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie. A son retour il le prit à son service, en qualité de bibliothécaire, place qui ne pouvoit manquer de fournir à *Schumacker* de fréquentes occasions de converser avec un prince qui aimoit les lettres, & de l'intéresser par le récit de ses voyages. *Schumacker* s'étoit appliqué d'abord à la théologie & à la médecine, mais il s'étoit ensuite consacré par préférence au droit & à la politique qui ouvroient une carrière plus vaste à son ambition ; & le roi témoin de ses succès n'hésita pas à l'employer, quoiqu'il fût encore jeune, à rédiger la *loi royale*, ouvrage difficile, pres-

qu'autant qu'important, mais qui par la manière dont il s'en acquitta n'a pas paru au dessus de ses talens & de sa capacité.

FREDERIC III. 1661.

Les faveurs, les emplois honorables & lucratifs furent déjà sous Fréderic III la récompense de ses services. En 1668 nous voyons *Schumacker* devenir principal secrétaire de la chancellerie & du cabinet du roi. Ce prince ne jugea pas cependant devoir l'élever à des plus grandes dignités; il le soupçonna de recevoir des présens, & de joindre la cupidité à l'ambition. Il recommanda même à son fils en mourant de ne l'employer qu'avec précaution, & de ne pas lui confier un pouvoir dont il le croyoit capable d'abuser.

La *loi royale* ne fut point d'abord rendue publique. Le roi après l'avoir approuvée & scellée, en fit déposer l'original sous la même garde que les joyaux de la couronne, dont elle étoit sans contredit le plus précieux. Mais à la cérémonie du couronnement de son fils, elle fut publiée & en quelque sorte mise en activité par la lecture qui en fut faite avec solemnité. Dans la suite Fréderic IV

FREDERIC III. 1661. la rendit publique en la faisant imprimer. En 1709, il en envoya un exemplaire aux cours étrangères, & il en fit déposer un autre dans chacune des principales villes de Dannemarc & de Norvège. Dès lors aussi ç'a été un usage constant de produire l'original de cette loi, & d'en faire lecture dans l'acte du couronnement & du sacre des rois de Dannemarc.

Il restoit encore à faire adopter la nouvelle loi aux états du royaume de Norvège. Le prince royal, à qui cette couronne avoit déjà été précédemment assurée, fut envoyé pour cet effet à Christiania avec quelques-uns des principaux ministres, *Sehested*, *Reetz*, *Bielke*, l'archevêque *Svane* &c.

Le 15me. Août. L'acte de prestation de foi & hommage au roi comme souverain absolu & héréditaire des deux royaumes, n'y rencontra aucune opposition, & fut célébré avec pompe en présence de quelques nobles, & des députés du clergé, de la ville, & des paysans des provinces voisines. Dans la suite les autres provinces de Norvège & les isles d'*Islande* & de *Féroe* qui en dépendent prêtèrent un pareil serment. Le prince royal s'arrêta encore

quelque temps à Christiania pour régler divers articles de l'administration qui exigeoient des changemens. Il rétablit même l'usage des assemblées des états du royaume dont le nom seul subsistoit encore depuis que la noblesse Danoise s'étoit accoutumée à regarder la Norvège comme une province de Dannemarc; mais ces assemblées n'eurent pas une longue existence. Au bout de quelques années il ne paroit pas qu'il en ait plus été question.

FREDERIC III. 1661.

Il faut rapporter aux mêmes temps la construction d'une citadelle à Copenhague. On avoit commençé à en bâtir une d'abord après le siége de la capitale, dans un emplacement qui la rendoit utile pour sa défense & pour celle de la flotte. La bourgeoisie vit cet établissement avec beaucoup de douleur. Elle fit faire les plus fortes remontrances au roi par ses magistrats & ses députés pour l'en détourner. Elle lui rappela ses services encore si récens, le zèle, la fidélité dont elle lui avoit donné des marques si peu équivoques. Le roi fit d'abord suspendre les travaux commencés, pour déférer à ces re-

FREDERIC III. 1661.

montrances; mais on fit ſentir avec le temps à la bourgeoiſie le peu de fondement de ſes inquiétudes, & la néceſſité de pourvoir à la ſureté de la flotte & d'une ville devenue en quelque ſorte une place frontière, depuis qu'on avoit perdu les provinces qui ſont au-delà du Sund. Alors la citadelle fut continuée & achevée ſans qu'il y eût à ce ſujet de nouvelles plaintes.

C'eſt ainſi que le nouveau gouvernement prenoit de plus en plus de la conſiſtance & des forces. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût encore des eſprits difficiles à ſoumettre qui regrettoient le pouvoir, ou le relief que la révolution leur avoit fait perdre. Quelques-uns laiſſoient même échapper des murmures & des menaces; & le roi, craignant ſans doute qu'une légère étincelle n'allumât par degrés un incendie dangereux, réprima ces mouvemens ſéditieux avec une ſévérité qui ne peut paroître excuſable que quand on ſuppoſe que les circonſtances la rendoient abſolument néceſſaire. Un gentilhomme Danois nommé Kay *Lykke* en fut la première victime. Il fut convaincu de s'être

vanté dans des lettres, qu'aucune femme ni la reine elle-même ne pourroit lui refuser ses faveurs. Ce propos aussi extravagant qu'indécent fut traité par les juges de crime de lèse-majesté ; & ce qui méritoit quelques mois de prison & de sévères réprimandes, attira à son auteur les plus grandes rigueurs de la justice. *Lykke* fut condamné à être dégradé de noblesse, à la perte de ses biens & de la vie même. Il sut se soustraire à une partie de cet arrêt par la fuite, mais il eut la tête & le poing coupés en effigie. Et ce qui dût rendre cette excessive sévérité plus odieuse encore, c'est qu'on saisit au profit du roi quatorze des quinze terres qu'il possédoit dans le royaume. La quinzième seulement fut donnée à des maisons de charité.

FREDERIC III.

1659.

D'autres jugemens moins rigoureux suivirent celui de Lykke. Telle fut la condamnation du sénateur Gunde *Rosencrantz*, exilé pour avoir *manqué de respect au roi.* Mais le sort du comte *Uhlfeld* eut quelque chose de plus remarquable encore, & mérite quelques détails.

J'ai déjà eu plus d'une occasion de

FREDERIC III. 1661.

parler de ce ſeigneur puiſſant, que ſon ambition, ſon génie, & ſon mariage avec une fille du roi Chrétien IV auſſi ambitieuſe que lui, ont rendu célèbre dans l'hiſtoire de ce ſiècle. On a vu qu'étant grand-maître du royaume, à la mort de ce prince, il mit tout en œuvre pour diſputer la couronne à ſon fils aîné Fréderic III dans l'eſpérance que ſa femme, ou un des frères de ſa femme (quoiqu'ils ne fuſſent nés que d'un mariage inégal) (1), pourroient être appelés au trône de Dannemarc, ou du moins à celui de Norvège, au préjudice de Fréderic. Ce prince ſoutenu par les vœux de la nobleſſe & du peuple, recommandé par un uſage antique & auſſi reſpecté qu'une loi expreſſe, & par la crainte ſi bien fondée de démembrer la monarchie, triompha des intrigues d'*Uhlfeld*, il fut roi, & ne put ſans doute oublier qu'on avoit voulu l'empêcher de l'être. A cette injure qu'un prince pardonne ſi rarement, *Uhlfeld* en avoit ce-

(1) Voyez ci-deſſus au règne de Chrétien IV, leur mère Chriſtine *Munck*, quoique femme légitime du roi, n'étoit point reine, ce prince l'ayant épouſée de la main gauche.

pendant joint une autre ; pour trouver un appui dans la nobleſſe, il avoit cherché à étendre les priviléges de cet ordre aux dépens des droits de la royauté. Fréderic forcé de céder aux circonſtances, avoit ſouſcrit à cette limitation de ſes pouvoirs avec une docilité dont on ne doit pas conclure qu'il y eût été inſenſible.

FREDERIC III. 1651.

Auſſi dès qu'il ſe vit affermi ſur le trône, travailla-t-il à humilier le grand-maître ouvertement & en toute occaſion ; & la reine uſant de ſon crédit ſe livra au déſir de la vengeance, avec moins de ménagement encore, vis-à-vis de la comteſſe *Uhlfeld*, qui ſe regardant comme la fille légitime du feu roi ne lui marquoit pas toute la ſoumiſſion qu'une reine croit pouvoir exiger.

Je ne rappelerai point les événemens auxquels ces jalouſies & ces vengeances donnèrent lieu, la fuite imprudente d'*Uhlfeld* & de ſa femme à la cour de la reine *Chriſtine*, ſes intrigues, ſes inſinuations pour l'engager à porter la guerre en Dannemarc, ſuivies de ſollicitations plus preſſantes encore auprès du ſucceſſeur de Chriſtine, & le rôle odieux

FREDERIC III. 1661.

d'ennemi acharné de sa patrie, qu'il ne craignit pas de jouer enfin publiquement dans la guerre qui suivit, & qui faillit à être si fatale au Dannemarc.

La paix de *Roschild*, où ce royaume subit la loi la plus dure, obligea Fréderic à rendre à *Uhlfeld* & à sa femme leurs biens & leur rang. C'étoit sans doute user bien cruellement de la victoire, que d'obliger ainsi le roi de recevoir au sein de sa cour l'homme qui avoit trahi son pays, & s'étoit montré son ennemi personnel le plus dangereux. Mais la fortune lui fournit à son tour les moyens de se venger. Dès qu'il fut devenu souverain absolu, & même avant que la révolution fut consommée, *Uhlfeld* fut gardé à vue par l'ordre du roi, & conduit ensuite avec sa femme dans un château fort de l'isle de *Bornholm*, où il resta long-temps detenu avec d'autant plus de rigueur qu'il avoit fait plus d'efforts pour s'évader.

Enfin il demanda grâce au roi par une lettre très-soumise, & il l'obtint en s'engageant sur son honneur, par un écrit signé de sa main, à ne rien

entreprendre contre le roi & le royaume, à ſe ſoumettre à la nouvelle forme de gouvernement, à ne point ſe venger de ſes ennemis, à ne point s'éloigner ſans permiſſion du lieu fixé pour ſa demeure, à céder au roi les terres qu'il avoit en Sélande, à reconnoître ſes fautes, & la clémence dont le roi uſoit envers lui. FREDERIC III. 1661.

Mais ni cet engagement, ni le ſouvenir de tout ce qu'il avoit ſouffert ne purent contenir encore cet eſprit inquiet & ambitieux. Il forma bientôt de nouvelles intrigues au-dedans & au-dehors pour exciter des révoltes, & ſe ménager des ſecours étrangers. Il ſollicita ſous prétexte de maladie la permiſſion de s'abſenter pour aller aux eaux de Spa, & dès qu'il l'eut obtenue, il ſe retira avec ſa famille à *Amſterdam* où il travailla, mais ſans ſuccès, à faire goûter à quelques membres de la régence des projets contre le Dannemarc. Il s'adreſſa auſſi inutilement aux miniſtres de Louis XIV; enfin il fit parvenir à l'électeur de Brandebourg un mémoire dans lequel il s'efforçoit de prouver, que la nobleſſe, le clergé & la meilleure partie de la nation 1662.

FREDERIC III. 1662. étant très-mécontens du gouvernement actuel, on l'avoit chargé de proposer à l'électeur de détrôner Fréderic, après quoi il seroit élu roi à sa place. *Uhlfeld* ajoutoit que c'étoit en vain qu'il avoit voulu détourner les mécontens de prendre une résolution si désespérée, que loin d'en rien obtenir, ceux-ci paroissoient disposés à se jeter, sur le refus de l'électeur, entre les bras de la Suède & de la France; qu'au surplus l'acquisition de la couronne de Dannemarc seroit très aisée à l'électeur, s'il vouloit profiter de ses conseils & de ses secours. L'électeur reçut, comme il le devoit, cette extravagante proposition. Il en fit part à l'envoyé de Dannemarc qui étoit à sa cour, & le roi en étant instruit déféra la connoissance de tout ce complot au tribunal suprême du royaume, où siégèrent un grand nombre de juges, & tous les chefs ou présidens des divers départemens.

1663. Cette cour ne tarda pas à prononcer les peines les plus terribles contre le comte. Il fut déclaré coupable de haute trahison, condamné à être dégradé de noblesse, ses biens furent

furent confiſqués, ſon titre de comte anéanti, lui-même devoit être écartelé, la maiſon qu'il avoit dans la capitale raſée, & ſes fils à jamais bannis du royaume ſous peine de mort. On promit une récompenſe de 10,000 écus à celui qui l'apporteroit mort, & le double à celui qui l'ameneroit vivant dans le royaume. On fit faire une ſtatue de bois qui repréſentoit *Uhlfeld* ſubiſſant le ſupplice qu'on lui deſtinoit. La tête & la main en furent clouées à la porte de l'hôtel-de-ville, les quatre quartiers aux portes de la ville. A la place de ſa maiſon raſée, on éleva une colonne de pierre pour éterniſer la honte du traître. Enfin les miniſtres du roi dans toutes les cours étrangères eurent ordre de ne rien épargner pour s'aſſurer de ſa perſonne; & l'on envoya de tous côtés des émiſſaires pour ſuivre ſes traces. Cette effrayante ſentence doit faire ſuppoſer que cet homme avoit été & étoit encore réellement à craindre: cependant ſi on ne le jugeoit que par cette dernière trame, *Uhlfeld* devroit paroître un ennemi plus violent que redoutable, & on ne

FREDERIC III.

1663.

FREDERIC III. 1663.

pourroit s'empêcher de croire, qne quoiqu'il eut mérité la mort, le ressentiment particulier de la reine qui avoit conçu une haine implacable contre cette famille, n'ait vraisemblablement influé sur son jugement.

Uhlfeld ne voyant plus de sûreté pour lui dans aucune cour, s'enfuit du côté de Basle, sous un nom supposé, avec ses fils dont il se disoit le gouverneur. A Basle il se donna pour un jouaillier, & ce titre n'en imposant pas beaucoup à des officiers François qui étoient logés dans la même auberge que lui, les libertés qu'ils voulurent prendre avec ses filles donnèrent lieu à une querelle sanglante entre leurs frères & ces officiers, ce qui obligea *Uhlfeld* à chercher un autre asyle. Il s'embarqua donc sur le Rhin avec ses filles pour aller à Strasbourg, & mourut dans ce trajet des suites d'une colique violente; ses fils qui avoient été reconnus prirent en diligence une autre route, & se rendirent à Lausanne où ils restèrent cachés quelque temps.

C'est ainsi que le comte *Uhlfeld*

termina une carrière dont le commencement avoit été ſi heureux & ſi brillant, deſtinée aſſez ordinaire de ces hommes à qui la nature & la fortune ſemblent avoir voulu prodiguer toutes leurs faveurs. FREDERIC III. 1663.

Le plus jeune des quatre fils qu'il laiſſoit après lui fut le ſeul qui perpétua cette famille illuſtre. De ſimple ſoldat qu'il avoit été dans les armées Eſpagnoles, il s'éleva par degré à la vice-royauté de Catalogne : c'eſt de lui que ſont iſſus les comtes d'*Uhlfeld* qui tiennent encore un rang diſtingué à la cour de Vienne.

Le ſort d'Eleonore comteſſe d'*Uhlfeld* fut, s'il eſt poſſible, plus malheureux encore. Elle étoit en Angleterre au moment de la proſcription de ſon époux dont elle avoit déjà tant de fois partagé les revers. Elle y ſollicitoit la reſtitution de quelques ſommes d'argent que ſon mari avoit prêtées à Charles II dans le temps où ce prince perſécuté & proſcript avoit beſoin de tout le monde. On va voir comment il paya cette dette & ce ſervice. A la première réquiſition de la cour de Dannemarc, il fit conduire *Eléonore* au

FREDERIC III. 1663.

château de Douvres, & quoiqu'il feignit ensuite de lui laisser le moyen de s'évader, les mesures étoient si bien prises, que quand elle voulut en profiter elle fut enlevée & portée sur un vaisseau Danois qui la conduisit à Copenhague (1). Là elle fut aussitôt jetée dans une obscure & étroite prison, & quoiqu'il ait toujours paru qu'elle avoit ignoré les dernières trames de son mari, elle y fut gardée pendant vingt-trois ans avec beaucoup de rigueur, c'est-à-dire jusqu'à ce que la mort de la reine eut mis fin à la haine implacable qu'elle lui portoit.

Les talens qu'Éléonore avoit reçus de la nature, & qu'elle avoit cultivés dans sa jeunesse, devinrent une ressource pour elle durant une si longue épreuve. On admiroit les ouvrages de ses mains, & on lit

(1) Ce qui peut excuser en partie la conduite du roi d'Angleterre dans cette occasion, c'est qu'il venoit de renouveller (en 1661) le traité d'alliance avec le roi de Dannemarc; traité dans lequel ces deux princes s'étoient promis de se soutenir réciproquement contre tous ceux qui voudroient exciter des révoltes dans leurs états respectifs, & de s'en remettre réciproquement les auteurs.

encore avec intérêt les vers qu'elle composoit, & dont elle ornoit ses ouvrages. Enfin ce que ni Fréderic ni son successeur n'avoient osé faire pendant la vie de la reine, ne rencontra plus de difficulté à la mort de cette princesse en 1685.

FREDERIC III.
1663.

Chrétien V lui rendit la liberté & lui assigna un entretien honorable, estimant sans doute que la fille du roi son ayeul, n'avoit que trop gémi dans un état si peu digne d'elle, & n'avoit que trop expié les erreurs dans lesquelles sa tendresse pour son époux pouvoit l'avoir entraînée. Elle mourut en 1698 dans un âge avancé, & jouit ainsi pendant plus de douze ans de la liberté qui lui avoit été rendue.

Sperling chanoine de la cathédrale de Hambourg où il étoit établi, avoit aussi été arrêté par surprise, & conduit en Dannemarc où il resta en prison jusques à sa mort. Il étoit attaché au comte & à la comtesse d'*Uhlfeld*, & l'on sut qu'il avoit eu connoissance de leurs intrigues. Vainement fut-il réclamé par la ville de Hambourg, & par le roi de Suède à qui appartenoit alors le chapitre de

FRÉDERIC III. 1663.

la cathédrale comme duc de Brême. *Sperling* ne fut point rendu, & ce refus faillit à brouiller les deux cours. Mais cette ſemence de méſintelligence & d'autres encore furent prudemment étouffées par des conférences tenues à *Malmœ*, entre les députés des deux nations. Le roi de Suède étoit mineur; les régens étoient déſunis; leurs propres intérêts leur faiſoient craindre la guerre. Fréderic déſiroit auſſi de l'éviter. On reſta en paix, & l'on prévint de nouveaux démêlés par de ſages arrangemens.

Les affaires de Holſtein donnoient à Fréderic de plus ſérieuſes inquiétudes: c'étoit une conſéquence preſqu'inévitable de la poſition du duc de Holſtein-Gottorp & du roi de Dannemarc qu'ils fuſſent ennemis, ou du moins qu'ils ſe défiaſſent l'un de l'autre. Ni les liens du ſang, ni ceux des traités, ne ſauroient tenir ſolidement unis des princes diviſés par de grands intérêts. On avoit vu en Dannemarc, dans le cours de la dernière guerre, combien l'alliance de ce duc avec les Suédois pouvoit être funeſte au royaume. En effet elle leur avoit ouvert une entrée facile

FREDERIC III. 1663.

& sûre jusques dans le centre de ses provinces. Elle leur avoit donné des forteresses, des magasins, des places d'armes. Elle avoit divisé & comme anéanti les forces des Danois. Ensuite quand la nation accablée fut obligée de subir la loi du plus fort, le duc s'étoit fait donner à titre de souveraineté indépendante la portion du duché de Sleswick qui avoit été de tout temps & dans sa totalité un fief de la couronne. Ainsi en s'enrichissant des dépouilles d'un état qu'il eût dû servir comme vassal, il ne pouvoit plus trouver de sureté que dans la continuation de sa foiblesse & de ses malheurs.

D'ailleurs on voyoit que les liaisons du duc de Gottorp avec la cour de Suède, devenoient toujours plus intimes. *Charles Gustave* avoit épousé, comme nous l'avons dit, la fille de ce duc, qui se trouvoit par la mort de son époux régente de Suède. Le duc étant mort la même année (1660), son fils & successeur, *Christian Albert*, se rendit aussitôt à *Stockholm* pour recommander ses intérêts à sa sœur, & il conclut en effet par son crédit une alliance offensive & défensive

FREDERIC III. 1663. avec la Suède qui donna beaucoup d'inquiétude en Dannemarc. Ce n'étoit pas sans raison, puisque le duc s'engageoit dans ce traité à entretenir un certain nombre de troupes, & dans le cas d'une nouvelle guerre entre les deux couronnes, à obliger les sujets du Dannemarc dans les deux 1664. duchés à observer une exacte neutralité. Le roi de Suède promettoit de son côté d'assurer au duc & à ses enfans la succession à la partie royale de ces duchés, dès que le roi de Dannemarc en fourniroit l'occasion, en disputant au duc la possession des divers avantages qui lui avoient été accordés par la dernière paix. Envain donnoit-on à une semblable alliance le nom d'*alliance défensive*. Rien n'offensoit plus directement le roi de Dannemarc que ces deux articles. Le premier tendoit à détourner ses sujets des duchés de lui rendre en temps de guerre les services, & de lui garder la fidélité que tout sujet doit à son prince. Le second fournissoit mille prétextes de s'emparer de la portion des duchés qui appartenoit au roi, & d'en exclure ses enfans & tous les autres princes

vivans de la branche royale, qui y avoient un droit inconteſtable avant le duc de Holſtein-Gottorp.

FREDERIC III. 1664.

Mais ce prince fier de l'appui de la Suède, & de la foibleſſe où la dernière guerre avoit laiſſé le Dannemarc, ne fut pas plutôt de retour dans ſes duchés, qu'il fit de nouvelles levées pour ſe mettre en état de donner au traité toute l'efficace poſſible. Il fallut enſuite trouver des fonds pour l'entretien des troupes, & comme il étoit gêné à cet égard par la modicité de ſes revenus, & parce que le produit des taxes qu'on levoit dans les duchés ſe verſoit dans une caiſſe commune, il exigea que cette caiſſe fût ſupprimée, & que chacun en particulier eût ſa part de ces taxes. De là naquirent de longues conteſtations, dont nous devons abréger le détail peu important aujourd'hui; il ſuffit d'obſerver que Fréderic chercha à en prévenir les ſuites par ſa condeſcendance. Il ſe trouvoit engagé, comme nous allons le voir, dans la guerre qui s'étoit élevée entre l'Angleterre & la Hollande. Il ne vouloit point pouſſer à bout le duc de Holſtein; il vouloit même ſans

FREDERIC III. 1665. doute essayer de se l'attacher. Il conclut donc avec lui une nouvelle convention qui fut signée à *Gluckstadt*, dans laquelle il confirmoit la *souveraineté* de ce prince, & tous les anciens traités d'union, & lui promettoit sa fille *Fréderique Amélie* en mariage. D'autres points litigieux étoient aussi réglés de la manière la plus favorable au duc. On consentoit au partage du produit des taxes; on s'engageoit à ne pas faire usage contre lui de la forteresse de *Christiansprüs* que le roi avoit fait rebâtir. On approuvoit une convention passée entre le duc & le chapitre de Lubeck en 1647, en vertu de laquelle le chapitre devoit élire successivement six évêques de la maison de *Gottorp*, & ensuite alternativement un évêque de la maison de Dannemarc, & un de celle de *Gottorp*. Ce traité fut suivi de la célébration du mariage convenu entre le duc & la fille du roi. (1)

(1) Cette convention se trouve sous le nom de *Recès de Gluckstadt*, dans le recueil de Lunig. V. Reichs archiv. II. cont. II, p. 180.

Pendant que ces deux princes sembloient vouloir établir entr'eux une amitié durable, ils travailloient aussi de concert à maintenir leurs droits relativement à la ville de Hambourg & au duc de *Holstein-Plœn.* Ils s'opposoient à ce que cette ville fut reconnue pour indépendante & Impériale. Ils disputoient au duc de *Plœn* l'expectative à la succession des comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst qui alloit devenir vacante. Ce duc alléguoit en sa faveur qu'il étoit arrière petit fils du roi Fréderic I, & par cela même plus proche d'un degré du roi Chrétien I, à la postérité desquels ces comtés devoient passer, selon les loix de l'Empire, après la mort du possesseur actuel. Ce droit lui avoit même été confirmé expressement par les empereurs Ferdinand III & Léopold. Mais par des actes directement contraires, (chose dont on ne trouve que trop d'exemples dans ce cahos de loix & de prétentions qu'on appelle le droit public de l'Empire), les empereurs Maximilien II & Ferdinand III avoient reconnu le droit du roi comme duc de Holstein, & duc

FREDERIC III.
1665.

FREDERIC III. 1665.

de Gottorp ſur cette ſucceſſion ; ils s'en étoient même mis en quelque ſorte en poſſeſſion du conſentement du comte, car à ſa mort en 1667 ils reçurent les hommages & les ſermens des ſujets des deux comtés, & le firent gouverner par le comte d'Altenbourg fils naturel du dernier comte, auquel ſon père avoit laiſſé des terres conſidérables dans le pays.

Mais on ne put obtenir du duc de *Plœn* de renoncer à ſes prétentions. Il ſe ſentoit ſoutenu par les loix & par la faveur de la cour de Vienne. Il fit donc citer les deux princes devant les tribunaux de l'Empire, & Fréderic III ne vit pas la concluſion de ce long procès qui appartient à l'hiſtoire du règne ſuivant.

J'ai parlé de la guerre que l'Angleterre & la Hollande ſe faiſoient alors avec beaucoup d'acharnement. Des jalouſies de commerce en avoient allumé les premières étincelles. Mais Charles II eût pu les étouffer aiſément s'il l'eut voulu, & ſi le ſouvenir de tous les bienfaits qu'il avoit reçus en Hollande, eut eu quelque pouvoir ſur un prince, dont l'ame n'étoit acceſſible qu'à l'attrait du

plaiſir. Il avoit au contraire déſiré cette guerre, auſſi-bien que le duc d'Yorck ſon frère; le premier dans l'eſpérance d'avoir plus d'argent à manier, le ſecond par l'effet de ſa haine bigotte contre une république proteſtante. Les ſuccès des Anglois furent d'abord très-brillans. Le duc d'Yorck défit complètement la flotte Hollandoiſe commandée par *Opdam*, & ce ne fut pas ſans peine que de *Witt* qui gouvernoit alors la Hollande ranima le courage abattu de ſes compatriotes.

FREDERIC III.
1665.

Le rôle que Fréderic joua dans cette guerre n'eſt pas aiſé à comprendre, & il a été l'objet des cenſures les plus amères des autres nations. Nous rapporterons avec fidélité ce que nous pouvons dire de certain ſur ce ſujet, & nous laiſſerons au lecteur le ſoin d'apprécier ce qui n'eſt que conjecture. En remontant plus haut, nous voyons qu'après avoir contribué à délivrer le Dannemarc, les Hollandois avoient enſuite perdu tout le mérite de ce ſervice. Ce n'étoit pas ſeulement en ôtant aux Danois les moyens de ſe relever après la paix fatale de

FREDERIC III. 1665.

Roſchild; ce n'étoit pas ſeulement en exigeant des dédommagemens pour les fraix d'une guerre que leur propre intérêt leur avoit fait entreprendre; c'étoit ſurtout en inquiétant les Danois dans leur commerce & leurs poſſeſſions ſur les côtes de Guinée, où ils commirent diverſes hoſtilités contr'eux, & en refuſant de payer les droits que leurs vaiſſeaux devoient à la douane du Sund. Fréderic en fut ſi irrité qu'il conclut ſur le champ une alliance contr'eux avec l'Angleterre & la Suède. Les inſinuations de la France eurent ſans doute auſſi beaucoup de part à cette réſolution. Par ce traité, Fréderic promettoit au roi d'Angleterre un ſecours de vingt vaiſſeaux de guerre, & lui offroit l'exemption des droits du Sund pour tous les vaiſſeaux Anglois, moyenant un ſubſide annuel de 120 mille écus: la guerre éclata entre l'Angleterre & les Etats-Généraux peu après la ſignature de ce traité. Ceux-ci en avoient conçu beaucoup d'inquiétude. Ils craignoient avec raiſon que les flottes Danoiſes ne fiſſent pancher la balance en faveur de leurs ennemis; ils travaillèrent à appaiſer

FREDERIC III. 1665.

le roi & à le regagner. Il ſe tint dans cette vue des conférences entre des députés des deux nations, & cela ſeul annonçoit ſans doute déjà que le roi ne tenoit pas beaucoup à l'alliance qu'il venoit de ſigner avec l'Angleterre. Mais pendant que l'on négocioit, un incident vint hâter la concluſion des conférences & leur donner une tournure imprévue. Telle eſt du moins la manière dont les annales Danoiſes expoſent l'ordre des événemens. Le 8 Août 1665 une flotte marchande Hollandoiſe de 50 vaiſſeaux richement chargée venant de la Méditerranée étoit allé chercher un aſyle contre les Anglois dans le port de *Bergen* en Norvège. Il s'y étoit joint 10 vaiſſeaux des Indes de la même nation, & en les recevant dans ſon port, le commandant leur avoit promis de les défendre & de les protéger. Un ſi riche butin tenta l'amiral Anglois, le lord Sandwich, qui croiſoit dans ces mers. Il détacha *Tiddiman* avec 17 vaiſſeaux pour s'en emparer; cet officier en demanda cependant la permiſſion au commandant de *Bergen* Nicolas d'*Ahlefeld*; mais malgré un refus formel, *Tid-*

FREDERIC III. 1665.

diman ne laiſſa pas d'exécuter ſa commiſſion. Il attaqua dans le port les Hollandois, qui, ſurpris d'abord mais pour peu de temps, reprenant courage, & puiſſamment ſécondés par le commandant Danois, auſſi-bien que par la plupart des habitans de *Bergen*, repouſsèrent les Anglois & les obligèrent à prendre la fuite avec une perte conſidérable. Cette inſulte irrita vivement le roi, & le décida malgré les excuſes que les Anglois lui en firent à prendre parti contr'eux. C'eſt ainſi du moins que la choſe eſt racontée dans les relations publiées en Dannemarc; car s'il en faut croire celles des Anglois, & en particulier ce qu'avança *Talbot* envoyé d'Angleterre à Copenhague, c'étoit Fréderic lui-même qui avoit ſecrètement invité les Anglois à attaquer les vaiſſeaux Hollandois qui entreroient dans ſes ports, à condition d'en partager la dépouille avec eux, & qui par une plus grande perfidie encore, engageoit les Hollandois à chercher un aſyle dans ſes ports pour rendre ſa proie plus abondante & plus riche.

FREDERIC III. 1665.

Mais nous avouons qu'une imputation aussi odieuse, & qui fut repoussée avec indignation par Fréderic, nous paroît trop répugner à son caractère de franchise & d'honneur. On se croit plus autorisé à la rejeter sur le ministère de Charles II, dont les Anglois eux-mêmes nous donnent une idée si désavantageuse. D'ailleurs si cet infâme traité eut eu quelque fondement, pourquoi l'amiral Anglois fit-il des excuses au roi? Pourquoi lui offrit-on une réparation? Enfin pourquoi Fréderic ne se seroit-il pas en effet approprié au moins quelque portion de cette riche flotte qu'il avoit protégée? Mais loin de s'enrichir des dépouilles des Hollandois, ce fut dans ce temps-là même que son traité d'alliance avec eux fut arrêté définitivement (1).

(1) C'est sur la parole de *Talbot*, envoyé l'Angleterre en Dannemarc, que *Burnet* & presque tous les historiens Anglois après lui, ont accusé Fréderic de cette lâche perfidie. Il faut observer que *Talbot* ne tint ce langage qu'après avoir tenté inutilement de réconcilier ce prince avec sa cour, que le ressentiment put le lui dicter, qu'il n'accusa le roi que de lui avoir dit à lui *de bouche*, que l'amiral Anglois pourroit attaquer les

FREDERIC III. 1666. Le Ier. Février. 1666. Théât. Europ. part. 10.

Les principales conditions de cette alliance étoient, que le roi feroit courir ſur tous les navires Anglois, & qu'il joindroit à la flotte Hollandoiſe vingt de ſes vaiſſeaux aux ordres d'un amiral qui agiroit de concert avec celui de la république. On arrangeoit auſſi d'autres points conteſtés entre les deux états, comme les droits de ſortie pour les bois que les Hollandois chargeoient en Norvège, les établiſſemens des Danois en Guinée, ce que le roi devoit aux Hollandois pour les ſecours qu'ils lui avoient fournis dans la dernière guerre, dette ſouvent réclamée par ceux-ci, & à laquelle ils comprirent bien qu'il falloit renoncer. Dès que ce traité eut été ſigné à la Haye, les Danois arrêtèrent partout les vaiſſeaux Anglois, & ceux-ci usèrent de repréſailles, & menacèrent de faire une deſcente en Dan-

Hollandois dans ſes ports ; qu'il n'en donna aucune preuve que ſon aſſertion, & que le roi la démentit publiquement, & combattit tout ce qu'on alléguoit contre lui par des argumens très-forts dans un manifeſte imprimé à Paris ſous le titre de : *diſſertatio de bello Dano-Anglico ejuſque cauſis*, &c.

nemarc. Fréderic donna ſes ordres pour que ſes côtes & ſes ports fuſſent mis en état de défenſe. Il s'appliqua ſur-tout à augmenter ſes forces navales, & il fut bientôt en état d'envoyer un ſecours de dix vaiſſeaux aux Hollandois. Le commandement en fut confié à l'amiral *Sivertſen Adeler*, un des marins les plus renommés de ce ſiècle. Il étoit né en Norvège, & devoit tout à ſes talens & à ſon courage. Après avoir ſervi d'abord comme cadet de marine en Hollande, il avoit paſſé au ſervice des Vénitiens, & s'étoit tellement diſtingué dans la guerre contre les Turcs, qu'il étoit monté aux premiers grades, & étoit revenu de Véniſe comblé d'honneur & de préſens. En 1661 le roi l'avoit appelé à ſon ſervice, en qualité d'amiral, & dans l'eſpace de peu d'années, la marine Danoiſe prit en quelque ſorte une nouvelle vie ſous ſa direction. Il créa dans le port de Bergen une flotte de galères, choſe inconnue juſqu'alors dans ces mers, & reçut en récompenſe la dignité d'amiral-général, de préſident de l'amirauté, de directeur de la compagnie

FREDERIC III. 1666.

FREDERIC III. 1666. des Indes, & des pensions proportionnées à l'importance de ses fonctions.

Adeler n'eut point d'occasions de se distinguer dans cette guerre. Son escadre n'eut rien à faire. Les Anglois & les Hollandois se lassoient déja de répandre leur sang & leurs trésors, de ruiner leur commerce & leur marine par une vaine querelle dont on avoit peine à comprendre l'objet. Ils se réconcilioient, & comme ils n'avoient presqu'aucune prétention à la charge les uns des autres, la paix se conclut assez promptement. Le 21me. Juillet. 1667. Elle fut signée à Breda par toutes les puissances qui avoient eu quelque part à la guerre. Fréderic rendit aux Anglois tous leurs vaisseaux, mais il fallut qu'ils s'assujettissent de nouveau à payer les droits du Sund sur l'ancien pied.

Cette paix ne rendit pas à l'Europe un calme de longue durée. A peine étoit-elle signée, que Louis XIV envahit les Pays-Bas Espagnols. Il n'y avoit plus aucune proportion entre la puissance qui attaquoit ces provinces, & celle qui les défendoit. C'étoit d'un côté un roi jeune, chéri, admiré, plein de feu & d'am-

FREDERIC III. 1667.

bition qui commandoit à un peuple riche, nombreux, induſtrieux, à une armée aguerrie, à des flottes reſpectables ; de l'autre une monarchie dans ſon déclin, dont tous les membres ſe reſſentoient de la langueur de ſon chef, des tréſors épuiſés, des armées découragées, affoiblies, dépourvues, des villes ſans magaſins, ſans remparts, des généraux contrariés par les miniſtres, des miniſtres ſans capacité & ſans vertu. Toute l'Europe prévit les triomphes de Louis & l'abaiſſement des Eſpagnols, & la plupart des états en conçurent dès-lors de la jalouſie & de l'inquiétude.

Mais aucun n'en fut plus allarmé que les états généraux. Ils mirent tout en œuvre pour obtenir de l'Angleterre qu'elle ſe réunît avec eux, afin d'arrêter de concert les progrès de Louis XIV, qui occupoit déjà les meilleures places des Pays-Bas ; l'Angleterre y conſentit, & ils firent avec le même ſuccès des propoſitions ſemblables au roi de Suède, qui renonça pour cette fois à l'alliance qui ſubſiſtoit depuis ſi long-temps entre ſa couronne & celle de France,

FREDERIC III. 1667.

Il paroît que le roi de Dannemarc n'étoit pas éloigné de ſuivre cet exemple, & qu'il armoit déjà dans cette vue, mais il fut prévenu par la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle qui força Louis XIV à ſe contenter d'une partie des conquêtes qu'il avoit eſpérées, & laiſſa dans ſon ame le germe d'un vif reſſentiment contre les Hollandois, qui produiſit bientôt après une nouvelle guerre.

La Suède étoit donc alors la ſeule puiſſance qui pût donner de l'inquiétude à Fréderic. On s'étoit accoutumé à la craindre depuis ſes dernières victoires, & l'opinion de ſes forces, peut-être plus que ſes forces réelles, lui aſſuroit l'aſcendant qu'elle avoit pris. Elle s'en prévaloit pour étendre ſes poſſeſſions dans le duché de Brême, & pour aſſujettir la ville de ce nom qui juſques alors avoit joui de la liberté & des droits des villes impériales. La courageuſe réſiſtance de ſes citoyens faillit à attirer ſur eux les plus grands malheurs. *Wrangel* général Suédois vint camper ſous leurs murs avec un gros corps d'armée; & on le vit avec autant de ſurpriſe que d'effroi employer à ce

ſiége l'arme cruelle des boulets rouges jusques alors inconnue, du moins dans le nord. Ces infortunés citoyens alloient donc perdre leur liberté, ou périr dans les flammes, ſi les princes voiſins n'armoient pour leur défenſe. Les ducs de Lunebourg s'empreſsèrent de les ſecourir & eurent la plus grande part à leur délivrance; les Suédois forcés de lever le ſiége, le furent bientôt après de ſigner un traité dont preſque tous les états voiſins furent garans, & qui aſſuroit à la ville de *Brême* les droits les plus eſſentiels à ſon indépendance. Cette entrepriſe ambitieuſe ne produiſit d'autre effet que d'accélérer la concluſion d'une ligue contre les Suédois. Le roi de Dannemarc & l'électeur de Brandebourg unis déjà par un intérêt commun, avoient été les premiers à la ſigner. Elle devoit durer huit ans, & les contractans régloient les ſecours qu'ils ſe fourniroient en cas d'attaque. Les états-généraux, l'évêque d'*Oſnabruck*, ſon frère le duc de *Brunswick Lunebourg* avoient accédé la même année à cette alliance; l'empereur l'appuyoit, & la ſecondoit de ſon crédit comme chef de

FREDERIC III.

1667.

FREDERIC III. 1667. l'Empire, plutôt que de ſes propres forces. Elle prévint de nouveaux troubles dans le Nord, mais elle ne diſſipa point les inquiétudes que la Suède donnoit encore à ſes voiſins. En Dannemarc on ſe crut obligé de la ménager par divers ſacrifices rélatifs aux douanes du Sund, de Norvège, & aux traités de commerce qui ſubſiſtoient entre les deux nations.

Ce fut dans cette eſpèce de tranquillité peu durable, & précaire, mais la ſeule qu'on puiſſe goûter & connoître en Europe, que *Fréderic* paſſa les dernières années de ſa vie, ſans qu'on y remarque dès-lors aucun événement important. Il employoit preſque tout ſon loiſir à la vaine recherche de la tranſmutation des métaux que des chimiſtes de ce temps lui faiſoient regarder comme poſſible & avantageuſe; ils lui avoient même déjà fait dépenſer quelques millions lorſqu'une colique violente termina inopinément ſa carrière le 9 Février 1670.

La conſtance, la valeur que Fréderic III avoit fait paroître durant tout le cours de la guerre contre la Suède, lui avoient concilié l'eſtime de

FREDERIC III. 1667.

de toute l'Europe, & le reſpect de ſes ennemis ; ſa bonté l'avoit rendu cher à ſes peuples, & lui mérita leurs regrets, quoique ſouvent la douceur de ſon caractère parût tenir à la foibleſſe, & le ſoumît trop aveuglement à l'aſcendant que la reine avoit pris ſur lui, & aux paſſions de cette princeſſe abſolue & ardente dans ſes volontés.

Fréderic avoit du goût pour les arts & les ſciences ; plus inſtruit, il les eût protégées ſans doute avec plus de ſuccès, & les ſommes énormes que la recherche de la pierre philoſophale lui coûta, euſſent été employées à découvrir des vérités utiles, ſi pourtant on peut eſpérer que jamais les hommes faſſent pour trouver des vérités utiles les efforts qu'ils ſont capables de faire pour acquérir de l'or ou de la réputation. (1)

(1) Il eut le malheur de ſe laiſſer ſéduire par *Borch* ou *Borrichius* chimiſte Danois qui avoit du ſavoir, mais ſurtout par *Borri*, Milanois de naiſſance qui ſe diſoit alchimiſte, & ſe vantoit d'être le favori de l'archange Michel qui lui avoit appris de merveilleux ſecrets. C'étoit l'impoſteur de ſon ſiècle, car il faut que chaque ſiècle en ait au moins un qui en occupe la crédulité excluſivement, &

FREDERIC III. 1667. Mém. de *Terlon* p. 11.

Le chevalier *Terlon* ambaſſadeur de France qui avoit long-temps vécu à la cour de Fréderic, ne parle qu'avec éloge de ce prince dans ſes mémoires ; il loue ſa figure noble & avantageuſe, ſes manières franches, affables & engageantes, ſon jugement, ſa prudence, ſa générоſité, ſa fidélité à remplir ſes engagemens, ſa valeur diſtinguée, ſes connoiſſances dans les arts & dans les ſciences.

Il fait après cela un portrait de la reine qui réunit auſſi, ſelon lui, toutes les vertus ſans aucune tache. Mais ces prétendus portraits, tracés par des courtiſans élevés à la cour de Louis XIV dans l'admiration de tout ce qui portoit le caractère de la royauté, & dans ce goût de flatterie & d'hyperbole commun dans le ſiècle

---

le nôtre en eſt la preuve. *Borri* opéroit des prodiges, faiſoit de l'or, prolongeoit la vie, guériſſoit tous les malades qui accouroient de toutes parts à Strasbourg & à Amſterdam où il ſéjourna long-temps. Delà il vint à Hambourg où il trouva la reine Chriſtine qu'il encenſa & perſuada auſſi long-temps qu'elle eut de l'argent. Il paſſa enſuite en Dannemarc où Fréderic eut la foibleſſe de l'accueillir, & le malheur de le croire & de dépenſer pluſieurs millions avec lui.

passé, ne sont plus aujourd'hui adoptés sans défiance, ou du moins sans examen.

FREDERIC III. 1670.

Fréderic III avoit eu plusieurs enfans de la reine Sophie Amélie sa femme. Nous ne remarquerons que 1°. *Chrétien* né en 1646 qui lui succéda sous le nom de *Chrétien V*; 2°. *Anne Sophie* qui épousa en 1666 le prince électoral de Saxe *Jean George* & fut mère d'*Auguste* roi de Pologne; 3°. *Fréderique Amélie* qui épousa en 1667 *Chrétien Albert* duc de Holstein-Gottorp; c'est d'elle & de ce duc que descend la branche de *Holstein-Gottorp* d'aujourd'hui, dont l'aîné est grand-duc de Russie; 4°. *Wilhelmine Ernestine* mariée en 1671 avec l'électeur Palatin, dont elle n'eut point d'enfans; 5°. *George* né 1653, qui épousa en 1683 la princesse *Anne*, fille du roi d'Angleterre Jacques II, & depuis reine elle-même en 1702; il eut treize enfans de cette princesse qui moururent tous en bas âge; 6°. *Ulrique Eléonore* qui épousa en 1680 *Charles XI* roi de Suède, & fut mère de Charles XII; *Fréderic* eut aussi un fils naturel *Ulric Fréderic Guldenlew*, nommé avec éloge dans l'histoire du

FREDERIC III. 1670. temps par la valeur peu commune qu'il fit briller dans le siége de Copenhague, & par les services distingués qu'il rendit à sa patrie, surtout pendant sa vice-royauté de Norvège.

CHRÉTIEN V, *cinquante-huitième roi de Dannemarc, & neuvième de la maison d'Oldenbourg.* (1)

CHRETIEN V. 1660. AUSSITOT que la mort de Fréderic fut connue, les ministres d'état, les principaux officiers, les magistrats & les trente-deux députés de la bourgeoisie de Copenhague furent convoqués au palais pour y prêter

(1) Nos sources & nos autorités principales pour l'histoire de ce règne, sont l'histoire de *Holberg*, l'abrégé historique de *Hoyer*, le *Théâtre de l'Europe*, le *Journal de l'Europe*, *les Mémoires de Dannemarc* traduits de l'anglois, imprimés à Utrecht en 1701, le *Journal du roi Chrétien V* attribué à *Laurenzen*, en danois; les Mémoires de *Griffenfeld* en françois par *Hoffman*, l'Histoire militaire de Chrétien V en danois par *Friedenreich*. L'histoire des états voisins, & les mémoires sur les affaires générales de l'Europe durant cette période, fournissent aussi des faits & des éclaircissemens auxquels nous avons eu souvent recours, aussi bien qu'à l'ouvrage estimable de M. *Gebhardi* que nous avons déjà cité, & qui a beaucoup facilité notre travail.

ferment à fon fucceffeur. On doubla les gardes, on fit paffer des foldats fur les vaiffeaux de guerre qui étoient dans le port, on prit enfin toutes les mefures propres à en impofer à ceux qui pourroient penfer à fe prévaloir de la circonftance pour exciter quelques troubles : mais ces précautions étoient fuperflues; il n'y eut aucun mouvement féditieux, ni même aucune apparence de mécontentement; l'affection qu'on avoit pour Chrétien V y eut fans doute autant de part que le devoir ou la crainte. Agé d'environ 23 ans, & déjà connu du moins par fon affabilité, fa douceur, & fes manières engageantes, ce prince avoit gagné les cœurs par ces dehors prévenans auxquels le peuple attache un grand prix, parce que tout ce qu'il craint le plus eft d'être méprifé.

CHRETIEN V.
1670.

On remarqua dans les cérémonies du couronnement le rôle dont *Schumacker* fut chargé, comme la marque la plus sûre de la faveur dont il alloit jouir. (1) Il préfenta au roi la cou-

(1) Ce prince ne fe fit facrer que l'année fuivante 1671, le 7 Juin à Frédéricsbourg par les mains de *Vandalinus* évêque de Sélande.

CHRETIEN V. 1670.

ronne, le ſceptre, la loi royale, & un livre cacheté que Fréderic III en mourant lui avoit confié, avec ordre de ne le remettre qu'entre les mains de ſon ſucceſſeur. Le roi lui ſut gré de la douleur qu'il témoigna dans cette occaſion de la mort de ſon père, & de l'air noble avec lequel il s'acquitta de ſes fonctions; il fit retirer tout le monde après la cérémonie, & eut un entretien particulier avec lui. Ce témoignage public de confiance ſi propre à exciter & à faire taire l'envie des courtiſans, fut ſuivi de bien d'autres faveurs plus importantes; le roi ſe fit donner par *Schumacker* des mémoires ſur preſque toutes les parties de l'adminiſtration, & il adopta dès-lors & ſuivit preſque toutes ſes idées & ſes plans. Ce n'eſt pas qu'il n'eût d'autres favoris au moment de ſon avénement au trône, mais c'étoit plutôt les compagnons des plaiſirs auxquels ſon goût & ſon âge l'entraînoient avec empire, que des hommes propres à être employés dans les affaires. Tel étoit en particulier *Levin* de *Knud*, gentilhomme de *Mecklenbourg*, qui par une modeſtie bien rare dans un favori,

CHRE-TIEN V. 1670.

reconnoiſſoit qu'il étoit peu propre aux grands emplois, & ne les ambitionnoit point. Tel étoit auſſi le comte *Guldenlew*, fils naturel de Fréderic III que Chrétien V aimoit comme un frère; ce comte réuniſſoit dans ſa perſonne les qualités les plus brillantes, la figure la plus avantageuſe, l'eſprit & la valeur: il aimoit, & entendoit l'art militaire; mais il n'avoit pas les mêmes talens pour le maniement des affaires; d'ailleurs ſon goût décidé pour les plaiſirs & pour la dépenſe, étoit un grand tort aux yeux de ceux à qui la gloire du roi & ſes vrais intérêts étoient chers, & *Schumacker* oſa ſouvent le repréſenter au roi lui-même.

Ce prince étoit déjà marié: ſon père lui ayant permis de voyager, il avoit parcouru les Pays-Bas, l'Angleterre & la France, & à ſon retour par Caſſel il y avoit conçu la plus forte paſſion pour la princeſſe *Charlotte Amélie* fille du landgrave Guillaume VI, qui devenue ſon épouſe en 1667, fut toujours aimée & eſtimée du prince & des ſujets. Elle ſut mériter ces ſentimens par ſa bonté & ſes autres vertus.

CHRE-TIEN V. 1670.

Auſſi ſa mémoire a été long-temps & eſt encore en vénération en Dannemarc. Mais ni ſes vertus, ni ſa beauté même ne purent point empêcher que quelques années après ſon mariage, Chrétien V ne fût ſéduit par les grâces & la jeuneſſe d'une autre femme. Elle ſe nommoit *Sophie Amélie Moth*, & étoit fille du médecin du roi, qui la fit comteſſe de Samſœ, & en eût pluſieurs enfans.

Tels étoient les perſonnages qui jouèrent ſous le nouveau monarque les principaux rôles à la cour & dans les affaires. Ils étoient tous en quelque ſorte éclipſés par la ſupériorité des talens de *Schumacker*, & ce miniſtre avoit ſeul l'oreille du roi quand il s'agiſſoit d'affaires importantes. Ce fut par ſes conſeils que ce prince confirma dans leurs offices ceux qui en avoient été revêtus ſous le règne précédent, en faiſant ſeulement ajouter à leur ſerment celui de ne recevoir aucun préſent de perſonne. Il créa deux nouveaux ſecrétaires d'état, un pour le Dannemarc, un autre pour la Norvège; il fit dreſſer de nouvelles inſtructions pour les membres du conſeil

d'état & du conſeil de guerre : il fit l'ouverture du tribunal ſuprême de judicature des deux royaumes, cérémonie à laquelle il aſſiſta depuis régulièrement ; il le ſoumit à une ordonnance qui régloit ſes fonctions, & perfectionna depuis à pluſieurs repriſes cette ordonnance. Il établit une commiſſion pour mieux régler l'ordre de ſa cour, y défendit ſous les plus ſévères peines les calomnies & les fauſſes accuſations ; il diminua de moitié les droits exigés des navigateurs, ſous le nom de *droits de rivage* ; il ſongea auſſi à ſoulager le peuple en réduiſant l'armée de terre. Il établit un nouvel ordre pour les forêts de la couronne, & elles furent miſes à ferme. Il créa une nouvelle compagnie des Indes dont l'octroi devoit s'étendre juſques à l'année 1730, avec le droit excluſif de naviger dans les mers entre le cap de Bonne-Eſpérance & la Chine.

CHRETIEN V. 1670.

Il en forma une autre pour le commerce des Indes Occidentales, qui devoit jouir de l'isle de St. Thomas une des Antilles, & il ſe fit reſtituer cette isle dont les Anglois

CHRETIEN V. 1670.

s'étoient mis en possession par la négligence des Danois. Il excita ses sujets à s'adonner à ce commerce, ainsi qu'à celui de Guinée, & ses soins eurent d'heureux effets. Il accorda au clergé de nouveaux avantages, & en particulier une augmentation de revenus. Il encouragea par des exemptions d'impôts & de douanes, ceux de ses sujets qui habitoient les ports de mer à faire construire des vaisseaux assez forts pour porter un certain nombre de canons, afin qu'ils pussent servir en temps de paix à faire le commerce, & que le gouvernement put les employer à son service en temps de guerre. Ces vaisseaux qu'on nommoit vaisseaux *de défense* furent assez promptement multipliés & devinrent utiles en effet dans la suite aux particuliers & à l'état.

Une nouveauté d'un autre genre, & qui fut dûe également aux conseils & à la politique de *Schumacker*, c fut l'établissement d'une noblesse titrée, dans les deux royaumes, à l'imitation des autres états. L'ancienne histoire de Dannemarc fait mention à la vérité de la dignité

de *jarl*, mot qu'on rend par celui de *comte*, & de celle de *herſa* qu'on traduit par le mot de *baron*; mais ces titres, s'ils ont été jamais héréditaires, étoient tombés en déſuétude, & la nobleſſe des deux royaumes ne paroît pas avoir connu l'uſage d'aucune diſtinction de cette eſpèce dans les ſiècles ſuivans. *Schumacker* penſoit que ce ſeroit un moyen de donner plus de relief à la cour, & quelque conſolation à l'ancienne nobleſſe que d'avoir dans le royaume des *comtes* & des *barons*. Il eſt permis, ce ſemble de ſoupçonner, que trop avide de toute ſorte de diſtinctions, il avoit penſé à lui-même en donnant ce conſeil au roi. En effet il ſollicitoit, dans le même temps, & il obtenoit l'annobliſſement ſous le nom de *Griffenſeld* qui nous ſervira déſormais à le déſigner, & la ſuite nous prouvera qu'il ne bornoit pas ſon ambition à ce ſeul titre. Le roi conſentit, quoiqu'avec peine, à adopter en cela les idées de ſon miniſtre. On érigea donc diverſes terres en comtés & en baronies. Voici les principaux priviléges qu'on y attacha, & qui prouvent contre un pré-

CHRETIEN V. 1670.

1671.

CHRETIEN V. 1671.

jugé aſſez commun, que la nobleſſe Danoiſe peut être comparée à cet égard avec celle de tous les gouvernemens monarchiques de l'Europe.

Les titres & les prérogatives ſe tranſmettent avec la terre aux fils aînés ſeulement. Les comtes & barons ont le droit de patronage, & celui de haute & baſſe juſtice. Ils ne peuvent être arrêtés pour dettes: dans les cauſes criminelles leur terre eſt un aſyle où ils ſont en ſûreté, juſqu'à la déciſion du procès, hormis le cas de lèze-majeſté. Ils peuvent ſeulement y être gardés de manière à prévenir leur évaſion. La terre eſt tellement inaliénable, que dans le cas même de crime de lèze-majeſté (le ſeul pour lequel ils puiſſent en être privés), elle paſſe au plus proche héritier. Leurs cauſes ſont portées immédiatement au tribunal ſuprême du royaume, & c'eſt le ſeul où il y ait appel des ſentences rendues en leur nom. Ils jouiſſent d'une certaine étendue de terrain exempte de tout impôt, leurs teſtamens n'ont pas beſoin de la confirmation du roi. Enfin ils conſervent ſur leurs payſans pluſieurs droits

introduits dans les temps de la tyrannie féodale, & que l'intérêt de l'état & le bien de l'humanité devroient proſcrire partout.

CHRETIEN V. 1671.

Les comtes ont de plus le droit de dais. Leurs fils cadets ſont barons ſans aucune patente particulière, & ſans poſſéder des baronies. La chancellerie leur accorde des titres diſtingués. Le titre de comte attaché à un comté eſt le plus éminent que la naiſſance puiſſe donner en Dannemarc.

Les premières perſonnes à qui le roi conféra cette dignité nouvelle au moment même de ſa création, furent *Guldenlew*, *Schack*, *Früs* & *Othon Rantzau*; enſuite *Burchard d'Ahlefeld*, *Brocdorff* & Fréderic *d'Ahlefeld*. Les premiers poſſeſſeurs de baronies furent Othon de *Winterfeld*, *Ruſſe de Ruſſenſtein*, *Reede d'Amerongen* envoyé des États-Généraux, le général *Holck*, le comte *Früs*, & Olaüs *Roſencrantz* (1).

(1) On trouvera de plus grands détails ſur les droits des comtés & baronies, dans les *lettres ſur le Dannemarc* T. II. let. 32. Au temps où l'auteur écrivoit, c'eſt-à-dire, en 1663, il y avoit 14 comtés en Dannemarc & deux en Norvège, & 15 baronies en Dannemarc.

CHRETIEN V. 1671.

Les distinctions que procuroient ces fiefs à ceux qui en étoient les possesseurs, n'étoient pas à la portée de tout le monde. Il falloit une fortune considérable pour en acquérir. Et cependant il y avoit à la cour, dans les armées, & les premiers emplois civils, des personnes qui par leur naissance & leur mérite étoient dans le cas de rechercher aussi & d'obtenir des distinctions & du relief. *Griffenfeld* imagina de satisfaire cet ordre de personnes en créant pour eux un nouvel ordre de chevalerie qu'ils se fissent honneur de porter, quoiqu'inférieur à celui de l'éléphant. On prétend que le roi Valdemar II avoit déjà créé des chevaliers de *Dannebrog*, sur le champ de bataille où il avoit vaincu les Esthoniens idolâtres, dans cette mémorable journée où ses troupes succombant par le nombre, avoient été ralliées par l'étendart dit *Dannebrog*, qui leur fut envoyé du ciel, & qui devint dès-lors l'étendart royal, l'oriflamme du Dannemarc. Mais depuis que cet étendart avoit été perdu dans la guerre contre les Dithmarses (en 1500) on avoit cessé de conférer

CHRETIEN V. 1671.

l'ordre de chevalerie qui en portoit le nom ; *Griffenfeld* engagea ſans peine le roi à le renouveller. L'ordre reparut donc ſous une nouvelle forme le 12 Octobre 1671, jour auquel on célébroit la naiſſance d'un prince royal. Il fut conféré à dix-neuf perſonnes, au nombre deſquelles on ne doit pas être ſurpris de trouver *Griffenfeld* lui-même, déjà conſeiller privé & premier ſecrétaire d'état & de la tréſorerie. Les récipiendaires reçurent à genoux de la main du roi une chaîne d'or formée des chiffres de Chrétien V & de Valdemar II, à laquelle étoit attachée la croix de *Dannebrog*, avec les lettres initiales des noms du fondateur & du reſtaurateur de l'ordre. Ce ne fut que long-temps après, (en 1693) que les ſtatuts de cet ordre furent rédigés & publiés.

Tous les princes veulent agrandir & orner leur réſidence, la capitale de leurs états. Ces villes fortunées qui ſont toujours ſous leurs yeux font naître entr'eux une émulation de magnificence, parce que dans l'opinion commune c'eſt par la ſplendeur de la capitale qu'on meſure la

CHRETIEN V, 1671.

grandeur & la prospérité de l'état. Cette mesure seroit juste en effet, si la capitale laissée en quelque sorte à elle-même, & au cours des choses ne s'enrichissoit qu'à proportion de la richesse de la nation; mais si c'est en concentrant dans un point les richesses dont on dépouille les provinces, qu'on forme une ville opulente & fastueuse, ne sacrifie-t-on pas la réalité à l'apparence, & l'estime des vrais juges à l'admiration du vulgaire?

Je n'applique point cette réflexion aux soins que prit Chrétien V, pendant tout son règne d'agrandir & d'orner Copenhague. Je suppose que la noblesse y faisant un séjour plus long & plus fréquent qu'elle ne l'avoit fait précédemment, la cour y répandant plus d'argent, en grâces, en entretien de troupes, de matelots, d'officiers civils & militaires, le commerce plus encouragé s'y étant étendu, ainsi que l'industrie & les arts, il falloit que cette capitale s'agrandît, & qu'il étoit convenable que le gouvernement dirigeât les travaux & les éta-

bliſſemens que ce changement des circonſtances exigeoit.

CHRETIEN V. 1671.

Le père & l'ayeul du roi avoient formé des plans de cette eſpèce ; mais ils ne les avoient exécuté qu'imparfaitement. Chrétien V les reprit, les étendit, fit tracer de nouvelles rues, former de nouvelles places, engagea les comtes qu'il avoit créés à ſe bâtir des hôtels proportionnés à l'éclat de leurs nouveaux titres. Il fit égaliſer le terrain en quelques endroits, combler des marais, creuſer un nouveau canal qui aboutiſſoit à un nouveau marché d'une vaſte étendue, & fut décoré de la ſtatue équeſtre du monarque, & d'un palais auquel le ſéjour qu'y fit enſuite la reine Charlotte Amélie fit donner le nom de *Charlottenbourg*. Des ſoins de ce genre furent les amuſemens de ce prince pendant toute ſa vie. Nous trouvons qu'il fit bâtir en 1682 l'egliſe de *Chriſtianshaven* où l'on voit une tour admirée par ſa forme ſingulière & élégante ; en 1683, un hôpital pour la marine, une école pour les enfans des matelots ; en 1691, une académie pour la nobleſſe, qui ſous le règne ſui-

CHRETIEN V. 1671.

vant eſt devenue une école militaire pour les officiers de l'armée de terre. Les fortifications de Copenhague furent auſſi l'objet de ſes ſoins. Il les étendit, & les perfectionna, ſurtout du côté du port, de manière que ſa flotte put être en parfaite ſûreté. A ſon imitation la reine fit conſtruire en 1685, en faveur des réformés, ſoit François, ſoit Allemands, une égliſe avec des maiſons pour les paſteurs des deux nations.

Le temps n'eſt pas éloigné peut-être où l'on ſera étonné en voyant que juſques alors le culte des réformés ou calviniſtes n'étoit pas toléré dans un royaume luthérien, & qu'il régnât ſi peu de concorde & de charité entre deux communions dont la doctrine ne diffère que par les déciſions de quelques théologiens ſur des opinions abſtruſes, & qui n'intéreſſent, ce ſemble, en aucune façon l'eſſence du chriſtianiſme. Il ne fallut pas moins que le crédit d'une reine élevée dans la communion réformée, & d'ailleurs vénérée & chérie, pour faire adopter cette nouveauté que les théologiens de ſon temps auroient bien voulu faire envi-

ſager comme étant de la dernière conſéquence, & qui dans la réalité n'a eu que des avantages, ſans aucun inconvénient; c'étoit alors que les perſécutions exercées contre les réformés en France, excitoient en leur faveur la pitié de toute l'Europe. La politique, la religion, l'humanité invitoient le gouvernement Danois à les attirer, à les accueillir. On leur accorda donc par un édit publié en 1686, le libre exercice de leur religion, & une exemption de tout impôt pendant vingt ans, à condition qu'ils s'engageroient à adopter les prières & les fêtes conſacrées dans le pays, & à n'y répandre leur doctrine ſous aucun prétexte.

CHRETIEN V. 1671.

Copenhague reçut ainſi un accroiſſement d'habitans induſtrieux qui y portèrent des arts utiles, & un nouveau degré d'émulation. Cette capitale fut auſſi embellie de pluſieurs édifices particuliers. Un conſeiller d'état, *George Elers*, fit bâtir à ſes frais un collége qui a pris ſon nom, dans lequel ſeize étudians ſont logés gratis, & trouvent, outre un appointement en argent tous, les ſecours néceſſaires pour leur inſtruction.

CHRETIEN V. 1671.

Après avoir rendu compte de ce que l'état intérieur du royaume préſente de plus intéreſſant durant la plus grande partie du règne de Chrétien V, ſuivons de même ſans interruption le fil des guerres & des négociations avec les étrangers qui occupèrent bien plus encore l'attention de ce prince, & intéreſſent auſſi plus particulièrement l'ordre de nos lecteurs pour leſquels nous écrivons.

Les différends élevés au ſujet de la ſucceſſion du comté d'*Oldenbourg*, furent la première affaire de ce genre, & les ſuites qu'elle eut, autant que l'importance de cette ſucceſſion, méritoient ſans doute l'attention du roi. Il avoit déjà pris poſſeſſion à la vérité de cette province de concert & en commun avec le duc de Holſtein-Gottorp, au moment de la mort du dernier comte d'Oldenbourg; mais, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus, cette ſucceſſion ne leur en fut pas moins conteſtée par le duc de *Holſtein Plœn*, iſſu comme eux du roi Chrétien I, & plus près d'un degré de cette ſouche commune de toutes les branches de la maiſon de Holſtein. Ce duc de *Plœn* s'étoit pourvu auprès

de l'empereur qui avoit reconnu ſon droit ; & le roi eût été diſpoſé à acquieſcer à cette déciſion & à traiter avec lui, ſi le duc de Gottorp dirigé par les conſeils des Suédois toujours oppoſés à ceux de l'empereur, n'eût refuſé hautement de s'y ſoumettre. Dès-lors tous les arrangemens & les échanges propoſés pour prévenir les ſuites de ce différend, furent inutiles. Les Suédois oppoſoient aux décrets de l'empereur des meſures plus efficaces, ils donnoient aux généraux de leurs troupes en Allemagne l'ordre de marcher au ſecours du duc leur allié, au moment où ce prince ſeroit inquiété par quelque puiſſance que ce fût dans la poſſeſſion de ſa moitié du comté d'Oldenbourg.

CHRETIEN V.
1671.

La paix du Nord étoit ainſi menacée, mais de loin & foiblement : elle eût pu être encore maintenue, ſi le feu d'une guerre bien plus dangereuſe n'eût éclaté dans les pays-Bas. Deux ans auparavant les Hollandois avoient obligé Louis XIV à borner ſes conquêtes & à accepter une paix honorable & avantageuſe. Louis vouloit ſe venger de cet affront, & ſa ven-

CHRETIEN V. 1671.

geance ne devoit pas être moins que la conquête des Pays-Bas & la destruction de la République. Le roi d'Angleterre se prêtoit à ce projet, malgré le vœu de sa nation. Le roi de Suède secondoit Louis XIV, aussi bien que les électeurs de Bavière & de Cologne, & l'évêque de Munster. La Hollande étoit plus qu'à moitié subjuguée ; les François étoient aux portes d'Amsterdam ; & la conquête de cette ville alloit consommer la ruine de la République. Chrétien V étoit sollicité vivement par les deux partis de se déclarer, & de fournir des troupes & des vaisseaux ; il étoit depuis long-temps en différend avec les Hollandois qui demandoient cinq millions de florins au Dannemarc, pour les secours qu'ils lui avoient fournis dans la dernière guerre contre la Suède ; mais le danger pressant que couroit un allié, dont on avoit reçu de grands services, & qui étoit si injustement attaqué, les sollicitations de l'électeur de Brandenbourg, le parti que la Suède prenoit dans cette guerre, toutes ces considérations réunies décidèrent enfin Chrétien V en faveur des Hollandois. Il

ſe joignit donc à la ligue que for-
moient pour les ſecourir, l'empereur,
le roi d'Eſpagne, l'électeur de Bran-
denbourg, le landgrave de Heſſe-
Caſſel, le duc de Brunswick-Lune-
bourg; ces alliés ſe propoſoient de
former un corps d'armée conſidéra-
ble qui devoit agir contre la France.
Le roi promettoit d'y joindre ſix mille
hommes de pied & trois mille che-
vaux; en attendant il faiſoit croiſer
des vaiſſeaux dans ſes mers pour
protéger les navigateurs Hollandois,
contre les corſaires François & An-
glois. Mais tous ces ſecours promis aux
Hollandois n'arrivoient que lente-
ment. Le roi n'étoit point prêt en-
core, l'empereur & le roi d'Eſpagne
ne pouvoient faire une diverſion bien
efficace, l'électeur de Brandebourg
fut preſque le ſeul de ces confédérés
qui rendît de grands ſervices aux
Hollandois; tous ces ſecours réunis
leur donnèrent cependant le temps de
reprendre du courage & des forces.

CHRETIEN V.

1671.

Les François avoient fait la faute
de ne point profiter de la première
conſternation de leur ennemi. Ils
avoient affoibli leur armée en con-

CHRETIEN V. 1671.

ſervant trop de places; il fallut les évacuer l'une après l'autre avant la fin de l'année; & dès la ſuivante, le théatre de la guerre fut changé. Les Hollandois qui en avoient été l'objet principal n'eurent preſque plus d'ennemis à combattre dans leurs provinces. On fit la guerre dans les Pays-Bas Eſpagnols, en Weſtphalie & ſur les bords du haut & du bas Rhin. Louis XIV déſiroit ſurtout de ſe venger & de ſe débarraſſer de l'électeur de Brandebourg, juſques alors l'allié le plus utile des Hollandois; il fit ravager ſes états de Weſtphalie, & l'obligea ainſi à lui demander la paix; mais perſuadé, comme l'événement ne tarda pas à le prouver, que cette paix forcée n'auroit aucune ſolidité, il travailla d'une autre manière à écarter ce dangereux ennemi.

Il employa tout ſon crédit auprès des régens de Suède, pour qu'ils fiſſent en ſa faveur une diverſion, en attaquant l'électeur du côté de la Poméranie, & dans le centre de ſes états. La Suède diviſée par des factions durant toute la minorité de Charles XI ne put être d'abord déterminée

terminée à prendre une part active dans cette guerre ; cependant elle y consentit enfin ; & dès-lors Chrétien V n'hésita plus à se mettre en mouvement.

CHRETIEN V. 1672.

Griffenfeld avoit fait jusques alors tout ce qui avoit été en son pouvoir pour l'arrêter, & borner son activité à de simples préparatifs. Il prévoyoit avec raison que si le roi s'engageoit une fois dans une guerre sérieuse, il voudroit commander lui-même son armée ; que dès ce moment il seroit éloigné de lui & entouré des personnes dont il se défioit le plus ; il craignoit en particulier l'ascendant que prendroit sur le roi le comte *Guldenlew* son ennemi le plus déclaré.

Le 20me. Mai 1673.

Ce fut alors que le roi mit la dernière main à ce traité d'alliance dont il avoit déjà été question entre lui & les Hollandois. Il leur promit un secours de dix mille hommes & quarante vaisseaux de guerre qui seroient portés au double, si quelque puissance voisine prenoit part à la guerre ; cette armée devoit veiller sur les mouvemens des Suédois, & sans s'éloigner de l'Elbe, les empêcher de se joindre aux François ; la flotte devoit

CHRETIEN V. 1673. protéger le commerce & la navigation des Hollandois dans les mers du nord. Ceux-ci s'engageoient à payer des ſubſides conſidérables au roi. Leurs alliés promirent de défendre ſes états, s'ils etoient attaqués en haine de cette alliance; ils renouvellèrent pour cet effet le traité conclu l'année précédente ſous le nom de *ligue défenſive*, & les contractans, ſavoir l'électeur de Brandebourg, le landgrave de Heſſe-Caſſel, & les ducs de Brunswick-Lunebourg, promirent au roi de lui faire paſſer des ſecours s'il étoit attaqué en Dannemarc ou en Norvège.

Le 12me. Septemb.

Il étoit évident que ces traités avoient la Suède pour objet. Louis XIV n'épargna rien pour y faire renoncer Chrétien V. Son ambaſſadeur le chevalier de *Terlon*, eut ordre de lui offrir un ſubſide conſidérable & d'autres avantages, s'il vouloit reſter neutre: mais le parti du roi étoit pris; il ne vouloit pas ſans doute laiſſer monter à un nouveau degré de puiſſance un voiſin déjà trop redoutable, & peut-être croyoit-il toucher au moment de l'humilier à ſon tour.

Dès le commencement de l'année suivante, il confirma, renouvella, ou étendit ces divers traités d'alliance avec les ennemis de la France. Il y en eut un avec l'empereur, & un autre ensuite avec le roi d'Espagne, par lequel ce prince promettoit aussi des subsides au roi. Dès que la saison le permit, Chrétien conformément à ses engagemens fit défiler des troupes dans le Holstein, & il s'y forma un corps d'armée sous les ordres de son général le comte de Schack.

CHRETIEN V. 1674.

Ce premier mouvement en occasionna beaucoup d'autres chez tous les voisins. La ville de Hambourg se crut menacée; la Suède donna des ordres pour la défense de ses provinces d'Allemagne. Le bruit se répandit que le roi alloit marcher au secours de son beau-frère l'électeur Palatin dont les armées Françoises ravageoient impitoyablement les états. D'autres assuroient qu'il songeoit à faire monter sur le trône de Pologne alors vacant, son frère le prince George. Et en effet *Griffenfeld* lui avoit suggéré cette idée que sembloient approuver l'empereur & quel-

CHRETIEN V. 1674.

ques magnats Polonois. Il envoya même un ambaſſadeur à la diète de Pologne pour lui recommander ſon frère, & lui offrir trois millions d'écus & ſix mille hommes qui reſteroient à la ſolde de la république. Ce fut ſans doute un bonheur pour la nation Danoiſe que ces conditions ne fuſſent point acceptées. Elle eut payé trop cher un ſtérile honneur. C'en fut un pour le prince George auquel un meilleur ſort étoit deſtiné. Le changement de religion que les Polonois exigeoient rigoureuſement, dégoûta le roi & ſon frère de leur projet. Les intrigues des Suédois en rendoient d'ailleurs le ſuccès bien difficile. Après beaucoup d'irréſolution, le choix des Polonois tomba ſur *Sobieski*, celui de tous les aſpirans qui avoit en effet le mieux mérité de la nation.

De tous les princes voiſins du Dannemarc, celui ſans doute qui conçut alors les plus juſtes inquiétudes, ce fut le duc de Holſtein-Gottorp. Nous avons déjà obſervé que la *ſouveraineté* que ce prince avoit acquiſe dans le centre du royaume, avec le ſecours des Sué-

CHRETIEN V. 1674.

dois, étoit pour le roi & la nation une calamité, ſi l'on peut parler ainſi, une ſource de dangers, de foibleſſe & de guerre toujours ſubſiſtantes. Et ſi les princes peuvent croire quelquefois que l'intérêt de leur état les autoriſe à compter pour rien les obligations des traités c'étoit ſans doute une circonſtance ſemblable à celle ci. Le duc & les Suédois ſentoient donc bien que ce ſeroit de ce côté - là que Chrétien tourneroit ſurtout ſes efforts, s'il ſe déterminoit à faire la guerre. Le duc étoit à Stockholm dans ce même temps. Il y jouiſſoit de la faveur que des intérêts communs & le crédit de la reine régente ſa ſœur devoient lui donner. Auſſi obtint-il que le traité de 1661 qu'il avoit avec la couronne de Suède ſeroit renouvellé & confirmé. Les ſecours les plus efficaces lui furent promis. Il s'engageoit de ſon côté à lever quelques milliers d'hommes dans ſes états pour le ſervice de la Suède, à recevoir garniſon Suédoiſe dans ſa forterelle de *Tonningen* qu'il venoit de réparer, & à céder au roi Charles XI ſa portion des états d'Olden-

CHRETIEN V. 1674.

bourg & de Delmenhorſt, la même que les décrets de l'empereur revendiquoient pour le duc de *Plœn*.

Ce traité quoique tenu fort ſecret parvint à la connoiſſance du roi par la vigilance de *Griffenfeld* qui avoit des intelligences dans toutes les cours. Le roi en fut juſtement allarmé; il vit que ſa ſureté ne lui permettoit pas de commencer aucune opération de guerre, qu'il n'eût mis le duc hors d'état de remplir les promeſſes qu'il venoit de faire aux Suédois.

Mais avant que d'expoſer les ſuites de cette réſolution, nous devons dire encore quelque choſe du miniſtre que nous venons de nommer. Il avoit gagné de plus en plus la confiance de ſon maître par des ſervices de l'eſpèce de celui-ci, qu'il étoit peut-être ſeul capable de lui rendre. Vers la fin de l'année 1673 il reçut des marques de faveur ſi diſtinguées que toute la nation en fut étonnée; & que ſi le déſir des honneurs étoit de nature à pouvoir jamais être ſatisfait, il ſemble que cet homme quelqu'ambitieux qu'il pût être n'avoit plus rien à déſirer. Toute la cour étant préſente, le roi après l'avoir comblé

d'éloges ſur ſon zèle, ſon habileté, & ſes ſervices, le revêtit d'abord des marques de l'ordre de l'éléphant, enſuite de l'éminente dignité de grand-chancelier, & lui donna enfin la terre de *Tonsberg* en Norvège qu'il érigeoit en comté pour lui & ſa poſtérité maſculine & féminine. Après cela il lui attribua la préſéance ſur tous les ſeigneurs & miniſtres de ſa cour, à la réſerve de Guldenlew vice-roi de Norvège, du maréchal comte de Schack, du chancelier *Reetz*, qui en lui cédant ſa place en conſervoit le rang & les honneurs. Ainſi Chrétien V avoit oublié le conſeil que ſon père mourant lui avoit donné de ne point trop élever *Griffenfeld*; mais à la veille d'une guerre qui alloit compliquer les intérêts du Dannemarc avec ceux de la plupart des puiſſances de l'Europe; le roi penſoit ſans doute que ce miniſtre pouvoit ſeul lui ſervir de guide dans ce labyrinthe, & qu'il ne devoit rien épargner pour ranimer ſon zèle, & s'aſſurer de ſa fidélité.

CHRETIEN V. 1674.

L'année ſuivante de nouvelles faveurs s'accumulèrent encore ſur la tête du favori. Le roi annoblit ſon

CHRETIEN V. 1674.

frère, & lui confia des emplois honorables & importans. Il nomma *Griffenfeld* lui-même président du tribunal suprême, & inspecteur de l'université. La reine pour plaire à son époux le flattoit aussi avec si peu de réserve, que dans les lettres qu'elle lui écrivoit fréquemment, elle se signoit *sa servante*, & qu'elle projeta de le marier avec la princesse *Louise Charlotte* fille du duc de *Holstein-Augustenbourg*. Le père de la princesse avoit consenti à cette union extraordinaire; la princesse étoit déjà en chemin pour aller donner la main au grand-chancelier. Mais on apprit bientôt après qu'elle étoit retournée inopinément en Holstein, & que le mariage étoit rompu. Quelques personnes crurent que le roi avoit réfléchi sur l'extrême disparité de la condition des deux époux, & ne voulut point faire cet affront aux princes de sa maison; d'autres avec plus de vraisemblance pensèrent que c'étoit le grand-chancelier lui-même qui avoit refusé la princesse de Holstein; il aspiroit, dit-on, à épouser la princesse de *Tarente*, *Charlotte Amélie de la Trimouille* que son attachement à

la religion réformée & d'autres motifs avoient engagée à venir chercher un asile en Dannemarc auprès de la reine sa proche parente.

CHRETIEN V.
1674.

Griffenfeld étoit épris des charmes & surtout de l'esprit de cette princesse; & dans la double ivresse de l'orgueil & de l'amour il osa renvoyer la princesse de Holstein, & braver ainsi le ressentiment de tous ses parens vivement irrités d'un affront d'autant plus sensible qu'ils s'étoient humiliés à pure perte.

Quand on sut dans les cours étrangères que *Griffenfeld* avoit acquis cet ascendant sans bornes sur l'esprit de son maître, elles s'empressèrent à l'envi à le mettre dans leurs intérêts par des faveurs du même genre. L'empereur *Léopold* l'éleva au rang de comte d'empire, & lui en fit expédier les titres gratuitement. Louis XIV faisoit fréquemment son éloge en présence de sa cour, & demandoit assidûment de ses nouvelles au ministre de Dannemarc. Il donna même ordre au chevalier *Terlon* qui étoit alors à Rome d'écrire à *Griffenfeld* pour lui offrir de solliciter le pape de lui accorder un chapeau de

CHRETIEN V. 1674.

cardinal, & *Griffenfeld* fut accusé d'avoir écouté cette offre si contraire à ses devoirs, & dont un homme aussi pénétrant eût vu facilement le danger si sa vanité ne l'eût ébloui.

L'électeur de Brandebourg vouloit aussi, dit-on, lui donner en fief l'isle de *Rugen*, avec le titre de principauté. Ainsi pendant que tant de prospérité excitoit l'envie & la haine des courtisans contre lui, il leur donnoit lui-même des consolations & des espérances; car il étoit bien probable qu'une fortune si rapide, si excessive, soutenue avec si peu de modération, seroit bientôt suivie de quelque grand revers.

En attendant *Griffenfeld* rendoit de grands services à son maître. Il continuoit à perfectionner diverses branches de l'administration, & en particulier les finances & les loix. La commission nommée par Fréderic III pour la réforme des loix avoit fini son ouvrage un an avant la mort de ce prince. *Griffenfeld* examinoit ce nouveau code, l'essayoit pour ainsi dire, & le corrigeoit. Il fondoit dans un seul corps les statuts épars en les conciliant, & en rendant

dans les deux royaumes la juriſprudence uniforme. *Guldenlew* cherchoit en vain à diminuer aux yeux du roi le prix de ces ſervices, & à combattre l'aſcendant du grand chancelier : ſes efforts n'aboutirent pour cette fois qu'à donner à ſon ennemi un nouveau ſujet de triomphe. *Guldenlew* fut envoyé en Norvège ſous quelque prétexte honorable que fourniſſoient les fonctions de la vice-royauté.

CHRETIEN V.

1674.

L'année étoit près de ſa fin, & l'électeur de Brandebourg reparoiſſoit ſur le Rhin à la tête d'une armée qui donnoit de l'occupation à celle des François. Louis XIV obtint alors des Suédois qu'ils fiſſent une diverſion en entrant dans les états de Brandebourg, & l'amiral *Wrangel* leur général, chargé de cette commiſſion occupa dans les derniers jours de l'année pluſieurs places de l'électeur.

Cette irruption ne pouvoit être juſtifiée ; elle donnoit à l'électeur le droit le plus évident de réclamer les ſecours promis par le dernier traité d'alliance avec le Dannemarc : c'eſt ce que firent auſſitôt des miniſtres

CHRETIEN V. 1674.

que ce prince envoya à Copenhague, pendant que lui-même réclamoit l'exécution d'un traité semblable auprès des Etats-Généraux.

Les Suédois envoyoient de leur côté un ambassadeur à Copenhague pour contrebalancer les efforts de l'électeur. C'étoit l'amiral Brahé. Il devoit solliciter le roi de rester neutre, & même lui offrir l'alliance de la Suède & lui demander sa sœur pour le jeune roi de Suède Charles XI. Le roi n'étoit point disposé à accorder sa sœur à ce prince; mais sa mère sut enfin obtenir son consentement, secondée par *Griffenfeld* qui ne souhaitoit pas la guerre, & qui se flattoit que ce mariage pourroit la prévenir. On laissa donc dormir pour le moment les prétentions, les intérêts & les querelles politiques. On se contenta d'une promesse que les Suédois ne commettroient pas des hostilités en Brandebourg, & on ne parla plus que du mariage qui fut conclu avec toutes les cérémonies & les fêtes d'usage.

A peine la princesse Danoise, Ulrique Eléonore, étoit-elle promise, qu'on apprit que non-seulement les

Suédois avoient recommencé les hoſtilités contre le Brandebourg, mais qu'ils le ravageoient avec la plus grande barbarie. Cette nouvelle fit hâter les armemens en Dannemarc, retardés par la lenteur des alliés & ſurtout par celle de l'Eſpagne à payer les ſubſides promis. La flotte Danoiſe fut portée juſques au nombre de 42 vaiſſeaux, & l'armée d'obſervation campée près de *Rendsbourg*, à vingt mille hommes. C'étoit-là que le roi qui voiloit encore ſes projets vouloit porter ſes premiers coups. Il ſentoit que c'eut été s'expoſer aux plus grands dangers que d'aller porter au loin des ſecours à ſes alliés, en laiſſant au ſein de ſes propres états un prince qui, comme le duc de Gottorp, avoit les moyens, le deſir & l'engagement poſitif de croiſer toutes ſes meſures, & de ſervir les deſſeins de ſes ennemis.

CHRETIEN V. 1674.

Ce fut ſous ces triſtes auſpices que ſe fit le mariage de Charles XI avec la princeſſe Danoiſe. Auſſitôt qu'elle fut arrivée en Suède, Chrétien ſe rendit en Holſtein où il paſſa ſon armée en revue ; ainſi tout alloit changer de face chez les nations du

CHRETIEN V. 1674.

Nord qui jusques à ce moment sembloient n'avoir qu'à rester spectatrices tranquilles des querelles de celles du midi. Alors les Hollandois déclarèrent la guerre à la Suède, à la sollicitation de l'électeur. L'empereur & l'Empire imitoient cet exemple. Les Russes méditoient une invasion du côté de la Livonie & de la Finlande. Et l'électeur lui-même se rapprochoit à grands pas de ses états, qui avoient à chaque instant un plus pressant besoin d'être secourus.

A son arrivée en Holstein, le roi dans sa qualité de duc en convoqua les états pour leur demander un subside & trois régimens; mais les états lui refusèrent formellement sa demande; refus qui lui fut si sensible qu'il ne les convoqua plus dès-lors, & qui acheva de l'aigrir contre le duc de Gottorp aux conseils & aux mauvaises dispositions duquel il l'attribua.

Il dissimula cependant cette injure, car on ne peut guères douter qu'il n'eut dès-lors le projet de se venger du prince, ou plutôt de s'assurer de lui, de manière à n'en avoir

rien à redouter durant le cours de la guerre qui s'allumoit. Ce deſſein avoit été formé peut-être du moment qu'on avoit ſu dans quels dangereux engagemens le duc étoit entré avec la Suède, & ils étoient de nature à exiger en effet des meſures très-promptes & très-ſecrètes ſi on vouloit en prévenir l'effet. CHRETIEN V. 1674.

La ducheſſe épouſe de ce duc avoit été invitée à ſe rendre à Copenhague par la reine douairière ſa mère, & elle avoit accepté cette invitation. Le roi propoſa de ſon côté une entrevue au duc. Ces princes ſe virent d'abord à *Flensbourg* & à *Gottorp* où le duc reçut le roi. Enſuite le roi fit inviter le duc à ſe rendre auprès de lui à *Rendsbourg*, forterefſe qui lui appartenoit, & où ils devoient traiter de leurs affaires de concert avec leurs miniſtres reſpectifs. *Griſfenfeld* avoit accompagné le roi, & quelques perſonnes ont conjecturé que c'étoit lui qui avoit formé le plan que nous allons voir exécuter. Ce fut lui en effet qui fit ſolliciter le duc de venir en perſonne à *Rendsbourg*, ſous prétexte que toutes les conférences qu'il avoit eues avec ſes

CHRETIEN V. 1674.

miniſtres n'avoient abouti qu'à de violentes altercations, & que ſa préſence ſeule pouvoit leur faire prendre une plus favorable tournure. Mais, ſelon *Puffendorff*, l'électeur de Brandebourg étoit le véritable auteur de ce deſſein; c'étoit lui du moins qui avoit conſeillé au roi de s'aſſurer, par une ſurpriſe, de la perſonne d'un prince dont il n'avoit rien que de dangereux à attendre, ſurtout ſi dans le cours de la guerre il éprouvoit quelque revers.

Le duc ſe rendit ſans défiance à *Rendsbourg* le 25 Juin. On l'y reçut avec de grands honneurs & au bruit de toute l'artillerie de la fortereſſe.

Le lendemain le roi reçut un courier de l'électeur de Brandebourg qui lui apportoit la nouvelle de la victoire que ce prince venoit de remporter ſur les Suédois à *Fehrbellin*, & de la diſperſion de leur armée. L'électeur communiquoit auſſi au roi l'ordre donné par la régence de Suède au général Suédois de ſecourir de toutes ſes forces le duc de Gottorp, dès qu'il en auroit beſoin, & d'empêcher la jonction des Danois & des Brandebourgeois. L'original

de cet ordre avoit été trouvé dans le bagage du général vaincu. CHRETIEN V. 1674.

Sur cette nouvelle le roi fit fermer les portes de *Rendsbourg*, & ayant pris l'avis de son conseil, il fit désarmer le duc & sa suite, & préparer une déclaration de guerre contre la Suède.

Après cela il notifia sa résolution au duc, & ayant appelé ses ministres, il leur déclara que la guerre qu'il alloit faire aux Suédois l'obligeoit à exiger de leur maître qu'il lui remît ses forteresses de *Tonningen*, de *Stapelholm* & de *Gottorp*, qu'il s'engageât à pourvoir l'armée Danoise de munitions de bouche, & à lui assurer des quartiers d'hiver; à ne pas s'opposer à ce qu'il levât des subsides dans les duchés; enfin qu'il promît formellement pour lui & sa maison de renoncer à tout acte hostile contre le Dannemarc. En retour le roi s'offroit de traiter avec le duc des autres objets qui étoient en litige entr'eux, & de lui céder sa portion d'*Oldenbourg* pour une somme de 250 mille écus. Le duc se récria d'abord sur la dureté de ces propositions. Il offrit seule-

CHRETIEN V. 1674. ment de consentir à la levée de quelques impôts en faveur du roi, & de lui céder ses troupes : mais il falloit au roi de plus grandes sûretés. Il fit donc occuper par son armée les états du duc, & donner une garde à son frère l'évêque de *Lubeck* qui étoit à *Gottorp* ; après quoi ayant fait ouvrir les portes de la forteresse, il fit dire au duc qu'il étoit libre de sortir, mais qu'il alloit le suivre avec son armée, & faire le siége de ses forteresses.

Effrayé de cette menace le duc resta à Rendsbourg & fit de nouvelles propositions qui ne paroissant point encore satisfaisantes au roi furent rejetées, & enfin il se détermina à accepter ce qu'on lui offroit, & à

Le 30me. Juin. 1675. signer cette convention trop fameuse qui a souvent été rappelée depuis, & citée dans l'histoire du Nord sous le nom de *convention* de *Rendsbourg*.

Par cet accord le duc reconnoissoit pour toujours le droit du roi, comme duc, de lever des taxes dans les duchés, & il lui cédoit jusques à la fin de la guerre sa forteresse de *Tonningen*, & toutes ses troupes au nombre d'environ quatre mille hom-

mes. Ils parurent reconciliés à ces conditions. l'évêque de Lubeck vint voir ſon frère, & ils paſsèrent même encore quelques jours l'un & l'autre avec le roi, qui chercha à adoucir par ſes diſcours & par des amuſemens ce que leur ſituation avoit de pénible. Le duc approuvoit, dit-on, ce que le roi alléguoit pour ſa juſtification. Il retourna à Gottorp dans ces diſpoſitions pacifiques, du moins en apparence, laiſſant à *Rendsbourg* des miniſtres qu'il avoit autoriſés à régler d'autres points importans de concert avec le comte d'Ahlefeld chargé des pleins pouvoirs du roi.

CHRETIEN V. 1675.

Le roi demandoit encore en effet au duc de Gottorp qu'il ſe ſoumît de nouveau à tenir ſa portion du duché de *Sleswick* à titre de fief relevant de la couronne de Dannemarc, à reſtituer au roi le bailliage de *Swabſted*, à lui céder le droit de lever des impôts dans les duchés, ſelon ſon bon plaiſir, à promettre de ne contracter aucune alliance étrangère ſans ſon approbation. Ces conditions nouvelles parurent inacceptables aux miniſtres du duc, mais le comte d'Ahlefeld s'étant adreſſé immédiatement au duc

CHRETIEN V. 1675. Le 10me. Juillet.

lui-même, ce prince les ſigna ſans difficulté, & rendit de même au roi l'acte par lequel Fréderic III avoit renoncé au droit de ſouveraineté de ſa couronne ſur le duché de *Sleswick*.

Ce prince ne s'en tint pas là, & ſoit qu'il voulût ôter au public toute idée qu'il agiſſoit par contrainte, ſoit qu'il ne ſe crut pas en ſureté, lui ou la ducheſſe ſon épouſe qui étoit encore en Dannemarc auprès de ſa mère; lorſque le roi fut de retour à Copenhague, il lui écrivit une lettre où il lui exprimoit toute ſa ſatisfaction d'être reconcilié avec lui, & de voir la confiance rétablie entre les deux branches de la famille. Il concluoit en l'aſſurant de ſes diſpoſitions à affermir cette union par tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir.

C'eſt ici que finit pour le moment cette affaire extraordinaire; elle fut repréſentée preſque partout ſous les couleurs les plus odieuſes & les plus défavorables à la réputation du roi & de ſes miniſtres; ceux-ci la juſtifièrent par la néceſſité où les avoient mis les deſſeins hoſtiles du duc & de ſes alliés. Ils oppoſoient ſes *complots* à la *ſurpriſe* qu'on lui avoit

faite, mais ce qu'ils alléguoient ſans doute de plus plauſible, c'étoit la ſurpriſe ſemblable à quelques égards dans ſes circonſtances, mais beaucoup plus conſidérable par ſes effets, que les Suédois de concert avec ſon allié le duc de Gottorp avoient faite au roi de Dannemarc en 1658, lorſque violant inopinément, & ſans cauſe ſuffiſante un traité tout récent, ils l'aſſiégèrent dans ſa capitale, & le forcèrent de ſouſcrire aux conditions les plus dures & les plus humiliantes.

CHRETIEN V.
1675

Le roi prit enſuite toutes les meſures néceſſaires pour s'aſſurer des duchés; il fit occuper les poſtes & les paſſages les plus importans du Holſtein, & envoya dix mille hommes camper entre *Trittau* & *Hambourg*. Le ſénat de cette ville fut très-effrayé de ce mouvement; il ſentoit que ſa conduite précédente n'avoit pas dû plaire au roi, dont il avoit bien moins favoriſé les intérêts que ceux du duc & des Suédois. Il chercha à l'appaiſer en gagnant *Griſſenfeld* par des préſens, & en éloignant celui de ſes membres qui pouvoit lui être le plus ſuſpect.

D'autres ſoins appeloient ailleurs

CHRETIEN V. 1675.

Chrétien V. Les flottes & les armées des puiſſances belligérantes étoient partout en mouvement. Et lui-même déclaroit formellement la guerre au roi de Suède Charles XI. Nous n'expoſerons que d'une manière ſommaire & rapide les divers événemens de cette guerre ; des détails plus étendus ne ſauroient intéreſſer qu'un très-petit nombre de lecteurs. Il leur ſuffit qu'on leur faſſe connoître les événemens qui ont eu des ſuites importantes, & qu'on leur indique les réſultats d'une campagne. L'hiſtoire militaire eſt un genre particulier. Il exige des écrivains initiés dans la ſcience de la guerre, & ne peut intéreſſer que ceux qui la cultivent par goût ou par état.

Une petite eſcadre Hollandoiſe avoit joint celle de Dannemarc dès le commencement de l'été ; ainſi réunies elles croiſoient ſur les côtes de la Poméranie, pour couper la communication entre cette province & la Suède. C'étoit la Poméranie en effet que le roi s'étoit enfin décidé à attaquer contre le conſeil de *Griffenfeld* qui lui avoit fortement conſeillé d'attaquer les Suédois en Sca-

CHRETIEN V. 1675.

nie, où le Dannemarc avoit encore des partiſans, & où les Suédois n'étoient pas prêts à le recevoir. Mais l'électeur de Brandebourg qui vouloit conquérir la Poméranie Suédoiſe avoit prévalu ſur *Griffenfeld*, & il fut puiſſamment ſecondé à cet égard par les généraux Danois qui étoient tous jaloux du crédit du miniſtre & de la ſupériorité qu'il affectoit ſur eux. Il eſt vraiſemblable cependant que *Griffenfeld* avoit raiſon, & que le roi eut bien mieux fait de ſuivre ſon avis. Ce miniſtre avoit ſans doute un génie ſupérieur, mais comme il n'arrive que trop à ſes pareils, ſon orgueil révoltant rendoit ſouvent ſon habileté inutile, parce qu'il engageoit les autres à lui refuſer la juſtice qu'il méritoit.

Le roi ne négligea pourtant pas ſes propres intérêts en rendant un ſervice ſi eſſentiel à l'électeur. Il ſe fit promettre *Wiſmar*, port de mer & fortereſſe importante, ſituée dans le Mecklenbourg, mais qui avoit été donnée à la Suède par le traité de Weſtphalie. L'électeur lui céda auſſi ſes droits ſur la principauté de *Rugen*; & il s'engagea à ne pas mettre

CHRETIEN V. 1675.

bas les armes que la Suède ne lui eut restitué toutes ses conquêtes, promesses ordinaires aux princes qui ont besoin d'un allié, & qui suppose deux choses bien incertaines, la possibilité & la volonté de les remplir.

Dans cette espérance Chrétien poussa vivement la guerre en Poméranie, & de concert avec l'électeur il en chassa presqu'entièrement les Suédois. Ceux-ci ne pouvoient aisément défendre une province aussi éloignée, & cela même eut dû convaincre le roi combien peu il lui convenoit de s'épuiser pour y faire des conquêtes. Des acquisitions bien moins étendues dans la Scanie, & surtout dans les duchés de *Sleswick* & de *Holstein*, lui eussent infiniment mieux convenu. Mais cette vérité si simple n'étoit pas encore reçue dans les cabinets des princes. Inutilement voyoit-on l'Espagne affoiblie par des possessions éloignées qu'elle défendoit avec obstination, & par des efforts qui l'accabloient.

Le siége de *Wismar* fut réservé à l'armée Danoise, parce que cette ville devoit appartenir au roi. Il commença

commença au mois d'Octobre. La défense opiniâtre de la garnison & de la bourgeoisie, des pluies excessives, les secours que les Suédois tentèrent d'y jeter, tout cela le rendit long & difficile. *Griffenfeld* empêcha qu'il ne fut levé, malgré la plupart des généraux las & rebutés. Il avoit promis au roi que la place se rendroit avant la fin de l'année. En effet les Danois ayant donné l'assaut & le général Nicolas Rosencrantz s'étant logé dans un des principaux ouvrages, la garnison demanda à capituler, & étant sortie avec les honneurs de la guerre que sa bravoure lui avoit mérités, le roi y fit son entrée avec la reine qui ne l'avoit point quitté durant toute la campagne, & l'avoit accompagné à cheval dans toutes ses marches.

CHRETIEN V. 1675.

le 16me. Décemb.

Après avoir laissé une garnison à *Wismar*, & occupé *Rostock*, *Ribnitz*, *Damgarten*, le roi pensoit à tenter la conquête de l'isle de *Rugen* quoique *Stralsund* qui la défend fut encore entre les mains des Suédois, mais *Griffenfeld* le détourna de ce dessein. Il avoit eu des avis secrets d'un projet des Suédois pour faire

CHRETIEN V. 1675.

une descente en Sélande dès que le *Sund* seroit pris par les glaces, & il détermina par cette raison le roi à retourner à Copenhague. Des services de cette importance le soutenoient avec raison dans la faveur du roi, malgré ses défauts, son ambition, & les efforts toujours plus violens de ses ennemis. L'électeur de Brandebourg persuadé de ses talens, & considérant sa faveur, tâchoit de se l'attacher de plus en plus, & après la conquête de l'isle de *Wollin* (à l'embouchure de l'Oder), il la lui donna en fief avec l'espérance de la faire ériger en principauté.

Les escadres Danoises n'étoient pas restées oisives. L'amiral *Adeler* occupa l'isle de *Hveen* qui n'est connue dans le monde que par *Tycho Brahe*, mais que sa situation dans le *Sund* rend importante en temps de guerre. Il ne put livrer bataille à la flotte Suédoise comme il le souhaitoit, & la tempête qu'il eut le temps de prévenir, détruisit une partie des vaisseaux ennemis. Ce fut là le dernier service que rendit ce grand homme de mer. Il mourut peu de

jours après à Copenhague, âgé seulement de 53 ans. CHRETIEN V. 1675.

Guldenlew vice roi de Norvège avoit formé de son côté une petite armée de soldats & de milices de Norvège avec laquelle il fit des courses jusques à *Gothenbourg* sans pouvoir prendre cette place importante. Les Suédois essuyèrent de plus grandes pertes dans leurs duchés de Brême & de Verden. Trois mille Danois aux ordres du général Baudissin s'étant réunis aux troupes des ducs de Lunebourg, de Brandebourg & de l'évêque de Munster, soumirent presque entièrement ces provinces. Les Danois prirent *Carlstadt* au cœur de l'hiver, & le roi voulut se réserver cette place pour lui, parce qu'elle avoit été bâtie par les Suédois sur le territoire d'*Oldenbourg*, dans un endroit où elle commandoit la navigation du *Weser*. Cette prétention & d'autres sujets de jalousies divisèrent les confédérés. L'évêque de Munster prétendoit garder à lui seul tout ce qu'il avoit conquis. L'empereur, que le zèle de la religion catholique n'abandonnoit pas dans la recherche de ses intérêts tempo-

Le 5me. Novemb. 1675.

le 12me. Janvier. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

rels, le favorisoit. Le roi désiroit de garder *Carlstadt* & *Stade*, qui étoient les clefs du pays. Le prince d'*Orange*, depuis Guillaume III, n'épargnoit rien pour concilier ces différends infiniment nuisibles aux intérêts de la ligue qu'il avoit formée contre la France & la Suède.

Le 23me. Août 1676.

C'étoit dans ces circonstances critiques que Charles XI roi de Suède, ayant atteint l'âge de majorité, avoit pris en main les rênes du gouvernement. Il trouvoit à son avénement un trésor épuisé, une flotte, une armée en mauvais état, sa cour & le sénat remplis de factions & de cabales, ses provinces envahies presque de tous côtés par ses voisins; mais ce furent probablement ces cabales, & cette guerre même qui le sauvèrent, & contribuèrent à son élévation. La nation étoit en général fatiguée des divisions des grands, de leur despotime, & de leur hauteur. Les attaques de ses ennemis avoient excité son ressentiment & allumé chez elle un désir de la guerre pour laquelle son penchant naturel est toujours prêt à se réveiller. *Charles* profita de ces circonstances; il créa un con-

feil privé de quatre miniftres qui eut toute fa confiance, & ne communiqua plus rien au fénat, & il alla lui-même prendre le commandement de fon armée; il fentit fans doute tout jeune qu'il étoit, que c'eft là que les rois des nations les plus libres deviennent des maîtres & des defpotes; c'eft en effet dans les camps qu'eft née la puiffance abfolue d'un feul; le plus ou moins de bonheur ou d'habileté prolonge fon exiftence dans les temps de paix.

CHRETIEN V. 1676.

Chrétien inftruit des difpofitions de fon ennemi comprit qu'il fongeoit à porter le théâtre de la guerre dans le voifinage de fes états. Il s'occupa tout l'hiver à fe mettre en pofture, non-feulement de les défendre, mais d'attaquer les Suédois à fon tour. Il eut au printemps plus de 50,000 hommes de troupes de terre en état d'agir, douze mille défendoient fes places fortes, quatorze mille campoient fous *Cronenbourg* au détroit du Sund, & vingt-cinq mille étoient en Norvège, en Poméranie, ou dans l'état de Brême, occupés à attaquer ou à défendre feuls ou de concert avec les alliés; il prit outre cela fix mille

CHRETIEN V. 1676.

hommes des troupes de *Hesse-Cassel* à sa solde, & sa flotte fut plus considérable qu'elle n'avoit encore été jusques alors. Le commandement général en fut donné au fameux général Hollandois *Corneille Tromp* qui avoit sous lui Nicolas *Juel*, amiral Danois recommandable par sa valeur & son expérience.

Quoique les subsides d'Espagne & de la Hollande payassent une partie de ces dépenses, on ne peut douter que les sujets n'en sentissent le poids. Il fallut enlever aux arts & aux métiers un grand nombre de sujets utiles pour former de si grandes armées; il fallut aussi employer des moyens de rigueur pour empêcher les bourgeois de Hambourg de fournir des secours aux Suédois. Le roi fit lever pour cet effet un petit fort sur le territoire & à la vue de cette ville.

On avoit trouvé dans les places fortes du duc de Gottorp des munitions de guerre. Le roi les fit conduire dans sa forteresse de *Gluckstadt*, & comme *Tonningen*, la principale de ces places étoit d'une vaste étendue, & eut trop coûté à garder, il ordonna qu'elle fut rasée. *Tonderen*

& *Stapelholm* eurent le même ſort. Le duc outré de voir périr dans quelques jours le fruit d'un travail de plusieurs années, & de perdre avec *Tonningen* une forteresse dont la construction lui avoit coûté des millions, ne put plus dès ce moment garder aucune mesure avec le roi. Il fit publier des écrits très-injurieux à ce prince, où la dernière convention étoit représentée comme l'ouvrage de la violence. Le roi vivement offensé lui fit demander si c'étoit par ses ordres que l'on répandoit ces libelles, & sur la réponse ambigue du duc, il lui déclara que puisqu'il lui refusoit la satisfaction qu'il avoit droit d'exiger, il alloit se faire justice à lui-même, en s'assurant des auteurs de ces libelles, qui n'avoient en vue que d'exciter de nouveaux troubles, & dont les dangereux conseils ne tendoient qu'à rallumer la guerre. Il assuroit en même temps le duc qu'il n'avoit rien à craindre pour sa personne, & dans le dessein de l'en convaincre, il fit retirer les troupes qui étoient à *Gottorp* & à *Sleswick*, & lui offrit toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer.

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

On apprit en même temps que le principal ministre du duc, *Kielmansegg* & ses trois fils qui occupoient tous dans ses états des places de confiance, avoient été arrêtés & conduits dans la citadelle de Copenhague. *Kielmansegg*, né comme *Griffenfeld* dans l'ordre de la bourgeoisie, s'étoit élevé comme lui par ses grands talens à la place de premier ministre, & jouissoit de toute la confiance de son maître. Le roi lui imputoit la partialité avec laquelle le duc s'étoit declaré contre lui, ses intrigues, ses liaisons avec les Suédois, & enfin les libelles qui l'avoient si vivement offensé. Sa vengeance fut plus grande qu'il ne le désiroit sans doute lui-même; car peu de temps après qu'il eut été arrêté, une mort subite termina les jours de ce ministre estimé de ses ennemis eux-mêmes, & recommandable en effet par son habileté, & surtout par plusieurs établissemens utiles en faveur des pauvres & des orphelins, & par la fondation de l'université de *Kiel*.

Allarmé de ces nouvelles, le duc qui étoit alors à *Eutin* avec son frère l'évêque de *Lubeck*, se retira

en diligence à Hambourg, & de-là il écrivit au roi qu'il révoquoit tout ce qu'il avoit promis au roi par la convention de *Rendsbourg*, & protestoit contre tout son contenu comme lui ayant été arraché par la violence. Il offroit cependant de traiter avec le roi, & de tenir de lui le duché de *Slesvick*. Le roi témoigna sa surprise d'une protestation si tardive, & contredite par tant d'actes antérieurs qui avoient prouvé un acquiescement volontaire à la convention. Les offres du duc ne répondant pas d'ailleurs à ses espérances, il les rejeta, & peu de temps après le conseil Aulique ayant rendu un nouveau décret contre le duc relativement à ses prétentions à la succession d'*Oldenbourg*, le roi prit possession de ce comté, & s'y fit prêter serment de fidélité. Il avoit acquis les droits du duc de *Plæn* à qui ce pays avoit été adjugé, en lui donnant en échange le duché de *Norbourg*. Ce ne fut pas tout cependant. Le roi fit saisir la partie du duché de *Slesvick* qui relevoit du duc de *Gottorp*, fondé sur ce que ce prince avoit refusé de lui en deman-

CHRETIEN V. 1676.

Le 25me. Août. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

der l'investiture, dans le terme prescrit, & conformément à un article de la convention de *Rendsbourg*.

Pendant que les démêlés des deux princes s'aigrissoient ainsi de plus en plus, il se faisoit un grand changement à la cour de Dannemarc. Au milieu de tous ses succès, au faîte de la grandeur, & dans le moment où il ne songeoit qu'à s'élever encore, le comte de *Griffenfeld*, avoit été inopinément arrêté dans l'anti-chambre du roi : le général *Arensdorff* son ennemi particulier lui ayant ôté son épée, l'ordre & le portrait du roi, le fit transporter sur un bateau à la citadelle, escorté par quelques soldats. Toutes ces circonstances le jetèrent dans une grande consternation, en même temps qu'elles répandirent une joie générale dans la capitale où il étoit haï de la bourgeoisie même, presqu'autant que de la noblesse.

Le 20me. Mars

Il est difficile sans doute qu'un favori ne soit pas envié, & par conséquent haï; mais c'est autant parce qu'il est difficile de ne pas abuser d'une grande faveur que par la faute de ceux qui l'envient. Quelques-uns

de ſes parens & de ſes amis furent arrêtés en même temps, & ſon principal ſecrétaire fut ſi effrayé qu'il eut une attaque d'apoplexie : mais ce qui étonna le plus, ce fut que *Terlon* & *Liliencron*, ambaſſadeurs de France & de Suède, ſe préparèrent à partir au moment où ils apprirent cette nouvelle, & ne furent retenus que par un ordre du roi : la maiſon du priſonnier fut auſſitôt viſitée avec ſoin. On y trouva entr'autres choſes quinze cent mille écus en monnoies de France & d'Angleterre, pluſieurs lettres & requêtes adreſſées au roi qui n'étoient pas ouvertes, des lettres que s'étoient écrites les miniſtres de France, de Suède & de Holſtein, ſous le couvert du comte, dans l'une deſquelles il promettoit à l'ambaſſadeur de France de ne pas reveler le ſecret de ce qui ſe paſſoit entre la France & la Suède, enfin des almanacs de poche, à la marge deſquels il avoit écrit les plus ſecrètes réſolutions du roi avec des remarques ſouvent très-critiques. Tout cela fit d'abord préjuger qu'il trahiſſoit ſon maître & qu'il étoit vendu à ſes ennemis. La

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

ligue puissante formée contre lui, à la tête de laquelle étoient les comtes *Guldenlew*, d'*Ahlefeld*, de *Knuth* & le duc de *Plæn*, n'épargnoit rien pour confirmer ce soupçon. Ses biens furent séquestrés. On renvoya à l'électeur de Brandebourg les lettres par lesquelles il lui avoit donné l'investiture de l'isle de *Wollin*. Sa place de grand chancelier fut donnée à son plus grand ennemi le comte d'*Ahlefeld*, & comme il parut d'abord que le comte avoit reçu des présens de toutes mains, le roi prit cette occasion de publier un édit qui défendoit ce genre de corruption sous les peines les plus sévères, & même en certain cas en faisoit un crime capital. Il nomma ensuite une commission de 23 juges pris entre les membres du tribunal suprême, & présidés par le vice-chancelier *Vind*, dont *Griffenfeld* avoit été anciennement secrétaire; & pour aider le *procureur*, soit *fiscal général* dans ses fonctions, on fit venir de Hambourg un jurisconsulte de réputation nommé *Mauritius*. A l'égard de *Griffenfeld* il n'eut d'autre défenseur que

Chretien V. 1676.

lui même (1). Les principales charges alléguées contre lui, outre ce que nous venons de rapporter, étoient qu'il avoit reçu de l'argent de diverſes perſonnes pour obtenir des emplois ou de la faveur dans des procès, qu'il avoit entretenu une correſpondance avec les ennemis du roi, qu'il avoit détourné le roi d'arrêter le duc de *Gottorp*, & de ſe ſaiſir de ſa perſonne, qu'il avoit voulu perſuader au roi de faire avec le duc un échange très-déſavantageux à ſa majeſté, dans l'eſpérance que le duc lui donneroit des terres aſſez conſidérables pour s'ériger en Holſtein un comté qui ne releveroit que de l'Empire; qu'il avoit obligé l'électeur de Brandebourg à lui donner l'isle de *Wollin* en le menaçant de faire déclarer le roi contre lui, qu'il avoit auſſi obligé l'empereur, ſans l'aveu du roi, à l'élever à la dignité de comte d'Empire, qu'il avoit aſpiré à ſe faire donner une pairie en Angleterre, qu'il avoit expoſé les ſecrets du roi en les écri-

(1) Voyez les portraits hiſtoriques des hommes illuſtres de Dannemarc, par *Hoffman*.

CHRETIEN V. 1676. vant dans des almanacs de poche ; qu'il n'avoit pas exécuté divers ordres que le roi lui avoit donnés, qu'il avoit ſouvent conféré des emplois à d'autres qu'à ceux à qui le roi les deſtinoit, enfin qu'il avoit empêché le roi d'examiner les comptes de la tréſorerie. Nous ſupprimons d'autres griefs de moindre importance. Il paroît que ceux qu'on vient de citer n'étoient pas tous bien fondés. *Griffenfeld* ſe juſtifia ſur pluſieurs d'une manière victorieuſe qui impoſa ſilence à ſes juges ; il avoua qu'il avoit reçu des préſens de quelques perſonnes pour des emplois, après qu'il les leur avoit fait obtenir, mais il ſoutint qu'il ne les avoient jamais obtenus qu'après avoir donné des preuves de leur capacité, & il allégua ces preuves, ſi du moins on peut donner des preuves de pareilles choſes. Il avoua qu'il avoit auſſi reçu des préſens de quelques étrangers, & en particulier de *Kielmanſegg* & des magiſtrats de *Hambourg*, mais il ſoutint que c'étoit avec la permiſſion du roi qui avoit ri lui-même de leur généroſité intéreſſée. Il ſe juſtifia de ſes négociations avec le duc de Holſ-

tein, en ſoutenant que ce n'avoit été qu'une ruſe pour lui donner le change, & il en fournit des preuves ſatisfaiſantes. Il en appela au témoignage de l'électeur de Brandebourg lui-même pour contredire ce qu'on avançoit des prétendues menaces qu'il lui avoit faites, & à celui de l'empereur pour prouver que c'étoit à ſon inſçu que ce prince l'avoit fait comte d'Empire. Les monnoies étrangères trouvées chez lui étoient la valeur des diamans & des bijoux que le roi lui avoit donnés en différens temps, & qu'il avoit vendus. Il tourna en ridicule ce que l'on avoit dit au ſujet de la pairie d'Angleterre, alléguant que cette accuſation n'avoit d'autre fondement que les éclairciſſemens qu'il s'étoit fait donner ſur les priviléges attachés à cette dignité, & qu'en ayant demandé de ſemblables ſur les dignités de grand d'Eſpagne & de cardinal, on pourroit l'accuſer avec autant de raiſon de les avoir recherchées. Il allégua auſſi que le roi lui avoit accordé un pardon formel, il y avoit ſept mois pour tout ce qu'il avoit pu faire d'irrégulier antérieurement à cette épo-

CHRETIEN V.
1676.

CHRETIEN V. 1676.

que. En effet on trouve dans l'histoire de *Holberg*, une lettre que ce prince écrivit à *Griffenfeld* (1) pour lui faire des reproches de ce qu'il lui manque d'égards, de ce qu'il s'empare de toute l'autorité réelle, & ne lui en laisse que l'apparence, de ce qu'il le contredit trop hardiment, de ce qu'il lui tient de trop longs discours, & répète trop souvent les mêmes choses, de ce qu'il tâche de le détourner de s'occuper de la guerre & des affaires militaires, enfin de ce qu'il reçoit des présens malgré ses défenses. Le roi finit cette lettre en lui pardonnant le passé, & en lui recommandant d'être plus circonspect à l'avenir. Cette lettre peut répandre quelques jours sur la cause des dispositions où le roi se trouvoit à son égard pendant qu'il le faisoit juger. Il est évident qu'elles étoient anciennes, & que de nouveaux incidens, la hauteur révoltante de *Griffenfeld*, accrue par ses succès, & surtout les insinuations & les intrigues de ses ennemis eurent la plus grande part à sa chûte.

(1) V. T. 3. à l'an. 1677. Cette lettre est dattée de *Rendsbourg* du 21 Août 1675.

Ses juges furent partagés. Tous à la vérité prononçoient qu'il s'étoit oublié, & qu'il méritoit une punition, mais *Wind* vice-chancelier, *Scheel* conseiller privé, *Vinding* conseiller d'état, Pierre *Lasson justicier* opinèrent que, selon les loix, il ne méritoit pas de perdre la vie, & ils prièrent le roi de les dispenser de signer l'arrêt de sa mort, ce qui leur fut accordé. Cependant *Lasson* dont le motif pour conclure à la grâce étoit que l'accusé assuroit avoir obtenu du roi la permission de recevoir des présens des puissances étrangères étant allé au roi pour lui demander si ce fait étoit vrai, & le roi l'ayant nié, *Lasson*, dis-je, se joignit alors aux neuf autres juges qui concluoient à la mort, acte qu'il se reprocha ensuite publiquement & avec amertume dans ses derniers momens. Ainsi le tribunal prononça avec une grande pluralité le 26 Mai, que *Griffenfeld* perdroit ses biens, ses emplois, ses dignités & auroit la tête tranchée. Il reçut cette nouvelle sans en paroître fort ému. Il se prépara à la mort avec résignation & piété, & le jour de l'exécution il se rendit avec une

CHRETIEN V. 1676.

Le 5me. Juin.

CHRETIEN V. 1676.

contenance tranquille & aſſurée ſur la place de la citadelle où l'échafaud étoit dreſſé. Il lia lui-même ſes cheveux, il rejeta avec dédain le bandeau dont ou vouloit lui couvrir les yeux; & après avoir proteſté en peu de mots qu'il mouroit innocent, il ſe mit à genoux pour recevoir le coup mortel. L'exécuteur ayant alors briſé ſes armoiries en prononçant ſelon l'uſage, *que cela ne ſe faiſoit pas ſans juſte cauſe*, il parut plus ſenſible à cet affront qu'à la mort même, & changea de couleur. Cependant il ſe contenta de dire: *le roi me les a données, il peut me les ôter*. Au moment où l'exécuteur levoit le ſabre, un aide de camp du roi s'écria: *grâce de la part de* S. M. pour *Schûmacker*, & lui remit un papier qui en contenoit les conditions. *Griffenfeld* qui s'étoit relevé avec un air ſatisfait n'eut pas plutôt lu qu'il étoit condamné à une priſon perpétuelle, qu'il retomba dans le plus grand abattement, & s'écria douloureuſement que cette *grâce étoit plus dure que la mort même*. Il fit ſolliciter le roi de lui permettre de le ſervir plutôt en qualité de ſimple ſoldat, mais toutes

ſes ſollicitations & celles des deux reines en ſa faveur furent inutiles. Il fut reconduit à la citadelle & gardé étroitement pendant quatre ans, au bout deſquels on le transfera dans le château de *Munckholm* près de *Drontheim* en Norvège, où il jouit d'une plus grande liberté. Ses ennemis étoient d'autant plus intéreſſés à le tenir à cet éloignement, que le roi témoigna ſouvent combien il regrettoit ſes ſervices, & qu'il lui échappa même de dire un jour à ſes miniſtres: *Griffenfeld tout ſeul connoiſſoit mieux les vrais intérêts de mes états que tous mes conſeillers actuels enſemble.* Las de ſe bercer d'eſpérances vaines qui ne ſervoient qu'à entretenir chez lui cette ambition qui avoit fait tout ſon malheur, *Griffenfeld* s'appliqua enfin uniquement à l'étude de la morale, & inſtruit par les deux meilleurs maîtres de cette ſcience, l'âge & l'adverſité, il ſe convainquit de bonne foi de la vanité de ces honneurs dont il avoit été autrefois ſi avide. Il s'amuſa à former des jeunes gens, à traduire des maximes & des ſentences des meilleurs livres de morale étrangers, &

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

ce fut dans ces ſages occupations qu'il prolongea ſa carrière juſques en 1699. Il mourut cette année-là le 11 Mars, peu de temps avant le roi qui après l'avoir laiſſé 23 ans enfermé dans une étroite priſon venoit de lui rendre depuis quelques ſemaines une liberté qui ne pouvoit plus guères avoir de prix pour lui (1).

Il eſt temps de revenir aux opérations de la guerre qui étendit cette année ſes ravages ſur les bords de la mer Baltique, autant que ſur ceux de l'Eſcaut, de la Meuſe & du Rhin.

L'amiral *Juel* qui avoit ſuccédé à *Adeler* dans le commandement de la flotte Danoiſe ſignala ſes premières courſes par une expédition glorieuſe. Il fit une deſcente dans l'isle de *Gothlande* ſur les côtes de la Suède, il y prit la ville de *Wisby*, & *Wisbourg* château fort qui la défend, & ayant

(1) Son corps fut transféré dans l'égliſe de *Veer*, terre appartenant à ſon gendre en *Jutlande*, & on lui érigea un tombeau dont l'inſcription lui conſerve tous ſes titres. Le roi rendit à ſa fille, le ſeul enfant qu'il eut laiſſé, une partie de ſes biens.

ſoumis enfin l'isle entière, il ſe hâta de mettre cette conquête importante en état de défenſe. CHRETIEN V. 1676.

Cette nouvelle irrita vivement le roi de Suède. Il ſe fit équipper en diligence une flotte formidable ſous les ordres des amiraux *Creutz* & *Ugla*. Elle étoit compoſée de 44 vaiſſeaux de ligne, & de ſeize d'un moindre rang; mais ce qu'elle offroit de plus remarquable étoit le vaiſſeau amiral nommé *les trois couronnes*, le plus grand qui exiſtât alors, & qu'on ait peut-être vu depuis. Il portoit 134 canons, 11,000 hommes d'équipage, & trois cent cadets preſque tous gentilshommes. Celle des Danois étant très-inférieure, *Juel* évita d'abord d'en venir aux mains; mais ayant été joint par l'eſcadre Hollandoiſe que l'amiral *Tromp* lui amenoit, dans laquelle étoit le *Chriſtian*, vaiſſeau neuf de 90 canons, & ces forces réunies pouvant faire environ 35 vaiſſeaux de ligne on ſe prépara à une action déciſive, les Danois atteignirent les Suédois près de l'isle d'*Ertholm* ſur la côte de Scanie, & ſe diſpoſoient au combat, lorſqu'un Le Ier. Juin.

CHRETIEN V. 1676.

accident terrible jeta le désordre & le découragement dans la flotte Suédoise. Leur vaisseau amiral ayant été jeté sur le côté par un accident, le feu prit aux poudres dans ce désordre, & il sauta avec l'amiral, son équipage & toute la jeune noblesse qui le montoit sans qu'un seul homme échappât. L'amiral *Ugla* voulut en vain sauver le reste de sa flotte par la fuite. Il fut attaqué par *Tromp*, & après une défense courageuse qui dura trois heures, il étoit sur le point de se rendre lorsqu'un brûlot Hollandois, le fit sauter, & périr comme son collégue avec 650 hommes, & son vaisseau qui portoit 96 canons. Cette seconde perte décida du sort de la journée. Les Suédois prirent la fuite vers leurs ports les plus voisins. Mais cinq de leurs vaisseaux coulèrent bas, & cinq autres, dont trois de 44 canons, furent pris. Leur perte totale fut estimée à 3600 hommes morts, 600 prisonniers, & il y eut peu de familles nobles dans le royaume qui ne fussent en deuil. Les vaisseaux Danois croisèrent quelque temps sur la côte de Scanie, & s'étant ensuite réparés dans leurs ports, ils

ne tardèrent pas à reparoître ſur les mêmes côtes où le roi projetoit depuis long-temps de faire une deſcente. CHRETIEN V. 1676.

Elle fut favoriſée par la priſe de la petite ville d'*Yſted* en Scanie, & trois jours après le roi débarqua avec le même bonheur à quelque diſtance de *Helſingbourg* à la tête de 16000 hommes. Il fit auſſitôt attaquer cette place & ſon château ſitué, ſur le détroit du Sund, vis-à-vis d'*Elſeneur*, & en contraignit la garniſon à ſe rendre à diſcrétion après quelques jours de réſiſtance. Cette conquête ne coûta aucune perte conſidérable aux Danois que celle de *Roſencrantz*, général diſtingué par ſa valeur & par de grands ſervices. Le roi de Suède qui s'étoit avancé juſques à *Malmœ*, n'ayant pu raſſembler encore qu'une très-petite armée, fut obligé de ſe retirer dans l'intérieur du pays.

Le 27me. Juin.

Le 4me. Juillet.

La déſunion qui régnoit entre les divers ordres de ſa nation s'oppoſoit à toutes ſes meſures. Le clergé & la bourgeoiſie mécontens d'une guerre qu'ils n'attribuoient qu'à l'ambition de quelques membres de la nobleſſe,

CHRETIEN V. 1676.

l'étoient plus encore de ce que cet ordre en rejetoit ſur eux le principal fardeau. C'étoit à-peu-près le même ſujet de diſpute qui avoit produit en Dannemarc la révolution de 1660, & il eut preſque les mêmes ſuites pour la nobleſſe Suédoiſe, car les fautes d'autrui, & les malheurs qu'elles produiſent ne corrigent preſque perſonne. Les habitans des provinces de *Scanie*, *Hallande* & *Blekinge* étoient ſurtout mal diſpoſés pour les Suédois leurs nouveaux maîtres. On leur avoit promis de leur conſerver les priviléges dont ils jouiſſoient ſous les rois de Dannemarc, & cette promeſſe n'étoit point obſervée. Leur mécontentement, les ſollicitations du roi, la préſence de ſon armée engagèrent pluſieurs d'entr'eux à lui rendre d'utiles ſervices. Les Danois allèrent de-là inveſtir *Landſcrone*, ville & port de mer défendue par des ouvrages conſidérables, & par une citadelle. Le commandant de *Landſcrone* ayant voulu ſurprendre de nuit les Danois dans leur camp, fut repouſſé par un corps de dragons, & le roi qui étoit préſent les ayant fait ſoutenir par quel-

ques

ques compagnies, ils ſuivirent de ſi près l'ennemi qu'ils entrèrent avec lui dans la ville, dont ils s'emparèrent malgré toute la réſiſtance de la garniſon. Ce qui échappa ſe ſauva à la hâte dans la citadelle qui ne ſe rendit qu'après une longue & opiniâtre réſiſtance. *Landſcrone* étoit une place forte & bien pourvue. On y trouva beaucoup de vivres & 120 pièces de canon. On y laiſſa une garniſon, & l'armée Danoiſe déjà réduite à environ 10 mille hommes, ſe porta de-là ſur *Chriſtianſtadt* dans le centre de la *Scanie* dont elle étoit regardée comme la capitale. Cette ville forte par ſon aſſiette, preſque entourée de marais, au-travers deſquels il n'y a que deux paſſages étroits, étoit encore défendue par le roi de Suède campé à peu de diſtance avec huit mille hommes. *Chrétien* ſentit que dans cet état des choſes un ſiége régulier promettoit peu de ſuccès. Il profita de la ſaiſon qui avoit preſque deſſéché le marais, & ayant fait attaquer inopinément la place de grand matin, à quatre endroits à la fois, il s'en rendit maître après quelques heures de réſiſtance.

CHRETIEN V. 1676.

le 3me. Août.

CHRETIEN V. 1676.

Ce prince ne ſignala pas moins dans cette journée ſon humanité que ſa valeur. On le vit ſe porter partout pour empêcher les excès auxquels le ſoldat n'eſt que trop porté à ſe livrer dans une ville priſe d'aſſaut. A ces premiers ſuccès il faut joindre ceux de l'armée de Norvège, qui ſous les ordres du vice-roi *Guldenlew*, avoit pris *Oddevalla* & *Vennersbourg*, & mis à contribution la Veſtro-Gothie. Il faut compter auſſi ceux des autres ennemis de la Suède qui continuoient à lui enlever ſes meilleures places en Pomeranie & dans le duché de Brême. Dans la première de ces provinces l'électeur de Brandebourg occupa en peu de temps *Pennamunde*, *Anclam*, *Lockenitz* & *Demmin*, & il inveſtit *Stettin*. Dans le pays de Brême l'armée des confédérés compoſée de Danois & des troupes de l'évêque de *Munſter* & du duc de *Zelle* forma le ſiége de *Stade* la plus forte ville du pays, défendue par le maréchal *Horn*, un des plus habiles généraux de la Suède. Les Suédois eſſayèrent d'y jeter du ſecours du côté de la mer; mais des vaiſſeaux Danois les en empêchèrent, & la garniſon fut obligée de rendre

la place aux confédérés, qui achevèrent ainsi la conquête du duché plus aisément qu'ils ne purent convenir du partage après l'avoir faite. Ils furent même sur le point d'en venir aux mains, & l'empereur ne parvint pas sans peine à prévenir par sa médiation les suites d'une querelle si contraire à ses intérêts.

CHRETIEN V. 1676. Le 3me. Août.

Chrétien V se proposoit après un si heureux début de joindre son armée à celle de Norvège pour pénétrer dans l'intérieur de la Suède. Il falloit pour cela s'assurer de quelques places des provinces de *Hallande* & de *Bahus* qui sont entre la Norvège & la Scanie : suivant ce plan le vice-roi de Norvège devoit assiéger *Bahus* & *Gothenbourg*, pendant qu'un autre général Danois nommé *Duncam* attaqueroit *Helmstadt* la principale ville de la Hallande. Mais ce fut par là qu'échoua ce projet si bien concerté. Le roi de Suède marcha à grandes journées à *Helmstadt*, jeta 8000 hommes dans la place, poursuivit *Duncam* qui surpris & enveloppé dans des défilés par une armée très-supérieure fut fait prisonnier avec 2800 hommes.

Le 18me. Août.

CHRETIEN V. 1676.

Le roi de Dannemarc voulut prendre sa revanche. Il appela à lui quelques régimens qui revenoient du siége de *Stade* & marcha à *Helmstadt*, où il espéroit trouver encore Charles & lui livrer bataille. Mais ce prince qui attendoit des secours, se tint retranché dans un poste si avantageux qu'il fut impossible de l'y attaquer, & Chrétien après avoir donné ordre de bloquer *Helmstadt* & *Malmœ* laissa son armée cantonnée entre ces deux villes, & retourna dans sa capitale où d'autres soins l'appeloient.

Le vice-roi de Norvège n'avoit pas été plus heureux dans ses entreprises. Il ne put prendre *Gothenbourg* ni le château de *Bahus* qui fut secouru à temps par le comte de la *Gardie*. Il abandonna aussi *Vennersbourg* qui exigeoit une nombreuse garnison, & pour que l'ennemi ne pût en profiter ou pour se venger de quelque manière, il fit entièrement raser ou brûler cette ville malgré les efforts des Suédois qui venoient à son secours, & qui furent repoussés avec perte.

Les Danois étoient, comme d'ordinaire, plus heureux dans leurs

expéditions maritimes. Leur principale escadre commandée par l'amiral *Tromp* croisa long-temps sur les côtes de Poméranie, & quoiqu'elle ne pût faire réussir les projets de l'électeur de Brandebourg sur l'isle de *Rugen*, ni intercepter les secours que les Suédois recevoient de leurs provinces de *Finlande* ou de Livonie, elle rendit un service essentiel au roi en lui soumettant une partie de celle de *Blekinge*, & en particulier la ville & le port de *Christianople*, en interrompant la navigation & le commerce des Suédois, & en enlevant plusieurs vaisseaux qui leur portoient des vivres & des munitions. Le roi souhaitoit vivement que l'on continuât des opérations si utiles à ses desseins, mais il eut bientôt plus d'une occasion de s'appercevoir que ceux des Hollandois étoient bien différens, & qu'ils ne le secondoient plus avec le même zèle. Les subsides promis ne se payoient point. Malgré ses prières leur amiral *Evertsen* avoit ramené dès le mois de Septembre la plupart de ses vaisseaux dans les ports de Hollande. Les dispositions de cette république avoient changé avec les

CHRETIEN V. 1676.

CHRETIEN V. 1676.

circonſtances. Elle n'avoit plus à craindre d'être ſubjuguée par la France. Le théâtre de la guerre étoit éloigné de ſes frontières. De puiſſans alliés la défendoient, & d'auxiliaires qu'ils avoient d'abord été, ils étoient devenus les principaux acteurs dans cette guerre. A l'égard des affaires du Nord les Hollandois ſe retrouvoient donc dans le cas de laiſſer ſubſiſter entre le Dannemarc & la Suède une ſorte d'égalité qui ne permit ni à l'une ni à l'autre des deux nations d'aſſujettir le Sund & la navigation de la mer Baltique. On ſut bientôt qu'affermis dans ce ſyſtême, ils écoutoient déjà les propoſitions d'accommodement que leur adreſſoit la Suède. Mais nous aurons bientôt occaſion d'en dire davantage ſur ce ſujet.

Après la retraite de la plupart des vaiſſeaux Hollandois, les Danois n'eurent plus que deux petites eſcadres dans la Baltique juſques à la fin de cette année. L'une commandée par *Bielke* croiſoit à la hauteur de l'isle de *Gothlande* qu'elle devoit défendre. *Jens Rothſteen* qui commandoit l'autre alla attaquer *Carlshaven* bon port

de mer, auquel le roi de Suède avoit accordé de grands priviléges, & qui étoit défendu par un fort. Un détachement de la garnison de *Christianstadt* conduit par *Brahe* ayant favorisé cette attaque, le fort & la ville se rendirent, avec deux vaisseaux de guerre nouvellement construits qui se trouvoient dans le port. Ce ne fut pas tout. Les Danois trouvèrent dans cette place une quantité de munitions, de provisions, d'armes à feu, 301 canons qu'on venoit de fondre, & 60 autres qui défendoient le fort.

CHRETIEN V. 1676.

Le 5me. Octobre.

La saison étoit déjà si avancée qu'on regardoit en Dannemarc la campagne comme finie. Les Suédois avoient des projets bien différens. Charles XI irrité de tant d'échecs & de pertes qu'il venoit d'essuyer ne pensoit qu'à s'en venger sur les Danois par quelque coup impérvu, & dans cette espérance il formoit en toute diligence deux armées, l'une composée de ses meilleures troupes, au nombre de vingt mille hommes, qu'il vouloit conduire lui-même, l'autre de milices qu'il confia au comte de la *Gardie*. Dès qu'elles

CHRETIEN V. 1676. furent assemblées il se jeta sur la Scanie, & dès les derniers jours d'Octobre il étoit déjà sur les bords du Sund occupé à assiéger le château d'*Helsingbourg*, pendant que la *Gardie* ravageoit la *Blekinge*, & attaquoit, mais sans succès, la ville de *Christianople*. A la première nouvelle de ces mouvemens, Chrétien repassa le Sund, & vint se mettre aussi à la tête de son armée. Ainsi ces deux princes furent bientôt en présence, & on put juger dès-lors qu'une bataille étoit inévitable. Après s'être suivis quelque temps, de *Helsingbourg* jusques à *Malmœ* & à *Lunden*, l'ancienne capitale de la Scanie, ils campèrent l'un & l'autre près de cette ville sur des hauteurs qui n'étoient séparées que par un ruisseau. Mais le roi de Suède ayant su que ce ruisseau étoit assez fortement gelé pour ne pas devoir arrêter son armée, & voulant profiter d'un moment où elle étoit supérieure de 7 à 8 mille hommes à celle de son ennemi, il résolut de l'attaquer dès le point du jour. Le roi de Dannemarc s'avançant de son côté dans la même intention, le combat

Le 3me. Décemb.

CHRETIEN V. 1676.

s'engagea avec toute la vivacité qu'on devoit attendre de deux armées animées par la présence de leurs rois, & de deux jeunes rois rivaux de gloire, pleins de feu, & de valeur. Chrétien accompagné de son frère le prince George conduisoit l'aîle droite des Danois, & ayant attaqué à la tête de son régiment des gardes à plusieurs reprises l'aîle gauche des Suédois, il la fit plier enfin, la rompit, & la mit en fuite ; il lui prit son artillerie & une partie de ses étendards. Mais dans le même temps Charles avoit le même avantage sur l'aîle gauche des Danois ; le général *Sandberg* qui la commandoit, & qui avoit commencé l'attaque avec plus de valeur que de prudence, ayant été blessé, & mis hors de combat, les autres officiers généraux étant la plupart blessés ou tués, cette aîle fut mise en déroute, & le roi revenu vainqueur ne put la rallier entièrement ; il soutint cependant courageusement les efforts de toute l'armée Suédoise, & rompit encore une fois l'infanterie Suédoise avec sa cavalerie lorsqu'enfin la nuit força les combattans à

CHRETIEN V. 1676.

ſe ſéparer. Suivant les relations les plus dignes de foi, il reſta près de huit mille hommes ſur le champ de bataille, & la perte des Danois fut au moins de quatre mille. (1) Les deux partis s'attribuèrent également la victoire. Les Danois ſe fondoient ſur ce qu'ils n'avoient point quitté le champ de bataille juſqu'à la nuit, & ſur l'artillerie, les priſonniers, quantité de drapeaux & d'étendards Suédois qui reſtoient entre leurs mains. Les Suédois pouvoient auſſi alléguer en leur faveur des canons, des étendards, des priſonniers & la perte conſidérable de leurs ennemis en morts & en bleſſés. Si l'on veut que la gloire d'avoir

(1) Il eſt important d'obſerver que l'amiral *Tromp* ſignala auſſi ſa valeur dans cette journée. Il y commandoit trois mille matelots qui, encouragés par ſon exemple, ſe battirent avec beaucoup d'opiniâtreté, & le carnage fut très-grand de part & d'autre. Entre les officiers Danois morts ou bleſſés dans cette ſanglante journée, on compta le général Charles *Arensdorff*, le général *Sandberg*, un comte *Holck*, les colonels Fréderic de *Holſtein*; *Sebeſted*, *Levetzov*, *Œrtz*, *Brockenhuſen*, ces derniers ſeulement bleſſés, *Gerſtorff*, *Reventlau* officiers de cavalerie tués, un autre comte de *Holck*, *Kaas*, *Hop* bleſſés, &c.

bien combattu ſoit partagée entre les deux armées, les Danois n'y auront pas la plus petite part, puiſqu'ils étoient inférieurs en nombre ; ſi l'on veut au contraire juger du ſuccès d'une bataille par ſes ſuites, il paroitra qu'ils eurent du déſavantage dans celle-ci. En effet ils ſe retirèrent dès la nuit ſuivante, mais en bon ordre, & ſans être pourſuivis, ſous le canon de *Landscrone*, où la plus grande partie de leur aîle gauche avoit déjà cherché un aſile ; le roi laiſſa enſuite une forte garniſon dans cette place, & ayant repaſſé en Sélande avec le reſte de ſes troupes, il entra dans ſa capitale avec les étendards & les drapeaux Suédois qu'il fit poſer en pompe dans ſes arſenaux ; il ſe hâta en même temps de réparer les grandes pertes que ſon armée avoit eſſuyées dans le cours de cette campagne. Les Suédois reſtèrent ainſi les maîtres de la plus grande partie de la Scanie & de la Blekinge ; ils attaquèrent même avec ſuccès, malgré la rigueur de la ſaiſon, le château de *Helſingbourg* qui ſe rendit après vingt jours de ſiége, auſſi bien que *Carlshaven* & *Chriſtianople*, & ils allè-

CHRETIEN V. 1676.

Le 12me. Décemb.

Le 11me. Janvier. 1677.

Le 9 & le 26me. Février.

rent investir *Christianstad* la plus forte place du pays.

CHRETIEN V. 1676.

Au milieu de toutes ces calamités d'une guerre qui désoloit la plus grande partie de l'Europe, & de ces préparatifs qui annonçoient de nouveaux ravages, on ne laissoit pas de parler de paix. Le roi d'Angleterre avoit offert sa médiation, & elle avoit été acceptée par la plupart des puissances belligérantes. On avoit ouvert un congrès à Nimègue. Chrétien V déférant à l'invitation du monarque Anglois y avoit envoyé dès le mois de Juin un ministre nommé Juste *Hæg*, & vers la fin de l'année il avoit chargé le comte d'*Altenbourg* de s'y rendre aussi en qualité d'ambassadeur & de plénipotentiaire; mais on vit bientôt que ni le roi de France, ni le roi de Dannemarc, ni l'électeur de Brandebourg ne désiroient sincèrement la paix; Louis XIV au contraire déclaroit dans ce moment même la guerre au Dannemarc. Et Chrétien V & l'électeur favorisés jusques alors par la fortune des armes n'étoient point disposés encore à renoncer à leurs avantages & à leurs espérances. Aussi les ministres

Le 25me. Novemb.

Le 25me. Août.

Danois ne s'empressèrent-ils pas beaucoup à applanir les difficultés qui s'élevoient sans cesse dans le congrès sur le cérémonial & sur les titres. Ils en firent naître de plus graves encore en demandant pour préliminaires que les traités de Rosschild & de Copenhague fussent annullés, & que les choses fussent remises entre le Dannemarc & la Suède sur le pied où elles étoient avant ces traités; ils demandoient de plus la cession de *Wismar* & de *Rugen*. La *France* exigeoit de son côté pour la Suède le maintien de ces traités, & le retablissement du duc de Holstein. Il seroit inutile de développer dans toute leur étendue ces difficultés, ces prétentions, ces propositions de paix qui ne servoient la plupart qu'à prouver combien on étoit éloigné de la vouloir. Je me contenterai de citer, à l'appui de cette observation, les difficultés qui s'élevèrent entre les ministres de Dannemarc & de Suède; ces derniers objectèrent aux premiers que le roi de Dannemarc prenoit dans leurs pleinpouvoirs le titre de roi des *Goths*, *Rex Gothorum*, & que ce mot ne

CHRETIEN V.
1676.

CHRETIEN V. 1676

devoit point être écrit avec une *h*, parce qu'alors il déſignoit la province de *Gothie* qui appartient à la Suède, au lieu qu'étant écrit ſimplement *Gotorum*, ſans la lettre *h*, il ſignifie la *Jutlande* qui eſt au roi de Dannemarc; ils renouvelèrent auſſi l'ancienne diſpute ſur l'uſage des trois couronnes dans les armoiries de Dannemarc; mais enfin après bien des conteſtations, les miniſtres Danois ayant donné des aſſurances poſitives aux Suédois que ni les trois couronnes, ni la lettre *h* ne pourroient en aucun temps porter aucun préjudice à la couronne de Suède; les Suédois ſe contentèrent de cette explication, & cette difficulté fut abandonnée pour faire place à d'autres diſcuſſions, à-peu-près auſſi vaines, mais qui devoient laiſſer à la fortune le temps de décider plus ſérieuſement de l'époque & des conditions de la paix.

Les préparatifs pour la guerre redoublèrent donc au lieu de ſe rallentir. Chrétien V leva douze régimens, & il fit conſtruire en diligence un grand nombre de vaiſſeaux, car il déſiroit ſurtout de conſerver

la ſupériorité qu'il avoit ſur mer l'année précédente ; il fit auſſi ſolliciter vivement ſes alliés de remplir les engagemens qu'ils avoient pris avec lui, mais preſque tous manquoient ou de bonne volonté ou de pouvoir. L'Eſpagne étoit au plus haut point de l'épuiſement, la Hollande accablée de toute manière ne ſoupiroit qu'après la paix, & ne voyoit rien d'avantageux pour elle dans les conquêtes que pourroit faire le Dannemarc, l'empereur étoit plus accoutumé à tirer des ſecours de ſes alliés qu'à leur en fournir ; le roi d'Angleterre ſeul pouvoit dans ces circonſtances arrêter les progrès de la puiſſance Françoiſe, & rétablir l'équilibre de l'Europe, s'il eût voulu conſulter le vœu de ſon peuple ; mais qu'attendre d'un prince indolent, dévoué uniquement à ſes plaiſirs & ſi inſenſible à l'honneur, qu'il recevoit ſans ſcrupule une penſion de Louis XIV? Ainſi de tous les princes étrangers, les ſeuls dont l'alliance continuât à être véritablement utile au roi, ce furent l'électeur de *Brandebourg* & l'évêque de *Munſter*. Il ſe lia plus étroitement avec le premier

CHRETIEN V.
1676.

CHRETIEN V. 1676.

par un nouveau traité, dans lequel ils se promettoient de ne point poser les armes qu'ils n'eussent obtenu une satisfaction complète de leurs ennemis, & l'évêque de *Munster* fournit encore cette année au roi six mille hommes de ses troupes qui se joignirent à son armée en Scanie.

J'ai déjà remarqué que l'hiver ne suspendoit point les opérations de la guerre dans cette province, & que Charles avec une armée accoutumée aux rigueurs de cette saison enlevoit aux Danois une partie des conquêtes qu'ils y avoient faites. Chrétien allarmé de ces progrès repassa le Sund avec des renforts considérables, reprit le château d'*Helsingbourg*, & ayant rassemblé son armée sous les remparts de *Landscrone*, résolut de secourir *Christianstadt*, & de livrer bataille aux Suédois dont l'armée étoit très-foible dans ce moment. Mais les conseils de son nouveau favori de *Hahn* grand-veneur du royaume, lui en firent manquer l'occasion. Il paroit que plus habile à captiver les bonnes grâces de son maître qu'à les mériter par des services réels, ce favori jaloux des généraux qui

CHRETIEN V. 1676.

entendoient le mieux leur métier, détourna le roi de ſuivre les conſeils du baron de *Goltz*, officier diſtingué au ſervice de l'électeur de Brandebourg, auquel le roi avoit donné le commandement de ſon armée. Il eſt difficile qu'un étranger obtienne avec une place ſi relevée l'autorité & le crédit qui ſeroient néceſſaires pour la remplir. Le baron de *Goltz* eut bientôt pour ennemis les principaux officiers de l'armée Danoiſe, & ce qui étoit plus fâcheux encore, un favori trop puiſſant; on craignit ſans doute qu'il n'eût des ſuccès trop brillans. Les Suédois profitèrent des fautes de leurs ennemis; ils échappèrent à un danger inévitable, en ſe retirant précipitamment dans les forêts de la Smalande; mais ils perdirent quelqu'artillerie & quelques centaines d'hommes dans leur retraite; la ville importante de *Chriſtianſtadt* fut délivrée, & celle d'*Yſtadt* repriſe d'aſſaut.

Cet heureux ſuccès fut ſuivi d'un autre ſur mer. Une flotte Suédoiſe de 18 voiles étant ſortie du port de *Gothenbourg*, l'amiral Danois *Juel* la ſuivit en diligence, & l'ayant enfin

CHRETIEN V, 1677. Le 11me. Juin.

rencontrée à la hauteur de *Rostock*, il l'attaqua avec onze vaisseaux de guerre qu'il commandoit. Il s'attacha surtout au vaisseau que montoit *Siæblad*, amiral Suédois ; & après un combat des plus acharnés il le força à se rendre. Une partie de l'escadre Suédoise fut prise avec lui. Le reste se sauva par la fuite. Cette journée coûta aux Suédois cinq vaisseaux de 74, 60, 50, 46 & 44 canons, un brûlot & deux pataches ; leur perte en morts ou prisonniers fut estimée de 12 à 1600 hommes, celle des Danois fut très-peu considérable.

Les Suédois purent se consoler de cet échec par celui que leur ennemi essuya peu de temps après au siége de *Malmœ*. Il importoit beaucoup à Chrétien V de prendre cette place qui assuroit ses conquêtes en Scanie, & il craignoit qu'un siége régulier ne donnât aux Suédois le temps de la secourir. Il se détermina donc à tenter un assaut, & après avoir emporté quelques ouvrages extérieurs, il fit attaquer le corps de la place en trois endroits à la fois par le duc *de Croy*, le général *Bibow* & le colonel *Busch*. *Bibow* réussit à monter sur

Le 25me. Juin.

CHRETIEN V. 1677.

le rempart, & alloit ouvrir la porte à la cavalerie qui le ſuivoit, lorſqu'il vit que le pont par où elle devoit paſſer s'étoit rompu. Cet accident qui étoit ſans remède fit échouer toute l'attaque. *Ferſen* qui commandoit une garniſon nombreuſe reprit courage, repouſſa les Danois qui ne ſe voyant point ſoutenus ſe ſauvèrent à la nage ou périrent en voulant repaſſer le foſſé. On en compta près de quinze cent de noyés ou tués ſur le rempart, & près de deux mille bleſſés & priſonniers. Une perte ſi conſidérable affoiblit l'armée Danoiſe. Elle ſe retira entre *Landſcrone* & *Helſinbourg* dans un camp avantageuſement ſitué, afin d'être à portée d'obſerver l'ennemi qui s'avançoit ſur mer & ſur terre avec des forces conſidérables.

En effet la grande flotte Suédoiſe paroiſſoit déjà ſur ces côtes. Elle étoit commandée par l'amiral *Horn* qui avoit ſous lui les amiraux *Clerc* & *Vachtmeiſter*. *Horn* montoit un vaiſſeau de 88 canons le plus grand de ſa flotte où l'on comptoit 37 vaiſſeaux de ligne, quelques frégates ou yachts & deux brûlots. Les

CHRETIEN V. 1676.

Danois étant très-inférieurs en forces auroient ſouhaité d'attendre l'arrivée de l'eſcadre Hollandoiſe qui devoit venir à leur ſecours ; mais cette eſcadre n'arrivoit point. L'amiral *Juel* n'en étoit pas moins diſpoſé à combattre, & dès qu'il en eut obtenu la permiſſion du roi, il alla chercher les Suédois. Il montoit le vaiſſeau le Chrétien V de 90 canons, & n'avoit en tout que 24 vaiſſeaux de ligne, 3 yachts & 3 brûlots. *Marquard Rothſteen* & *Jens Rothſteen* commandoient ſous ſes ordres. *Juel* un des plus grands hommes de mer de ſon ſiècle étoit brave ſans témérité. Il ſavoit ce qu'il pouvoit attendre de la valeur & de l'habileté de ſes officiers, & de ſes matelots & de lui-même. Il fut flatté ſans doute de l'idée de braver & de combattre ſans le ſecours d'aucun allié une armée très-ſupérieure à la ſienne.

On attendoit avec confiance dans la flotte Suédoiſe le ſuccès d'une bataille, & on s'y flattoit de faire un riche butin ſur les côtes de Dannemarc lorſqu'après avoir battu la flotte Danoiſe on y mettroit tout

à feu & à ſang ſuivant l'ordre exprès que Charles XI avoit donné.

CHRETIEN V.

Les deux flottes ſe rencontrèrent entre le golfe de *Kœge* qui eſt ſur la côte de *Sélande* & le cap de *Falſterbo* ſur la côte de Scanie. Le vent favoriſa d'abord les Suédois, mais ils ne ſurent pas profiter de cet avantage, & les Danois plus exercés dans la manœuvre ayant gagné le vent à leur tour, fondirent ſur les Suédois avec tant de vivacité qu'ils partagèrent leur flotte, & la mirent en fuite après une longue réſiſtance. L'amiral *Juel* acquit une grande gloire dans cette journée. Les Suédois ſentant tout l'avantage qu'il y auroit à le prendre mort ou vif, l'attaquèrent avec un extrême acharnement, ſix vaiſſeaux battirent avec tant de furie le *Chrétien V* qu''il montoit qu'il fut obligé de l'abandonner & de paſſer ſur le *Fréderic III*, le ſecond de ſa flotte, mais ce vaiſſeau fut bientôt auſſi maltraité que le premier, & *Juel* le quitta encore pour paſſer ſur un troiſième, où il eut péri ſans doute ſi deux de ſes capitaines *André Dreyer* & *Fréderic Giedde* ne l'euſſent dégagé. Alors la

1670.
Le Ier. Juillet.
1677.

CHRE-TIEN V. 1677.

victoire ſe déclara entièrement pour les Danois. Les Suédois cédant à leurs efforts s'enfuirent du côté de *Bornholm*. Un de leurs vaiſſeaux, le *Dragon* de 64 canons échoua ſur les côtes de Scanie où les habitans achevèrent de le détruire. Trois autres fort maltraités ſe retirèrent dans le port de *Malmœ*. Le *Saturne* de 64 monté par l'amiral *Clerc* ſauta, le *Mars de Suède* de 74 fut pris par le *contre amiral* Danois Floris *Carſtens*. En tout la perte des Suédois fut de 11 vaiſſeaux de ligne, de 11 autres de moindre rang, de 2 contre-amiraux priſonniers, un commandeur, cinq capitaines & 3000 matelots tués, bleſſés ou pris. Les Danois eſtimèrent qu'ils avoient perdu 300 hommes. Leurs vaiſſeaux les plus maltraités s'étoient retirés dans le port de Copenhague avant la fin de la bataille. *Juel* pourſuivit l'ennemi juſqu'à la nuit. Le lendemain on vit arriver l'eſcadre Hollandoiſe forte de 10 vaiſſeaux de ligne, 2 frégates, 2 brûlots & 2 galiottes, ſous les ordres du vice-amiral *Baſtians*. On prétendit qu'il avoit eu un ordre des états de ne ſe montrer qu'après que la flotte

Suédoiſe ſeroit vaincue ou rentrée dans ſes ports. Elle mit du moins l'amiral Danois en état d'aller attaquer les trois vaiſſeaux Suédois qui s'étoient retirés dans le port de *Malmœ*. Avec ce ſecours *Juel* pénétra dans ce port, prit deux de ces vaiſſeaux & brûla le troiſième. Telle fut l'iſſue de cette mémorable journée qui ne put qu'ajouter dans toute l'Europe à la réputation de la marine Danoiſe, & couvrir de gloire en particulier l'amiral qui la commandoit ce jour-là. Le roi récompenſa de ſi grands ſervices avec éclat. Il le nomma amiral général, & par-là il le rendit l'égal de *Tromp* qui avoit eu juſques alors le commandement général de la mer, mais dont les fréquentes abſences commençoient à déplaire au roi. Il fit auſſi frapper des médailles où les plus beaux exploits de *Juel* dans les derniers combats étoient repréſentés avec ſon portrait & les inſcriptions les plus honorables, & en fit des préſens avec la plus grande libéralité à l'amiral & aux officiers qui avoient eu part à ſes victoires.

Charles XI ſe vit ainſi obligé à

CHRETIEN V. 1677.

mettre toute ſa confiance dans ſon armée de terre. Auſſi n'avoit-il rien épargné pour la rendre plus forte qu'elle n'avoit encore été. Dès qu'il y eut réuſſi il ſe rapprocha de *Landscrone*. Chrétien V étant allé au-devant de lui, les deux monarques ſe trouvèrent en préſence à peu de diſtance & s'attaquèrent avec furie. Il arriva encore cette fois, comme l'année précédente à *Lunden*, que Chrétien V fut d'abord victorieux à la tête de l'aile droite qu'il commandoit, & que ſon aile gauche fut rompue & défaite, ſans qu'on pût la ramener au combat. Ainſi au moment où il croyoit tenir la victoire l'aile droite des Suédois l'ayant pris en flanc, pendant que leur aile gauche ſe rallioit, la crainte d'être enveloppé le força à la retraite. Elle ſe fit en bon ordre ſans que les Suédois entrepriſſent de le pourſuivre, contens de garder le champ de bataille, & de pouvoir s'attribuer par-là une victoire qui leur coûta bien cher. Cette journée quoique malheureuſe pour le roi de Dannemarc ne fit qu'ajouter à la réputation de valeur qu'il s'étoit déjà acquiſe. Il tua de

le 14me. Juillet.

de ſa main trois officiers Suédois qui vouloient ſe ſaiſir de lui, & l'aile qu'il commandoit combattit avec une valeur extraordinaire. Mais la mauvaiſe conduite de ſon aile gauche lui en fit perdre tous les fruits, & lui ôta la victoire. Elle étoit en partie composée de payſans nouvellement enrôlés qui n'ayant jamais vu le feu, jetèrent leurs armes & ſe diſpersèrent au premier choc; il les fit punir avec ſévérité en même temps qu'il récompenſa les troupes auxiliaires de l'empereur & de l'évêque de Munſter qui s'étoient diſtinguées par leur courage. Les Danois perdirent dans cette journée deux généraux, deux mille cavaliers & 400 hommes de pied, 23 canons & quatre drapeaux. Charles XI ne tira d'ailleurs aucun avantage de ce ſuccès. Sa perte étoit auſſi conſidérable que celle des Danois. Il n'oſa pas les attaquer dans le camp où ils s'étoient retranchés à peu de diſtance du champ de bataille, & les nouvelles qu'il recevoit d'un autre côté de ſes états où l'armée norvégiens avoit pénétré ſous les ordres de ſon vice-roi l'obligè-

CHRETIEN V. 1677.

CHRE-TIEN V. 1677.

rent à leur aller porter de prompts ſecours.

En effet *Guldenlew* attaquoit dans ce même temps les plus importantes places des provinces de *Gothie*, de *Bahus* & de *Hallande*. Il prenoit *Marſtrand* avec les quatre ſorts qui défendoient cette ville ſituée dans une isle de la province de *Bahus*. Un détachement de ſon armée commandé par les colonels *Schultz* & *Von Hoven* ſoumettoient la province de *Jemptelande* qui touche à celle de *Drontheim*, pendant qu'un autre aux ordres du général de *Lawenkielm*, quoiqu'il ne fût que de deux mille cavaliers ſeulement mettoit en déroute près d'*Oddewalla* 10 mille Suédois commandés par le chancelier comte *de la Gardie*. Les Norvégiens dans cette affaire glorieuſe pour eux ne reſtèrent pas ſeulement maîtres du champ de bataille. Ils tuèrent 800 hommes aux Suédois & 32 officiers, leur firent 200 priſonniers & ſe rendirent maîtres de tous leurs canons & de leurs équipages.

Le 28me. Août.

Les eſcadres Danoiſe & Hollandoiſe ne reſtoient pas oiſives depuis leur réunion. Elles allèrent chercher

la flotte Suédoiſe dans le port de *Calmar* ; mais n'oſant tenter ſans pilotes de pénétrer dans ce port dont l'entrée eſt partout bordée de rochers & de bas fonds, elles ſe contentèrent de ravager les côtes voiſines & d'y lever des contributions. Les ordres que Charles XI avoit donnés à ſes amiraux de traiter avec cette rigueur les côtes de Dannemarc s'ils étoient victorieux perſuadoient à l'amiral *Juel* qu'il avoit le même droit. En conſéquence un de ſes officiers brûla un fauxbourg de *Calmar*, pendant que lui-même emportoit un des forts qui défendoient la ville, & pilloit l'isle d'*Oelande* qui eſt vis-à-vis, & pluſieurs magaſins bâtis ſur la côte. La ville de *Weſterwick* eſſuya encore un traitement plus cruel. *Giedde* pénétra dans le port de cette ville, prit la citadelle, brûla la ville avec les vaiſſeaux qui s'y trouvoient, & n'emporta d'autre butin que de l'artillerie.

CHRETIEN V.

1677.

Le roi vouloit que la ſupériorité de ſes forces ſur mer ſervît auſſi à lui aſſurer la poſſeſſion de l'isle de *Rugen* qu'il eſpéroit de garder, & qui avoit été anciennement une pro-

vince Danoiſe, quoiqu'elle touche à la côte de Poméranie. L'électeur de *Brandebourg* intéreſſé à en chaſſer les Suédois le ſollicitoit d'entreprendre cette conquête, & lui offroit des ſecours. Ayant détaché de ſa flotte & de ſon armée ce qui étoit néceſſaire, il mit donc à la voile pour cette isle, & y débarqua quelques troupes ſans éprouver d'abord aucune réſiſtance. Il y reçut auſſitôt un renfort de Brandebourgeois au moyen duquel il eut bientôt 8000 hommes à ſes ordres. *Kænigsmarck* qui n'avoit pour garder cette isle que cinq mille Suédois & des milices peu aguerries, ſe retira dans *Stralſund*, ville aiſée à défendre, ſoit par les ouvrages & les forts dont elle eſt entourée, ſoit par ſa ſituation ſur le bras de mer qui ſépare l'isle du continent : il laiſſoit ainſi les Danois maîtres de toute cette isle, à la reſerve du *vieux* & du *nouveau* fort de *Fæhr*, qui lui conſervoient un paſſage pour y rentrer. L'importance de ces deux forts engagea les Danois à les attaquer, & le vieux ſe rendit à eux après quelques jours de ſiége ; mais ayant attaqué le nouveau ſans ſuccès, ils

CHRISTIEN V. 1671.

Le 8me. Septemb.

ne pouvoient faire beaucoup de fond sur tous les avantages qu'ils avoient obtenus jusques alors. Il fallut donc dans une saison déjà avancée se borner à tenir bloqués ce fort & la ville de *Stralsund*, dans l'espérance d'affamer la garnison. Cette opération n'exigeant point la présence du roi, il laissa l'isle & son armée sous les ordres du baron de *Goltz*, & s'embarqua pour retourner à Copenhague. Mais c'étoit dans ce trajet, qu'on fait quelquefois en 24 heures, qu'il devoit essuyer les plus grands dangers auxquels il eut peut-être été exposé. En effet il fut battu pendant cinq jours par une affreuse tempête qui dispersa sa flotte, & maltraita tellement son vaisseau qu'il erra encore deux jours après qu'elle eut cessé, sans agrès, sans gouvernail, & faisant eau de partout, jusques à ce qu'enfin il échoua sur un banc de sable à quatre milles de *Bornholm*, dont les habitans l'ayant découvert le ramenèrent avec sa suite au moment où leur perte sembloit inévitable.

CHRETIEN V. 1677.

Les services des Hollandois dans les mers du Nord cessèrent à cette

CHRETIEN V. 1677.

époque. Et *Bastians* remmena son escadre dans ses ports, pendant que les Suédois profitant de leur côté de l'absence du roi levoient d'énormes contributions sur les peuples de Scanie, & leur infligeoient d'autres peines plus sévères encore pour les marques d'affection qu'ils avoient données à leurs anciens maîtres dans le cours des deux dernières campagnes. Quelques - uns payèrent ces services de leurs vies mêmes, & la rigueur de *Charles* jeta chez les autres un tel effroi que plusieurs s'enfuirent & allèrent s'établir en Dannemarc.

On étoit à *Copenhague* & à *Berlin* dans une parfaite sécurité sur la conquête de l'isle de *Rugen*. On pensoit que les rigueurs de l'hiver, & la foiblesse des Suédois forceroient *Kœnigsmarck* leur général à rester dans l'inaction. Il n'avoit pas 4000 hommes de troupes régulières. Les Danois & les Brandebourgeois réunis se montoient à environ 7000. Mais l'expérience de *Kœnigsmarck*, son courage, le désespoir auquel la crainte de la famine portoit sa petite troupe la rendoient très - redoutable, & plus qu'on ne l'avoit pensé. *Rumor* qui

commandoit les Danois dans ce moment n'avoit que de la bravoure ſans prudence. Il permit aux Suédois de ſortir de *Stralſund*, de débarquer dans l'isle & de prendre un poſte très-avantageux avec une artillerie ſupérieure à la ſienne. Ce ne fut pas tout. Contre l'avis de ſes officiers, il alla attaquer cette petite troupe mal pourvue de vivres qui n'avoit plus de reſſources que dans la victoire, & ayant été tué par le ſecond coup de canon qui ſe tira, ſes officiers ſe diſputant le commandement les uns aux autres, & les ſoldats ne ſachant à qui obéir, bientôt la confuſion fut extrême dans cette armée. L'aile gauche des Danois & des Brandebourgeois eut cependant d'abord de l'avantage, mais il fut de peu de durée, & leur droite ayant été rompue, la cavalerie ayant pris la fuite juſques à *Bergen* capitale de l'isle, & s'y étant rendue priſonnière de guerre, la victoire des Suédois fut complète, & la ſoumiſſion entière de l'isle en fut le fruit. On croit voir preſque toujours dans cette guerre que le roi n'étoit pas heureux dans le choix des généraux de ſes armées

CHRETIEN V. 1677.

Le 12me. Janvier. 1678.

CHRETIEN V. 1678.

de terre. L'électeur avoit voulu lui persuader de ne pas confier le commandement de ses troupes à *Rumor*, mais cet avis avoit été mal reçu, & *Rumor* qui étoit le favori du favori garda sa place. Il est évident qu'il eut fallu un homme d'une toute autre habileté pour l'opposer à *Kœnigsmarck*, vieux général formé à l'école de *Charles Gustave*, & qui avoit donné déjà de grandes preuves de ce qu'il savoit.

L'effet le plus fâcheux peut-être qui résulta de cette défaite pour les Danois, ce fut d'affermir les Suédois dans la résolution de ne point faire encore la paix. Charles XI tenoit alors les états de son royaume à *Halmstadt* dans la Hallande. Il leur demandoit leur approbation & leur secours pour continuer la guerre. Le clergé, la bourgeoisie & les paysans rebutés & chargés d'impôts demandoient la paix, & vouloient même qu'on l'achetât par le sacrifice de la Scanie & des autres conquêtes de Charles X. La noblesse résistoit à ces demandes aussi-bien que le roi, quand un officier Suédois vint apporter à l'assemblée les drapeaux & les étendards pris à la bataille de *Rugen*,

CHRETIEN V. 1678.

A cette vue le courage des députés des communes ſe ranima, & ce penchant naturel qui porte à la guerre les nations du Nord reprit toute ſon énergie. On ne parla plus de mettre bas les armes, de faire des ſacrifices à la paix, & les états promirent tous les ſecours que le roi leur demandoit.

Il importoit beaucoup à ce prince de prendre *Chriſtianſtadt* pour profiter de ces heureuſes diſpoſitions, & reconquérir la Scanie; on envoya de nouvelles troupes vers cette ville déjà bloquée depuis long-temps, mais vaillamment défendue par Von *Oſten*. Les aſſiégeans ayant voulu s'en approcher & établir de nouvelles batteries, le commandant leur livra ſur la glace un combat qui devint très-ſanglant, & dans lequel il eut tout l'avantage, & s'empara de tout leur canon; il repouſſa peu de jours après un aſſaut avec un pareil ſuccès. Dès-lors & juſques au milieu d'Avril les Suédois ſe bornèrent à bloquer la place.

Ce ſiége, ceux de quelques autres places de Scanie, & des provinces de Bahus & de Hallande furent la principale occupation des armées de

CHRETIEN V 1670.

terre durant le reste de cette campagne. Nous en indiquerons seulement les principaux événemens, parce qu'ils eurent peu d'influence sur la paix qui suivit de près, & qui dès-lors étoit décidée. Un corps de Danois commandé par *Detlef* de *Rantzau* emporta l'épée à la main la ville d'*Engelholm* où les Suédois avoient des magasins, & la réduisirent en cendres. Le vice-roi de Norvège avec sa petite armée attaqua le château de *Bahus*, d'où il comptoit marcher à *Gothembourg*. Mais après avoir eu quelques succès, après avoir obligé les Suédois à brûler eux-mêmes la petite ville de *Konghelle*, *Bahus* fut secouru, & le vice-roi forcé à se retirer en Scanie. Le roi reprit lui-même la ville & le château de *Helsingbourg* à la vue de Charles XI qui venoit les secourir. Un détachement de l'armée Danoise brûla la ville de *Carleshaven*, & seize mille hommes allèrent secourir la ville de *Christianstadt* toujours assiégée & vaillamment défendue. Cette armée étoit commandée par Charles d'*Arensdorff*, & on eut bientôt lieu de croire que ce général, ainsi que ses prédécesseurs,

Le 23me. Avril.

Le 27me. Juin.

n'avoit pas toute la capacité désirable. Il négligea en effet, à ce qu'il parut aux autres généraux, une occasion précieuse d'attaquer les Suédois, & leur laissa le temps de prendre un poste si avantageux qu'il ne put plus dès ce moment s'ouvrir aucune communication avec les assiégés ; ainsi cette vaillante garnison réduite déjà à se nourrir de chiens & de chats, rendit la place à des conditions honorables. Le roi vivement irrité contre *Arensdorff* à qui il imputoit une si grande perte, le fit arrêter, dégrader, & même condamner à mort ; mais il lui fit grâce, & dans la suite il le rétablit même dans ses emplois. Pour lors il donna le commandement de l'armée au Baron de *Vedel* général des troupes auxiliaires de l'évêque de Munster.

CHRETIEN V. 1678.

Le 3me. Août.

Les escadres Suédoises n'étant presque pas en état de sortir de leurs ports cette année, il ne se passa rien de remarquable sur mer. Le roi employa utilement les siennes à protéger la navigation de ses sujets, & à détruire celle de l'ennemi ; il fit croiser dans la mer Baltique quarante vaisseaux sans compter les yachts

CHRETIEN V 1678.

armés, & les brûlots, & douze dans la mer du Nord; quatre yachts occupoient l'embouchure de l'Elbe, huit frégattes escortoient les vaisseaux marchands; jamais les Danois n'avoient eu autant d'armateurs & de corsaires.

La campagne finit de bonne heure en Scanie, du moins ne présente-t-elle aucun événement important depuis la prise de *Christianstadt*; mais le roi n'avoit pas dessein cependant de rester dans l'inaction, & quoique tout annonçât que la paix ne tarderoit pas à être conclue, il croyoit devoir venger auparavant l'affront que ses armes avoient essuyé à *Rugen*. Il ordonna donc à l'amiral *Juel* & au général *Lœwenhielm* de faire passer un nouveau corps d'armée dans cette isle, & de tenir en même temps la flotte Suédoise bloquée dans le port de *Calmar*; ces ordres furent très-habilement exécutés. *Lœwenhielm*, après avoir fait en divers lieux des descentes simulées, aborda en effet à *Wittow* avec sa troupe, repoussa & dissipa quelques régimens Suédois qui s'étoient avancés pour défendre la côte, & leur tua beaucoup de

Le 12me. Septemb.

monde. L'électeur de *Brandebourg* débarquoit dans le même temps avec une flotille très-nombreuse, protégée & conduite par l'amiral *Tromp*. *Kœnigsmarck* attaqué de deux côtés se défendit d'abord avec courage, mais forcé de céder, il abandonna l'isle, & se retira dans les forts de *Fæhr*. Les alliés l'y suivirent, prirent ces deux forts, d'où *Kœnigsmarck* n'échappa qu'avec peine sur un bateau qui le transporta à *Stralsund*. Par là toute l'isle fut de nouveau conquise. Les habitans prêtèrent serment de fidélité au roi, & le gouvernement en fut donné à l'amiral *Juel*.

CHRETIEN V. 1678.

L'électeur de retour dans le continent réduisit sans beaucoup d'efforts les places que les Suédois occupoient encore dans la Poméranie. Enfin la ville de *Stralsund* la plus importante de toutes se rendit à lui, & celle de *Grypswalde* termina ses conquêtes, & anéantit, mais pour peu de temps, la domination des Suédois dans l'Allemagne.

Les capitulations de ces deux villes portoient que les garnisons seroient pourvues de passeports Danois. Elles s'embarquèrent en partie sur des

CHRETIEN V. 1678.

vaiſſeaux de leur nation, en partie ſur des vaiſſeaux de Brandebourg & de Lubeck ; mais leur paſſage fut des plus malheureux ; tous ces vaiſſeaux, à la réſerve de deux ſeulement qui arrivèrent en Suède, échouèrent au commencement de Décembre ſur les côtes de *Bornholm* qui appartient au Dannemarc, quoique voiſine de la Scanie ; douze cent hommes périrent par cet accident, car les habitans de l'isle dans la crainte qu'on ne fut venu pour les attaquer ne voulurent point les ſecourir, comme ils l'auroient pu ; l'obſcurité de la nuit augmenta leur défiance, & quand au matin ils eurent découvert ſur leur rivage quatre cent hommes armés, échappés au naufrage, ils furent ſur le point d'en venir aux mains avec eux. Cependant les Suédois qui n'étoient pas en état de ſe battre ayant offert de ſe rendre, les inſulaires les déſarmèrent, & ſe hâtant de ſecourir ceux qui diſputoient encore un reſte de vie aux flots & aux rochers, ils en ſauvèrent près de trois mille, qu'une défiance aſſez naturelle, à ce qu'il ſemble, engagea le juge de l'isle à envoyer à Copenhague

& en Sélande, où ils y furent gardés & traités comme des prisonniers de guerre. Tel fut le sort des derniers restes d'une armée de près de quarante mille hommes que les Suédois avoient eue en Allemagne au commencement de la guerre.

CHRETIEN V. 1678.

Le traitement que ces infortunés essuyèrent de la part du gouvernement Danois lui attira de grands reproches. En Suède, en France & même dans les états neutres on crioit à la violation du droit des gens. Le roi fit de son côté publier un manifeste pour justifier la détention des Suédois; on alléguoit dans cet écrit que le passeport donné à ces troupes ne leur permettoit le passage libre que sur mer & non sur terre: raison bien foible, si elle en est une; on étoit plus autorisé à soutenir que le peuple de *Bornholm* n'avoit pu sans exposer sa sureté, laisser armés & libres dans une isle aussi petite que la leur, un si grand nombre d'hommes de guerre; mais si cette considération a du poids, elle ne justifie point la continuation de la captivité des Suédois lorsqu'ils furent transportés en Sélande, où ils ne

CHRETIEN V. 1678. pouvoient donner aucun ombrage; on allégua encore les fraix occaſionnés pour leur délivrance & leur tranſport par mer : mais ce qui ſemble avoir été le vrai motif d'un ſi dur traitement, c'eſt qu'on croyoit en Dannemarc avoir à venger une injuſtice ſemblable. Dans la bataille perdue par les Danois à *Rugen*, on avoit, diſoient ceux ci, manqué de parole à leurs priſonniers. Il paroit difficile de prononcer aujourd'hui ſur la juſtice de ces reproches, elle dépend de la vérité de faits que l'animoſité & la paſſion de deux nations ennemies auront ſans doute altérée de part & d'autre.

Pendant le cours de ces derniers ſuccès qui ranimoient leurs eſpérances, le roi & l'électeur avoient eu une entrevue à *Dobbéran*. Les circonſtances uniſſoient de plus en plus ces deux princes; ils n'avoient qu'un ſeul & même objet en vue, celui de garder ce qu'ils avoient conquis ſur la Suède, une crainte commune qui devenoit bien fondée & bien preſſante, celle de la défection de leurs autres alliés. En effet quoique le roi d'Angleterre parût avoir abandonné les intérêts de Louis

Le 24me. Octobre.

XIV, ce prince triomphant partout, & auſſi bien ſervi dans les négociations que dans les ſiéges & les batailles, réuſſiſſoit à laſſer, à intimider & à déſunir ſes ennemis. Les Hollandois diſpoſés à la paix depuis qu'on ne leur demandoit plus rien, & qu'on leur offroit même une nouvelle barrière, épuiſés d'ailleurs par les efforts incroyables qu'une ſi cruelle guerre avoit exigés d'eux, bravèrent enfin ouvertement les reproches de leurs alliés, & ſignèrent leur paix particulière, en promettant d'obſerver une exacte neutralité à l'égard des puiſſances ennemies de la France; les proteſtations de ces puiſſances, & celle de l'Eſpagne en particulier, contre ce traité, n'empêchèrent pas que quelques ſemaines après l'Eſpagne ne ſuivît cet exemple; ſon reſſentiment contre les Hollandois, ſa foibleſſe, les troubles intérieurs qui l'agitoient, la déterminèrent à cette démarche, & au ſacrifice de la Franche-Comté & d'un grand nombre de villes de Flandres qui en étoit la ſuite. L'empereur preſſé par des raiſons aſſez ſemblables, ſe refuſoit cependant encore à recevoir la loi

CHRETIEN V.
1678.

Le 10me. Août.

CHRETIEN V. 1678.

de la France qui lui sembloit trop humiliante ; il avoit à craindre les reproches des états de l'Empire qu'il avoit entraînés dans cette guerre inutile pour la plupart d'entr'eux & onéreuse pour tous. Quelques-uns de ces états offroient de lui continuer leurs secours : l'électeur de Brandebourg en particulier lui promettoit d'envoyer une armée considérable sur le Rhin, s'il refusoit de faire la paix ; ce prince venoit, avec le secours des Danois, de chasser les Suédois de l'Empire, & de leur prendre jusques à la dernière des places qu'ils y avoient occupée ; rien n'étoit donc encore désespéré malgré la défection des Hollandois & des Espagnols, & l'on pouvoit se promettre de nouveaux avantages. Mais ce furent vraisemblablement les succès même de ce prince, qui ôtoient à ces raisons toute leur force. Une jalousie mal entendue s'étoit élevée dans l'ame de Léopold & de ses ministres, & elle fut habilement fomentée par les ministres de France. Léopold craignit que l'électeur ne remplaçât l'ennemi que l'Autriche perdoit dans les Suédois ; on répandit

qu'il pourroit bien devenir un autre *roi des Vandales*, si on lui laissoit toute la Poméranie. Les ducs de *Brunswick* affectoient aussi d'avoir cette inquiétude ; l'espérance d'obtenir quelque portion du duché de Brême, les promesses & l'or de la France avoient sans doute encore plus frappé leurs esprits, & ni les sollicitations de l'électeur, ni celles du roi de Dannemarc ne purent les ramener.

CHRETIEN V. 1678.

Louis XIV avoit envoyé dans les cours de la Basse-Saxe & de la Westphalie une femme habile qui le servoit admirablement : c'étoit la duchesse de *Mecklenbourg-Schwerin* sœur du maréchal de *Luxembourg*. Elle sut si bien faire valoir les raisons & la magnificence de ce prince que toutes les cours alliées du roi & de l'électeur ne parlèrent plus que de paix, & quand à la diète de Ratisbonne, l'empereur demanda aux états s'ils vouloient accepter ou non les propositions de paix offertes par Louis XIV, la pluralité répondit qu'il falloit accepter, & obliger l'électeur à rendre aux Suédois à peu de chose près, tout ce qu'il avoit conquis sur eux.

CHRETIEN V. 1675.

C'en étoit assez sans doute pour faire comprendre aux cours de Copenhague & de Berlin combien elles seroient mal payées des efforts qu'elles avoient faits pour la cause commune. Mais pouvoient-elles s'attendre à toute l'ingratitude qu'elles en éprouvèrent, & surtout de la part de la cour de Vienne? Bientôt après les ministres de cette cour, en son nom & au nom de l'Empire, signèrent les traités de leur réconciliation définitive avec la France & la Suède, & s'y engagèrent à ne fournir aucun secours au roi de Dannemarc & à l'électeur, à ne point empêcher que le roi de France ne leur fît la guerre, à laisser pour cet effet à ses armées le libre passage sur les terres de l'Empire, à rendre à la Suède ce qu'elle avoit perdu, & à laisser pour sureté de cette restitution un certain nombre de places entre les mains des François jusques à la paix générale. Le duc de *Holstein-Gottorp* devoit obtenir de même la restitution de ce qu'il possédoit dans l'Empire. Les ducs de *Brunswick-Lunebourg* par leur traité avec la même puissance prenoient des engagemens semblables

Le 26me. Janvier 1679.

& se faisoient céder pour prix de leur soumission quelques parties des états de Brême, & une somme de trois cent mille écus. CHRETIEN V. 1679.

L'empereur fut, ou parut un moment humilié & affligé de ces conditions, en effet très-humiliantes pour un prince de ce rang. Il envoya un ambassadeur en Dannemarc pour s'excuser, & se justifier, mais la seule justification admissible étoit de désavouer ses ministres, & bientôt après les traités furent au contraire ratifiés à Nimègue où ils avoient été signés. Son ambassadeur à Copenhague allégua que divers états de l'Empire, & surtout ceux qui sont voisins de la France, ne pouvant plus supporter les exactions de cette puissance, avoient voulu qu'on signât la paix à tout prix. Mais il y avoit long-temps que le Palatinat étoit un monceau de ruines & de cendres sans que la cour de Vienne en eût été fort touchée, & *Léopold* se laissoit aller bien tard à des mouvemens de pitié. Il prétendoit aussi que les troubles de Hongrie devenus plus dangereux de jour en jour, exigeoient toute son attention. On répondoit en

CHRETIEN V. 1679.

Dannemarc que ces troubles étoient l'effet de l'intolérance & du despotisme des ministres de l'empereur, que si l'on avoit voulu, si l'on vouloit encore respecter les droits des protestans & de la noblesse Hongroise, l'empereur trouveroit chez ce peuple fidelle & brave des défenseurs au lieu d'ennemis. Ces reproches étoient aussi bien fondés que superflus. La pacification de Nimègue, ouvrage des divisions, des jalousies, de l'épuisement des confédérés, de la prépondérance que la France avoit acquise par l'habileté de ses ministres & de ses généraux, & par un heureux concours de circonstances; cet ouvrage, dis-je, étoit inébranlable, & il eût mieux valu pour le roi & l'électeur de subir dès ce moment comme les autres la loi de la nécessité.

Ni l'un ni l'autre ne pouvoient s'y résoudre encore. Ils protestèrent contre la paix que l'empereur & l'Empire concluoient avec la France & la Suède, & qui rétablissoit cette dernière couronne dans tous les droits & les états qu'elle avoit acquis par les traités de Westphalie. Ils étoient

Le 3me. Février.

peut-être plus blessés encore du ton avec lequel on exigeoit d'eux qu'ils accédassent à ce traité. En effet Louis XIV leur avoit prescrit un terme pour l'accepter, au-delà duquel il ne se croiroit plus tenu à leur accorder les mêmes conditions. Il les menaçoit même de leur demander tous les frais de la guerre. Enfin il exigeoit du roi comme un préalable qu'il remît en liberté sans aucun dédommagement les troupes Suédoises détenues dans ses états depuis le naufrage de Bornholm.

CHRETIEN V. 1679.

A l'ouïe de ces demandes, Chrétien se prépara avec toute l'activité que peut donner le plus vif ressentiment à faire une nouvelle campagne; il se flattoit sans doute qu'au pis aller on ne pourroit jamais exiger de lui de plus dures conditions. Il falloit des efforts extraordinaires pour soutenir une aussi extrême résolution que celle de résister presque seul aux forces de l'Empire, de la France & de la Suède. Il commença par répandre les grâces à pleines mains pour consoler & encourager ses sujets. Tous ceux qui étoient nommés dans l'ordonnance qui fixe les rangs à la

CHRETIEN V. 1679.

cour obtinrent les franchises & les priviléges de la noblesse. Les ordres de chevalerie furent aussi distribués plus libéralement. Les enrôlemens en Norvège, en Dannemarc furent pressés avec une nouvelle vigueur, On répara en diligence les fortifications de diverses places, & entr'autres celles de *Helsingbourg* Le vice-roi de Norvège fut prêt de si bonne heure qu'il repoussa à la fin de Mars un corps de Suédois qui avoient voulu surprendre *Oddewalla*. Le roi de Suède étoit dans ce moment si dangereusement malade qu'on désespéroit de sa vie. Cette circonstance contribuoit à nourrir l'espérance que Chrétien V ne pouvoit perdre de faire une paix avantageuse avec les Suédois.

Mais Louis XIV n'étoit pas moins décidé, ni moins empressé de son côté à secourir la Suède, & à forcer ses ennemis à la paix. Dès le mois de Mars ses troupes s'emparèrent du duché de Clèves, repousèrent celles de l'électeur, pénétrèrent dans ses autres états de Westphalie jusques à *Minden*, dont elles formèrent le siége. La plupart des princes de cette partie de l'Allemagne le secondoient, car

car il étoit trop heureux, trop ſupérieur en forces pour n'avoir pas raiſon auprès des foibles. L'évêque de *Munſter* ſe déclara pour lui, & rappela les troupes qu'il avoit au ſervice du roi de Dannemarc. Ce prince irrité refuſa de les laiſſer aller, & lui envoya à la place les Suédois faits priſonnier au naufrage de Bornholm. Ce ne fut pas tout. Les électeurs de Bavière & de Saxe menacèrent auſſi de ſe joindre aux François, ſi l'on ne poſoit pas les armes. Cependant ce dernier conſidérant ſans doute ſes alliances avec la maiſon de Dannemarc & les prérogatives qu'elles lui donnoient ménageoit davantage les choſes, & offroit préliminairement ſa médiation pour une paix entre le Dannemarc & la Suède.

CHRETIEN V. 1679.

Après quelqu'irréſolution, Chrétien accepta cette offre. Il aima mieux traiter directement avec les Suédois que de paroître déférer aux menaces de Louis XIV, & de recevoir la paix des mains de ce monarque ſuperbe. *Gersdorff* envoyé de Saxe ayant donc été chargé des plein-pouvoirs de ſon maître, on ouvrit un congrès à *Lunden* en Scanie où parurent de la part

CHRETIEN V. 1679.

du Dannemarc le comte d'*Altenbourg*, le baron de *Juel* & *Erenſchild*; & du côté de la Suède *Gyldenſtierna* & *Œrnſted* en qualité de plénipotentiaires. L'électeur de Brandebourg voyant qu'il alloit être enfin abſolument abandonné, ne fit plus de difficulté de ſigner ſa réconciliation avec Louis XIV. Le roi qui ne pouvoit encore ſe réſoudre en certains momens à mettre bas les armes tenta de l'en diſſuader. Mais comment dans les termes où ils étoient l'un & l'autre eut-il pu y réuſſir? Il négocioit avec la Suède, & cette conduite dictée par la néceſſité étoit un exemple plus perſuaſif que ſes raiſons. Auſſi l'électeur en faiſant ſa paix avec Louis XIV, content d'obtenir la reſtitution de ſes états de Weſtphalie, & une ſomme d'argent, ne fit-il pas même difficulté de promettre qu'il rappeleroit ſes troupes de l'armée du roi de Dannemarc, & ne lui fourniroit plus aucun ſecours. Ce traité conclu à St. Germain fut bientôt ſuivi d'un pareil traité entre ce prince & la Suède, par lequel l'électeur rendoit à cette couronne ce qu'il lui avoit pris en Poméranie, à la

Le 29me. Juin.

réſerve de quelques diſtricts de très-peu de valeur. CHRETIEN V. 1679.

Chrétien perdoit ainſi ſon ſeul & dernier allié, & ne paroiſſoit pas encore perdre courage. Les négociations n'étoient pas pouſſées avec aſſez de vivacité à Lunden pour ne pas laiſſer le temps à de nouveaux faits d'armes, & les deux rois étoient toujours trop animés l'un contre l'autre pour ne pas tenter encore quelqu'entrepriſe de ce genre. Le reſſentiment, l'amour mal entendu de la gloire, l'idée tout auſſi mal fondée que de nouveaux ſuccès auroient une influence ſur les conditions de la paix, firent donc répandre encore du ſang. Les Suédois tentèrent une deſcente dans l'isle de *Gothlande*, Le 20me. Mai. mais ils furent repouſſés par le commandant Danois *Berthelſon* avec une grande perte. On ſe battit encore ſur mer, mais il n'y eut aucun engagement conſidérable, car les eſcadres Suédoiſes évitoient le combat. Cependant l'amiral *Juel* trouva le moyen par diverſes manœuvres habiles de remporter divers avantages. Il prit un vaiſſeau aux Suédois à la hauteur de l'isle d'*Oelande*, un autre

CHRETIEN V. 1679.

nommé la *Clé du Royaume* qui portoit 78 canons ſauta en l'air avec huit cent hommes. Un troiſième fut preſqu'entièrement brûlé. Les Danois levèrent des contributions ſur les côtes de Suède. Les Suedois ravagèrent à leur tour les mines de cuivre de Norvège dans la province de *Drontheim*, mais leurs nouveaux efforts pour s'emparer d'*Oddewalla* ne leur attirèrent que de nouveaux échecs de la part du vice-roi de Norvège & de ſa petite armée. Le roi faiſoit en même temps paſſer de grandes forces en Holſtein. Il s'y rendit lui-même. Il fit garder les côtes de cette province & l'embouchure de l'Elbe. Il craignoit encore plus pour les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, & ce n'étoit pas ſans fondement.

En effet Louis XIV perſévérant dans ſes deſſeins, & voyant toute la réſiſtance que Chrétien V lui oppoſoit avec un courage, & ſi j'oſe le dire, par un eſprit de chevalerie ſupérieur à ſa mauvaiſe fortune, prit le parti de l'attaquer enfin dans la partie de ſes états qui étoit acceſſible pour lui. Le maréchal de *Crequy*

qui commandoit l'armée Françoiſe en Weſtphalie envoya un gros corps de cavalerie dans ces comtés. Ils y pénétrèrent directement par les états des ducs de Lunebourg & de Zelle qui leur accordèrent le libre paſſage & y levèrent de grandes contributions. En même temps Louis fit déclarer à Chrétien que ſi la paix n'étoit pas ſignée au mois d'Août il mettroit le roi de Suède en poſſeſſion du comté d'*Oldenbourg*, & l'évêque de *Munſter* en celle du comté de *Delmenhorſt*, & pour que le grand chancelier de Dannemarc eût auſſi des motifs particuliers de hâter la concluſion de la paix, il fit ſaiſir le comté de *Richecourt* ſitué en Lorraine qui lui appartenoit.

CHRETIEN V.
1679.

L'affaire du duc de *Holſtein-Gottorp* étoit preſque le ſeul obſtacle qui arrêtât encore la concluſion de la paix. Le roi déſiroit ardemment de conſerver quelques-uns des avantages qu'il avoit acquis dans ſes conventions avec ce prince, & il lui ſembloit qu'en rendant d'ailleurs à la Suède toutes ſes conquêtes il faiſoit aſſez de ſacrifices à la paix. Il alléguoit d'ailleurs que le duc n'en-

CHRETIEN V. 1679.

troit pour rien dans les différends qu'il avoit avec la France & la Suède, & que ceux qu'il avoit avec lui ne devoient être considérés que comme un procès de famille. Mais Louis XIV resta inébranlable. Il exigeoit le rétablissement du duc comme garant des traités de Roschild & de Copenhague. Après de vains débats sur cet objet & sur les autres, la nécessité força enfin le roi à consentir au traité, tel que les ministres de France le proposoient depuis long-temps. Il fut signé à Fontainebleau le 2 Septembre & à Lunden le 4 du même mois (1). Par ce traité tout étoit rétabli entre les deux nations dans l'état où elles étoient avant la guerre. Le roi de Dannemarc rendoit à la Suède toutes ses conquêtes, soit en Allemagne, soit en Suède, & ce qui dût lui paroître un sacrifice bien plus douloureux, c'est que par l'article 17 de ce traité, le duc de Holstein-Gottorp fut remis en possession de tout ce qu'il avoit perdu, & spécialement des droits de *souveraineté* qu'il

(1) Voyez ces traités dans le recueil de *Londorp* T. 10 p. 706, & dans les archives de Lunig.

avoit acquis ſur ſa portion du duché de Sleſwick, & des autres droits que lui avoient accordés les traités de Roſchild & de Copenhague.

CHRETIEN V. 1679.

D'un autre côté on rendit au roi de Dannemarc le comté d'*Oldenbourg* & il garda dix pièces de canon de chaque fortereſſe qu'il fut obligé de reſtituer. La ville de *Wiſmar* lui reſta auſſi juſqu'à l'entier payement des contributions qui lui étoient dues. Après l'exécution de ces divers articles, les deux rois parurent ſe réconcilier ſincèrement, & ils conclurent même entr'eux un traité d'alliance qui devoit durer dix ans, & par leſquels ils ſe promettoient des ſecours réciproques en cas d'attaque. Chrétien confirma le mariage projeté ci-devant, mais qui n'avoit pas été conſommé, entre Ulrique Eléonore ſa ſœur & le roi Charles XI, & ce mariage ſe célébra au printemps de l'année ſuivante; il cimenta encore leur nouvelle amitié, & Charles ſe voyant en ſûreté du côté du Dannemarc, travailla dès-lors avec ſuccès aux grands changemens qui le rendirent preſque abſolu dans ſes états.

CHRETIEN V. 1680.

Avant que de congédier ſon armée, Chrétien en détacha 20 mille hommes qui allèrent ſe poſter près de Hambourg, pendant que 14 vaiſſeaux de guerre remontoient l'Elbe pour bloquer cette ville de ce côté-là. Il vouloit l'obliger à lui rendre hommage, à abandonner ſes prétentions d'être ville Impériale, & qu'elle lui donnât une ſatisfaction pour des alliances qu'elle avoit contractées à ſon préjudice, & pour d'autres griefs. Mais les ducs de Brunſwick Lunebourg à l'inſtigation de l'empereur & du roi de Suède, firent marcher de leur côté une armée au ſecours de Hambourg. Louis XIV parut auſſi vouloir prendre ſa défenſe, & l'électeur de Brandebourg s'en approcha de même avec une armée. La médiation que ce prince offrit à la ville en fut reçue avec joie; elle la paya même d'une ſomme conſidérable; mais elle ne la paya pas trop cher, puiſqu'elle contribua à détourner l'orage qui la menaçoit. On convint enfin des conditions d'un accommodement qui fut ſigné à Pinneberg le prèmier Novembre 1679. Par cette convention le roi conſervoit aux

Hambourgeois les priviléges de commerce dont ils jouiſſoient dans ſes états. Il remettoit à un autre temps l'examen de ſes autres prétentions ; la ville promettoit de ne faire aucun traité qui pût être préjudiciable au roi & à ſa maiſon, elle devoit ſe conduire envers le roi, de manière à mériter le retour de ſes bonnes grâces, & l'aſſurer par une députation de ſes diſpoſitions à cet égard. Enfin elle devoit lui payer dans deux ans une ſomme de 220,000 écus. Cette contribution porta le nom *d'une très-humble reconnoiſſance.* Le roi rappela alors ſon armée, en licencia une partie, & forma une compagnie de gardes nobles, dans laquelle entrèrent pluſieurs des officiers réformés.

CHRETIEN V.

1680.

La tranquillité dont le royaume jouiſſoit donna lieu à pluſieurs ordonnances dont le but étoit de favoriſer le commerce, & de perfectionner l'adminiſtration de la juſtice & de la police. Tels furent l'établiſſement d'une nouvelle compagnie pour le commerce d'Islande, des loix ſur les lettres de change, ſur la navigation dans les Indes, les arts & les métiers. A l'exemple de pluſieurs

CHRETIEN V. 1681.

capitales, celle de Dannemarc fut éclairée la nuit, & on y établit une police exacte & vigilante sous la direction d'un magistrat créé pour cet effet. On fit la même chose pour la ville de Bergen en Norvège en 1683.

L'année 1681, le roi voulut visiter lui-même ses états d'Oldenbourg, il y ordonna la construction d'une ville & d'une forteresse sous le nom de *Christiansbourg*, & s'occupa de divers arrangemens propres à augmenter ses revenus, & à perfectionner l'administration de cette province nouvellement acquise. C'est ainsi, par exemple, qu'il se fit céder la seigneurie de *Jevern* qui fait partie de ce pays & que le prince d'Anhalt avoit eue en héritage avec d'autres terres de son ayeule, sœur du dernier comte d'Oldenbourg.

Louis XIV recherchoit alors avec empressement l'amitié du roi, parce que Charles XI se liguoit avec ses ennemis, & il réussit enfin à l'engager à faire avec lui une alliance défensive par laquelle le Dannemarc promettoit de tenir constamment 12000 hommes & 18 vaisseaux de guerre au service de la France, & Louis XIV

Le 2me. Avril. 1682.

outre un ſubſide annuel de 800,000 livres s'engageoit à défendre le roi de Dannemarc contre toute attaque de la part de la Suède. L'électeur de Brandebourg avoit amené par degrés cette réconciliation entre les deux monarques peu de temps auparavant ſi mécontens l'un de l'autre. Il s'étoit lui-même réconcilié avec Louis, & il avoit fait avec ce prince & avec Chrétien V un traité d'alliance dicté par un intérêt commun, par le changement de ſyſtéme du roi de Suède, & par la crainte qu'inſpiroit ce prince devenu ſubitement riche & abſolu dans ſes états.

CHRETIEN V 1682.

Louis XIV avoit protégé le duc de Holſtein avant & après la paix de Nimégue. Chrétien toujours occupé du projet d'une vengeance utile, ſe voyant déſormais l'ami de Louis, ſe perſuada que le moment étoit arrivé de faire renoncer cet ennemi dangereux au projet de lui nuire, dont il le croyoit toujours occupé. Il réclama donc des contributions qui lui étoient dues depuis la guerre, & ce qui étoit bien plus important, il conteſta au duc le droit de lever des impôts dans les duchés, alléguant

CHRETIEN V. 1682.

que ces impôts n'avoient eté ordonnés par les états que pour la défense du pays, & que le duc n'ayant plus de forteresses, cette dépense n'étoit plus à sa charge. Le duc répondoit que son droit & son dessein étoit d'y avoir part, & qu'il vouloit rétablir sa forteresse de *Tonningen*, former une nouvelle armée, & faire juges de ce différend le roi de Suède & d'autres princes. Le roi recusoit ces juges, vouloit que le duc n'eût que quelques compagnies pour sa sûreté, & une enceinte de murs pour son château. Cette contestation devint sérieuse. L'empereur, les rois de France & de Suède, les ducs de Brunswick y prirent part, & offrirent leur médiation. L'empereur vouloit de plus porter cette affaire aux tribunaux de l'Empire. Chrétien V rejetoit toutes ces propositions, sur le fondement qu'il ne s'agissoit que d'une querelle entre parens, & qu'il étoit surtout question des revenus du duché de Sleswick qui ne relève point de l'Empire, & dont le Holstein devoit toujours suivre le sort en vertu des traités d'union. Louis XIV trouva bonnes cette fois des raisons

qu'il n'avoit pas goûtées quelque temps auparavant. Le roi de Suède menaça. Mais les états du duc n'en restèrent pas moins séquestrés, & lui-même sans revenus & sans crédit étoit forcé de vivre à Hambourg comme un simple particulier.

CHRETIEN V. 1683.

On voit par les propositions que le roi faisoit au duc que son but & son espérance étoient de l'engager à se soumettre de nouveau à dépendre du Dannemarc, dépendance que les malheurs de ce royaume l'avoient obligé à abandonner, & même à réunir à la couronne une province qui en avoit fait partie de tout temps. Mais le duc *Chrétien Albert* rejetoit hautement ces propositions si distantes de ses idées & de l'état où il s'étoit vu. Il déclara qu'il aimeroit mieux finir ses jours dans l'indigence & l'obscurité, que de mériter le reproche d'avoir ainsi dégradé & asservi sa famille. Alors le roi n'espérant plus rien des négociations fit publier un décret solemnel qui réunissoit le duché de Sleswick à sa couronne, ordonnoit aux habitans de lui prêter foi & hommage comme à

Le 3eme. Mai. 1684.

CHRETIEN V. 1684.

leur souverain (1), & de renoncer à l'obéissance du duc. La duchesse *Fréderique Amélie* qui demeuroit à *Gottorp* quitta alors cette résidence, dont elle ne s'arracha qu'avec une vive douleur que le plus grand nombre des habitans partageoit.

L'empereur & la diète de l'Empire ne voyoient pas avec indifférence ces entreprises du roi. Ils s'en occupoient, & par des décrets & des sommations réitérées, ils tâchoient d'opérer le rétablissement d'un prince qui avoit besoin de secours plus efficaces. Le roi répondoit toujours que cette querelle de famille n'étoit point du ressort des tribunaux & des commissions de l'Empire, & pour qu'on ne put croire qu'il en étoit effrayé, il faisoit dans le Sleswick toutes les dispositions qu'exige un gouvernement permanent. Il n'agissoit pas moins en maître absolu dans le Holstein. L'empereur étoit menacé par les Turcs & par la France. Le roi de Suède avoit embrassé un systême pacifique. L'é-

(1) Voyez cet acte dans le recueil de Londorp act. pub. T. 12. p. 415.

lecteur de Brandebourg ménageoit dans le roi de Dannemarc un allié ancien & utile. Les autres voisins sentoient le danger d'employer la force contre un prince qui avoit une armée & une flotte considérable, & l'avantage d'être en possession. Aussi long-temps que ces circonstances restèrent les mêmes la position des affaires ne changea point, à la réserve de quelques incidens trop peu dignes de l'attention de la postérité. Nous suivrons donc le récit de cette affaire jusques à la convention d'*Altena*, en 1689, qui la suspendit pour plusieurs années. La révolution qui fit monter Guillaume III sur le trône d'Angleterre en 1688 fut une des principales causes qui hâtèrent cet accomodement sollicité depuis long-temps par les électeurs de Saxe & de Brandebourg & les autres princes voisins. Cette année fut l'époque où se ralluma une nouvelle & cruelle guerre entre la France, l'Empire, l'Angleterre & la Hollande; ces trois dernières puissances que l'on nommoit les *alliés*, s'intéressèrent toutes en faveur du duc de Holstein-Gottorp. Guillaume III demandoit

CHRETIEN V.
1684.

CHRETIEN V. 1684.

avec inſtance ſon rétabliſſement au nom de l'Angleterre & de la Hollande. Le roi de France le ſeul allié qu'eut alors le Dannemarc étoit éloigné & occupé. Les Suédois armoient une flotte, & aſſembloient des troupes dans le duché de Brême. Chrétien fit auſſi ſortir alors de ſes ports une flotte conſidérable, & aſſembla une armée de terre, mais il ſentoit la néceſſité de ſe relâcher de ſes prétentions. On reprit à *Altena* des conférences déjà commencées & interrompues. Les miniſtres d'Angleterre & de Hollande y travaillèrent avec activité à rapprocher les eſprits. Le roi déſiroit vivement de garder le duché de Sleſwick; il offroit en échange les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, & des terres dans le Holſtein. Il ſemble que cette offre ſi propre à aſſurer la paix, & à concilier des intérêts toujours oppoſés eut dû être agréable au duc comme au roi, à tous les princes voiſins, à tous les amis de la tranquillité & de l'humanité; mais le duc favoriſé de nouveau par la fortune vouloit ſans doute quelque choſe de plus que paix & sûreté. Il avoit été maltraité; il

Chretien V. 1684.

désiroit une satisfaction. Le roi signa donc le traité d'*Altena* qui l'obligeoit à restituer au duc tout ce qu'il avoit pris durant les derniers démêlés, de plus, le droit de lever des subsides, de faire des alliances, de construire & de posséder des places fortes, enfin toutes les prérogatives qui lui avoient été attribuées par les traités de Westphalie, de Roschild, de Fontainebleau, & les pactes d'union & de communauté entre les deux maisons. Ce traité fut garanti par toutes les puissances médiatrices, & par la Suède. Nous passons sous silence des articles de peu d'importance. Il suffit de faire observer quelle fut l'inutilité de tous ces nouveaux & ruineux efforts qu'avoit fait Chrétien V pour rendre à sa couronne la puissance & la sûreté qu'elle avoit perdue en 1659. Loin que les plaies du royaume fussent guéries par tant d'efforts, ils ne servirent qu'à le jeter de plus en plus dans l'épuisement. A la vérité on vécut en assez bonne intelligence avec la cour de *Gottorp* pendant la vie du duc *Chrétien Albert*, & on le laissa rebâtir paisiblement sa for-

Le 20me. Juin. 1689.

CHRETIEN V. 1684.

tereſſe de *Tonningen*; mais à ſa mort arrivée en 1694, ſon fils animé par d'autres ſentimens & dirigé par d'autres conſeils, donna lieu à de nouveaux troubles, comme nous le verrons bientôt. Le roi dégoûté de l'alliance de la France, & cherchant d'autres amis, envoya 7000 hommes de ſes troupes au ſecours de Guillaume III, qui rendirent d'utiles ſervices à ce prince en Angleterre & en Irlande. Mais tout cet intervalle entre la paix de Nimègue & celle d'Altena, ne fut pas uniquement rempli par les démêlés dont on vient de donner le précis. Un prince dont la valeur, l'activité, l'amour de la gloire & la paſſion des armes faiſoient, comme au temps de ces chevaliers fameux dans les ſiècles précédens, le caractère diſtinctif, un prince entre les mains duquel la dernière révolution avoit remis tous les pouvoirs, & chez lequel par cela même elle avoit allumé avec une nouvelle force le déſir de s'agrandir & de ſe ſignaler, un prince enfin qui avoit une armée & une flotte plus conſidérables peut-être que ne le comportoient ſes reſſources, & qui

ne pouvoit ſe réſoudre à retrécir, en les réduiſant, ce qu'il regardoit comme la baſe de ſa grandeur, un tel prince ne pouvoit ſans doute reſter long-temps oiſif, & négliger de faire valoir quelques-unes de ces prétentions qui naiſſoient ſans ceſſe de ce cahos de loix, de droits & de traités incohérens ou oppoſés qui ne pacifient que les états qui veulent la paix.

CHRETIEN V. 1684.

Celle d'entre ces prétentions qui pouvoit avec le plus juſte titre armer Chrétien V, étoit ſans doute le droit qu'il avoit ſur Hambourg comme duc de Holſtein. Il ſe détermina d'autant plus aiſément à le faire valoir que la régence de cette ville l'avoit trop peu ménagé. Nous avons déjà obſervé qu'en 1679, le roi après des mouvemens menaçans qui attirèrent l'attention des puiſſances voiſines avoit conſenti à leur prière à ſigner une convention avec cette régence qui conſervant aux deux parties leurs droits & leurs prétentions, avoit ſuſpendu les différends & renvoyé à un temps indéfini une déciſion trop difficile. Ce mode de vivre fut obſervé aſſez exactement juſques en 1686. Alors

Hoyer dan. geſch. p. 554.

CHRETIEN V. 1684.

des diſſentions inteſtines s'élevèrent dans le ſein de cette ville où deux partis ſe diſputoient ſelon l'uſage des républiques, le droit de faire *le bien de l'état*, c'eſt-à-dire, de le gouverner. Le peuple demandoit la dépoſition d'un bourguemeſtre qui, à l'en croire, s'étoit vendu au duc de Lunebourg. Le magiſtrat & ſes collégues en appeloient à l'empereur, juge naturel des différends de ce genre. L'empereur nómma une commiſſion pour en connoître, & chargea le duc de Lunebourg de protéger la régence de Hambourg. Les troupes du duc s'approchèrent de la ville, & en occupèrent le territoire. Mais le peuple plus irrité qu'intimidé, fit ſaiſir le magiſtrat qu'il accuſoit de trahiſon; celui-ci ſut échapper enſuite à ſes gardes, & s'enfuit à la cour de Lunebourg. Le roi de Dannemarc étoit alors à *Gluckſtadt*, ville peu éloignée de Hambourg. On penſa qu'il fomentoit ces troubles, en promettant ſa protection aux démagogues qui s'étant emparés de toute l'autorité, faiſoient trancher les têtes de leurs principaux adverſaires, & établiſſoient une autorité arbitraire & ab-

ſolue pour aſſurer la liberté de leurs concitoyens. Il s'en fallut peu que l'armée de Chrétien V, devenu protecteur de ce parti, n'en vînt aux mains avec celle du duc de Lunebourg que l'empereur avoit chargé du rétabliſſement de l'ordre. Les ſollicitations de l'électeur de Brandebourg prévinrent en partie ce malheur. Mais le peuple voyant approcher les Danois, & reprenant de lui-même ſes ſentimens ordinaires de défiance & de jalouſie contr'eux ſe réconcilia pour le moment avec ſes magiſtrats. On crut avoir découvert que les principaux démagogues avoient appelé à leur ſecours l'armée Danoiſe. Le peuple furieux voulut qu'ils fuſſent appliqués à la torture & exécutés. D'autres furent bannis. On ne parla plus dans l'un & l'autre parti que de réſiſter au roi de Dannemarc, & de refuſer l'hommage qu'il demandoit. On laiſſa même entrer dans cette vue un corps de troupes de Lunebourg. Les Danois perſévérant dans leurs deſſeins voulurent attaquer le fort de *l'Etoile* qui défend la ville du côté du nord-oueſt, & d'où l'on eut pu la ſoumettre par

CHRETIEN V.

1684.

CHRETIEN V. 1684

un bombardement. Mais ce fort fut toujours secouru par des troupes fraîches qu'on envoyoit de la ville, & les Danois furent repoussés deux fois avec beaucoup de perte. Ils furent encore battus dans une sortie que fit l'armée des assiégés; car avec tous les secours qu'elle avoit reçus cette armée se monta bientôt à plus de 12000 hommes de troupes régulières, outre la bourgeoisie armée de Hambourg. L'électeur même de Brandebourg en avoit envoyé, & malgré ses anciennes liaisons avec le roi, il déclara publiquement qu'il ne souffriroit pas plus volontiers de le voir maître de cette ville que de Berlin même. Tous ces obstacles ramenèrent enfin Chrétien à des sentimens plus modérés & plus convenables. Il consentit à rétablir les choses sur le pied de la convention de *Pinnenberg*, & à se réconcilier avec la régence de Hambourg qui lui envoya une députation extraordinaire pour lui demander le retour de ses bonnes grâces.

Ce fut de la même manière que se terminèrent les différends élevés entre ce prince & la régence de

Lubeck, au ſujet des ſommes qu'il réclamoit d'elle pour le logement de ſes troupes durant la dernière guerre. Les hoſtilités avoient déjà commencé, mais les excuſes que lui fit faire la régence par ſon bourguemeſtre député à Copenhague déſarmèrent ce prince encore plus prompt à s'appaiſer qu'à s'irriter. Je ne parle point de ſes efforts pour obtenir du chapitre de cette ville qu'un de ſes fils fut promu à l'évêché de Lubeck. Par des pactes précédens ce chapitre étoit tenu, comme on l'a déjà obſervé, à élire encore ſucceſſivement quatre évêques de la maiſon de *Gottorp*. Le chapitre perſiſta à remplir rigoureuſement cet engagement, & ſoutenu par l'empereur & par d'autres princes, ni les menaces, ni les hoſtilités mêmes ne purent l'ébranler, & le pacte en queſtion fut confirmé par la convention d'*Altena*.

CHRETIEN V. 1684.

Voy. ci-deſſus à l'année 1647.

Chrétien eut plus de ſuccès dans la petite guerre occaſionnée par l'extinction de la maiſon des ducs de *Saxe-Lawenbourg* en 1689. Le duché qu'elle laiſſoit vacant n'étoit ni grand, ni riche ; mais il n'en fut pas moins envié par tous les voiſins, & ſa ſitua-

CHRETIEN V. 1684.

tion sur l'Elbe, & les frontières du Holstein le rend en effet assez important pour quelques-uns d'entr'eux. L'électeur de Saxe, les princes d'Anhalt, les ducs de Mecklenbourg & d'autres encore le réclamoient à des titres plus ou moins fondés. Mais George Guillaume duc de Lunebourg qui avoit aussi les siens, & qui étoit de plus colonel du cercle de la Basse-Saxe, prit aussitôt possession de cet état en cette qualité, comme chargé du séquestre, jusqu'à ce que tant de prétentions opposées pussent être jugées selon les loix de l'Empire. Il étoit bien facile de voir que ses vues ne se bornoient pas là. Il se hâta en effet de s'assurer de cette petite province en fortifiant la petite ville de *Ratzebourg* située près des frontières du Holstein, au milieu d'un lac qui la rendoit susceptible d'une longue défense. Le roi qui redoutoit les progrès de la maison de Hanovre, ne put voir sans douleur élever cette forteresse sur sa frontière : il fit faire à ce sujet des représentations au duc; il publia un manifeste, il menaça, mais ces moyens ne produisant aucun effet, il fit investir

Ratzebourg

Ratzebourg en 1693, le duc s'affermit dans ſon deſſein, il fit bombarder cette ville qui fut ruinée de fond en comble; il ſe préparoit après cela à donner un aſſaut, lorſque enfin George Guillaume promit dans une convention paſſée à *Zelle*, de faire raſer la fortereſſe en queſtion, & de ne pas tenir plus de 200 hommes de troupes dans la partie du duché qui eſt au nord de l'Elbe, & touche au Holſtein. Ce prince n'avoit pu en effet fortifier une ville dans un pays qui ne lui appartenoit point encore. Mais ce qui recommandoit ſurtout la conduite du roi aux princes de l'Empire, c'eſt qu'ils craignoient d'y voir allumer une guerre dont il eut pu réſulter une diverſion nuiſible à celle qu'ils faiſoient à la France dans le même temps.

CHRETIEN V. 1684.

Le 29me. Septemb. 1693.

L'année ſuivante le duc *Chrétien Albert* de Holſtein-Gottorp termina ſa carrière, & avec lui finit la bonne intelligence qui régnoit depuis un peu de temps entre les deux branches de ſa maiſon. Fréderic qui lui ſuccéda étoit un prince jeune, guerrier & entreprenant, élevé à Stockholm dans des ſentimens peu favo-

le 27me. Décemb 1694.

CHRETIEN V. 1694.

rables au Dannemarc. Il ſe hâta de congédier d'*Ahlefeld* miniſtre de confiance de ſon père, l'ami & le ſoutien de la paix, qui paſſa au ſervice de Dannemarc, & dès ce moment on vit renaître les défiances & les conteſtations ſur toute ſorte de ſujets. On commença par diſputer ſur la manière dont les états des deux duchés devoient être convoqués pour prêter foi & hommage au nouveau duc. Enſuite le roi demanda que le teſtament du défunt lui fût communiqué pour qu'il put s'aſſurer s'il avoit appelé ſon fils aîné ſeul à la ſucceſſion. Le duc ſe récria vivement contre une prétention ſi contraire au droit de primogéniture établi depuis 86 ans dans ſa maiſon, & au droit de ſouveraineté que les traités lui aſſuroient. Il fit venir dans ſes états (en 1695) 500 ſoldats Suédois qui s'y rendirent de Wiſmar en traverſant le Holſtein royal; il les poſta dans des villages communs aux deux ſouverains, ſans la participation & le conſentement du roi, & les employa à fortifier ſes places. Chrétien lui fit à ce ſujet de fortes repréſentations, & exigea qu'il fit retirer ſes

troupes des deux duchés. Le duc forma de ſon côté d'autres demandes, répondit par d'autres reproches & ſoutint que le roi n'avoit point rempli les conditions du traité d'*Altona*. Cette querelle s'aigriſſant de plus en plus, le duc chercha à s'aſſurer de l'appui des princes voiſins, & forma en particulier une alliance avec le roi de Suède, dont il épouſoit la fille aînée, & avec le duc de Hanovre qui s'engagea à faire paſſer en Holſtein un ſecours de 6000 hommes au moment où le duc en auroit beſoin. Dès-lors l'union & la régence commune des duchés furent anéanties; on équippa des flottes en Dannemarc & en Suède, & le duc redoubla d'activité pour mettre ſes places en bon état de défenſe. Mais les puiſſances liguées contre la France, & ſurtout l'empereur, les Anglois & les Hollandois, s'étant joints aux autres garans du traité d'*Altona* ſe hâtèrent de prévenir les ſuites de cette querelle qui eut pu cauſer une diverſion contraire à leurs vues. Leurs miniſtres ouvrirent des conférences à Hambourg, & enſuite à *Pinnenberg*, où ceux du roi & du

CHRETIEN V.

1694.

CHRE-TIEN V. 1694. duc se rendirent aussi. Là on plaida vivement & longuement des prétentions aussi multipliées que contraires les unes aux autres, & d'autant plus difficiles à concilier que souvent elles n'étoient que le prétexte & non la cause de la querelle. Des incidens fréquens l'envenimoient encore, & donnoient lieu à des voies de fait. C'est ainsi que le roi s'opposa par la force à ce que le duc fit entrer en Holstein deux régimens qu'il avoit rappelés de l'armée des alliés, qu'il fit démolir trois de ses forts, & jeter dans les fossés l'artillerie & les munitions qu'on y trouva. Mais tous les obstacles furent enfin levés par la persévérance des médiateurs, & surtout par de nouvelles circonstances qui devoient faire craindre à un roi déjà âgé comme l'étoit Chrétien V & dont les peuples étoient épuisés par de longs efforts, de s'engager dans une nouvelle guerre. Charles XI
1697. prince pacifique venoit d'être remplacé sur le trône de Suède par un fils qui ne respiroit que la guerre, & dont on démêloit déjà le caractère inflexible, & violent. Quoique agé de quinze ans seulement, il réus-

ſit à ſe faire déclarer majeur, & à s'emparer de toute l'autorité, & dès ce moment auſſi il épouſa avec chaleur la cauſe du jeune duc de Holſtein ſon beau-frère, avec lequel il avoit été élevé, & dont les inclinations guerrières ſympathiſoient avec les ſiennes. Il écrivit au roi de Dannemarc en ſa faveur, & parut diſpoſé à ſoutenir ſes prétentions avec une armée. Cependant au fond il avoit des projets différens, & qui l'intéreſſoient bien davantage, enſorte qu'il ſe prêta ſans peine à renouveller pour cinq ans l'alliance qu'il avoit avec le Dannemarc. Peut-être auſſi que les liaiſons qui ſe formoient entre le roi & le tzar Pierre lui donnoient quelqu'inquiétude. Quoiqu'il en ſoit il n'agit pas en faveur du duc de Holſtein avec toute la vigueur qu'on avoit d'abord attendue de lui, il ſe contenta de l'aider indirectement, & ce duc ainſi ſoutenu & encouragé plus puiſſamment encore par l'état de langueur où il voyoit Chrétien V, chercha par tous les moyens poſſibles à prolonger la querelle. Il appela de nouvelles troupes Suédoiſes en Holſtein, fit réta-

CHRETIEN V. 1697.

CHRETIEN V. 1699. blir les forts démolis, ordonna qu'on en construisît de nouveaux, ensorte que les médiateurs assemblés à *Pinnenberg* voyant l'inutilité de leurs efforts déclarèrent que ces nouvelles hostilités leur ôtant tout espoir de succès, ils regardoient dès ce moment leur tâche comme finie.

Instruit de ce que son adversaire faisoit pour se rendre redoutable en Holstein, Chrétien V ordonna de renforcer l'armée qu'il avoit dans ce duché, & de raser les forteresses construites par le duc; mais ce furent là les derniers efforts de ce prince mourant, & presque les dernières actions de sa vie. L'année précé-
1658. dente il avoit été blessé grièvement à la chasse par un cerf. On remarqua à cette occasion que le plaisir de forcer un cerf avoit été un amusement inconnu jusques alors en Dannemarc, que c'étoit le roi lui-même qui l'avoit introduit à l'imitation des Anglois, & qu'il reçut ce coup mortel dans un parc qu'il avoit fait ordonner pour cette chasse. On jugea bientôt que sa blessure étoit incurable, & en effet il ne quitta plus le lit, mais il vécut encore jusques au

25 Août de l'année 1699, & ne cessa presque pas de s'occuper avec la même activité des soins du gouvernement. Cette activité, & la valeur qui lui étoient naturelles, n'avoient pu que décider du goût & des inclinations de ce prince, & lui inspirer la passion de la guerre. Les circonstances y contribuèrent aussi, & on l'a déjà observé. La guerre avoit donc été le premier de ses soins, & il n'avoit jamais cherché à l'éviter. Il la fit toujours avec gloire pour lui-même, mais sans aucun avantage réel pour sa couronne ; à sa mort ses peuples étoient épuisés ; il laissoit même des dettes considérables. On doit cependant des éloges aux soins qu'il s'étoit donnés au milieu de ces calamités pour régler l'administration intérieure de ses états, & pour former plusieurs établissemens utiles ; on en doit à l'humanité, à la bonté qui accompagnoient & tempéroient son caractère ardent & guerrier. Sa mort causa donc une douleur générale. Car le peuple ne calcule guères le degré de bonheur dont il a joui sous un prince pour apprécier sa mémoire ; il se rappelle

CHRETIEN V.
1699.

CHRETIEN V. 1699.

bien plutôt sa bravoure, sa générosité, ses manières nobles & prévenantes, son affabilité. Chrétien V possédoit toutes ces qualités au plus haut degré, & il s'en est conservé en Dannemarc un souvenir que j'ai souvent entendu rappeler avec une sorte d'enthousiasme. Il avoit reçu de la nature un excellente constitution, & une figure avantageuse. Sans l'accident qui l'enleva dans sa 54 année, il eut vraisemblablement joui d'une longue vie, & Charles XII eut pu trouver en lui un rival redoutable. Il excelloit dans presque tous les exercices, personne ne le surpassoit dans l'art de manier un cheval, & ne se distinguoit plus que lui dans les carousels qui étoient encore alors en usage dans la plupart des cours. On remarqua que dans son voyage en Norvège, il fut le seul de sa cour qui ne mit pas pied à terre dans les défilés étroits & dangereux des hautes alpes de ce royaume qu'il voulut traverser.

Nous avons déjà vu dans le cours de la vie de ce prince quelques traits de son gouvernement intérieur, & particulièrement ce qu'il fit pour

CHRE-TIEE V. 1699.

mettre ſa cour & les divers départemens de l'état ſur un pied analogue à la nouvelle conſtitution de ſon royaume. J'ai obſervé qu'en 1671 il y introduiſit les dignités de comtes & de barons, qu'il attacha diverſes prérogatives à ces titres, qu'il renouvella les ordres de l'*Eléphant* & de *Dannebrog*, qu'il établit un tribunal ſuprême pour les deux royaumes, & lui donna ſa forme actuelle en 1688; enfin qu'en 1693, il publia le code qui porte ſon nom, & qui dès-lors a été la loi de Dannemarc. Il faut ajouter à ces ſages établiſſemens l'ordonnance qu'il fit pour la guerre, & celle pour la marine, le rituel qu'il preſcrivit aux égliſes de Dannemarc & de Norvège en 1688, le code civil pour la Norvège publié la même année, le culte public accordé aux réformés, & la fondation d'une académie à Copenhague pour l'éducation de la jeune nobleſſe. En 1683, il établit dans tous ſes états un même poids, & une même meſure, & preſque chaque année fut marquée par d'utiles réglemens de police.

Il chercha de même à favoriſer les manufactures & le commerce, il

CHRETIEN V. 1699.

accorda de grands priviléges à tous ceux qui voulurent s'établir dans ses états, il ouvrit à ses sujets le commerce de l'isle de St. *Thomas* dans les Indes Occidentales, il protégea la compagnie des Indes Occidentales & de Guinée, il lui accorda de grands priviléges, & fit bâtir en sa faveur le fort de *Fredericsbourg* sur la côte de Guinée en 1685. Il forma l'an 1680 une autre compagnie pour le commerce d'Islande, & en 1697 une troisième pour le commerce de la Groënlande qu'il eut voulu assurer exclusivement à ses sujets. La flotte & l'armée furent mises sur un meilleur pied sous le règne de ce prince qu'elles ne l'avoient jamais été. Il y fit plusieurs changemens très-avantageux, & les ranima, si je puis ainsi parler, par son exemple, son activité & de nouveaux encouragemens. Jamais aussi la marine Danoise ne s'acquit autant de gloire, & n'eut des succès plus brillans & plus soutenus. Ses troupes de terre se firent de même beaucoup d'honneur dans des services étrangers. Sept mille Danois commandés par le duc *Ferdinand* de *Wurtemberg* ren-

dirent en Irlande des ſervices ſignalés au roi Guillaume, ſurtout à la bataille de la *Boyne*. De-là elles paſſèrent en Flandres où elles ſoutinrent leur réputation juſques à la fin de la guerre en 1698. Deux mille cinq cent Danois ſervoient en même temps en Hongrie avec diſtinction dans la guerre contre les Turcs.

CHRETIEN V. 1699.

Chrétien V orna ſa capitale par la conſtruction d'un nouveau port, d'une nouvelle place où l'on voit ſa ſtatue équeſtre, de quelques égliſes & de divers autres bâtimens publics. Il fit bâtir la citadelle de *Drontheim* en Norvège nommée *Chriſtianſtein*, le port & la fortereſſe de *Chriſtianſœ* dans l'isle d'Ertholm juſques alors inhabitée, près de l'entrée méridionale du canal du Sund. Il fit auſſi fortifier *Oldenbourg*, & bâtir la ville & le fort de *Chriſtiansbourg* dans ſes nouveaux états d'*Oldenbourg*. D'autres villes, comme *Rendsbourg*, *Fredericia*, &c. reçurent des marques de ſes ſoins pour leur défenſe & leur proſpérité.

Ami des plaiſirs, il les appeloit à la cour, & partageoit ceux de ſes ſujets; ſouvent il ſe montroit inopi-

CHRETIEN V. 1699.

nément dans les fêtes, les noces, les assemblées des personnes de la cour & de la bourgeoisie, qu'il charmoit par son affabilité & ses grâces naturelles. Mais les amusemens de sa cour furent une fois troublés par un accident bien cruel. En 1689 le château d'Amalienbourg à Copenhague & la salle de l'opéra italien qui y étoit jointe prirent feu pendant le spectacle avec une telle violence que plus de 250 personnes y furent brûlées ou étouffées. Il y eut peu de familles distinguées à la cour & à la ville qui n'eussent à pleurer quelque parent dans cette affreuse catastrophe. La famille royale fut sauvée & le château presqu'entièrement réduit en cendres.

Les sciences ne furent que foiblement encouragées sous ce règne. Cependant on compta encore en Dannemarc quelques savans distingués, tels que les *Bartholin*, *Rœmer*, *Weigel* né en Allemagne, mais que le roi appela pour l'employer à la construction d'un grand globe qui fit l'admiration de son temps, & à la réforme du calendrier beaucoup plus utile que ce globe. Ce prince fit

faire auſſi par Holger *Jacobſen* un catalogue des curioſités naturelles des médailles & des tableaux du cabinet qui s'étoit formé & accru ſous ſes ordres. Il ordonna encore que ſa bibliothéque fut augmentée, & lui fit don d'une quantité de livres & de manuſcrits précieux, la plupart relatifs à l'hiſtoire du Nord.

CHRETIEN V. 1699.

Chrétien V laiſſoit de *Charlotte Amélie*, fille de Guillaume VI landgrave de Heſſe-Caſſel, princeſſe diſtinguée par les plus grandes vertus, & dont la mémoire eſt encore précieuſe aux Danois :

1°. Fréderic qui régna après lui ſous le nom de Fréderic IV, né le 11 Octobre 1671.

2°. Sophie Hedwige, née en 1677, morte ſans être mariée.

3°. Charles, né en 1680, mort ſans poſtérité.

4°. Guillaume, né en 1687, mort ſans poſtérité.

Chrétien eut auſſi pluſieurs enfans naturels de Sophie Amélie fille de ſon médecin *Paul Moth*, connue ſous le nom de comteſſe *de Samſœ*. Dans ce nombre on diſtingue *Chriſtian* ſurnommé *Guldenlew*, qui naquit

CHRETIEN V. 1699.

en 1671, fit ſes premières armes en Hollande & en France, ſe diſtingua dans la défenſe de la Norvège, durant la guerre contre les Suédois, en fut fait vice-roi en 1700 & mourut en 1703. C'eſt de lui que deſcendent les comtes de *Danneskiold.* Son frère Ulric *Chrétien Guldenlew*, né en 1678, fut amiral du royaume, & mourut en 1709 ſans poſtérité. Le roi eut auſſi de cette comteſſe pluſieurs filles, dont une nommée *Chriſtïne*, épouſa le comte Fréderic d'Ahlefeld gouverneur du Holſtein.

Fin du Livre treizième.

Je m'étois proposé de terminer cette histoire à la fin du règne de Chrétien V qui touche à celle du dernier siècle. Devenu moins capable d'un travail pénible par l'effet de l'âge & des infirmités, je craignois celui qu'exigera l'histoire de ce siècle plus difficile encore par le nombre des grands événemens qu'elle embrasse, & par leur liaison avec le temps où nous vivons, & avec les affaires générales de l'Europe. Cependant plusieurs personnes ayant jugé que ce seroit laisser un trop grand vuide dans un ouvrage destiné à faire connoître le Dannemarc aux étrangers que de n'y faire aucune mention de ces événemens, j'ai déféré à leur avis en joignant ici en forme de supplément un court exposé de ce que le règne de Fréderic IV offre de plus important, & en particulier des principaux faits

relatifs aux démêlés des deux branches de la maison de Holstein, démêlés dont on a vu l'origine dans cette histoire, & dont l'heureuse conclusion est sans doute l'époque la plus intéressante de l'histoire moderne du Nord.



SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE
DANNEMARC.

FRÉDERIC IV, *cinquante-neuvième roi de Dannemarc, & dixième de la maison d'Oldenbourg.*

CE prince étoit né le 11 Octobre 1671; le jour de sa naissance avoit été solemnisé par le renouvellement de l'ancien *ordre de Dannebrog* qui, comme on l'a observé dans l'histoire du règne précédent, fut créé en quelque sorte de nouveau par le roi Chrétien V, & reçut de lui une nouvelle forme & de nouveaux statuts. L'éducation du jeune prince fut dirigée par les principes ou les préjugés alors reçus dans presque toutes les cours. On le forma avec soin aux exercices du corps, on lui donna

FREDERIC IV. 1699.

FREDERIC IV. 1699.

quelque teinture des connoiſſances relatives à l'art militaire, on lui enſeigna les principales langues modernes. On jugeoit alors toutes les autres ſciences aſſez inutiles à un prince. Bien des gens penſoient même que l'étude en général & l'application ne pouvoient qu'être préjudiciables au jeune Fréderic. Il apprit avec facilité tout ce qu'on voulut lui enſeigner, il ſe diſtingua même bientôt dans tous ſes exercices. Et les ſoins particuliers que l'on prit pour le former à cet égard étoient juſtifiés par la foibleſſe de ſa conſtitution. Il n'avoit point hérité de la taille haute & majeſtueuſe de ſes ancêtres, mais la nobleſſe de ſes traits & la vivacité de ſes yeux annonçoient d'ailleurs en lui un eſprit élevé, & plein de feu.

En 1692, il commença ſes voyages, conformément à une autre opinion reçue ſeulement dans les pays du Nord, & ſur laquelle on peut alléguer beaucoup d'argumens, de faits & d'exemples oppoſés. Il employa un an & demi, ſous la conduite de J. Henri d'*Ahlefeld* ſon gouverneur, à parcourir l'Allemagne,

l'Italie, la France, les Pays-Bas. A ſon retour il accompagna le roi pendant la courte guerre qu'il fit au duc de *Lunebourg*; il fut préſent à la conquête de *Ratzebourg*, & montra à cette occaſion du goût & des diſpoſitions pour le métier des armes. Deux ans après (1695), ayant atteint ſa 24 année, il épouſa *Louiſe* de *Mecklenbourg-Guſtrau*, princeſſe recommandable par ſes vertus & ſa piété.

FREDERIC IV.

1699.

A ſon avénement au trône le 25 Août 1699, ce prince qui n'avoit guères paru occupé que de ſes plaiſirs, & qui n'avoit point été admis dans les conſeils, étonna le public par ſon application aux affaires, par ſon aſſiduité au travail, & ſon activité, en même temps qu'il gagnoit les cœurs par ſon affabilité, ſa douceur, & la facilité avec laquelle chacun pouvoit lui adreſſer ſes plaintes & ſes prières. Ses premiers ſoins ſe portèrent ſur l'intérieur du gouvernement, ſur l'adminiſtration des finances, la juſtice, la police générale; mais il fut bientôt diſtrait par le renouvellement des anciens démêlés avec la maiſon de *Holſtein-Gottorp*.

FREDERIC IV. 1699.

On a déjà obſervé ſouvent dans l'hiſtoire des deux derniers règnes que ces différends étoient infiniment difficiles à concilier, ou ſeulement à aſſoupir. Le duc plaidoit pour ſon indépendance, le roi pour ſa sûreté. Le premier vouloit avoir une armée & des forterelles, pour s'aſſurer la *ſouveraineté* que ſes ancêtres avoient obtenue des Danois dans un moment d'oppreſſion & de calamité. A la cour de Copenhague on diſoit que c'étoit vouloir former un état dans l'état, élever des forteréſſes, & introduire un ennemi dans le ſein du royaume. On ne ſe croyoit pas obligé de reſpecter des engagemens auſſi deſtructifs de la tranquillité, de la gloire & du bonheur de l'état, engagemens au moyen deſquels la branche cadette de la maiſon royale, comblée par l'aînée de bienfaits qu'elle n'eut jamais oſé eſpérer, en devenoit l'ennemi le plus dangereux au mépris de tous les devoirs de la nature & de la reconnoiſſance. Mais on n'avoit pas ſans doute aſſez conſidéré dans cette cour ſi les circonſtances étoient favorables pour ſe livrer à de pareilles idées. Plus de

lenteur, plus de circonſpection euſſent fait différer du moins d'entreprendre en conſéquence une guerre qui, ſoit qu'elle fût juſte ou injuſte, ne pouvoit être approuvée du public ſi elle ne pouvoit être heureuſe. FREDERIC IV. 1699.

Au printemps de l'année 1700, le jeune monarque ne conſultant que le déſir d'une vengeance utile, & l'eſpoir d'être ſoutenu par le Tzar & le roi Auguſte, avec leſquels il avoit une alliance ſecrète, entra dans le duché de Sleſwick à la tête de vingt mille hommes, s'empara des forts de *Huſum*, de *Frédericſtadt*, de *Hollingſtedt*, de *Svabſtedt*, & mit le ſiége devant *Tonningen*, place ſuſceptible d'une beaucoup plus grande défenſe. La Suède, la Hollande, les cours de Hanovre & de Zelle s'allarmèrent à cette nouvelle. On ſe hâta d'envoyer au ſecours du duc de Gottorp une armée égale au moins à celle qui l'attaquoit. Ce ne fut pas tout. Avant la fin de Juillet on vit paroître à la rade de Copenhague une flotte compoſée de vaiſſeaux Anglois, Hollandois & Suédois qui commença auſſitôt à bombarder cette ville, & y répandit une grande ter- 1700.

FREDERIC IV. 1700.

reur, quoique les bombes n'y causassent que bien peu de dommage.

Mais le 4 Août un autre danger plus réel vint menacer la capitale. Charles XII parut sur la côte de Sélande à la tête de huit mille hommes qui protégés par sa flotte, & n'ayant que des milices & quelques dragons à combattre fit presque sans obstacle une descente près de *Humlebeck*, village à trois lieues au nord de Copenhague. Bientôt après de nouvelles troupes arrivées de Scanie portèrent l'armée Suédoise à 14,000 hommes. Des batteries élevées à la hâte par les Danois furent emportées, & quelques escadrons qui s'étoient retranchés près de-là furent dispersés. Charles assit son camp à peu de distance de Copenhague, & lui-même alla se loger au château de Frédericsbourg. Il exigea de-là des contributions & des vivres, mais il n'osa rien entreprendre de plus contre Copenhague, & il ne faut pas en faire honneur à sa modération & à sa justice, comme l'ont fait des historiens célèbres. Le siége de Copenhague n'étoit pas une chose aisée. La flotte Danoise n'étoit ni

battue ni éloignée. Il ſe formoit une armée en Sélande. Les puiſſances qui avoient ſecouru Charles XII ne vouloient point qu'il fit des conquêtes en Dannemarc ; elles furent même très-irritées de la deſcente qu'il y avoit faite contre ſes promeſſes expreſſes ; elles n'avoient eu en vue que de délivrer le duc de Holſtein, & non d'accabler le Dannemarc. FREDERIC IV. 1700.

La fortune ſe déclaroit partout contre Fréderic. Il avoit dû croire que les Suédois attaqués en Livonie par le roi de Pologne partageroient leurs flottes, & ne feroient pas en état de tenir la mer contre celle qu'il avoit laiſſée pour la défenſe de Copenhague. Mais les eſcadres Angloiſe & Hollandoiſe en ſe joignant inopinément à celle des Suédois en avoient impoſé à l'amiral Danois. Fréderic avoit auſſi compté ſur une armée de Saxons que le roi Auguſte avoit promis de faire marcher en Holſtein ; mais le ſecours qu'il envoya fut ſurpris & diſperſé par les Hanovriens. Le ſiége de *Tonningen* traîna en longueur, & l'armée des alliés du duc eut le temps de ſecourir cette place. Le roi de France

refusa d'agir comme on s'en étoit peut-être flatté trop légèrement en Dannemarc, & il se contenta d'offrir sa médiation que le duc rejeta. Pressé de tous côtés, Fréderic se vit obligé de souscrire aux propositions que lui faisoient les puissances garantes du traité d'Altena. Heureusement que ces puissances ne demandèrent rien de plus que le rétablissement de ce traité. Dès que Fréderic eut témoigné qu'il y consentoit, toutes les difficultés furent promptement applanies. On assembla un congrès dans le château de *Travendal* maison de plaisance du duc de *Holstein - Plæn*, & on y signa le 13 Août un traité de paix sous la garantie des cours de Vienne, de Londres, de Stockholm, des Hollandois & des électeurs de Brandebourg & de Hanovre. Celui d'Altena y fut compris & confirmé. Le roi reconnut de nouveau la souveraineté du duc pour la portion du duché de Slefwick qu'il possédoit, le droit d'avoir des troupes & des forteresses & de faire des alliances; Fréderic s'engagea encore à lui payer à titre de dédommagement une somme de 260 mille écus.

FREDERIC IV.

1700.

1700.

Et

Et il promit de ne prendre plus aucune part ni aux différends élevés à l'occaſion de la ſucceſſion du duché de Lavembourg, ni à ceux qui diviſoient les branches de la maiſon de Brunſwick, ni à la guerre que le Tzar Pierre & le roi de Pologne faiſoient à la Suède. Les autres articles étoient peu importans ou ne contenoient rien de nouveau.

FREDERIC IV.

1700.

Les puiſſances dictèrent donc en effet une loi dure & humiliante à Fréderic, mais Charles XII lui-même la reçut auſſi en quelque ſorte, & il fut forcé malgré toute ſa fierté d'abandonner la proie qu'il croyoit déjà tenir. Il reſta même quelque temps dans le Sund avec ſa flotte comme incertain du parti qu'il prendroit, mais les eſcadres Angloiſe & Hollandoiſe s'étant ſéparées de lui, & la flotte Danoiſe ayant dès-lors une grande ſupériorité ſur la ſienne, il prit enfin le parti de regagner ſes ports & d'accepter la paix.

Cet orage étant ainſi promptement diſſipé, Fréderic ſongea à profiter de l'expérience qu'il venoit d'acquérir chèrement, mais qu'il eut pu payer bien plus chèrement encore.

FREDERIC IV. 1700. Il comprit qu'il devoit mieux pourvoir qu'on ne l'avoit fait avant lui à la sûreté de ses états, qu'il devoit surtout établir pour leur défense une milice bien exercée à l'exemple de plusieurs autres nations. Dès le commencement de l'année 1701, les ordres furent donnés pour enrégimenter 18,000 paysans choisis entre les jeunes gens les plus propres à porter les armes; on les arma, on les exerça. Un an après il rendit la célèbre ordonnance par laquelle il supprimoit la servitude à laquelle ils étoient assujettis depuis un temps immémorial, particulièrement dans les isles de *Sélande*, *Lalande*, *Falster* & *Mœne*. Cet édit qu'avoient dicté la saine politique, & l'humanité ordonnoit qu'à une époque fixée il ne naîtroit plus d'esclaves en Dannemarc. Le préambule en exposoit les motifs, & ils sont dignes d'une si noble & si grande résolution. Le roi vouloit que ses sujets fussent excités au travail, & à verser au besoin leur sang pour la défense de l'état, en voyant que la terre cultivée par leurs mains & arrosée de leurs sueurs étoit assurée à eux & à leurs enfans.

FREDERIC III. 1701.

Il leur donnoit en un mot une patrie, en leur ordonnant de la défendre. C'eſt avec douleur que nous ſommes forcés d'ajouter que cette liberté ne dura guères plus que l'année qui la vit naître. Il s'éleva des oppoſitions de divers genres à l'exécution de la loi. L'intérêt particulier fit valoir avec art & avec ſuccès les inconvéniens qui en réſultoient, & que le temps & la prudence euſſent fait ceſſer. Ainſi bientôt le payſan Danois ſentit le poids de la ſervitude retomber ſur lui, à-peu-près comme auparavant. On ne révoqua pourtant pas la loi; mais on l'éluda. Tout ce qui s'eſt fait depuis à cet égard n'eſt point de notre ſujet, & peut-être d'ailleurs vaut-il mieux ſuſpendre un récit pénible pour l'humanité, juſques au temps que tout permet d'eſpérer où le payſan Danois ſera rétabli dans les droits de la nature, & où il ne ſe ſouviendra plus de ſes chaînes que pour benir la main qui les aura rompues.

L'établiſſement d'une milice nationale pourvoyant à la ſûreté du Dannemarc permettoit au roi de fournir

FREDERIC IV. 1701. des troupes aux puissances que la succession d'Espagne avoit armées contre la France. Ses armées s'aguerrissoient ainsi, & le roi enrichi par des subsides considérables étoit en état de former d'utiles établissemens. Six mille Danois commandés par le maréchal *Guldenlew* se distin-
1702. guoient en Italie à la bataille de *Luzara*; ils servirent ensuite en Hongrie sous le général *Harbœ*. Les 7000 hommes que le roi Guillaume avoit employés en Irlande & en Angleterre repassèrent dans les Pays-Bas, où ils entrèrent au service des Etats-Généraux; on porta ensuite cette armée au nombre de 10000 hommes, & sous les ordres du duc de Wirtemberg elle eut une grande part à la victoire que les alliés rempor-
1704. tèrent à Hochstedt (1). Les années suivantes elles soutinrent bien leur réputation, & particulièrement à *Ramilies* où leur général Jean *Rantzow*, à la tête de la cavalerie Danoise, tailla en pièces la troupe esti-

(1) Dans une médaille frappée en Allemagne à l'occasion de cette bataille, la gloire acquise aux alliés, étoit appelée dans l'inscription : *Maxima, sed multo danorum sanguine parta.*

mée presqu'invincible de la maison du roi de France (1).

FREDERIC IV.

1704.

Les soins du gouvernement occupoient cependant Fréderic d'une manière aussi glorieuse & bien plus utile pour la nation. Il cherchoit par toute sorte d'encouragemens à engager des fabriquans étrangers à apporter leur industrie dans le royaume. Le commerce s'étendoit par ses soins, & surtout à la faveur de la neutralité dont les vaisseaux Danois jouissoient dans toutes les mers, pendant cette guerre presque générale. Il fit un voyage en Norvège au printemps de l'année 1704, & y passa l'été occupé à visiter les places fortes, les villes commerçantes, & tout ce que ce royaume offre de remarquable. Des réglemens, des établissement utiles augmentèrent la satisfaction que la nation ressentoit de la présence de son roi. A la vue de quelques Lapons qui vinrent lui rendre leurs hommages à *Drontheim*,

(1) On comptoit que le roi avoit alors 20000 hommes au service des puissances étrangères, 16000 de troupes réglées en Dannemarc, 15000 hommes de milices, 12000 en Norvège, & 1200 dans le comté d'Oldenbourg.

FREDERIC IV. 1704.

& lui offrir des préſens, il prit la réſolution de fonder une miſſion pour éclairer & convertir ce peuple ſimple & indigent, & il l'exécuta peu de temps après. Il donna à la Norvège un conſeil de régence qui eut enſuite une autre forme lorſqu'en 1724 il en rétablit la vice-royauté.

A ſon retour le roi envoya des miſſionnaires à *Tranquebar* pour la converſion des Indiens, & cette miſſion a continué dès-lors. Ses travaux heureux ont été mis ſouvent ſous les yeux du public. Ils honoroient ſurtout la piété du roi qui paroiſſoit encore par le ſoin qu'il prenoit de conſtruire deux nouvelles égliſes à Copenhague, & de perfectionner par des ordonnances l'inſtruction donnée dans l'univerſité aux étudians en théologie. Il ſavoit allier ces ſoins pieux avec d'autres d'un genre différent, & avec ſes plaiſirs. Il fit bâtir un hôtel pour l'amirauté, une ſalle d'opéra, & en 1708 il entreprit un voyage en Italie qui eut pour objet principal les amuſemens du carnaval de Vénise. Il alla juſques à Florence & à Luques, mais dans la crainte d'accréditer le bruit d'un

FREDERIC IV.

1704.

changement de religion, dont on lui attribuoit le deſſein, il ne voulut point aller à Rome, où le pape Clément XI l'avoit fait inviter de ſe rendre par le prince *Albani* ſon neveu.

Le roi retourna dans ſes états par la Saxe. Il y fut retenu pendant plus d'un mois par le roi Auguſte qui le reçut comme un parent, un ami, & ſurtout comme un prince dont l'alliance étoit néceſſaire à ſes projets. Le ſéjour de Fréderic en Saxe ne fut qu'une fête continuelle. Auguſte y renchérit ſur ſa magnificence accoutumée. Tous les plaiſirs furent appelés pour flatter un jeune prince qui n'y étoit pas inſenſible. Mais au milieu de ces fêtes les deux rois & leurs miniſtres traitoient d'affaires de la plus grande importance, & ils formoient une alliance offenſive & défenſive contre la Suède qui devoit avoir ſon effet auſſitôt que le Tzar y auroit accédé (1). On ſe propoſoit auſſi d'y faire accéder le

(1) Ce traité fut ſigné le 28 Juin 1709; c'eſt-à-dire, le lendemain de la fameuſe bataille de *Pultawa*, qui en rendit l'exécution plus facile qu'on ne devoit l'eſpérer en le ſignant.

FREDERIC IV. 1704.

roi de Prusse, & ce fut sans doute dans cette vue que les deux rois allèrent lui rendre visite à Berlin. Mais ce prince s'en excusa en alléguant que les puissances maritimes & l'empereur avoient pris les provinces Suédoises d'Allemagne sous leur garantie, & que lui-même n'avoit point de flotte pour attaquer les autres, ensorte que ses efforts seroient inutiles. Il fit espérer cependant que quand la guerre de la succession d'Espagne seroit terminée il favoriseroit de tout son pouvoir les armées des deux princes qui agiroient contre la Suède.

De Berlin Fréderic reprit la route de ses états; il passa par le Holstein qui depuis la paix de *Travendat* avoit essuyé bien des changemens. En effet le jeune duc Fréderic, ce beau-frère de Charles XII dont il avoit pris la défense avec tant de zèle & de succès, avoit péri à la fleur de l'âge en voulant le servir à son tour. Il avoit été tué à la bataille de *Clissow* (en 1702), & n'avoit laissé pour héritier qu'un enfant âgé de deux ans, sous la tutèle de sa mère & de son oncle, le duc *Chré-*

tien Auguſte coadjuteur de Lubeck. Cette diſpoſition qui avoit en quelque ſorte donné l'adminiſtration du Holſtein ducal au roi de Suède, ſous le nom de la ducheſſe douairière ſa ſœur, avoit donné lieu à bien des réclamations de la part de Fréderic. De nouveaux démêlés en avoient été la ſuite, mais ces démêlés n'ayant rien produit qui puiſſe paroître aujourd'hui de quelqu'importance, nous nous contenterons d'obſerver que la ducheſſe régente s'étoit retirée à Stockholm, qu'elle y mourut peu de temps après, (en 1708) & que le duc *Chrétien Auguſte* adminiſtrateur titulaire, mécontent de la dépendance où le tenoit la Suède, ſe lia ſecrètement avec le roi de Dannemarc auquel il rendit une viſite dans ſon paſſage à Rendsbourg, & qui lui promit de le favoriſer ſi les événemens l'appeloient à la ſucceſſion de Holſtein. FREDERIC IV. 1704.

Peu de temps après ſon retour en Dannemarc, le roi apprit la nouvelle de la cataſtrophe de ſon ennemi Charles XII, bleſſé, défait à Pultawa, & forcé de s'enfuir en Tartarie avec les foibles reſtes de cette

FREDERIC IV. 1704. armée qui avoit long-temps tenu tout le Nord dans l'effroi. Cet événement que personne n'eut pu prévoir sembloit bien propre à affermir Fréderic dans le dessein d'attaquer la Suède. Cependant il hésitoit encore, & ce n'étoit pas sans raison. Il y avoit en Suède un parti qui las du despotisme de Charles XII, & le croyant perdu, s'étoit montré disposé à déférer la couronne à sa sœur cadette *Ulrique Eléonore*, à la marier avec le prince *Charles* frère du roi, & à rétablir par ce moyen une paix solide entre les deux royaumes. Fréderic voyoit de plus dans ce moment ses revenus diminués, & son peuple menacé d'une famine par une suite
1709. de l'affreux hiver de cette année, dont le souvenir se conservera long-temps chez tous les peuples de l'Europe. D'ailleurs l'état étoit encore chargé des dettes contractées à l'occasion des précédentes guerres, & il lui paroissoit plus prudent de le libérer de ce fardeau que de l'augmenter sans une extrême nécessité. Enfin le roi naturellement juste & religieux étoit retenu par la crainte d'entreprendre une guerre dont la

justice étoit au moins douteuse. Quelques-uns de ses ministres pensoient de même, & regardoient le succès comme plus douteux encore. Ils n'avoient pas une confiance entière dans les promesses de Pierre I, qui n'étoient point assez positives. Ils redoutoient surtout les dispositions des puissances maritimes qui n'avoient jamais vu sans peine les deux rives du Sund sous la loi du même maitre, & dont les flottes pouvoient encore, comme en 1660, se rendre les arbitres de la querelle. Mais toutes ces considérations cédoient à l'ascendant & à l'adresse du grand chancelier comte de Reventlow qui vouloit la guerre. Il employa tous les moyens possibles pour amener le roi à ce parti, & le confesseur même de ce prince (nommé Jesperson), travailla à lever ses scrupules en lui faisant envisager les disgrâces de la Suède comme un ordre que la Providence lui adressoit de s'en venger; mais d'autres prédicateurs eurent assez de vertu & de courage pour s'élever avec force contre un homme qui oublioit à ce point le précepte d'*honorer Dieu & de servir le roi*, & leurs remontran-

FREDERIC IV.

1709.

FREDERIC IV. 1709. ces donnèrent lieu à beaucoup de déclamations dans toutes les églises du royaume, jusques à ce que le roi eut fait défendre sévèrement aux prédicateurs de traiter à l'avenir de pareils sujets dans les chaires. Ce prince resta quelque temps dans l'irrésolution qui est l'effet naturel de tant d'avis & de motifs opposés, effet trop souvent suivi à son tour ou du choix du plus mauvais parti, ou de mesures foibles & insuffisantes. C'est sans doute dans cette circonstance qu'un ambassadeur de France à la cour de Copenhague (1), croyoit pouvoir tracer dans des mémoires qui n'ont vu le jour que long-temps après une peinture si défavorable de la cour, des ministres du roi & du roi lui-même. Selon lui il n'y avoit que foiblesse & irrésolution dans les conseils du roi, incertitude dans ses mesures, corruption & incapacité

(1) Ces mémoires ont été publiés en 1756 sous le titre d'*histoire intéressante ou relation des guerres du Nord*, &c. L'auteur est, à ce qu'on assure, le comte de *Croissy*, alors ambassadeur de France en Suède, frère du Marquis de *Torcy*. Il les adressa en 1711 à la dauphine mère de Louis XV.

dans ses ministres (1). Il accuse Fréderic IV même d'être livré à ses plaisirs, *de faire de l'amour, non un délassement, mais une affaire sérieuse.* Ces reproches sont graves, & les événemens leur donnent quelque probabilité; mais ils semblent plutôt relatifs aux affaires étrangères, qu'au gouvernement intérieur du royaume. Ici le roi avoit déjà montré une sagesse & des vues saines & vertueuses qui lui donnent des droits solides à l'estime & à la reconnoissance de ses peuples. Là, mal dirigé & trahi peut-être, & du moins manquant de l'expérience nécessaire, il ne pouvoit être encore à cette époque ce qu'il fut dans un âge plus mur.

FREDERIC IV. 1709.

Enfin ce prince fut délivré de son irrésolution par une lettre du comte Flemming, favori & ministre tout-puissant autant qu'artificieux d'Auguste roi de Pologne. Il lui représentoit que s'il négligeoit de profiter d'une conjoncture aussi favorable que

Le 10me. Septemb. 1709.

(1) L'auteur excepte le comte *Ahlefeld*, homme, dit-il, de grande considération & de beaucoup d'esprit, mais accablé de goutte. Il donne aussi quelques éloges aux ministres d'état *Sehested* & *Vibe*.

FREDERIC IV. 1709.

celle qui s'offroit, il ſeroit abandonné de tous ſes alliés, & ne trouveroit peut-être même en eux que des ennemis, lorſque Charles XII reconcilié avec le Tzar reviendroit dans le Nord exécuter ſon projet favori de conquérir la Norvège, & de donner les deux duchés à la maiſon de Gottorp. Cette lettre accompagnée des plus belles aſſurances, & des diſcours artificieux des prêtres & des miniſtres qui exageroient ſans ceſſe les torts du roi de Suède, & l'épuiſement de ſes peuples, triomphèrent entièrement de l'incertitude de Fréderic. Il réſolut de faire la guerre & la déclara peu de temps après par un manifeſte qu'il eut peut-être mieux valu ne point publier.

On y alléguoit que les Suédois abuſant des droits du Sund qu'ils avoient obtenus dans les derniers traités accordoient des paſſeports à des navigateurs étrangers au grand préjudice des revenus du roi. On y parloit auſſi de leurs uſurpations dans la Laponie Norvègienne. Tous les autres motifs allégués n'étoient preſque d'aucun poids. Les Suédois les

combattirent avec facilité & avec ſuccès.

FREDERIC IV. 1709.

Le roi avoit bien pourvu à la sûreté de ſes provinces d'Allemagne par des traités avec l'évêque de Munſter, l'électeur de Hanovre & le duc de Brunſwick, & en renforçant les garniſons des places du Holſtein; mais ſon armée ſe formoit lentement parce que rien n'étoit ſi difficile que de ſe procurer ce ſuperflu de ſubſiſtances qu'exige la guerre dans un moment où la rigueur de la ſaiſon privoit les peuples d'une partie de leur néceſſaire même.

Les Suédois avoient auſſi ſongé à aſſurer leurs provinces d'Allemagne. Elles leur étoient garanties par les puiſſances liguées contre la France, qui craignoient infiniment toute diverſion à la guerre qu'ils faiſoient à Louis XIV. Il reſtoit d'ailleurs aux Suédois plus de troupes réglées qu'on ne l'avoit cru, & ils pouvoient ſuppléer à ce qui leur manquoit par le moyen d'une milice exercée depuis long-temps, au lieu que les miliciens Danois tout récemment levés, paſſant depuis ſi peu de temps de l'état de ſerfs à celui de ſoldats n'a-

FREDERIC IV. 1709. voient encore pu prendre l'esprit & les sentimens qui égalent quelquefois les milices aux meilleures troupes réglées. Ainsi cette guerre se commençoit de la part du Dannemarc sous des auspices peu favorables. On n'entra même en campagne que vers la fin de l'automne, parce qu'on n'avoit pu être prêt plutôt. Alors seize mille Danois allèrent descendre sur la côte de Scanie, & prirent sans résistance la petite ville

Le 12me. Novemb. 1709. de *Helsingbourg* sur les bords du canal du Sund. Le comte *Reventlow* qui commandoit cette armée s'étoit distingué dans la guerre d'Italie sous le prince Eugène : il eut d'abord quelque succès, battit & dispersa un corps de troupes Suédoises, près de

Le 23me. Janvier. 1710. la ville de *Christianstadt* qui fut obligée de se rendre. Mais bientôt après une maladie l'obligea de se retirer à Copenhague, & de laisser à *Rantzow* le commandement de l'armée. En même temps on apprit que le général *Steinbock* ayant réuni les milices Suédoises des provinces voisines à quelques régimens de troupes régulières, s'approchoit à grandes jour-

nées avec des forces très-ſupérieures à celles des Danois déjà affoiblis par des maladies, & découragés par le défaut de ſubſiſtances. Les convois & les renforts qui leur étoient ſi néceſſaires dans cette circonſtance ne purent être prêts. Il fallut donc reculer devant *Steinbock* juſques à *Helſingbourg*. *Rantzow* qui commandoit étoit un excellent officier de cavalerie, & un homme de beaucoup de valeur, mais il n'avoit point eu occaſion d'acquérir les connoiſſances néceſſaires à un général dans une poſition ſi critique. *Steinbock* l'attaqua avec avantage près de *Helſingbourg* le 10 Mars 1710. *Nordberg* hiſtorien Suédois très-exact, convient que l'aile droite des Danois ſe battit avec tant de courage que la gauche des Suédois fut d'abord défaite, & *Burenſchiold*, qui la commandoit fait priſonnier avec d'autres officiers; il donne auſſi de grands éloges à la valeur du général *Rantzow* & à celle du régiment des gardes, mais la victoire ſe décida enfin pour les Suédois, & elle fut complète. A peine trois bataillons Danois firent leur retraite en bon ordre, & pu-

FREDERIC IV.
1710.

FREDERIC IV. 1710.

rent gagner la rade d'*Elſeneur*. Le reſte fut tué, bleſſé ou diſperſé. L'artillerie, les bagages, les munitions reſtèrent au pouvoir de l'ennemi qui reconquit ainſi en un jour tout ce qu'il avoit perdu pendant l'hiver.

Le roi ne ſe laiſſa point abattre par ce revers. Il fit venir en Sélande toutes les troupes & les milices qu'il put retirer des autres provinces, & dès le mois de Septembre il eut formé une nouvelle armée de 24,000 hommes d'infanterie & de 12,000 de cavalerie, dont il donna le commandement au général de *Scholten*. Il confia au baron de *Lœwendal* alors général en Saxe le commandement de la Norvège, & il fit mettre en mer une eſcadre conſidérable qui devoit favoriſer une nouvelle deſcente en Scanie; mais cette deſcente ne put être effectuée. Divers contre-temps empêchèrent l'eſcadre d'agir, ſix mille Ruſſes qu'on attendoit n'arrivèrent point, la peſte ſe manifeſta à Stockholm, & enſuite en Scanie. Cette province étoit d'ailleurs bien gardée par *Steinbock*, dont l'armée avoit reçu des renforts conſidérables. Fréderic renvoya donc à

un autre temps un projet dont il n'y avoit rien d'heureux à attendre dans ce moment. La guerre de mer ne produiſit de même aucun événement important. Les eſcàdres des deux nations ſe ſuivirent & s'obſervèrent, mais ces mouvemens n'eurent aucune ſuite qui mérite quelque attention aujourd'hui. FREDERIC IV. 1710.

L'année ſuivante ajouta une nouvelle calamité aux malheurs de la guerre. La peſte ſe déclara à Elſeneur & à Copenhague, & dans cette dernière ville ſeule elle emporta plus de 22,000 habitans. On ne doutoit pas qu'elle n'y eût été apportée de la Pologne par des vaiſſeaux de Dantzig qui avoient relâché à *Elſeneur*. La cour ſe tranſporta à *Colding* où elle ſéjourna long-temps, & d'où elle étoit plus à portée de veiller ſur les duchés de *Sleſwick* & de *Holſtein*, où l'on avoit lieu de craindre qu'il ne ſe formât des trames ſecrètes contre la ſûreté du royaume. Charles XII dans ſa captivité de *Bender*, plus irrité qu'abattu par ſes diſgrâces, rejetoit avec hauteur la neutralité que les puiſſances alliées lui avoient offerte pour ſes provin- Le 11me. Avril. 1711.

FREDERIC IV. 1711.

ces d'Allemagne ; & quand il apprit que ces puiſſances aſſembloient une armée pour maintenir cette neutralité, il leur fit déclarer qu'il regardoit & traiteroit cette armée comme ennemie, ce qui fit évanouir & le projet de neutralité, & toutes les meſures priſes en conſéquence. Il en réſulta auſſi que Fréderic voulant profiter de l'imprudence de ſon rival adopta un nouveau plan, & réſolut de l'attaquer dans ces mêmes provinces que ſa fierté privoit de la défenſe qu'on lui avoit offerte. La crainte de la contagion qui s'étoit répandue dans le royaume eut auſſi part ſans doute à cette réſolution. Mais d'ailleurs Fréderic s'affermiſſoit dans le deſſein de continuer la guerre malgré les offres pacifiques & ſéduiſantes que lui faiſoit la Suède. Ses eſpérances s'augmentoient par les nouvelles liaiſons qu'il formoit avec l'électeur de Hanovre dont les intérêts s'uniſſoient avec les ſiens. D'ailleurs l'empereur Joſeph venant de mourir, il devenoit bien vraiſemblable que la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne finiroit bientôt, & que les circonſtances deviendroient

plus favorables pour lui. Le roi de Pologne souhaitoit aussi beaucoup que Fréderic portât ses armes dans la Poméranie Suédoise. Enfin le Tzar Pierre entroit dans ce projet. Il promettoit d'envoyer au roi 6000 Russes pour lui aider à faire le siége de Wismar. Une autre armée de Russes & de Saxons devoit assiéger Stettin. Pour se procurer les sommes nécessaires à l'exécution de ces vastes desseins, le roi emprunta 800,000 écus de l'électeur de Hanovre, & lui donna pour sûreté le comté de Delmenhorst. Ce comté paroissoit un bien petit objet comparé aux avantages qu'on attendoit de la continuation de la guerre.

Dès le milieu de l'été l'armée Danoise forte de 18,000 hommes d'infanterie, & de près de 9000 chevaux alla camper près de Hambourg, sous les ordres du général *Scholten* ; elle se porta de-là sur *Rostock*, ville & port de mer du duc de Mecklenbourg. Ce prince qui étoit bien disposé pour le Dannemarc, avoit consenti à ce que les Danois en fissent leur place d'armes. Peu de temps après Wismar fut investi, ainsi que

FREDERIC IV. 1711.

la plupart des places fortes de la Poméranie Suédoise.

Pour favoriser ces opérations, & occuper les Suédois d'un autre côté, *Lœwendal* à la tête d'une armée de 18,000 Norvégiens, faisoit une irruption dans la province de *Bahus*, & assiégeoit la ville de *Gothenbourg*. Il levoit des contributions dans le voisinage, repoussoit avec avantage des détachemens de l'armée de *Steinbock*, évitant toujours avec habileté d'en venir aux mains avec la grande armée de ce général. Mais l'escadre Danoise qui devoit attaquer *Gothenbourg* du côté de la mer ayant été appelée en Poméranie, cette ville fut délivrée, & la mauvaise saison obligea *Lœwendal* à rentrer en Norvège. Les descentes que les Danois firent sur les côtes de Scanie eurent encore moins de succès. *Steinbock* étoit partout sur ses gardes, & il avoit fortifié avec soin les ports de cette province.

Le 6me. Septemb.

Après s'être rendu maître de quelques petites villes de la Poméranie Suédoise, Fréderic alla camper devant *Stralsund* qui en est la plus forte place. Une armée de 20000 Saxons & Russes en avoit déjà com-

mencé le siége, mais le défaut de vivres & d'artillerie ne permettoit pas aux assiégeans de faire de grands progrès. L'artillerie devoit être apportée de Dannemarc par mer. Divers contre-temps empêchèrent qu'elle ne put être debarquée avant l'hiver. Ainsi la présence des rois de Dannemarc & de Pologne ne put hâter les opérations de la guerre, & ne servit qu'à faciliter les négociations. Ils eurent ensemble plusieurs conférences, & convinrent du partage qu'ils feroient entr'eux des dépouilles de la Suède. Le Tzar, le roi de Prusse, l'électeur de Hanovre, le duc de Mecklenbourg devoient aussi y avoir une part plus ou moins considérable. Il est inutile d'en dire ici davantage. La Suède n'étoit point encore dépouillée, & le partage n'eut point d'exécution. Mais ce traité servit du moins à resserrer les liens qui unissoient les deux rois & qui étoient fondés sur la parenté & l'intérêt. Il y avoit souvent eu entr'eux des sujets de mésintelligence. Fréderic qui étoit fort attaché à sa religion ne pouvoit pardonner à Auguste de l'avoir abandonnée. Il eut

FREDERIC IV.
1711.

FREDERIC IV. 1711.

voulu du moins qu'il laiſsât à ſon fils la liberté de conſerver la ſienne, & avec elle le droit de ſuccéder à la couronne de Dannemarc que lui donnoit ſa naiſſance (1): Auguſte eut peu d'égards à ces remontrances; il fit épouſer à ſon fils une princeſſe Autrichienne, & dès-lors on put prévoir que ce prince ne ſeroit pas le maître de reſter proteſtant. Son changement de religion ne fut cependant publié que long-temps après, & ce ne fut qu'en 1717, que le roi ne pouvant plus en douter le fit déclarer déchu de ſon droit de ſucceſſion à la couronne de Dannemarc, conformément à un article exprès de la loi royale.

La ville de *Wiſmar* étoit toujours bloquée par la petite armée Danoiſe aux ordres de George *Rantzow*. La famine qui menaçoit la garniſon porta le commandant à une entrepriſe téméraire qui lui réuſſit mal. Il perdit preſque toute ſa troupe

(1) On a déjà obſervé dans l'hiſtoire de Fréderic III que Anne Sophie, fille de ce prince, avoit épouſé Jean George électeur de Saxe, père du roi Auguſte.

dans

dans une ſortie. Les Danois lui tuèrent près de 500 hommes, en diſpersèrent ou firent priſonniers plus de 2000. La ville eut été priſe, ſi l'artillerie ne leur eut manqué. Mais bientôt après les aſſiégés reçurent un renfort de trois mille hommes qui leur furent envoyés de Stralſund; car tout avoit bien changé de face dans cette ville. Il y étoit arrivé 16,000 Suédois qui avoient paſſé ſans obſtacle de *Carlſcrona* dans l'isle de *Rugen*, parce que les équipages de l'eſcadre Danoiſe qui croiſoit dans ces mers étoient preſque tous attaqués par des maladies qui les avoient mis hors de combat. Dès-lors il n'y avoit plus lieu d'attendre aucun ſuccès en Pomeranie. Le roi prit la réſolution d'en retirer la plus grande partie de ſon armée & de ſe porter ſur le duché de Brême, & il l'exécuta dès les premiers jours de l'année ſuivante. Il laiſſa ſeulement 3000 cavaliers ſous les ordres de *Krag* à l'armée Ruſſe & Saxonne, & quelques régimens à celle de *Rantzow* qui bloquoit *Wiſmar*, avec ordre de veiller à la sûreté du Mecklenbourg & du Holſtein. Il alla lui-même

FREDERIC IV. 1711.

Le 8me. Décemb.

le 8me. Janvier. 1712.

FREDERIC IV. 1712.

prendre des quartiers d'hiver dans le Holſtein, pour y attendre de nouveaux renforts, & c'eſt de-là auſſi qu'il répandit un manifeſte où il expoſoit les motifs de ſon invaſion dans le duché de Brême.

Non-ſeulement, diſoit-on dans cet écrit, les troupes Suédoiſes qui occupoient le duché de Brême menaçoient continuellement le Holſtein qui n'en eſt ſéparé que par l'Elbe, elles avoient encore troublé la navigation de ce fleuve, & cauſé par-là aux Danois un grand préjudice. Mais ce ſujet de plainte qu'on alléguoit, avoit eu bien moins de part à l'invaſion du duché qu'un fait dont on ne parloit pas. Le gouverneur Suédois voyant ſon armée affoiblie par des maladies, & ne recevant pas des ſecours ſuffiſans de Suède, avoit voulu enrôler par force les payſans du duché, hommes fiers & robuſtes, & fortement attachés à des priviléges dont on les avoit laiſſé jouir de tout temps. Irrités de cette violence, effrayés de l'idée qu'après avoir défendu leur propre pays on les envoyeroit en Pologne ou en Tartarie combattre pour un roi prodigue

FREDERIC IV. 1712.

du ſang humain, & qui étoit preſqu'étranger pour eux, ils levèrent hardiment l'étendard de la révolte, comptant ſur la foibleſſe de l'armée Suédoiſe, & ſur le voiſinage de celle des Danois & des Hanovriens. Pendant que ces payſans s'armoient & ſe réuniſſoient, Fréderic faiſoit paſſer l'Elbe à deux corps d'armée, & il alloit camper près de Stade capitale du duché, & ſa ſeule place fortifiée, perſuadé que la conquête de cette ville ſeroit bientôt ſuivie de celle de tout le pays. La bourgeoiſie de Stade étoit affoiblie par la contagion, les milices du pays enrôlées par force déſertoient en grand nombre; la garniſon Suédoiſe pouvoit ſeule faire quelque réſiſtance. La tranchée fut ouverte le 12 Août, & alors la ville fut bombardée, & le commandant obligé de ſe rendre priſonnier (le 16 Septembre) avec toute ſa garniſon compoſée de 780 ſoldats, & de 84 officiers. Tout le pays ſe ſoumit en même temps, & le roi nomma de *Scholten* gouverneur des deux duchés de Brême & de Verden dont les habitans lui prêtèrent foi & hommage le 18 Octo-

FREDERIC IV. 1712.

bre ſuivant. Le roi avoit ſans doute dégarni le Holſtein pour mieux opérer & aſſurer cette conquête, car on voit dans le même temps la garniſon Suédoiſe de Wiſmar y faire des incurſions & y lever des contributions conſidérables. A la fin de la campagne Fréderic retourna dans cette province avec une partie de ſon armée qu'il cantonna dans le territoire de Hambourg. C'étoit une vengeance qu'il prenoit des atteintes que la régence de cette ville avoit portées à la juriſdiction que le roi prétendoit ſur elle en qualité de duc de Holſtein. Mais les députés qu'elle envoya au roi avec un préſent en argent terminèrent bientôt ce différend.

L'armée Ruſſe & Saxonne n'avoit rien fait en Poméranie, quoiqu'elle fût trois fois plus conſidérable que celle des Danois. Le ſiège de *Stralſund* duroit toujours, il ne faiſoit même aucun progrès. La garniſon entretenoit une communication preſque continuelle avec la Suède. Les flottes Danoiſes ſembloient avoir perdu cette ſupériorité décidée qu'elles avoient ordinairement dans la mer

Baltique. L'amiral *Guldenlew* qui les commandoit ne se crut pas en état d'attaquer l'amiral Suédois *Vachtmeister* qui avoit des forces supérieures. Il se contenta de lui enlever à différentes reprises des vaisseaux qu'il convoyoit, & qui portoient à Stralsund des munitions de guerre & de bouche. Une centaine de ces vaisseaux tomba entre les mains des Danois ou furent dispersés sur les côtes de l'isle de Rugen, mais malgré tous leurs efforts *Steinbock* & son armée descendirent heureusement dans l'isle, d'où la disette les repoussa bientôt. Charles lui avoit ordonné d'aller le joindre à Bender; mais cet ordre rencontra des difficultés insurmontables, ou que la régence de Suède & *Steinbock* ne voulurent pas surmonter. Ils alléguèrent qu'ils n'avoient ni vivres, ni argent; que les Saxons, les Polonois & les Tartares s'opposeroient à la marche de l'armée, que la saison étoit trop avancée, &c. En effet on étoit déjà en Octobre. *Steinbock* résolut donc de se jeter sur le Mecklenbourg, & de-là sur le Holstein où les subsistances étoient en abondance, &

FREDERIC IV. 1712.

Le 29me. Septemb.

FREDERIC IV. 1712.

où les places fortes du duc de Holstein-Gottorp lui offroient au besoin une sûre retraite. L'armée Saxonne eut pu aisément faire échouer ce dessein & l'arrêter dans sa marche, mais Auguste voyoit avec un plaisir secret ce danger s'éloigner de la Saxe & ne menacer que son allié. Il laissa passer *Steinbock* par les lignes de *Damgarten*, & pénétrer en Mecklenbourg. Il fit espérer au roi qu'on l'envelopperoit ensuite de tous côtés, & se contenta de lui envoyer un corps de cavalerie Saxonne commandé par *Flemming*. Instruit de la marche de *Steinbock*, Fréderic se hâta d'aller au-devant de lui avec toutes les troupes qu'il put amener du Holstein & de la garnison de Rostock. Il s'avança jusques près de *Gadebusch*, petite ville du Mecklenbourg, à quatre lieues de *Wismar*, & y occupa un poste avantageux. Mais *Steinbock*

Le 22 me. Décemb.

ne craignit pas d'y attaquer l'armée très-supérieure des Danois & des Saxons; il se confioit dans l'excellence de ses troupes, les meilleures qui restassent à la Suède, & surtout dans son artillerie qui perfectionnée récemment par un officier Suédois

tiroit trois fois plus vîte que celle des Danois. Ceux-ci se défendirent cependant avec intrépidité, mais la cavalerie Saxonne fit peu de résistance, & ne servit qu'à jeter le désordre & le trouble dans l'armée Danoise. Ce combat glorieux pour les Suédois ne dura que trois heures, & fut très-sanglant. L'artillerie Suédoise y fit tout l'effet que le général en attendoit. Les Danois y perdirent au moins six mille hommes. Mais le roi s'y fit un grand honneur. Il resta le dernier sur le champ de bataille avec le régiment de milice Jutlandoise de Vibourg qui se défendit avec une extrême valeur, & fut presque tout taillé en pièces. La cavalerie Danoise se forma de nouveau le lendemain sur le champ de bataille, mais *Steinbock* avoit déjà pris la route de *Wismar* pour chercher des subsistances qui n'y étoient pas. Delà il se jeta nécessairement sur le Holstein où le roi qui l'avoit précédé rassembloit avec peine les débris de son armée.

FREDERIC IV. 1712.

Les Suédois vainqueurs & poursuivant leur ennemi, pouvoient paroître heureux & triomphans aux

Janvier. 1713.

FREDERIC IV. 1713.

yeux des nations éloignées. Mais ceux qui les voyoient de plus près croyoient avec raiſon leur ſituation très-critique. Ils étoient au milieu de l'hiver ſans argent & ſans proviſions, environné d'ennemis, & dans une preſqu'isle coupée de rivières, de digues & de marais. *Steinbock* ſe hâta de profiter du temps pour exiger de grandes ſommes d'argent des ſujets du Holſtein Danois. Il demanda ſurtout une ſomme conſidérable aux habitans d'*Altena*, ville nouvellement bâtie à un demi quart de lieue au-deſſous de Hambourg, où de grands priviléges attiroient déjà du commerce & de l'induſtrie. Mais après quelques pourparlers avec les députés d'*Altena* ſur le plus ou le moins de la contribution qu'il demandoit, il changea ſubitement de langage, & fit ſignifier aux Altenois qu'il avoit réſolu de brûler leur ville, en repréſailles du bombardement de la ville de *Stade*. Il n'y avoit aucune juſtice dans cette vengeance, (car nous ne prétendons pas parler d'humanité) *Stade* étoit une ville forte, la clef du duché de Brême; elle étoit défendue quand elle fut bombardée

par une nombreuſe artillerie & une garniſon conſidérable. *Altena* étoit une ville abſolument ouverte & ſans garniſon, peuplée uniquement d'artiſans & de marchands incapables de nuire à leurs ennemis. Leurs gémiſſemens, leur déſeſpoir, les offres qu'ils firent de payer le lendemain la rançon qu'on exigeroit, la rigueur de la ſaiſon, les cris des femmes, des enfans forcés le 8 de Janvier d'errer nuds & ſans reſſources dans les campagnes, rien ne put toucher l'officier Suédois chargé de l'ordre barbare de brûler cette malheureuſe ville. Il alla ſuivi de ſa troupe y porter des torches de poix allumée de maiſon en maiſon. Un vent de nord violent étendit bientôt partout l'embraſement, & conſuma la ville dans l'eſpace de quelques heures. Le comte de *Velling* qui venoit de perdre ſon gouvernement de Brême, & dont la vengeance avoit conſeillé cette barbarie étoit cette même nuit à Hambourg, il ſortit d'un repas qu'il donnoit pour aller contempler des remparts de la ville, les flammes qui conſumoient *Altena*. Là ſa vengeance dût être aſſouvie par l'horreur de ce

FREDERIC IV. 1713.

ſpectacle, & les cris des malheureux qui demandoient à ſe refugier dans Hambourg, & que les Hambourgeois repouſſoient ſans aucun égard à leur affreuſe ſituation. On ſe ſervit du prétexte de quelques maladies contagieuſes qui régnoient, dit-on, dans *Altena.* « Ainſi, dit très-bien le » célèbre hiſtorien de Charles XII, » la plupart de ces miſérables expi» rèrent ſous les murs de Hambourg » en prenant le ciel à témoin de la » barbarie des Suédois, & de celle » des Hambourgeois qui ne paroiſ» ſoit pas moins inhumaine. Toute » l'Allemagne (on pouvoit dire toute » l'Europe) cria contre cette vio» lence. Les miniſtres de Danne» marc & de Pologne écrivirent à » *Steinbock*, pour lui reprocher une » cruauté ſi grande, qui faite ſans » néceſſité, & demeurant ſans excuſe » ſoulevoit contre lui le ciel & la » terre ».

Velling eſſaya de ſe juſtifier enſuite, mais *Steinbock* rejeta toute la faute ſur lui. C'étoit du moins avouer tacitement quelque honte & quelque repentir. Il parut à ce ſujet des écrits des deux partis; les rois de Danne-

marc & de Pologne menacèrent d'uſer de repréſailles, mais ils ſentoient bien que c'étoit aſſez & trop ſans doute uſer du droit affreux que la guerre donne, dit-on, de punir ſur les innocens & les foibles, les crimes des grands. Le Tzar Pierre moins maître de ſon reſſentiment vouloit brûler à ſon tour la ville de *Sleſwick*, mais Fréderic s'y oppoſa, & non ſans peine. *Altena* ſe releva de ſes cendres, & ſon heureuſe ſituation favoriſée par une entière liberté de commerce en fit bientôt une ville très-floriſſante.

FREDERIC IV.

1713.

Dans les circonſtances où ſe trouvoient les deux armées, rien n'étoit plus important pour elles que de mettre dans leurs intérêts la régence des états de Gottorp. Elle-même ſentoit auſſi toute la délicateſſe de ſa poſition, & ſuivant l'uſage des foibles, quand ils ſont ſollicités & menacés par des voiſins puiſſans, elle vouloit paroître neutre, & détourner l'orage par des ſoumiſſions trompeuſes. Le baron de *Gœrtz* l'un des membres de cette régence fut député au roi dans cette vue. Il l'aſſura que ſa cour obſerveroit la neu-

FREDERIC IV. 1713. Le 21me. Janvier.

tralité la plus exacte, & le duc administrateur confirma ces assurances. Mais dans ce même temps il traitoit secrètement aussi avec *Steinbock*. Il lui fournissoit de l'argent, & promettoit de lui ouvrir au besoin une retraite dans la forteresse de *Tonningen*. Le général Suédois s'engageoit de son côté à faire obtenir au duc de Gottorp par le roi de Suède, d'amples dédommagemens pour toutes les pertes qu'il pourroit essuyer de la part du roi de Dannemarc & de ses alliés. Ce traité fut tenu secret avec un soin extrême, & on mit tout en œuvre pour écarter tout soupçon de cette manœuvre.

Mais quand le roi n'eut pas été éclairé par des avis secrets sur le peu de confiance que méritoient ces promesses, toute l'histoire des siècles précédens, n'eut-elle pas suffi pour le convaincre qu'il n'avoit & n'auroit jamais dans les ducs de Gottorp que des ennemis plus ou moins déclarés, suivant les circonstances ? En donnant à des princes cadets de la maison régnante cette portion des états de la couronne, on avoit dû prévoir que leur position & leur intérêt leur

inſpireroient les ſentimens les plus contraires aux intérêts du royaume, & les lieroient étroitement avec tous ſes ennemis. Et cependant telle eſt la force des préjugés reçus ou de la tendreſſe paternelle ; c'étoient les rois de Dannemarc les plus ſages, *Valdemar* le victorieux, *Marguerite*, Chrétien I, Chrétien III qui avoient fait ces démembremens dangereux de leurs plus importantes provinces en faveur de leurs fils cadets. Le dernier de tous, celui que fit Chrétien III, & qui a donné la naiſſance à la maiſon de *Gottorp* étoit ſans doute le plus repréhenſible. Il fut fait dans un temps où la plupart des maiſons ſouveraines établiſſoient déjà chez elles le droit de primogéniture, & le célèbre *Henri Rantzow* alors gouverneur de Holſtein en prévit & en annonça les dangereuſes conſéquences. Cependant, comme l'obſerve très-bien l'évêque *Pontoppidan*, le mal fut encore tolérable juſques à l'époque où les Suédois arrachèrent par la paix de Roſchild, en 1658, le conſentement du Dannemarc à la clauſe qui donnoit au duc l'entière ſouveraineté de ſa portion du *Sleſwick*

FREDERIC IV.

1713.

Danske atlas. T. p. 326.

FREDERIC IV. 1713.

qui ne lui avoit été donné que comme un fief & avec certaines réſerves. Dès-lors, & il faut le répéter, parce que c'eſt ici la vraie cauſe de tous les malheurs du royaume pendant cette période, & la juſtification très-fondée des rois qui rallumoient ſi ſouvent le flambeau de ces malheureuſes guerres, dès-lors le Dannemarc ſentit, pour nous ſervir de l'expreſſion de cet évêque, qu'il portoit *un feu toujours allumé dans ſon propre ſein. Ce fut ſans doute un bonheur pour Fréderic*, ajoute-t-il, *que la maiſon de Gottorp par cette dernière hoſtilité contre le Dannemarc, manquant ouvertement à la neutralité jurée, lui fournit un ſujet ſi légitime d'uſer de toute la rigueur du droit de la guerre, & de délivrer ſon état d'un ſi dangereux ennemi.*

Steinbock connoiſſoit le danger qui le menaçoit, mais il ſe flattoit d'avoir le temps de paſſer à la faveur des glaces les rivières qui coupent le Holſtein & le Sleſwick, de pénétrer de-là en Jutlande & de gagner un des ports de cette province d'où une flotte Suédoiſe pourroit tranſporter ſon armée en Suède. C'étoit en effet

le ſort le plus heureux qu'il put attendre tout vainqueur qu'il étoit juſques alors. Les Danois, les Saxons, les Ruſſes revenus de leur première conſternation, réuniſſoient leurs forces dans le Holſtein. Pierre I y étoit entré lui-même avec un corps d'armée conſidérable *Flemming* y avoit ramené les Saxons. La cavalerie Danoiſe ralliée à *Mœllen*, étoit venue joindre à *Rendsbourg* l'infanterie accrue de cinq mille Norvégiens & commandée par le roi lui-même. *Steinbock* après avoir ſuivi la côte de l'oueſt entra dans la preſqu'isle d'*Eyderſtedt* où eſt *Tonningen* la meilleure fortereſſe du duc nouvellement rebâtie, à l'embouchure de l'*Eyder*. Il paſſa cette rivière ſur la glace, mais bientôt après un dégel ſubit arrêtant ſa marche le jeta dans le plus grand embarras. Il ſe trouvoit dans un terrain gras & fangeux, coupé de foſſés, de canaux & de rivières. L'armée Danoiſe & une partie de celle des Ruſſes l'obſervoient au nord du côté de Sleſwick. On avoit inondé au ſud les frontières de la Dithmarſe. Il voulut eſſayer de remonter l'*Eyder*, eſpérant de pénétrer de-là dans le Mecklen-

FREDERIC IV, 1713.

FREDERIC IV. 1713.

bourg & de gagner enſuite les frontières de la Pruſſe Polonoiſe. Mais ſes ponts & ſes bateaux furent en trop mauvais état, & Pierre I arriva aſſez à temps avec ſes Ruſſes pour l'arrêter au paſſage. Il ſe vit réduit

Le 22me. Février.

à ſe jeter dans *Tonningen* avec toute ſon armée. Il eſpéroit de pouvoir s'y défendre aſſez long-temps pour recevoir quelque ſecours, ou pour attendre ce que produiroit la guerre que Charles XII travailloit depuis ſi long-temps à faire déclarer par les Turcs. Cette eſpérance toute vaine qu'elle étoit, après avoir ſéduit Charles XII faiſoit illuſion à ſes ſujets, & on ne doutoit pas en Suède que les armées Ruſſe & Polonoiſe ne fuſſent bientôt obligées de courir à la défenſe de leurs provinces. Mais dans ce même moment Charles XII laſſoit & offenſoit ces Turcs dont il vouloit ſe faire des alliés, & ils l'emmenoient priſonnier à *Demotica* où ſon obſtination ternit ſa gloire, détruiſit l'intérêt que ſes malheurs avoient inſpiré, & acheva de ruiner ſes affaires. *Steinbock* comptoit encore peut-être ſur d'autres reſſources. Il ſe flattoit que les amis de la maiſon

de Gottorp ou les garans du traité de *Travendal* s'intéresseroient pour elle & pour lui. La reine Anne menaçoit en effet d'envoyer une escadre au secours de *Steinbock*, & elle proposoit aux Hollandois de se joindre à elle dans cette vue, mais Pierre usa à son tour de menaces qui en imposèrent au gouvernement Anglois à qui l'amitié de la Russie fut toujours précieuse. Les Hollandois alors mécontens de cette reine refusèrent de la seconder & de prendre aucune part à cette affaire, & l'électeur de Hanovre qui espéroit de partager les dépouilles de la Suède ne souhaitoit pas que les ennemis du roi de Dannemarc s'opposassent à ses projets.

FREDERIC IV.

1713.

En ouvrant les portes de la forteresse de *Tonningen* aux Suédois la régence de *Gottorp* manquoit à des engagemens si formels & si récens que Fréderic se crut dès-lors autorisé à la traiter en ennemie. On n'eut aucun égard aux excuses de l'*administrateur* qui protestoit qu'on lui avoit fait violence, & qu'il n'avoit donné aucune espèce de consentement à *Steinbock*. Le roi croyoit avoir la preuve du contraire. Il saisit les

FREDERIC IV. 1713. Le 31me. Mai.

terres du diocèse de Lubeck dont ce prince étoit évêque, & tout ce que la maison de *Gottorp* possédoit dans le duché de *Sleswick*. En vain la régence de *Gottorp* remplit-elle l'Europe de ses plaintes & de ses manifestes, en vain en appela-t-elle aux garans du traité de *Travendal*. Ces puissances ne répondirent qu'avec froideur. On proposa seulement d'en conférer à Brunswick, mais ce congrès n'eut point lieu. Les circonstances étoient bien changées depuis quelques années. Le plus puissant allié de la Suède, Louis XIV avoit perdu son influence dans l'Empire. L'Angleterre & la Hollande étoient désunies. La Russie prenoit de l'ascendant dans le Nord, & tout le monde ménageoit cette nouvelle puissance. Charles XII rebutoit ses amis les plus zélés par sa hauteur inflexible, qu'on trouvoit révoltante depuis que la fortune ne la faisoit plus appeler *grandeur d'ame*. Il rejetoit toutes les offres qu'on lui adressoit pour sauver ses provinces d'Allemagne; il ne voulut pas même envoyer personne au congrès proposé. Ainsi tout se tournoit contre *Steinbock* & son armée, abandonné

parles alliés ſur leſquels il avoit compté, reſſerré dans un pays peu étendu & ſans iſſue, manquant d'argent & de vivres, repouſſé quand il vouloit ſe faire jour au travers de ſes ennemis, ne pouvant même réuſſir à les engager à livrer bataille, il ne lui reſtoit plus que les remparts de *Tonningen* pour défenſe. Mais il ſe flattoit encore de trouver quelque reſſource dans l'eſprit actif, & inépuiſable en intrigues, en projets & en artifices de ce même baron de *Gœrtz* qui peu de temps après paſſa au ſervice de Charles XII, gouverna avec empire ce prince *ingouvernable*, & remua toute l'Europe de Madrid juſques à Petersbourg. *Gœrtz* travailla en effet de tout ſon pouvoir à perſuader à Pierre & à Flemming général des Saxons, que leur intérêt ne devoit point leur faire ſouhaiter que *Steinbock* tombât au pouvoir des Danois, pourvu qu'il s'engageât à retourner en Suède avec ſon armée. Mais malgré toutes ſes inſinuations, le Tzar laiſſa au roi de Dannemarc une proie qu'il avoit encore moins de droit que d'intérêt de lui ravir. Il quitta même le Holſtein, & *Stein-*

FREDERIC IV.

1713.

FREDERIC IV.

1713.
le 16me.
Mai.

bock après une nouvelle & vaine tentative pour se faire jour, se vit obligé de recevoir la loi du plus fort, & de se rendre prisonnier de guerre lui & toute son armée. Elle étoit encore malgré la famine & les maladies forte de onze mille hommes. Il fut convenu par la capitulation que les prisonniers seroient échangés contre les Danois, les Russes & les Saxons qui étoient prisonniers en Suède, que l'artillerie, les armes à la reserve de l'épée, les munitions de guerre resteroient au vainqueur, mais que la forteresse de *Tonningen* conserveroit sa garnison, & se défendroit autant qu'elle le pourroit. On savoit bien que cette défense ne seroit pas longue. L'argent nécessaire pour payer la rançon de tant de prisonniers n'étant point fourni à temps ils resterent encore pour la plupart longtemps en Dannemarc : à l'égard de *Steinbock*, pour qui il devoit être si cruel de se voir entre les mains du souverain d'*Altena*, il fut accusé d'avoir tramé dans sa captivité de dangereux complots contre le Dannemarc, & il fut resserré étroitement dans la citadelle de Copenhague, où il

vécut encore jusques à l'année 1717.

Le reste de la campagne produisit peu de grands événemens. On négocioit, on proposoit des congrès, des traités de neutralité; le baron de *Gærtz* employoit tout son génie à trouver des ressources à la Suède & à la maison de Gottorp, en suscitant des embarras à ses ennemis, & en les trompant. Fréderic se laissa persuader de rendre l'évêché de Lubeck à l'administrateur; mais il prit des mesures pour garder la portion du duché de *Sleswick* que possédoit le duc de Holstein-Gottorp, jugeant sans doute que c'étoit pour lui & pour sa couronne la conquête la plus utile & le plus grand dédommagement de tant d'efforts.

FREDERIC IV.

1713.

Pour se l'assurer, il falloit avoir *Tonningen*. Il en continua donc le siége, mais avec beaucoup de ménagement pour épargner la ville. Il contribua par ses secours à celui de *Stralsund* que les Russes & les Saxons n'avoient pu réduire encore; mais il ne put faire une invasion en Suède du côté de la Norvège, comme il l'avoit fait espérer à Pierre I. Les circonstances attiroient toute son attention

FREDERIC IV. 1713. ſur le Holſtein. Il craignoit l'effet des machinations de *Gærtz*, les entrepriſes que pourroient former les garans du traité de *Travendal*, la défection de ſes alliés, le parti que prendroit le nouveau roi de Pruſſe, Fréderic Guillaume dont tous les partis recherchoient l'alliance. Enfin la peſte qui venoit de ſe déclarer à Hambourg exigeoit que ſon armée formât un cordon pour préſerver le Holſtein.

Le 7me. Février. Au commencement de l'année ſuivante *Tonningen* lui ouvrit enfin ſes portes. La garniſon affamée & perdant toute eſpérance d'être ſecourue obtint ſa liberté. Le roi y trouva une nombreuſe artillerie, & des munitions; mais ce qui étoit ſurtout précieux pour lui, il acquit par cette conquête une nouvelle ſureté pour celles qu'il avoit déjà faites, en raſant une fortereſſe qui ſembloit n'avoir été bâtie que pour tenir le Dannemarc dans une inquiétude & une défiance continuelle, lui rappeler ſes diſgraces paſſées, & ouvrir l'intérieur de ſes provinces à ſes ennemis. On trouva encore à *Tonningen* des papiers importans, où étoit la preuve d'une alliance ſecrète entre la Suède

& la maiſon de Gottorp, alliance contraire aux anciens pactes de famille, que le traité de *Travendal* avoit confirmés, & aux engagemens que l'adminiſtrateur avoit encore pris depuis avec le roi. Muni de ces titres qui l'autoriſoient à traiter en ennemie déclarée la maiſon de *Holſtein-Gottorp*, Fréderic ne craignit plus d'uſer des droits de la victoire qui abandonnoit enfin cette maiſon & ſes alliés, & il réunit ſolemnellement tout le duché de Sleswick à ſa couronne dont il n'avoit jamais été démembré que pour le malheur du Dannemarc, & ſouvent pour celui de tout le Nord. Il ſoumit par la force l'isle de *Hilligeland* que ſa ſituation rendoit ſuſceptible de défenſe. Il prit poſſeſſion du château de *Gottorp* rebâti & embelli depuis quelques années. Il y établit une cour de juſtice ſupérieure. Il fallut que la régence qui avoit pris juſques-là le nom de *Gottorp*, ſe tranſportât à *Kiel* dans le Holſtein, & ſe contentât de ſa portion de ce dernier duché; les proteſtations de cette régence n'eurent aucun effet; on publia des deux côtés des mémoires très-étendus pour s'accuſer

FREDERIC IV.

1714.

Le 8me. Août.

FREDERIC IV. 1714.

& se justifier. L'empereur & la diète de l'Empire parurent vouloir prendre connoissance de cette grande affaire, & soutenir les intérêts du duc. Mais tous ces moyens furent insuffisans, & ce prince dut partager jusqu'au-bout la mauvaise fortune de l'allié auquel il s'étoit donné. Fréderic IV continua à jouir de sa moitié du duché de Sleswick, qui malgré son épuisement accrut ses revenus annuels de plus de deux millions de livres tournois. La nouvelle barrière qu'il donnoit à son royaume, la porte qu'il fermoit, si je puis ainsi dire, à ses ennemis, étoient un objet encore bien plus important que ce revenu; cependant dans les circonstances où il se trouvoit après tant d'efforts si longs, si ruineux, cet accroissement contribua beaucoup à le mettre en état de continuer une guerre qui étoit bien éloignée encore de son terme; il crut même cette augmentation insuffisante, puisqu'il fit mettre en circulation du papier monnoie, & qu'il altéra même les monnoies de son pays, ressources d'un moment, sur les dangers de laquelle on n'étoit pas aussi éclairé alors qu'on l'a été depuis dans

dans tous les états, & qui par le discrédit extrême qui en fut la suite, ne servit qu'à aggraver la misère de son peuple.

FREDERIC IV. 1714.

Ce fut cependant dans ces mêmes circonstances que ce prince fonda une école militaire & une compagnie de cadets de terre, à la place de l'académie des gentilshommes qu'il avoit supprimée en 1710, & un collége ou société pour la propagation de la foi, dont le premier objet devoit être la conversion des Lappons soumis à la couronne de Norvège. Dans ce dessein pieux, on établit à Drontheim une école publique de langue Lapponne, & on divisa toute la Lapponie Norvégienne en paroisses qui eurent leurs églises, & on les pourvut de curés & de missionnaires.

Le Dannemarc étoit donc alors dans cette situation douteuse qui donne de grandes espérances en laissant de grandes craintes. Au-dedans le commerce languissoit, les ressources étoient presque épuisées. Au-dehors le roi étoit le maître d'une belle conquête, l'objet de toute la guerre, & qui pouvoit l'en dédommager; mais l'abaissement entier de

FREDERIC IV. 1714.

la Suède, & le concours des puiſſances liguées contr'elle, pouvoient ſeuls la lui aſſurer. Et dans ce même temps Charles XII las d'attendre vainement le ſecours des Turcs revenoit dans ſes états avec une nouvelle ardeur de vengeance qui le faiſoit encore juſtement redouter, car un ennemi téméraire, & capable de ſe nuire à lui même eſt toujours, au moins pour un temps, un ennemi dangereux. *Fréderic* n'avoit auſſi plus le même degré de confiance dans le Tzar ſon allié; on voyoit que ce prince cherchoit à former quelqu'établiſſement dans l'Empire, il ſembloit jeter les yeux tantôt ſur le Mecklenbourg, tantôt ſur le Holſtein même. Il vouloit donner la loi: il rallentiſſoit ſes efforts contre la Suède. Ces deux princes s'étoient refroidis l'un pour l'autre; *Gœrtz* le plus délié, le plus entreprenant des hommes, las de n'être que le miniſtre d'un adminiſtrateur du Holſtein ducal, aſpirant à jouer un plus grand rôle, engageoit *Menzicoff* par des préſens ou des promeſſes à conſeiller au Tzar de faire ſa paix particulière avec la Suède. Auſſitôt qu'il ſut que Charles XII étoit

arrivé à Stralſund, il s'y rendit avec l'adminiſtrateur; il ſut s'en faire écouter, & quoiqu'il trouvât Charles prévenu contre lui, à cauſe des efforts qu'il avoit faits pour ſéqueſtrer ſes provinces d'Allemagne contre ſa volonté, quoiqu'il lui eût d'abord déplu par ſon goût pour le faſte, *Gœrtz* réuſſit à s'emparer de ſa confiance, & dès-lors il gouverna avec empire *le ſouverain*, dit Voltaire, *le plus inflexible & le plus opiniâtre qui ait jamais été ſûr le trône.*

FREDERIC IV.

1714.

Hiſt. de Ruſſie p. II. ch. 4.

Le retour imprévu de Charles cauſa la plus grande ſurpriſe dans tout le Nord. On s'étoit accoutumé depuis ſes diſgraces & ſa captivité à croire qu'il ne reviendroit plus, & que les Turcs qu'il avoit bravés dans leur propre pays, le relégueroient dans quelqu'isle éloignée. On étoit ſi peu inſtruit de ſes deſſeins en Suède même, que pendant qu'il étoit ſur le point d'arriver, les états du royaume créoient ſa ſœur *Ulrique Eléonore* régente du royaume; démarche qui l'irrita d'autant plus qu'il deſtinoit ſa ſucceſſion au jeune duc de Holſtein fils de ſa ſœur aînée; à ſon retour les choſes reprirent donc bientôt une

FREDERIC IV. 1714.

nouvelle face. Ce prince altier & implacable ne respiroit que guerre & que vengeance. Il se livra à ses anciennes espérances, à sa passion favorite de détrôner les rois ses voisins, comme si sa fortune eût encore été la même, & qu'il n'eût pas eu à défendre son propre pays.

Pendant qu'il se formoit ainsi de nouveaux orages dans le Nord, on avoit en Dannemarc la satisfaction d'apprendre que George I montoit sur le trône de la grande Bretagne: ce prince qui aspiroit depuis longtemps à partager les dépouilles de la Suède, acquéroit avec ce nouveau pouvoir de nouveaux & de grands moyens d'agir contre cette puissance, & de soutenir les alliés qui faisoient cause commune avec lui. Charles XII en ne voulant souscrire à aucune proposition de paix, lui en fournissoit aussi de nouveaux motifs. En effet loin de chercher à se réconcilier avec ses ennemis, il les irritoit par des mesures violentes qui étoient la plupart dictées par la vengeance plus que par la politique; il faisoit saisir dans la mer Baltique les vaisseaux marchands des Anglois, & des

Hollandois; il annonçoit qu'il vouloit retourner en Pologne, & replacer Stanislas ſur le trône; il aſſembloit en diligence de grandes forces en Poméranie, ſans que ni la dépopulation de ſon pays, ni l'épuiſement extrême de ſes finances, ni le danger qui menaçoit la Suède de toutes parts, lui paruſſent devoir être comptés pour rien. L'effet de tant de hauteur & d'imprudence n'étoit pas difficile à prévoir. Les puiſſances voiſines, celles-mêmes que de très-légers ſacrifices euſſent déſarmées, comme le roi de Pruſſe par exemple, pensèrent à ſe liguer contre lui; le roi d'Angleterre, le Tzar, le roi de Pologne, le roi de Pruſſe entrèrent dans cette ligue à laquelle le roi de Dannemarc prenoit plus de part que perſonne. Il venoit dans ce moment de s'emparer de nouveau de l'évêché de Lubeck, pour ſe venger de l'adminiſtrateur qui avoit fait une alliance avec Charles à la perſuaſion du baron de *Gœrtz*: c'étoit le premier allié que ce miniſtre eût procuré à Charles, & c'étoit alors preſque le ſeul qu'eût ce monarque; mais *Gœrtz* eſpéroit

FREDERIC IV.

1714.

Le 8me. Décemb.

de lui ménager dans la ſuite des alliances plus utiles.

FREDERIC IV. 1715.

Dès que la ſaiſon permit d'ouvrir la campagne, la Poméranie redevint le théâtre d'une guerre plus animée encore que celle qui venoit de ſe faire. Charles chaſſa de *Wolgaſt* & d'*Uſedom* les troupes de Pruſſe & de Holſtein, à qui on avoit remis ces places en ſéqueſtre ; & le roi de Pruſſe ſe déclarant à ſon tour ouvertement fit occuper par ſes troupes la ville de Stettin qui avoit été auſſi ſéqueſtrée, & qu'il réſolut de garder pour lui. Vingt-quatre mille hommes de ſes troupes ſe joignirent à huit mille Saxons & à vingt mille Danois pour aſſiéger *Stralſund* que défendoit Charles lui-même. Fréderic trouva ſurtout un allié puiſſant & zélé dans le roi Georges I ; ils renouvellèrent & reſſerrèrent l'alliance qu'ils avoient faite précédemment ; Fréderic prit à ſa ſolde quelques régimens Hanovriens ; George lui garantit la poſſeſſion du duché de Sleswick, lui envoya un ſecours de huit vaiſſeaux Anglois, ſous le nom d'eſcadre *électorale*, & déclara la guerre au roi de Suède, comme électeur & directeur du cercle

Le 17me. Mai.

de la Baſſe-Saxe. En même temps on vit arriver dans la mer Baltique une flotte Angloiſe & Hollandoiſe pour protéger le commerce des deux nations. C'étoit là ſervir ſon allié avec zèle & avec efficace, mais le roi de Dannemarc cédoit de ſon côté à l'électeur les duchés de Brême & de Verden dont il étoit toujours reſté le maître depuis la conquête qu'il en avoit faite ; car quoique George lui payât pour cette ceſſion la ſomme de 877,000 rixdalers, il eſt bien évident que l'acquiſition d'une province qui étoit autant à la bienſéance de l'électeur, étoit pour lui d'un prix infiniment ſupérieur à cette ſomme. C'eſt ainſi que Charles XII perdit une des plus belles conquêtes de Guſtave Adolphe, conquête à la vérité plus glorieuſe qu'utile à la Suède, & qui, comme toutes les acquiſitions éloignées, ne pouvoit beaucoup contribuer à ſa proſpérité réelle. Le Tzar & le roi de Pruſſe garantirent cette acquiſition à la maiſon de Hanovre à laquelle la Suède la céda enſuite, & qui en a joui paiſiblement depuis ce temps-là.

FREDERIC IV.

1714.

Alors le ſiége de *Wismar* fut repris

FREDERIC IV. 1715.

& *Stralſund* qui étoit une place bien plus importante fut attaquée auſſi plus ſérieuſement : on vient de voir que 24,000 Danois s'étoient réunis pour cet effet ſous les ordres du général *Scholten* à une armée Pruſſienne auſſi conſidérable & à 8000 Saxons. Charles XII qui y étoit renfermé preſſoit vivement les ſecours qu'il avoit demandés en Suède. *Vachtmeiſter* avec ſix gros vaiſſeaux & deux fregattes devoit eſcorter ce ſecours. *Gabel* contre-amiral Danois avec une eſcadre de huit vaiſſeaux & de deux fregattes attaqua celle des Suédois, la maltraita d'abord, & la défit entièrement le jour ſuivant, à la hauteur de *Bulke* ſur les côtes de Sélande : il lui prit cinq gros vaiſſeaux & lui fit 2000 priſonniers ; une autre eſcadre Danoiſe de ſeize vaiſſeaux de ligne étant alors ſortie ſous les ordres de l'amiral *Rabe*, protégea les convois qui portoient de l'artillerie & des munitions aux aſſiégeans devant Stralſund ; *Seheſted* avec ſix vaiſſeaux fut chargé du débarquement qui ſe fit ſans obſtacle : mais à peine cette opération étoit-elle terminée, que *Sparre* amiral Suédois avec vingt-

deux grands vaiſſeaux, parut à la hauteur de Stralſund, repouſſa la flotte Danoiſe, attaqua les bâtimens de tranſport & ceux qui gardoient les munitions & l'artillerie qu'on venoit de débarquer; cette attaque n'eut cependant aucun ſuccès. *Seheſted* la rendit inutile par ſon habileté. Les Pruſſiens arrivèrent à temps. Peu de jours après l'amiral Danois revint livrer bataille aux Suédois ſur les côtes de l'isle de Rugen près de Jasmund; cette journée fut ſanglante; les Danois remportèrent un avantage conſidérable; & la flotte Suédoiſe très-maltraitée fut obligée de rentrer dans le port de *Carlscrona*. Ainſi la Poméranie Suédoiſe fut privée de tout ſecours du côté de la mer; & les progrès rapides des alliés en furent une ſuite. Les Pruſſiens prirent *Wolgaſt*, les Saxons *Penamunde*, les corſaires Suédois qui croiſoient dans ces mers furent preſque tous enlevés ou détruits. La flotte Danoiſe & Angloiſe commandée par *Guldenlew* & *Hopſon* reſta maîtreſſe des mers voiſines de Stralſund & de l'isle de Rugen.

FREDERIC IV. 1715.

Le 8me. Août.

Le 15 Novembre, les rois de Dan-

FREDERIC IV. 1715.

nemarc & de Prusse passèrent dans cette isle dont l'abord est très-difficile, mais dont la conquête pouvoit seule assurer celle de Stralsund ; ils étoient accompagnés de vingt-quatre bataillons & de 24 escadrons. Les Suédois n'y avoient guères que deux mille hommes. Charles qui sentoit l'extrême importance de Rugen résolut de tout tenter pour s'y maintenir. Dès la nuit même qui suivit le débarquement des Danois & des Prussiens, il se disposa à les attaquer, entreprise téméraire & digne de lui. Il marcha lui-même dans l'obscurité & dans le silence à la tête de 3000 hommes, & forma son attaque avec cette bravoure qui avoit autrefois rendu ce prince & ses troupes si redoutables. Quoique cette précaution eût pu paroître inutile, le prince d'Anhalt qui commandoit les alliés s'étoit retranché avec soin. Charles étonné, mais non pas rebuté, voulut forcer ce retranchement : son impétuosité étonna d'abord les Danois & les Prussiens, mais ils reprirent courage, repousèrent les Suédois, & les poursuivirent ; Charles désespéré, & qui ne pouvoit s'accoutumer à être vaincu, rallia souvent sa troupe,

mais voyant ſes favoris ; ſes plus anciens compagnons tués à ſes côtés, bleſſé lui-même, prêt à être enveloppé par une armée très-ſupérieure en nombre, il fut forcé de rentrer dans Stralſund ; le lendemain les Suédois qui reſtoient dans l'isle furent obligés de ſe rendre priſonniers de guerre. Les remparts foudroyés, la ville inveſtie de tous côtés, ſes défenſes les plus fortes enlevées ſucceſſivement, les maiſons des malheureux bourgeois écraſées par les bombes & réduites en cendres, une garniſon réduite des deux tiers ; tels furent les motifs qui forcèrent enfin Charles à ſortir de cette ville, dans laquelle il eût ſans doute été enfin enſeveli ou fait priſonnier, ſi cette fois il n'eût cédé aux conſeils de ſes généraux, pour le malheur peut-être de l'humanité, & du moins ſans aucun avantage, ni pour lui-même ni pour ſon pays.

FREDERIC IV. 1715.

Le 21me. Décemb.

La retraite étoit devenue pour lui auſſi dangereuſe que la place même qu'il quittoit. Les glaces qui bordoient la côte, les batteries des Danois, les corſaires qui couvroient la mer l'exposèrent aux plus grands

FREDERIC IV. 1715.

périls. Il eut cependant le bonheur de gagner après cinq jours de navigation les côtes de Scanie ſur un yacht demâté & à moitié fracaſſé, triſte image de ſa fortune actuelle, & qui contraſtoit bien avec le ſpectacle pompeux de ce ſuperbe vaiſſeau de 120 canons, auquel il avoit donné ſon nom, & ſur lequel il étoit ſorti de Suède 16 ans auparavant pour aller ôter & donner des couronnes, & faire trembler tout le Nord. Deux jours après ſon départ de Stralſund cette ville ſe rendit aux rois de Dannemarc & de Pruſſe avec toute l'isle de *Rugen*, ſix mille Suédois & 120 officiers priſonniers de guerre. Cette conquête échut toute entière en partage au roi de Dannemarc avec toute la portion de la Poméranie à l'eſt de la Pène, & l'année ſuivante ce prince reçut l'hommage des habitans, & y établit un gouverneur qui fut le général *Dewitz*. Il étoit temps après cela de donner quelque repos aux armées. Les deux rois ſe ſéparèrent, & Fréderic retourna avec toute ſa cavalerie en Dannemarc.

Le 28me. Décemb.

A l'égard de Charles, ni la rigueur

de la ſaiſon, ni ſes dernières diſgrâces ne purent rallentir un inſtant chez lui la paſſion des armes & de la vengeance. Dès qu'il eut mis pied à terre en Suède il ordonna de nouvelles levées qui s'exécutèrent avec tant de rigueur que dans pluſieurs villages il ne reſta preſque plus que des femmes & des enfans ou des vieillards, mais la ſituation de la Suède étoit telle qu'il valoit peut-être mieux pour la plupart de ces payſans courir les haſards d'une guerre terrible que d'attendre une misère certaine dans leurs foyers. Les opérations de finance les plus ruineuſes ravageoient les villes pendant que ces enrôlemens dépeuploient les campagnes. Cependant ce dernier effort qui épuiſoit ſans doute la Suède pour bien des années, pouvoit auſſi être fatal à ſes ennemis. On croyoit dans l'Europe que cet effort ſeroit dirigé contre le Tzar, celui de tous ſes voiſins qui lui avoit fait le plus de mal en le privant de la Livonie. Il étoit naturel de penſer que ce prince voudroit reprendre cette province eſtimée le grenier de la Suède, mais on ne tarda pas à ſe convain-

FREDERIC IV. 1716.

cre que c'étoit le roi de Dannemarc qu'il avoit choisi pour être la première victime de sa vengeance, soit que ce fût l'ennemi le plus à sa portée, soit qu'il eût déjà formé le projet de se réconcilier avec Pierre I, soit enfin qu'il pensât que la conquête de la Norvège étoit la plus facile & la plus propre de toutes celles qu'il pourroit faire à le dédommager de ses pertes.

Mais d'abord il parut ne penser qu'à faire une invasion en Sélande, & les glaces favorisoient ce projet trop hardi pour ne pas plaire à un prince qui avoit pris Charles Gustave pour son modèle. On fut pendant quelques jours dans de vives inquiétudes en Dannemarc, & elles n'étoient pas sans fondement. Charles s'approchoit du Sund avec des forces très-considérables; presque toute l'armée Danoise étoit restée en Holstein, en Jutlande ou dans la Fionie, d'où il étoit très-difficile de lui faire passer le Belt dans un moment où ce bras de mer, plus large que le Sund, n'étoit qu'à moitié pris par les glaces. Fréderic justement allarmé, mit tout en mouvement pour détourner un si grand

danger. Il fit ſolliciter le Tzar de lui envoyer de prompts ſecours, & de faire marcher en attendant un corps de ſes troupes ſur la Finlande. Il arma dans ſa capitale & dans l'isle de Sélande tout ce qui pouvoit porter les armes. Il forma un régiment de 600 étudians qui s'offrirent à défendre la patrie comme pendant le dernier ſiége de Copenhague. Il fit entrer dans cette ville de nombreuſes milices. Il arma auſſi la bourgeoiſie. Le 18 Janvier Charles XII voulut s'aſſurer de la force de la glace par un détachement qui paſſa jusques dans l'isle de Hveene, & s'empara de cette isle; mais deux mille hommes qu'il voulut envoyer enſuite en Sélande avec deux canons furent obligés de revenir ſur leurs pas avec précipitation & non ſans perte. Cependant Charles perſuadé toujours que tout devoit lui céder, & que la nature lui devoit un miracle comme à ſon ayeul, fixa un jour pour ce périlleux paſſage, & il ordonna même que le 6 Février on intéreſsât la bonté divine à le favoriſer par une dévotion extraordinaire & par des prières ſolemnelles. Mais

FREDERIC IV. 1716.

Le 3me Février.

FREDERIC IV. 1716.

ce jour-là même, comme l'ont obſervé les annaliſtes Danois, fut celui d'un dégel ſubit qui fit évanouir les deſſeins de Charles, & put lui faire comprendre que la nature n'obéit ni aux ordres des rois ni aux prières des prêtres leurs eſclaves, mais aux ſeules loix que lui a preſcrites la ſageſſe divine qui ne voit qu'avec pitié nos vœux ſi ſouvent téméraires & injuſtes.

Charles dut alors tourner néceſſairement ſes armes contre la Norvège, & ſi, comme dit Voltaire, *ce fut une ſurpriſe extrême pour toute l'Europe de lui voir prendre ce parti*, ce ne pouvoit être que par ce que l'Europe en général connoiſſoit mal la ſituation de ſes affaires & celle de cette partie du Nord. Il ne pouvoit ſans doute aller attaquer ſes ennemis en Allemagne ou en Livonie pendant que les reſtes de ſa flotte n'étoient pas en état de tenir la mer contre les eſcadres Danoiſes & Angloiſes réunies, & la poſſeſſion de la Norvège ſi importante en elle-même, & ſi avantageuſe à la Suède dont elle eſt frontière dans une étendue de 200 lieues, eut plus contri-

bué peut-être qu'aucune des conquêtes qu'il pouvoit faire à rendre à son pays le degré de puissance dont il étoit déchu. Tout ce qui avoit droit d'étonner c'étoit donc que ce projet si spécieux, & si j'ose ainsi parler, si raisonnable, eut séduit enfin un prince qui avoit toujours sacrifié ses vrais intérêts au vain plaisir d'humilier & de détrôner des rois. Ce qui put le déterminer dans cette occasion ce fut l'état où étoit cette partie de la domination de son ennemi. La Norvège manquoit en effet d'argent, de provisions, de munitions de guerre, de troupes réglées. On l'avoit épuisée comme le Dannemarc pour soutenir la guerre en Allemagne; la sécurité causée par la longue absence de Charles, & par l'affoiblissement de la Suède pouvoit servir d'excuse à cette imprudence. Charles se mit en mouvement dès les premiers jours de Mars à la tête de 20 mille hommes; il marcha lui-même en avant avec 4000 hommes; mais il fut arrêté près de *Basmœ* dans un défilé à l'entrée méridionale de la Norvège par le colonel *Kruse* & quelques dragons Norvégiens, & là il éprouva

FREDERIC IV.

1716.

FREDERIC IV. 1716.

déjà plus de résistance qu'il n'en avoit attendu. *Kruse* se défendit avec intrépidité, & avant d'être accablé par le nombre, le prince de Hesse-Cassel beau-frère de Charles XII & Poniatowsky son favori furent blessés & plusieurs Suédois tués sur la place. Charles admira la valeur de *Kruse*, & eut soin de lui quand il l'eut en son pouvoir blessé & prisonnier. Alors les Suédois pénétrèrent plus avant. Ils investirent les villes fortes de *Frédericstadt* & de *Frédericshall*. Charles prit même possession de Christiania, qui est plus avant dans le pays, & qui sans être la plus considérable du royaume en est en quelque sorte la capitale. Cette ville étant sans défense les habitans l'avoient pour la plupart abandonnée. Ce fut donc une conquête facile, & cette conquête fut aussi le dernier succès que Charles obtint dans cette expédition. Il ne put prendre le château fort d'*Aggershus* qui est la citadelle de *Christiania*. Le général de *Lutzow* avec quelques troupes régulières couvrit à temps les mines d'argent de Norvège qui sont à Kongsberg, au nord de Christiania, & la com-

Le 21me. Mars.

munication par mer reſta libre avec le Dannemarc. Les Suédois avoient perdu ſur mer une grande partie de leur artillerie. Ils ne purent faire le ſiége des deux places fortes de *Frédericſtadt* & de *Fredericshall*, & ils éprouvèrent combien il étoit dangereux de les laiſſer derrière eux. Les garniſons les incommodèrent fréquemment par leurs ſorties, leur coupèrent des convois, défirent des détachemens, & entr'autres à *Moſs* où le colonel *Weinholz* fit pluſieurs Suédois priſonniers. Un régiment de cavalerie preſqu'entier fut détruit ou fait priſonnier à *Norder-houg* par des dragons Norvégiens. Des prêtres, des femmes même ſecondoient les efforts des ſoldats, la valeur naturelle de la nation étoit ranimée par leur antipathie contre les Suédois, quoique Charles qui vouloit les gagner les fit traiter avec beaucoup de douceur & de ménagement. Tous ces échecs multipliés dont nous ſupprimons les détails commencèrent à faire ſentir au roi de Suède la difficulté de ſon entrepriſe. Bientôt après il ſut que *Gabel* vice-amiral Danois avoit débarqué en Norvège avec trois régi-

FREDERIC IV. 1716.

Le 17me. Avril.

FREDE-RIC IV. 1716. mens Norvégiens qui étoient restés en Dannemarc, & qu'il avoit réussi à jeter du secours dans le fort d'*Aggershus*. Il eut avis aussi que toutes les milices de Norvège se rassembloient, & que jointes aux troupes réglées, elles se disposoient à l'enfermer. Les défilés dont ce pays est coupé, les mauvais chemins, les forteresses ennemies qu'il avoit derrière lui rendoient ce danger menaçant. Il prit donc le parti d'abandonner *Christiania*, de revenir sur ses pas en diligence, & de rompre tous les ponts qu'il laissoit derrière lui. Il fut poursuivi, mais on lui laissa passer le détroit nommé Swine-Sund qui sépare les deux royaumes, & prendre un fortin nommé *Spanewick*
Le 6me. Juin. qui couvrit sa retraite. Il s'arrêta dans ce lieu, y éleva un petit fort qu'il nomma *Sundbourg*, & commença de-là à investir la ville de *Frédericshall* qui est la clef de la partie méridionale de la Norvège.

Frédericshall est une ville ouverte & commerçante, située sur le fleuve Tistedal qui la divise en deux parties réunies par un pont. Elle est environnée de divers forts bâtis sur

des rochers qui la commandent, & entr'autres par celui de *Frédericſtein* que l'art & la nature ont concouru à rendre d'un accès très difficile. Les payſans des environs, & ſurtout les bourgeois de cette ville étoient ſi animés contre les Suédois, qu'ils ſe réunirent pour défendre la place au riſque de leurs biens & de leurs vies, & ils furent fidelles à cette réſolution. On fit donc de part & d'autre des efforts extraordinaires. Les bourgeois remplirent leurs propres maiſons de matières combuſtibles, décidés à les brûler plutôt que de les ouvrir aux Suédois. Un riche négociant nommé Pierre *Colbiærnſen* enrôla, exerça lui-méme, & défraya tous ceux qui voulurent prendre les armes. Charles XII ayant voulu pénétrer dans la ville malgré cette réſiſtance d'un ennemi que les troupes réglées mépriſent ordinairement fut ſurpris d'éprouver tant de réſiſtance. Il fallut des forces très-ſupérieures pour ſe faire jour. La plupart des bourgeois aſſiégés dans la ville ne la quittèrent même que pour aller ſe défendre de nouveau dans le fort de Frédericſtein. D'autres qui

FREDERIC IV. 1716.

ſe virent forcés dans leurs maiſons y mirent le feu de leurs propres mains. Un magaſin de poudre, de grenades & de bombes ſauta dans cet incendie devenu preſque général, & cauſa de grands ravages parmi les vaincus & les vainqueurs. Les flammes forcèrent les Suédois à ſortir de la ville, mais en paſſant le pont, le canon de la fortereſſe & celui d'une prame poſtée ſur le fleuve leur fit bien plus de mal encore. Ce fut une horrible boucherie. Deux généraux Suédois, trois colonels, un nombre d'officiers, & près de deux mille ſoldats y périrent ou par le fer ou par le feu, ou dans le fleuve. Cette perte fut très-ſenſible au roi. Lui-même n'échappa que par miracle, une bombe écraſa en partie la maiſon où il logeoit & le couvrit de ſes débris; il fut même bleſſé au viſage. Les bourgeois, les ſoldats Norvégiens perdirent auſſi du monde. Il y en eut qui furent brûlés dans leurs maiſons par les feux qu'ils avoient allumés eux-mêmes. Ceux qui s'étoient réfugiés avec leurs biens dans des caves voûtées y furent étouffés par la fumée. Ainſi Char-

les XII trouvoit à ſon tour des ennemis qui égaloient la bravoure déſeſpérée qu'il avoit montrée à *Bender*, & il trouvoit ces rivaux de ſa gloire dans des bourgeois & des miliciens. Mais l'hiſtoire a recueilli tout ce qu'il a fait d'étonnant dans ce genre parce qu'il étoit un roi, tandis qu'on trouve à peine un mot de la réſiſtance héroïque des bourgeois de Frédericshall dans les annales de ce temps les plus eſtimées (1).

FREDERIC IV. 1716.

Forcé de céder à cette bourgeoiſie intrépide, Charles réſolut de reſter dans le poſte qu'il occupoit juſ-

(1) Il n'en eſt fait aucune mention dans l'hiſtoire de Charles XII de Voltaire, quoique dans cette expédition ſon héros eût fait briller autant d'intrépidité qu'à *Bender*, à *Stralſund* & ailleurs. Cette hiſtoire en général très-eſtimable pour le fond, & très-admirable pour la forme ne renferme que quelques lignes ſur l'expédition de Norvège, & ce qu'elle en dit n'a aucune exactitude L'hiſtoire du chapelain *Nordberg* entre dans de plus grands détails, mais n'eſt pas exempte de partialité. L'évêque de Bergen *Pontoppidan* a été très-bien informé, & eſt entré dans des détails ſur ce qui regarde le premier ſiége de *Fredericshall* qui m'ont été confirmés par des perſonnes très-dignes de foi de cette ville, dans le voyage que j'y ai fait en 1755. (V. Danke atlas ved Pontoppidan. T. I. p. 334 & ſuiv.)

FREDERIC IV. 1716.

ques à ce qu'il pût retourner ſur ſes pas pour faire un ſiége régulier de la fortereſſe de *Frédericſtein*. Il attendoit de l'artillerie & des munitions qu'on lui envoyoit par mer de Gothenbourg, & ce convoi étoit déjà arrivé dans le port de *Dynekille* qui eſt peu éloigné, & qui étoit bien fortifié. Mais un de ces marins extraordinaires qui par une valeur preſque téméraire oſent tout tenter & viennent à bout de tout, *Tordenskiold*, capitaine de vaiſſeau déjà célèbre par de grandes actions, enleva quelques jours après cette reſſource au roi de Suède, & fit échouer pour cette fois tous ſes projets ſur la Norvège. Il avoit été chargé d'en garder les côtes avec deux frégates, trois galères & trois prames. Avec des forces ſi peu conſidérables il ne craignit point d'aller attaquer la flotille des Suédois ſous le canon de leurs batteries. Dans ce combat furieux qui dura depuis 8 heures du matin juſques à 10 heures du ſoir, les Danois ſe comportèrent avec tant de bravoure qu'ils remportèrent l'avantage le plus complet. Ils tuèrent, prirent ou bleſsèrent près de mille matelots

matelots Suédois, s'emparèrent d'une prame de 24 canons, de 8 galères, de 21 bateaux armés ou chargés de munitions & de vivres. Ils détruisirent quatre galères, deux galiottes, cinq vaisseaux de transport & perdirent eux-mêmes peu de monde. Dès ce moment le siége de *Frédericstein* dût être abandonné. Charles après avoir mis *Sundbourg* en état de défense, & brûlé dans sa colère quelques villages de ces paysans Norvégiens qui avoient si mal répondu à ses caresses, retourna à grandes journées dans la Scanie où il craignoit une irruption des Danois réunis aux Russes. Tel fut le succès de cette première invasion de Charles en Norvège. Elle lui coûta au moins 4000 hommes de ses meilleures troupes, sans compter toutes ses autres pertes, & ne lui fut d'ailleurs d'aucune utilité, ensorte qu'on ne peut trop s'étonner quand on lit dans l'histoire de ce prince que durant cette guerre de Norvège la *fortune commença à lui sourire de nouveau.*

FREDERIC IV. 1716.

Pendant que la fortune lui faisoit essuyer cette disgrâce sensible en Norvège, il avoit d'autres sujets de

FREDERIC IV. 1716. Le 19me. Avril.

ſe plaindre d'elle en Allemagne. Il y perdoit la ſeule place qu'il y poſſédât encore, la ville de *Wiſmar* s'étant enfin rendue au général Danois de *Dewitz*: 88 officiers & 1000 ſoldats Suédois de naiſſance eurent la liberté de ſe retirer dans leur pays. Le reſte de la garniſon fut fait priſonnier de guerre, & partagé entre les rois de Dannemarc & de Pruſſe & l'électeur de Hanovre. Ces trois princes réunis par une crainte commune ne voulurent pas que les Ruſſes priſſent aucune part à cette conquête; & le Tzar qui avoit des vues ſur l'excellent port de *Wiſmar*, & ſur tout le Mecklenbourg peut-être, s'en vit exclus avec beaucoup de dépit. Il fallut même que les troupes Hanovriennes s'oppoſaſſent par la force à l'entrée des Ruſſes dans *Wiſmar*, & l'année ſuivante on en raſa les fortifications qui ne pouvoient que donner de l'ombrage au roi de Dannemarc & à l'électeur. Pierre étoit dans ce moment à *Dantzig*, où il marioit ſa nièce avec le duc de Mecklenbourg-Schwerin, *Charles Léopold*. Ce mariage pouvoit faciliter ſon projet favori d'avoir un

établissement dans l'Empire d'Allemagne, & un port à l'extrémité de la mer Baltique. Le duc trouvoit de son côté dans cette alliance un appui contre la noblesse de ses états avec laquelle il avoit de grands démêlés, & il espéroit de la soumettre par son moyen. Mais Pierre dont la politique étoit aussi profonde, aussi dissimulée, aussi intéressée que celle des chefs des nations les plus anciennement civilisées, ne fit pour le duc que ce qui pouvoit lui être utile à lui-même; il cantonna ses troupes dans les terres des nobles mécontens, & arrivé en Mecklenbourg il mit tout en œuvre, les menaces, les promesses pour obtenir *Wismar*. Il réclama cette ville pour le duc son neveu. Il essaya d'intéresser l'empereur & l'Empire en sa faveur par l'offre de soumettre la Livonie à la souzeraineté. Mais Fréderic IV & Georges I furent inébranlables, & rien ne put les engager à se donner ce redoutable voisin. Ce refus irrita vivement le Tzar, & il forma dès-lors, à ce qu'on croit, le projet de se venger des deux rois, & de se réconcilier s'il le pouvoit avec Charles XII. Ce projet cepen-

FREDERIC IV. 1716.

FREDERIC IV. 1716.

dant n'étant point mûr encore, & ſa vengeance ne pouvant lui faire oublier ſes intérêts, il diſſimula & parut diſpoſé à ſeconder Fréderic auquel il avoit promis l'année précédente une flotte & une armée pour faire une deſcente en Suède.

Ces deux monarques eurent à ce ſujet de longues conférences près
Le 3me. Juin. de Hambourg. Ils y ſignèrent une convention par laquelle ils s'engageoient à réunir leurs forces de terre & de mer pour attaquer la Scanie. Pierre devoit fournir 20000 hommes pour ſa part, & il leur donna ordre en effet de ſe rendre à Copenhague où il arriva auſſi lui-même peu de
Le 13me. Juilet. temps après, ſuivi de neuf vaiſſeaux de ligne & de pluſieurs autres d'un moindre rang. Frédéric fit camper ces troupes à la porte de ſa capitale & reçut les vaiſſeaux du Tzar dans ſon port. C'étoit ſe confier beaucoup à un allié ambitieux, puiſſant & mécontent, & il eſt aſſez vraiſemblable que ſi Charles XII eut ſu profiter de ce moment pour faire quelques ſacrifices au Tzar, ou du moins pour ne pas irriter davantage le roi d'Angleterre, la paix ou la guerre

auroient bien pu se faire d'une manière assez avantageuse pour lui & sûrement très-fatale pour le Dannemarc. Mais dans le jeu que jouent les maîtres du monde, comme dans la plupart des autres, tous font des fautes, & l'avantage reste à celui qui en fait le moins.

FREDERIC IV. 1716.

Fréderic se reposant sur les promesses de Pierre ne doutoit pas que la descente projetée ne s'effectuât bientôt. Mais Pierre la différoit sous des prétextes toujours nouveaux. Une fois on n'avoit pas des forces suffisantes, & il falloit attendre que l'amiral *Norris* avec son escadre Angloise fut arrivé. Mais *Norris* n'avoit point d'ordre de joindre les Russes. Une autre fois il vouloit qu'on lui donnât une assurance que ses troupes ne seroient pas exposées & sacrifiées. Il lui falloit de plus grands magasins, ou bien il convenoit d'attendre que la moisson fut achevée dans la Scanie. A la faveur de ces délais il grossissoit son armée qui devint bientôt beaucoup plus considérable qu'elle n'avoit besoin de l'être pour ce qu'on se proposoit. Le roi conçut alors de la défiance sur les desseins

FREDERIC IV. 1716.

de son allié, & cette défiance s'accrut de jour en jour. Il lui vint des avis de divers endroits, & entr'autres d'une cour qu'on ne nomme pas, suivant lesquels le monarque Russe ne se proposoit pas moins que de se rendre maître de Copenhague & de Cronenbourg, de s'assurer de sa personne & de sa famille, de faire la paix avec Charles XII, & de démembrer en sa faveur quelque portion du Dannemarc pour le dédommager de la Livonie & des autres sacrifices qu'on exigeoit de lui. Dès ce moment le roi eut toujours les yeux ouverts sur les moindres démarches du Tzar, & il lui refusa plus d'une fois ses demandes. Il fit doubler les postes aux portes & sur les remparts, & ordonna qu'on se tînt sur ses gardes comme à la veille d'une attaque. Pierre de son côté laissa voir enfin assez clairement son mécontentement & ses mauvaises dispositions; il refusa nettement de prendre part à l'expédition de Scanie autrement que par un foible secours, à moins qu'on ne le mît en possession de deux des portes de Copenhague, & qu'il ne pût y tenir une petite

garnifon, propofitions étranges qui furent accueillies comme elles devoient l'être. Alors il lui échappa des menaces telles qu'on fut fur le point d'en venir à une rupture ouverte, & que dans un confeil tenu devant le roi, l'amiral *Norris* opina qu'on fe faifit des vaiffeaux des Ruffes, & un des miniftres Danois propofa de faire inveftir de même leur armée de terre par la cavalerie Danoife. Mais le roi ne crut point le danger affez preffant pour en venir à de pareilles extrémités. Il fe contenta d'écrire une lettre au Tzar dans des termes mefurés & polis, par laquelle il le prioit d'éloigner inceffamment fon armée devenue inutile, puifqu'il renonçoit à l'expédition de Scanie, & d'ailleurs très à charge à fes fujets par les fournitures qu'ils étoient obligés de lui faire. Pierre répondit auffi avec modération, & fe contenta de demander que fa flotte pût refter à Copenhague & une petite partie de fon armée de terre en Sélande. Cette demande ayant été encore rejetée, le Tzar partit de Copenhague, & en retira fes troupes vers la fin de

FREDERIC IV. 1716.

le 27me. Octobre.

FREDERIC IV. 1716.

l'année. Il traverſa le Dannemarc, & ſe rendit dans le Brandebourg où il eut une conférence avec le roi de Pruſſe. En paſſant par le Mecklenbourg, il donna lieu au duc de comprendre quelle eſpèce de protection il pouvoit eſpérer de lui. Il employa les promeſſes, & enſuite les menaces pour l'obliger à ſouſcrire à un échange qu'il lui propoſoit de ſes états de Mecklenbourg contre quelque portion de la Livonie & de la Courlande. Mais quoiqu'il y eût des troupes Ruſſes dans ſon voiſinage le duc étoit trop aſſuré de l'appui des princes voiſins pour accepter une propoſition qui ne convenoit ni à lui, ni à eux; il la rejeta, & Pierre fut obligé de prendre d'autres meſures pour ſe procurer ce port & cet établiſſement en Allemagne qui étoient devenus ſon projet favori.

Charles en quittant la Norvège étoit venu défendre la Scanie; mais on s'apperçut bientôt qu'il ne redoutoit pas beaucoup la deſcente dont on l'avoit menacé, & que le Tzar avoit changé de ſentimens à ſon égard. C'étoit en effet dans ce même temps que le baron de Gœrtz travailloit

avec la plus grande activité à récon cilier ces deux princes, & qu'il formoit avec Alberoni aussi entreprenant que lui, ces plans si vastes, si hardis, si chimériques, peut-être, qui ne tendoient pas à moins qu'à relever la Suède, à accabler le Dannemarc, à détrôner les rois d'Angleterre & de Pologne, & à faire ôter la régence de France à Philippe d'Orléans pour la donner au roi d'Espagne.

FREDERIC IV.

1716.

Ces projets étoient encore tenus secrets avec le plus grand soin par leurs auteurs ; mais les fréquens voyages de Gœrtz, la conduite hautaine de Charles XII envers George I & la nation Angloise, & l'inaction de Pierre I qui sembloit avoir oublié sa haine contre Charles, donnoient de vives inquiétudes aux autres alliés. Enfin un accident imprévu mit au grand jour toutes ces trames si dangereuses pour eux, mais surtout pour les rois de Dannemarc & d'Angleterre. Un armateur Danois ayant pris au commencement de l'année suivante un paquebot ennemi, y trouva des lettres qu'il envoya à Copenhague, où elles furent sur le champ rendues publiques ; on les fit ensuite passer à

FREDERIC IV. 1716.

Londres, où elles furent mises de même sous les yeux du parlement : le résultat fut qu'on fit arrêter le comte Gyllembourg envoyé de Suède; qu'on saisit tous ses papiers; qu'à la prière du roi George, les états généraux firent arrêter de même le baron de Gœrtz qui étoit en Hollande, & que l'un & l'autre furent interrogés & examinés comme des criminels, malgré leurs réclamations du droit des gens violé, disoient-ils, dans leurs personnes, mais aux règles duquel ils avoient eu eux-mêmes si peu d'égards.

Le 9me. Février.

Le 21me. Février.

Ce fut alors qu'on apprit avec certitude que Charles XII devoit partir des ports de Suède ou de Norvège, au printemps, avec douze mille Suédois pour faire une descente en Ecosse, que les partisans de la maison de Stuart lui avoient déjà fourni des secours d'argent pour cette entreprise, & qu'ils devoient l'assister de tout leur pouvoir pour remettre le prétendant sur le trône. Ce qui devoit être une conséquence de cette révolution, c'est que le roi George privé de la couronne d'Angleterre seroit aussi forcé de rendre Brême & Verden

au roi de Suède, qu'on donneroit de plus à ce prince quelque portion du Dannemarc & de la Norvège, qu'au moyen de ces dédommagemens, il consentiroit à laisser au Tzar toutes ses conquêtes, à la réserve de la Finlande. Charles n'avoua point ces projets, mais il prit d'ailleurs peu de soin de persuader au public qu'il les avoit ignorés, & même quand Gyllembourg fut remis en liberté & de retour en Suède, il le fit secrétaire d'état; & l'affront qu'il avoit reçu dans sa personne ne servit qu'à l'affermir dans sa haine contre le roi George & dans la résolution de s'en venger.

FREDERIC IV. 1716.

Pierre affecta de ne prendre aucune part à cette affaire. Il ne perdoit point de vue ses projets, mais sûr de n'avoir rien à craindre pour ses états, il attendoit le reste du temps & des circonstances, & n'agissoit que foiblement contre un ennemi qu'il se croyoit sûr d'amener à son but par la guerre ou par les négociations.

La guerre devenoit au contraire plus sérieuse & plus directe entre les rois d'Angleterre & de Suède. George défendit à ses sujets de porter aux Suédois aucune denrée, & surtout

FREDERIC IV. 1717.

du ſel & du grain ; il envoya une eſcadre de vingt-quatre vaiſſeaux dans la mer Baltique aux ordres de l'amiral *Byng* pour aller avec l'amiral Danois *Rabe* enfermer la flotte Suédoiſe dans le port de Carlscrona. A l'égard du roi de Dannemarc il réſolut de ſe tenir principalement ſur la défenſive pendant cette année ; il renonça au projet d'une invaſion en Scanie, & ſe borna à envoyer des hommes & des munitions en Norvège. Ce royaume étoit toujours menacé ; & Charles tenta encore cette année d'y pénétrer avec trente mille hommes, mais il renonça peu de temps après à ce deſſein, ſoit que le dégel eût rendu les chemins très-difficiles, ſoit qu'il manquât de vivres, de ſel & d'argent, ſoit enfin que d'autres projets l'appelaſſent ailleurs. Les Danois eſſuyèrent de leur côté un échec devant Gothenbourg, quoique commandés par le fameux *Tordenſchiold* qui ſembloit avoir enchaîné la victoire : retardé par quelque contretemps, il n'arriva pas aſſez tôt dans le fleuve de *Gotha* ſur lequel cette ville eſt ſituée ; les ſecours qu'elle avoit eu le temps de recevoir la mettoient

à l'abri d'un coup de main ; & après des efforts inutiles, il se retira avec une légère perte ; il ne réussit pas mieux à *Stromstadt* petite ville & port de mer que les Suédois faisoient fortifier comme étant une des clés de la Norvège de ce côté là, il fut repoussé & blessé dangereusement. Ces deux entreprises parurent trop téméraires au roi ; *Tordenschiold* fut même cité à ce sujet devant un conseil de guerre, mais il y fut absous, & la gloire que sa valeur lui avoit acquise n'en parut que plus brillante.

FREDERIC IV. 1717.

Pendant que les opérations de la guerre entre le Dannemarc & la Suède s'étoient ainsi rallenties, *Gœrtz* avoit travaillé avec une activité plus grande que jamais à rendre à la Suède une partie du moins de sa splendeur par la voie des négociations ; il avoit persuadé son maître si difficile à persuader que son premier intérêt étoit de se réconcilier avec le Tzar, & celui-ci qui voyoit des chances très-favorables pour lui dans les projets de *Gœrtz* le laissoit faire. Il ne suspendoit point entièrement les hostilités contre la Suède, il faisoit toujours croiser ses escadres dans la mer Bal- 1718.

FREDERIC IV. 1718.

tique, & saisir les vaisseaux Suédois, mais il consentoit à ce qu'il fut tenu un congrés dans l'isle d'*Aland* qui est entre la Finlande & la Suède, & à y envoyer *Bruce* & *Osterman* avec des pleins pouvoirs. *Gœrtz* lui-même & le comte *Gyllembourg* s'y rendirent de la part de Charles XII; au mois de Mai de l'année 1718 ces ministres commencèrent à traiter des conditions de la paix, mais avec un secret qui ne put qu'ajouter à l'inquiétude qu'en avoient conçue les rois de Dannemarc, de Prusse & d'Angleterre: ce secret transpira cependant enfin; le comte de la Mark ambassadeur de France à Stockholm qui le pénétra le premier, en informa le régent, & ce prince trouva qu'il intéressoit trop la sureté de son allié le roi George & la sienne propre pour ne pas le lui communiquer. En effet toute cette pacification avoit pour base ces mêmes projets de *Gœrtz* qu'on a déjà indiqués; elle étoit toute calculée sur ses idées & celles d'*Alberoni* son associé dans le grand dessein de bouleverser l'Europe: on devoit rendre au roi de Suède ses provinces d'Allemagne, & lui donner la Norvège

comme une compenſation pour la perte de la Livonie, de l'Ingrie & de la Carélie qui reſtoient à la Ruſſie: le Tzar devoit aider le prétendant à remonter ſur le trône d'Angleterre, *Stanislas* ſur celui de Pologne, le duc de *Holſtein-Gottorp* à rentrer dans le duché de Sleſwick, & lui garantir la ſucceſſion à la couronne de Suède; il devoit encore fournir à Charles XII des vaiſſeaux & des troupes pour reprendre en Allemagne ce que le roi George & le roi de Pruſſe avoient ôté aux Suédois en Allemagne. Charles XII agit dès ce moment comme ſi ce traité projeté eut été déjà conclu. Il reprit avec le roi d'Angleterre qui lui avoit envoyé *Fabrice* parler de paix, ce ton menaçant que la bonne fortune même n'eût pu juſtifier. Il en uſa de même avec l'empereur. Enfin il hâta par des efforts extraordinaires & abſolument ruineux pour ſon pays, les levées d'hommes & d'argent dans ſes états, réſolu d'exécuter inceſſamment par une invaſion en Norvège, la partie du vaſte plan que *Gœrtz* lui avoit fait adopter, & auquel le Tzar moins crédule & moins impétueux ne ſe prê-

FREDERIC IV.

1694.

toit qu'avec lenteur & avec réſerve.

FREDERIC IV. 1718.

Charles eut en effet bientôt après trente mille hommes d'élite près des frontières méridionales de Norvège pendant qu'un plus grand nombre de milices ſe mettoient en mouvement dans d'autres provinces, & qu'un corps de 7 à 8000 hommes s'ouvroit un chemin au nord de ce royaume, à travers les montagnes qui le ſéparent de la Suède, & s'avançoit juſques à Drontheim.

Fréderic inſtruit à temps de ces diſpoſitions menaçantes avoit envoyé des troupes & des vaiſſeaux en Norvège, & fait une alliance offenſive & défenſive avec Georges I comme roi & comme électeur. L'amiral *Norris* avoit amené dans la mer Baltique dix vaiſſeaux de guerre Anglois & deux frégates, auxquels *Rabe* amiral de Dannemarc avoit joint douze vaiſſeaux & deux frégates, & ces eſcadres croiſoient ſur les côtes de Suède. L'expérience avoit appris à Charles qu'il ne pouvoit pénétrer en Norvège avec ſûreté, tant qu'il ne feroit pas maître de *Fréderichshall* & de ſa citadelle. Il réſolut d'ouvrir la campagne par ce ſiége, mais malgré

Le 9me. Juin

tous ses efforts le transport des provisions, & surtout celui de l'artillerie prirent beaucoup de temps, & cela étoit inévitable dans un pays plein de défilés, de bras de mer, de rochers, peu fertile & défendu par une nation guerrière. Il fallut transporter, & quelquefois même par terre, des bateaux & des galères dans le golphe de Svine-Sund, dont l'entrée étoit bloquée par des vaisseaux Danois. Il fallut livrer des combats où les Norvégiens eurent quelquefois de l'avantage, & où Charles fut très-exposé. Il surmonta enfin tous ces obstacles, mais ce ne fut qu'au 18 Novembre qu'il put investir *Frédéricshall*. Alors il fallut encore quelque temps pour prendre le petit fort dit *Guldenlew* qui empêchoit de faire le siége de la place. Ce fort défendu avec intrépidité, arrêta les Suédois jusques au 7 Décembre, jour où Charles ne pouvant plus souffrir tant de délais fit les derniers efforts pour l'emporter d'assaut. On raconte que lui-même fut des premiers à monter sur une échelle accompagné d'un seul officier. Son exemple animant ses troupes, elles entrèrent enfin dans

FREDERIC IV.

1718.

FREDERIC IV. 1718.

le fort ou plutôt dans un monceau de ruines, & la garniſon ſe rendit à diſcrétion. Il fut queſtion alors de prendre le fort nommé *Fréderic ſtein* qui, comme on l'a dit, eſt la citadelle de *Frédericshall*, & le boulevard de la Norvège méridionale. *Megret* habile ingénieur François dirigea les opérations de ce ſiége, & il fit travailler dès ce moment nuit & jour à la tranchée. Beaucoup de Suédois y perdirent la vie, car il falloit creuſer le rocher en pluſieurs endroits; le froid étoit rigoureux, le feu des aſſiégés continuel & terrible. Cependant *Megret* & *Siquier*, autre officier François, aide-de-camp du roi, pouſsèrent les travaux avec tant d'activité que le 30 de Novembre ils lui promirent que dans huit jours la place ſeroit en ſon pouvoir.

Les décrets de la Providence toujours ſages & toujours impénétrables en avoient décidé bien-différemment. Le 30 Novembre Charles ayant donné ſes ordres à quelques officiers, quitta ſur le ſoir ſon quartier qui étoit au bord du fleuve *Tiſtedal*, dans le deſſein d'aller viſiter lui-même les tra-

FREDERIC IV.

1718.

vaux de la tranchée qui n'avançoient pas aſſez à ſon gré. A neuf heures du ſoir il s'arrêta dans un endroit où la roc étoit déjà aſſez creuſé pour qu'il pût s'appuyer ſur le parapet. Pluſieurs généraux & officiers étoient à peu de diſtance, & conſultoient ſur les moyens de détourner le roi de reſter dans un lieu ſi dangereux. En effet cette même nuit le feu des aſſiégés étoit plus vif que jamais, & il rendoit la nuit preſque auſſi brillante que le jour. Dans ce même inſtant on vit le roi appuyer ſa tête ſur ſes bras. On le crut endormi, car ſa coutume étoit de ſe coucher à 9 heures & de ſe lever à 2 heures du matin. Mais ce ſommeil trop long ayant donné de l'inquiétude aux officiers qui étoient reſtés-là, *Siquier* s'approcha de lui & le trouva mort. Sa bleſſure ayant été examinée il parut qu'une balle l'avoit atteint à la temple droite, & tout concourt à faire croire que cette balle étoit partie de quelque pièce de groſſe ou de petite artillerie dont les aſſiégés faiſoient, comme on l'a dit, un feu terrible cette nuit-là, & auquel il eſt certain que le roi étoit très-

FREDERIC IV. 1718.

exposé. (1) Il est inutile de chercher d'autres causes de sa mort, lorsque celle-là est si naturelle qu'il eut été plus étonnant peut-être que le roi y eut échappé. Mais ici, comme à la mort de tous les hommes extraordinaires, on veut toujours qu'il y ait eu des causes extraordinaires, & cela doit arriver surtout quand à ce préjugé général, il se joint des intérêts d'ambition, de haine, d'esprit de parti, comme cela arriva en Suède au moment où la mort de Charles XII divisa & agita toute la nation.

Telle fut la fin d'un prince dont les vertus mêmes, outrées comme elles l'étoient, furent plus funestes à ses peuples & à l'humanité que ne le sont souvent les foiblesses & les vices des autres rois. Ennemi implacable, voisin dangereux, même lorsqu'il ruinoit

(1) J'ai eu occasion d'apprendre en Norvège d'un officier général qui étoit du nombre des assiégés, divers détails qui confirment la relation de la mort de Charles qu'on lit ici, & qui est au fond la même que celle de Voltaire. Cet officier, homme d'honneur & de probité, prétendoit que vu le feu terrible de cette nuit & la position du roi, il étoit très-difficile qu'il pût éviter d'être blessé.

ſon pays & qu'il manquoit de politique, on le provoqua peut-être injuſtement, mais il devint bien plus injuſte lui-même, lorſque ne mettant aucune borne à ſa vengeance, il crut qu'il ne pouvoit avoir de ſatisfaction des princes ſes ennemis qu'en les détrônant.

FREDERIC IV.

1718.

Sa mort qui étoit un événement très-probable étonna & frappa tout le monde, parce qu'on s'étoit accoutumé à la lui voir braver impunément tous les jours. Elle eut les plus grandes ſuites pour le repos & le bonheur du Nord, & de toute l'Europe, que ſon aſſociation avec *Alberoni* & les conſeils de *Gærtz* menaçoient d'un bouleverſement général. *Voltaire* a eu raiſon de dire qu'une balle de coulevrine lancée au haſard des baſtions d'une ville de Norvège confondit en un inſtant tous ces grands projets.

Hiſt. de Pierre I. 2 p. c. 15.

Le corps de Charles fut auſſitôt enveloppé par les officiers qui s'apperçurent de ſa mort, & dans la crainte de décourager l'armée, ou pour prendre des meſures néceſſaires à ſes vues, le prince de Heſſe ſon beau-frère ordonna que ſa mort

FREDERIC IV. 1718.

reſtât ignorée pendant quelque temps. Mais des ſecrets de cette nature ſont toujours mal gardés. Des transfuges Suédois la répandirent, & dès le lendemain matin les travaux des aſſiégeans ayant été ſuſpendus, *Landsberg* qui commandoit dans la place ſoupçonna ce qui étoit arrivé, & en eut bientôt la certitude. *Tordenskiold* ſe haſarda lui-même ſur un eſquif pour en porter plus promptement la nouvelle à Copenhague. On l'y reçut comme la nouvelle de la paix qu'on y déſiroit avec ardeur, & c'étoit du moins en attendant, celle de la délivrance de la Norvège. En effet après avoir déjà perdu près de 3000 hommes, l'armée Suédoiſe commandée par le prince de Heſſe fit une ſi prompte retraite que dans l'eſpace de dix jours toute la Norvège méridionale fut évacuée.

La partie ſeptentrionale avoit été auſſi attaquée, comme on l'a dit, par les Suédois. Le ſort qu'éprouva leur armée dans cette invaſion peut fournir un article intéreſſant à l'hiſtoire des calamités de la guerre. Elle avoit d'abord pénétré heureuſement juſques dans le voiſinage de Dront-

theim, & s'étoit rendue maîtreſſe de quelques petits forts qui défendent les approches de cette ville, outre une quantité de cuivre qui eſt le principal produit de cette province; mais les habitans ayant abandonné leurs maiſons, & détruit ce qu'ils ne pouvoient emporter, la diſette commença à ſe faire ſentir dans cette armée déjà accablée de fatigues, & ſans ceſſe inquiétée par les payſans. *Armeſeld* qui la commandoit ne put ſurprendre *Drontheim*, qu'on avoit eu le temps de mettre en état de défenſe. L'hiver s'approchoit, les chemins devenoient impraticables, on n'avoit plus de vivres. Dans ces circonſtances la nouvelle de la mort de Charles acheva de décourager les Suédois. Ils craignirent que les Norvégiens ne les enveloppaſſent. Il fallut donc tenter au mois de Janvier de ſe frayer une route jusques en Suède au travers de montagnes preſqu'impraticables & alors couvertes de neiges & de glaces. Là ils périrent pour la plupart, ſuccombant à la faim, à la fatigue, enſevelis dans les neiges ou tués par le froid. On trouva au printemps ſui-

FREDERIC IV. 1718.

1719.

FREDERIC IV. 1719.

vant un grand nombre de ces infortunés dans la même posture où la mort les avoit surpris, les chemins jonchés de soldats qui avoient péri en marchant, des officiers généraux gelés dans leurs traîneaux, des chevaux immobiles devant l'artillerie & les chariots de munitions qu'ils traînoient. Selon les relations des Norvégiens qui marchèrent à leur poursuite, de toute cette armée cinq cent hommes seulement rentrèrent en Suède la plupart malades & exténués.

La mort de Charles XII ne produisit nulle part de plus grands changemens qu'en Suède. Système politique, forme de gouvernement, administration intérieure, relations au-dehors, tout subit la révolution la plus prompte & la plus entière. Le jeune duc de *Holstein-Gottorp* neveu de Charles par sa sœur aînée sembloit avoir le plus de droit à sa couronne, & Charles la lui avoit en effet destinée. Mais il ne sut pas profiter du moment précieux où l'armée Suédoise étoit disposée à le proclamer, & la princesse *Ulrique Eléonore* sœur cadette du roi, secondée par son époux le prince de *Hesse*, &

FREDERIC IV.

1719.

& par le désir que les grands & la noblesse avoient de détruire le despotisme auquel ils attribuoient tous les malheurs de l'état, lui offrirent le trône avec une autorité très-limitée qu'elle accepta sans hésiter. Le baron de *Gœrtz* fut aussitôt arrêté, & son procès lui fut fait, comme à ceux qu'on veut trouver coupables. Il subit la mort avec le plus grand courage en protestant de son innocence qui devint plus vraisemblable par la manière dont il fut condamné (1).

Cette révolution secondoit bien

(1) On regrette de ne trouver presque aucun détail sur la fin de cet homme extraordinaire, de cet ami, ce ministre tout puissant de Charles XII, dans l'histoire que Voltaire nous en a laissée. Peut-être n'en eut-ce pas été la partie la moins intéressante; les principaux griefs allégués contre Gœrtz furent son administration des finances, & la paix qu'il vouloit faire avec la Russie. Mais on ne l'admit pas à se justifier sur le premier, & il n'avoit rien fait à l'égard du second que par des ordres exprès du roi qu'il produisoit. Suivant *Hoyer* on trouva sur sa table après sa mort un billet écrit de sa main qui contenoit ces mots en françois. *A la veille de conclure un grand traité de paix mon héros périt, & avec lui sa royauté. Je meurs aussi & c'est une magnifique compagnie de mourir avec un roi & une royauté.*

FREDERIC IV. 1719.

puissamment les intentions pacifiques du roi de Dannemarc. L'élévation du duc de Holstein au trône de Suède n'eut pu que les contrarier. Fréderic ne demandoit qu'à s'assurer de la possession du duché de Sleswick qu'il occupoit, & de quelque indemnité de la part de la Suède. Le duc de Holstein exclus du trône que lui avoit destiné son oncle, ne put plus compter sur l'appui de la Suède. La nouvelle reine à laquelle il le disputoit ne devoit pas lui être favorable. Il essaya à la vérité de soutenir encore ses prétentions. Mais il avoit perdu un moment unique. Les états du royaume ne voulurent pas même consentir à lui continuer le titre d'*altesse royale* que Charles XII lui avoit donné & il sortit de Suède sans en rien emporter que des promesses vagues d'être dédommagé des grandes pertes que sa maison avoit essuyées pour la défendre. Il passa de-là à Hambourg, où il reprit de nouveau le titre d'*altesse royale*. Il alla dans plusieurs cours décoré de ce titre solliciter de l'appui, & il en trouva enfin en Russie, comme nous le dirons bientôt.

FREDERIC IV.

1719.

Le nouveau gouvernement de Suède se refusant à consommer la pacification commencée à *Aland* par le baron *Gærtz*, Pierre recommença avec une nouvelle ardeur les hostilités, & fit ravager par ses flottes les côtes de la Suède avec une rigueur barbare qui porta la misère des habitans à son comble. Fréderic continua de son côté à inquiéter les provinces voisines de la Norvège, & se rendit pour cet effet dans ce royaume au commencement de l'été, mais il fit précéder l'ouverture de la campagne par un manifeste où il déclaroit que son intention n'étoit que d'obliger les états du royaume à faire la paix, & non d'aggraver les malheurs du peuple Suédois qu'il promettoit de ménager autant qu'il seroit possible. Cette manière de procéder faisoit un beau contraste avec les barbaries exercées par les Russes, car le roi tint ce qu'il avoit promis ; en prenant possession de *Stromstadt* où les Suédois avoient un magasin, il fit distribuer aux pauvres habitans les restes de sel & de grains qu'il y trouva. A son approche les Suédois après avoir détruit eux-mêmes les

FREDERIC IV. 1719.

vaisseaux & les magasins qu'ils ne pouvoient sauver se replièrent sur *Uddewalla*. Fréderic ne les poursuivit pas ; il se contenta de détruire le fort de Sundbourg élévé par Charles XII sur les frontières de Norvège. Il fit aussi attaquer par *Tordenskiold* la ville & le château de *Marstrand* estimé presqu'imprenable, mais qui se rendit à cet habile guerrier. Avec cette forteresse importante il fut maître d'un vaisseau de guerre & de cinq petits vaisseaux. Il en coula à fond plusieurs autres de différens rangs. Il espéroit de-là marcher à la conquête de *Gothenbourg* & de la forteresse d'*Elfsbourg*. Mais ces places devant lesquelles il avoit déjà échoué, furent secourues à temps, & son entreprise n'eut d'autre suite que quelques combats dans le port de *Gothenbourg*, où les avantages furent assez partagés. Ce furent là les derniers coups tirés dans cette guerre, & l'heureuse tranquillité dont le Dannemarc jouit jusqu'au jour où j'écris, date de cette même époque.

On travailloit déjà depuis le commencement de l'année à pacifier cette partie du Nord. George I y donnoit

tous ſes ſoins, & ſon allié le régent de France le ſecondoit. On ſe rapprochoit de part & d'autre. Un envoyé de la reine de Suède étoit venu à Copenhague notifier ſon avénement au trône. Fréderic avoit fait partir pour Stockholm le général *Lævenærn*, avec ordre de la féliciter, & de faire des ouvertures pacifiques. Cet homme né dans une condition commune, à *Horſens* en Jutlande, avoit d'abord étudié la théologie, enſuite il avoit été ſoldat, puis gouverneur des enfans du prince *Menzicoff* en Ruſſie, enfin officier & général en Dannemarc, & il s'étoit diſtingué dans toutes ces ſtations ſi différentes; on l'employa dans des négociations très-difficiles, & il ſe montra homme d'état: c'eſt moins ce qu'on nomme le génie qui rend propre à tout qu'un grand ſens accompagné d'une ame ferme, d'un cœur droit, d'une conſtitution ſaine & robuſte. Telles étoient les qualités de *Vendelbo* que le roi nomma *Lævenærn* en l'annobliſſant. Il travailla avec ſuccès à l'ouvrage important qu'on lui avoit confié, & malgré toutes les repréſentations, les ſolli-

FREDERIC IV.

1719.

FREDERIC IV. 1719. Le 20me. Octobre.

citations & les menaces même du Tzar qui vouloit que le Dannemarç s'unit à lui pour achever d'accabler la Suède, on convint avant la fin de l'année d'une suspension d'hostilités entre les deux nations.

Le lord *Carteret* ambassadeur d'Angleterre à Stockholm, ayant réussi dans le premier point, obtint bientôt après, que la médiation de son maître fût acceptée par les deux cours; on y joignit ensuite celle de la France: mais ce fut George I dont l'ascendant amena surtout cet ouvrage à sa perfection. La réputation que l'Angleterre venoit d'acquérir par la dernière guerre, & par la paix qu'elle avoit donnée à Utrecht, les richesses de George I, ses flottes dans la mer Baltique, son armée considérable dans la Basse-Saxe, tout concouroit à le mettre en état de tenir une sorte d'équilibre entre les puissances du Nord; & c'est-là ce qu'il parut s'être proposé, bien plus que de favoriser son allié le roi de Dannemarc. Il lui fit même entendre qu'il ne pouvoit compter sur lui comme un allié, qu'autant qu'il se résoudroit à rendre aux Suédois ses conquêtes, & spé-

cialement *Wismar*, *Stralsund* & *Marstrand*; en échange il offroit de lui assurer tout le duché de Sleswick, & la France lui fit la même promesse, & comme pour ôter à Fréderic toute espérance d'obtenir davantage, Georges fit en même temps sa paix particulière avec la Suède, à laquelle il donna un million d'écus pour qu'elle lui confirmât la possession des duchés de Brême & de Verden. Ce prince se montra encore plus opposé aux vues ambitieuses du Tzar Pierre, & malgré les ménagemens que l'Angleterre s'est toujours fait une règle d'avoir pour la Russie, il ordonna à sa flotte de se joindre à celle de Suède, conclut avec cette puissance une alliance défensive, & parut prêt à la défendre de tout son pouvoir contre les hostilités des Russes.

FREDERIC IV. 1719. Le 20me. Novemb. 1719. Le Ier. Février. 1720.

L'exemple & l'ascendant du roi George entraîna bientôt tous ses alliés l'un après l'autre; le roi de Pologne électeur de Saxe fit sa paix avec les Suédois sans rien exiger que d'en être reconnu comme roi de Pologne, & il ne parla plus de la Livonie pour laquelle il avoit commencé la guerre. Cette province

FREDERIC IV. 1720. étoit en effet également perdue pour les Suédois & pour lui ; le roi de Prusse, à qui la grande puissance de la Russie donnoit de l'ombrage, ne se montra pas plus difficile : ses ministres à Stockholm y signèrent un traité de paix par lequel il s'engageoit à ne donner aucun secours à Pierre I ni à ses alliés pendant le reste de la guerre. La Suède lui cédoit *Stettin*, & tout ce qui est entre l'Oder & la Pehne, avec *Dam* & *Golnau*, moyennant une somme de deux millions d'écus.

Le 21me. Janvier.

Fréderic sollicité par les cours de France & d'Angleterre, aussi allarmé que les rois de Pologne & de Prusse des progrès de la Russie & des vues du Tzar, désirant la paix par amour pour ses peuples, signa aussi peu de temps après sa réconciliation avec la Suède. Il étoit naturel cependant qu'il ne sacrifiât pas à ces motifs tout ce qu'il avoit conquis pendant la guerre au prix de tant de sang ; il tenoit encore *Stralsund*, une partie de la Poméranie, toute l'isle de *Rugen*, *Wismar*, *Marstrand*, *Bahus* & quelques autres places sur les frontières de Norvège & les duchés de Slefwick & de Holf-

tein en entier. Après de longues contestations les deux parties convinrent enfin des conditions ſuivantes : le roi de Dannemarc renonçoit à ſon alliance offenſive avec le Tzar contre la Suède, & promettoit de ne recevoir dans ſes ports aucun armateur Ruſſe ; il confirmoit les anciens traités d'alliance avec la couronne de Suède ; il cédoit tout ce qu'il avoit conquis dans la Poméranie, *Stralſund* & l'isle de *Rugen*, comme auſſi *Wiſmar*, *Bahus*, *Marſtrand*, &c. Les limites entre la Norvège & la Suède devoient être rétablies ſur l'ancien pied, & celles du côté de la Lapponie réglées par des commiſſaires qu'on y envoyeroit à cet effet ; enfin il accordoit à la Suède l'établiſſement d'une poſte à cheval d'Elſeneur à Hambourg.

FREDERIC IV.

1720.

La couronne de Suède s'engageoit de ſon côté à ne mettre aucune oppoſition à ce qui avoit été convenu entre le Dannemarc & les puiſſances médiatrices, ſavoir la France & l'Angleterre, pour aſſurer au Dannemarc le duché de *Sleſwick* en ſon entier, *& elle promettoit de ne donner aucun ſecours au duc de Holſtein, s'il tentoit*

FREDERIC IV. 1720

Droit public de l'Europe. T. 2.

de rentrer dans la possession de ce duché. « C'étoit, dit *Mably*, pour ménager » la délicatesse de la Suède qu'on » n'exigea point son consentement » formel à la cession du duché de » Slefwick. Il ne convenoit pas que » cette puissance abondonnât les in- » térêts d'une maison qui n'étoit dé- » pouillée de ses états que pour avoir » été fidellement attachée à Charles » XII ». Je laisse au lecteur à juger à quel point la délicatesse de la Suède étoit ménagée dans un article par lequel elle s'engageoit expressément à *ne donner aucun secours à ce duc*, s'il tentoit de rentrer dans la possession de son duché.

La Suède par un autre article presqu'aussi avantageux pour le Dannemarc, se désistoit de l'exemption des péages du Sund qu'elle s'étoit faite donner dans le temps de sa prospérité. Elle promettoit que ses sujets payeroient à l'avenir les droits du Sund & des Belt, comme les Anglois & les Hollandois &c. Enfin elle s'engageoit à payer pour le rachat de *Bahus* & de *Marstrand.* une somme de 600,000 écus, & à ne jamais fortifier la ville de *Wismar* qu'on lui

rendoit. Tous les autres articles étoient de peu d'importance, & on peut les lire dans le traité même qui fut signé à Stockholm le 14 Juin par le nouveau roi de Suède *Fréderic* de *Hesse* à qui son épouse *Ulrique Eléonore* avoit cédé sa couronne. Il fut confirmé par les états du royaume le mois suivant. Le *lord Carteret* & le plénipotentiaire Danois *Lœvenœrn* le portèrent au roi de Dannemarc qui, après quelques additions consenties par la Suède, le signa au château de *Fréderiscbourg* le 23 Juillet; il fut de même signé par les plénipotentiaires de France & d'Angleterre M. de *Campredon* & le lord *Carteret*, aux noms de leurs rois, comme médiateurs & garans, & on y joignit un acte particulier pour garantir à perpétuité au Dannemarc la possession du duché de Slefwick.

FREDERIC IV.

1720.

Pierre témoigna hautement son mécontentement de cette paix, & rappela le ministre qu'il avoit à la cour de Dannemarc. Le duc de Holstein protesta contre l'article qui le concernoit, & répandit sa protestation & ses plaintes dans toute l'Europe. Mais cet édifice étoit bâti

FREDERIC IV. 1720.

ſur de trop ſolides fondemens pour être ébranlé par cette vaine réſiſtance; & le temps ne l'a pas ſeulement reſpecté, il l'a dès-lors affermi & étendu au grand avantage du Dannemarc en particulier & de tous les états du Nord, dont il a aſſuré l'union & la tranquillité.

On ne s'occupa plus que de l'exécution des divers articles de ce traité; & à la fin de l'année le roi rendit au duc ſes états de Holſtein. Privé de la ville de Sleſwick & du château de Gottorp où avoit été ſa réſidence; ce prince fit dès-lors de la ville de Kiel le ſiége de la régence de ſes états & ſa capitale. La régence commune fut rétablie ſur l'ancien pied, mais le duc fut obligé de promettre qu'il n'introduiroit jamais des troupes étrangères dans le pays. Ainſi le roi & ſon peuple trouvoient dans la paix qu'on venoit de conclure un prix proportionné aux ſacrifices qu'elle leur avoit coûtés; ils obtenoient cette ſureté dont ils avoient ſenti ſi douloureuſement la perte depuis près d'un ſiècle. La Suède en perdant la plus grande partie de ſes anciennes conquêtes avoit perdu la moitié de

ſes revenus & de ſa puiſſance, & preſque toute ſon influence hors de ſes limites. Elle n'enveloppoit plus le Dannemarc, comme elle l'avoit fait lorſqu'elle poſſédoit Brême & Verden. Elle venoit d'adopter une forme de gouvernement dont l'effet ordinaire eſt d'entraver par des querelles inteſtines les forces qu'il pourroit employer contre ſes voiſins. La maiſon de *Holſtein* ne pouvoit plus attendre d'elle la protection, le concours d'intérêts & de vues qu'elle y avoit toujours trouvé; elle ne pouvoit plus ouvrir aux ennemis du Dannemarc une entrée sûre juſques dans le cœur de ce royaume. — L'électeur de Hanovre nouveau poſſeſſeur de Brême & de Verden avoit déſormais un intérêt direct à maintenir la paix qu'on venoit de faire, & l'Angleterre devoit à cet égard ſuivre toujours ſes impulſions. Le roi de Pruſſe enrichi auſſi des dépouilles des Suédois devoit avoir la même politique. La Ruſſie, il eſt vrai, en adoptant en quelque ſorte le duc de Holſtein, comme elle le fit peu d'années après, pouvoit vouloir prendre ſa cauſe en mains, mais ce danger étoit éloigné

FREDERIC IV, 1720.

FREDERIC IV. 1720.

de toute manière ; les droits du Sund, objet ſi important pour le Dannemarc, n'étoient plus ſujets à aucune exception : on pouvoit donc ſe flatter d'une tranquillité durable, autant que l'on peut compter ſur un bonheur que les paſſions des princes & les intérêts de leurs miniſtres peuvent toujours troubler. Le roi promit de faire ce qui dépendroit de lui pour la maintenir. Il ſentoit avec ſes plus ſages conſeillers qu'il ne falloit plus ſonger à recouvrer ce qu'on avoit perdu dans le ſiècle précédent, je veux parler de ces provinces ſituées à l'eſt du détroit du Sund, que les puiſſances maritimes ne pourroient jamais voir avec plaiſir ſous la domination d'un prince maître de l'autre rive ; il étoit bien plus utile, bien plus aiſé, bien plus humain de faire des conquêtes dans le ſein même de ſes états par la réforme des abus, par une prudente économie, par une bonne adminiſtration des finances, par les encouragemens donnés à l'induſtrie, au commerce & à la navigation. Telles furent les vûes & les occupations de Fréderic IV, depuis l'époque de la paix générale du Nord, à la-

quelle nous nous arrêtons ici, jufqu'à fa mort. Par fes foins continuels, il remplit avec fuccès ce but fi défirable, il conferva à fes fujets la bénédiction de la paix, il accrut leur profpérité & fa puiffance, & laiffa un nom refpecté & chéri de la poftérité. FREDERIC IV. 1713.



SUITE
DU SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE
DANNEMARC.

Événemens importans depuis l'année 1720 *jusqu'en* 1773.

FREDERIC IV. 1721. DÈS que Fréderic IV eut assuré la paix qu'il venoit de conclure, il travailla à en faire goûter les fruits à ses sujets par de sages ordonnances. Il donna une nouvelle forme à la chambre des finances, acquitta un grand nombre de billets d'état, pourvut à l'extinction graduelle des autres dettes, & congédia une partie de son armée de terre, & en particulier les régimens étrangers. Les inquiétudes que lui donnoit la Russie ne lui permirent pas de réduire

de même ses forces maritimes, & l'on verra bientôt quel étoit le motif de ces défiances. FREDERIC IV. 1721.

Il fonda dans le même temps une grande maison pour les orphelins à Copenhague, & 240 écoles en faveur des enfans des paysans des terres de la couronne, où on leur enseigna à lire, à écrire, l'arithmétique & la religion.

Mort de la reine, Louise de Mecklenbourg, à l'âge de 55 ans, après 26 ans de mariage. Elle ne laissoit que deux enfans vivans, une princesse nommée *Charlotte Amélie*, & un prince né en 1699 qui succéda à Fréderic IV, sous le nom de Chrétien VI. le 15me. Mars

Le roi épousa immédiatement après *Anne Sophie* fille du grand chancelier comte de *Reventlaw*, à laquelle il étoit attaché depuis long-temps, & qu'il avoit faite dès l'année 1711 comtesse de Sleswick. En l'épousant il ne lui donna d'abord que le titre d'*altesse royale & duchesse épouse du roi*, mais fort peu de temps après il Le 30me. Mai.

FREDERIC IV. 1721. la couronna lui-même, sans solemnités, & sans employer le ministère d'aucun ecclésiastique, dans le château de Fredericsbourg, en présence de la famille royale & des principaux ministres & officiers de sa cour. Il fit ensuite avec elle une entrée publique des plus pompeuses dans sa capitale; & peu de temps après il rétablit la dignité de grand chancelier en faveur du *comte de Holstein* qui avoit épousé une sœur de la nouvelle reine, mais cette dignité cessa à la mort de ce comte, & n'a pas été rétablie depuis.

Le prince royal épousa aussi la même année la princesse *Sophie Madeleine*, fille du margrave de *Brandenbourg Culmback* qu'il avoit choisie, non comme c'est l'usage des princes, par des motifs de politique, mais uniquement à cause de ses qualités personnelles. A son retour de Saxe où il avoit épousé cette princesse il trouva le roi son père à Slesvick, où les états du duché avoient été convoqués pour lui prêter un nouveau serment de fidélité comme au

ſeul ſouverain qu'ils duſſent reconnoître à l'avenir.

FREDERIC IV. 1721.

Etabliſſement d'une nouvelle compagnie à Bergen en Norvège pour le commerce de la Grœnlande.

Il y avoit quelques années qu'un curé du diocèſe de *Drontheim* guidé par un motif de religion projetoit d'aller en Grœnlande, & d'y rechercher les reſtes des anciennes colonies que les Norvégiens y avoient autrefois fondées, & qui avoient long-temps proſpéré. Ce projet éprouva d'abord de grandes difficultés. Mais à la paix le roi l'approuva & le favoriſa. On engagea des négocians de *Bergen* à s'aſſocier pour envoyer quelques vaiſſeaux dans ce pays preſqu'oublié, & dont les côtes ſeulement étoient fréquentées par des pêcheurs de diverſes nations, mais ſurtout Anglois & Hollandois. Ce prêtre nommé *Egede* s'embarqua ſur un de ces vaiſſeaux qui atteiguirent la côte occidentale, & y formèrent un établiſſement. Il s'y occupa de la converſion des naturels du pays, de l'étude de leur langue, & de la découverte de la côte orientale où avoient été les principales colonies

FREDERIC IV. 1721. des anciens Norvégiens, mais il ne put réussir à ce dernier égard, & ces recherches dont on s'est encore occupé depuis n'ont rien produit & ne promettent encore rien de certain.

Les établissemens formés dans ce pays sauvage languirent long-temps & furent souvent sur le point d'être abandonnés. Mais Fréderic soutenu par un zèle religieux ne voulut point abandonner les missions de *Grœnlande*. Il fit de nouveaux efforts en leur faveur. *Egede* s'y employa avec cette persévérance infatigable que peut seule donner une vocation divine. Les rois successeurs de Fréderic les ont toujours protégées à son exemple, & après bien des dépenses & des contrariétés, il est résulté de tous ces efforts que plusieurs colonies Danoises se sont formées & maintenues sur la côte occidentale de Grœnlande, que les hernhutes ou frères moraves en particulier y en ont une considérable, que la compagnie qui fait le commerce de Grœnlande y a plusieurs loges, & y envoye toutes les années trois ou quatre vaisseaux, & que les missionnaires qu'on y envoye continuent

leurs travaux pour la converſion des habitans.

FREDERIC IV.

1721.

Les liaiſons de la Ruſſie avec le duc de Holſtein-Kiel étoient déſormais le ſeul ſujet d'inquiétude que le Dannemarc put avoir. Et le but de ces liaiſons devenoit trop manifeſte pour ne pas mériter toute la vigilance de Fréderic. Pierre I venoit de faire avec la Suède (en 1721) une paix glorieuſe & utile qui lui aſſuroit la Livonie, l'Ingrie & quelque portion de la Finlande. Sa puiſſance, ſa réputation, ſes ſuccès, l'accroiſſement de ſa domination ſur les côtes de la mer Baltique, l'affoibliſſement de la Suède, tout concouroit à exciter l'ambition de ce prince, & à l'engager dans de plus grandes entrepriſes. Son reſſentiment contre le roi de Dannemarc, ſon déſir d'avoir un port à l'autre extrémité de la mer Baltique ou même ſur l'Océan, entroient dans ſes vaſtes projets. Il envoya d'abord à Copenhague le comte de *Beſtucheff* pour demander au roi de reconnoître le titre d'Empereur qu'il venoit de prendre, d'exempter des droits du Sund les ſujets des provinces que la Suède

FREDERIC IV. 1721.

venoit de lui céder, & de rendre au duc de Holſtein la portion du duché de Sleſwick qui lui avoit appartenu. Fréderic rejeta hautement toutes ces demandes. Pierre irrité fit alors armer deux eſcadres, & aſſembler une armée ſur les frontières de Courlande. On ſe crut un moment à la veille d'une nouvelle guerre. Georges I qui n'étoit pas moins menacé que Fréderic ſe mit de concert avec lui en poſture de ſe défendre. Une flotte Danoiſe croiſa dans la Baltique, & elle fut ſouvent accompagnée d'une eſcadre Angloiſe. Ces diſpoſitions en imposèrent à Pierre; il parut du moins pour le moment tourner ſes vues d'un autre côté.

Ce prince actif & perſévérant favoriſoit dans ce même temps les projets ſéditieux d'un Norvégien nommé Paul *Juel*, né de parens obſcurs, élevé d'abord par ſes talens, & dégradé bientôt après par ſa mauvaiſe conduite. Il avoit imaginé de profiter du mécontentement qu'excitoit en Norvège le projet d'un nouveau cadaſtre qui reſta ſans exécution, pour y exciter un ſoulèvement, à la faveur

duquel une flotte Russe pourroit faire une descente en Norvège. On devoit dans ce plan donner quelque portion de ce royaume au duc de Holstein, à qui le titre d'*héritier de Norvège* étoit resté ; la Grœnlande, l'Islande, les isles de *Ferœ* devoient être données à la Russie, & *Juel* en être gouverneur en son nom. Le baron de Cojet général Suédois devoit avoir part à l'exécution & à la récompense. On ne sait pas si Pierre compta beaucoup sur le succès d'un projet aussi chimérique. Il n'eut de suites sérieuses que pour ses auteurs. *Cojet* perdit sa liberté, & *Juel* la vie. Il fut décapité en 1723.

FREDERIC IV.

1721.

Cet exemple ne put empêcher que l'or des Russes ne séduisit encore d'autres sujets du roi. On découvrit qu'il avoit à sa cour, & dans l'armée navale, des personnes revêtues d'emplois éminens qui s'étoient laissées corrompre, & se prêtoient à tout ce que le Tzar exigeoit, soit pour laisser dépérir la flotte, soit pour l'instruire de tout ce qui pouvoit favoriser ses projects contre le Dannemarc. Il nourrissoit en effet toujours ces mêmes espérances. Il s'y attachoit

FREDERIC IV. 1721.

même par un nouveau motif, en promettant au duc de Holſtein *Anne Petrowna* l'aînée de ſes filles ; dès-lors l'affection qu'il avoit pour cette princeſſe & pour ſon gendre concourant avec ſon déſir d'avoir un établiſſement à l'extrémité de la mer Baltique, il ne ceſſa point d'employer les intrigues, les menaces, les hoſtilités même pour arriver à ſes fins. Après d'inutiles efforts pour mettre le gouvernement Anglois dans ſes intérêts, il ſe tourna du côté de la Suède, & il entama avec cette nation, car le roi y avoit ſans doute peu de part, une négociation particulière. Il en réſulta un traité d'alliance conclu à Stockholm, en 1724, qui portoit entr'autres choſes que les alliés employeroient leurs bons offices pour faire reſtituer le duché de Sleſwick au duc de Holſtein ; que ſi cette voie ne réuſſiſſoit pas ils prendroient d'autres meſures, auxquelles on tâcheroit de faire concourir les puiſſances garantes du traité de *Travendal*, & en particulier l'empereur, ſur les diſpoſitions duquel on pouvoit le plus compter.

Le 22me. Février.

Pierre le grand mourut peu de temps

temps après ce traité. (Le 25 Janvier), mais le Dannemarc n'acquit aucune sûreté par sa mort. Sa veuve *Catherine* qui lui succéda adopta tous ses projets & toutes ses mesures. Elle épousa même peut-être avec plus de chaleur la cause de son gendre, & les idées de *Menzicoff* ennemi déclaré du roi.

FREDERIC IV.

1725.

Le 25me Janvier.

Les préparatifs de guerre furent donc repris avec une nouvelle activité. Fréderic arma par mer & par terre pour défendre ses états d'une invasion des Russes, qui paroissoit d'autant plus à craindre que la cour de Petersbourg ordonnoit de grands armemens de son côté, & paroissoit dirigée par les conseils du duc de Holstein. Fréderic essaya de flatter ce prince en lui promettant d'appuyer ses prétentions au trône de Suède s'il vouloit renoncer au duché de Sleswick, mais il rejeta cette offre & la divulgua, ensorte qu'elle ne produisit d'autre effet, comme on eut pu le prévoir, que de réfroidir le zèle des alliés du roi de Dannemarc, & de leur rendre suspects ses ministres. Il fallut donc pour les appaiser prendre avec eux de nou-

FREDERIC IV. 1725.

veaux engagemens. C'eſt que le roi fit en accédant à l'alliance que George I concluoit alors à Hanovre avec les rois de France & de Pruſſe ; alliance dont le but étoit de contrebalancer celle qui venoit de ſe former à Vienne entre la Ruſſie, la Suède, l'Eſpagne & l'Empereur. Tout ſembloit dans ces traités oppoſé aux idées ordinaires, & aux principes de politique admis juſques alors en Europe. Ils lioient les cours de Madrid & de Vienne dont les intérêts avoient été ſi oppoſés depuis la paix d'Utrecht. La France & l'Angleterre ſe liguoient contre l'Eſpagne. La Ruſſie & la Suède devenoient alliées. Ainſi dans l'eſpace de quelques années les ennemis les plus déclarés devenoient des amis, & on ſembloit vouloir relever ceux à qui on avoit portés ſi récemment les coups les plus ſenſibles.

Par ſon acceſſion à la ligue de Hanovre Fréderic acquit une ſûreté précieuſe contre ſes ennemis. Les rois de France & d'Angleterre s'engageoient à maintenir les traités qui lui garantiſſoient la poſſeſſion du Sleſwick. De ſon côté il prenoit un

engagement ſemblable en faveur du roi George. Il promettoit de s'oppoſer à toute infraction des derniers traités, & moyennant un ſubſide que les deux rois ſes alliés devoient lui payer, il s'engageoit à leur fournir douze mille hommes, ou plus ſi le beſoin l'exigeoit, contre ceux qui voudroient les attaquer en haine de cette alliance. Au cas que le duc de Holſtein conſentît à accepter un million d'écus pour renoncer à ſes prétentions, l'Angleterre & la France promettoient de payer les deux tiers de cette ſomme. Mais dans un moment où la fortune ſembloit ſe déclarer pour lui, ce duc étoit bien éloigné de traiter à ce prix de ſes eſpérances. La cour de Vienne, & ſurtout celle de Petersbourg prenoient ſa cauſe en main avec chaleur : le roi de Pruſſe, entraîné par leur aſcendant & ſéduit par leurs promeſſes, ſe déclaroit en ſa faveur. De tous côtés on s'agitoit à l'inſtigation de ces deux cours pour le rétablir. On menaçoit, on négocioit, on armoit contre le Dannemarc, & la conſtance du roi étoit ſouvent miſe à l'épreuve. C'étoit une ſuite de l'opinion qu'on

FREDERIC IV.

1725.

FREDERIC IV. 1726.

avoit prise de la puissance Russe, & du crédit dont le duc de Holstein & son épouse jouissoient auprès de l'impératrice. En effet cette princesse désiroit avec ardeur l'élévation de cette fille chérie. Elle vouloit quelquefois faire donner à son époux la couronne de Suède. D'autres fois elle travailloit à lui assurer un grand état dans l'Empire aux dépens de ses voisins, & à faire créer en sa faveur un dixième électorat. L'empereur intéressé à ménager cette puissante alliée flattoit tous ses désirs, & secondoit au moins en apparence tous ses projets. Et on regardoit déjà comme inévitable une guerre que tous les amis de l'humanité détestoient, puisqu'elle alloit rouvrir les plaies encore sanglantes de l'Europe pour juger de nouveau une querelle déjà jugée, & très-indifférente aux peuples qu'on sacrifioit ainsi sans ménagement. On avoit lieu surtout de la redouter en Dannemarc; lorsque la mort de Catherine vint enlever en un moment au duc de Holstein son appui & ses espérances, & dissiper l'orage qui menaçoit tout le Nord. En effet le fils du malheureux

Le 6me. Mai. 1727.

Alexis Petrowitz monta alors ſur le trône de Ruſſie, à l'âge de douze ans, & ceux qui le gouvernèrent après la diſgrace de *Menzicoff* ne ſongeoient guères à défendre les intérêts de la maiſon de Holſtein. Les projets, les négociations, les alliances de Catherine furent bientôt oubliées. Le duc ſe retira à Hambourg abandonné auſſi de la Suède, de l'empereur & du roi d'Eſpagne, qui firent leur paix avec la France & l'Angleterre. L'année ſuivante il perdit ſon épouſe *Anne Petrowna*, dont il venoit d'avoir un fils, qui fut depuis l'infortuné Pierre III. En 1730 de nouveaux événemens arrivés en Ruſſie achevèrent de diſſiper toutes les craintes du Dannemarc. Le Tzar Pierre II mourut, & la couronne paſſa à la branche d'*Iwan*, frère de Pierre-le-grand, dans la perſonne d'Anne ducheſſe de Courlande qui ſe conduiſit par des principes de politique tout oppoſés à ceux des derniers règnes, & ſe réconcilia pleinement avec Fréderic.

FREDERIC IV. 1727.

Le 15me. Mai. 1728.

Dans cet intervalle le Dannemarc qui avoit été déjà affligé ſous ce règne par une longue contagion, &

FREDERIC IV. 1728.

par de grandes inondations sur les côtes de l'ouest, essaya encore une perte immense par l'affreux incendie qui consuma au mois d'Octobre de cette année les deux tiers de Copenhague. Six églises, tous les bâtimens & la bibliothéque de l'université, l'hôtel-de-ville, un grand nombre de bâtimens publics, & 2500 maisons de particuliers furent la proie des flammes. Plusieurs personnes y perdirent la vie; le roi & le prince royal signalèrent dans cette circonstance leur courage, leur vigilance, leur humanité. La flotte & le palais furent sauvés, les plus malheureux secourus. La ville sortit promptement de ses cendres & plus régulière & mieux bâtie. L'université fut rétablie & mise à divers égards sur un meilleur pied.

Les dernières années de la vie de Fréderic furent occupées de mesures aussi salutaires dans toutes les parties de l'administration. Il donna surtout une attention vigilante à tout ce qui pouvoit accroître l'industrie, la richesse publique, ses revenus, & leur exacte & fidelle dispensation. Il créa en 1726 une compagnie d'as-

ſurance maritime à Copenhague, & une compagnie nommée Aſiatique fut ſubſtituée avec ſuccès à la précédente compagnie des Indes Orientales. Il vint à bout de rétablir ſes finances, pendant ces dernières années, & de les laiſſer en bon état à ſa mort, malgré toutes les calamités qu'il avoit eſſuyées. Les ſubſides étrangers qu'il avoit reçus y contribuèrent ſans doute, mais le principal honneur en eſt dû à ſa grande intelligence, à ſa vigilance, à ſon attention ſoutenue dans cette branche importante de l'adminiſtration, que les plus grands & les plus riches ſouverains ne ſauroient négliger ſans voir tôt ou tard leur gloire ternie, & leur puiſſance s'écrouler.

FREDERIC IV.

1728.

Ce prince avoit fait auſſi des acquiſitions de quelqu'importance dans les duchés, outre la conquête de la moitié de celui de Sleſwick. Frédéric duc de Holſtein-Plœn, & Nordbourg étant mort en 1722 ſans enfans, ſa ſucceſſion fut adjugée par le roi à ſon neveu qu'on nommoit le ſeigneur de Carlſtein, né d'un mariage légitime, mais inégal, parce que ſa mère n'étoit que demoiſelle & non

princesse. Fondé sur ce motif l'empereur vouloit donner la succession à un parent plus éloigné, mais de la religion catholique, nommé le duc de Holstein - Rethwisch. Fréderic n'eut aucun égard à cette considération, ni aux volontés de l'empereur. Il fit valoir ses droits de seigneur suzerain, & de chef de la maison. Il conféra au seigneur de *Carlstein* le duché de Norbourg, à condition que ce duché reviendroit à la couronne lorsqu'il seroit appelé à la succession de celui de Plœn, ce qui arriva quelques années après par la mort du duc de *Rethwisck* décédé sans héritiers en 1729. Le comté de *Rantzau* qui est un fief de l'Empire situé dans le Holstein fut aussi réuni à la couronne sous ce règne par la condamnation du dernier comte accusé d'avoir tué son frère. Le roi en prit possession en 1726, & ce pays a eu dès-lors son administration & sa régence particulières.

FREDERIC IV. 1729.

1730. Fréderic IV dont la santé étoit depuis long-temps fort affoiblie mourut d'hydropisie à Odensée le 12 Octobre. Le dernier jour de sa vie qui étoit en même temps l'anniversaire de sa

naiſſance il fit prêcher devant lui, & ordonna au prédicateur de prendre pour texte cette ſentence dont l'âge & les maux peuvent ſeuls perſuader la vérité : *le jour de la mort vaut mieux que celui de la naiſſance.*

FREDERIC IV. 1730.

La mémoire de ce prince eſt encore chère à ſes peuples, & ſi l'on conſidère le ſoin qu'il prit de leur proſpérité, tous les excellens établiſſemens & le nouveau degré de ſureté & de puiſſance que le Dannemarc doit à ſes ſoins vigilans & perſévérans, on jugera que ce tribut de la reconnoiſſance & de l'eſtime ſi glorieux pour les princes auxquels il ſurvit, eſt juſte & bien mérité.

Il ne laiſſa point d'enfans d'*Anne Sophie de Reventlau* ſa ſeconde femme. Cette princeſſe quitta la cour après la mort de ſon époux, & alla chercher un ſéjour plus paiſible & plus sûr pour elle à *Clausholm* en Jutlande, terre appartenante à ſa famille, où elle vecut juſques en 1743.

CHRÉTIEN VI *soixantième roi de Dannemarc, & onzième de la maison d'Oldenbourg, né le 10 Décembre 1699, succède au roi Fréderic IV son père le 12 Octobre.*

CHRETIEN VI. 1730. Ce prince avoit été élevé avec beaucoup de soin, & on n'avoit rien négligé pour lui faire acquérir toutes les connoissances que l'on croit utiles aux princes. Il étoit d'une constitution délicate, ami de la paix & de l'ordre. Une dévotion soutenue fut la vertu qu'il fit le plus briller pendant son règne; il n'étoit pas d'ailleurs ennemi de la magnificence & du luxe.

Un de ses premiers soins fut de supprimer la milice établie par son père; il crut par-là soulager le paysan, mais sous le prétexte bien ou mal fondé qu'il abusoit de sa liberté, & sans essayer des remèdes plus doux on la restraignit de nouveau, il resta attaché à la glèbe, & on rétablit trois ans après la milice à-peu-près sur le même pied.

1732. Les cours de Pétersbourg & de Vienne dont le systême étoit entière-

ment changé depuis la mort de Catherine & qui n'avoient plus aucun sujet de jalousie contre celle de Copenhague, convinrent avec elle des conditions d'une alliance qui leur étoit également utile à tous les trois. L'empereur Charles VI se fit garantir la pragmatique sanction; l'impératrice Anne s'assura du trône de Russie que la maison de Holstein pouvoit songer à lui disputer; le roi de Dannemarc acquit des alliés puissans & intéressés à le défendre contre cette même maison & ses partisans. Par ce traité conclu à Copenhague on lui garantissoit en effet le duché de Sleswick, & les contractans se promettoient des secours en cas d'attaque : mais pour les prévenir, s'il étoit possible, on stipuloit en faveur du duc de Holstein qu'il lui seroit offert un million d'écus, s'il vouloit renoncer à toutes ses prétentions; qu'il lui seroit laissé deux années pour accepter cette offre, mais qu'après ce terme le roi ne seroit plus tenu à rien; & que l'empereur & la Tzarine ne se croiroient plus liés par les engagemens antérieurs qu'ils pouvoient avoir pris en faveur du duc.

CHRETIEN VI. 1732.

le 26me. Mai.

CHRETIEN VI. 1732.

Ce prince rejeta encore cette offre comme les précédentes. Il fondoit de nouvelles espérances sur l'appui de la France prête à entrer alors en guerre avec l'empereur, à l'occasion de la vacance du trône de Pologne. Le duc de Holstein pour se rendre agréable à cette puissance se hâta de reconnoître Stanislas; mais tout ce que la France fit en sa faveur, se borna à détourner la Suède d'accéder au traité de Copenhague. Ainsi le duc n'eut ni le duché, ni la somme offerte, & il mourut en 1739 privé d'une partie de son patrimoine, & des couronnes de Suède & de Russie sur lesquelles il avoit déjà presque porté la main.

La guerre dont le midi de l'Europe étoit menacée éclata cette année sur le Rhin & en Italie. Chrétien VI n'y prit de part qu'autant que lui parut l'exiger la tranquillité de ses états. Il permit qu'une escadre Françoise destinée à secourir le roi Stanislas passât le Sund, d'où elle alla lui porter à Dantzig un secours beaucoup trop foible pour opérer sa délivrance. Chrétien VI envoya en même-temps, conformément aux traités, six

mille Danois à l'armée que l'empereur formoit ſur le Rhin, & ce corps y ſervit ſous les ordres du général de *Morner* juſques en 1736. Il offrit de même, & en vertu d'un ſemblable engagement, un corps de 6000 hommes au roi d'Angleterre qui ne prenant pas une part active à la guerre n'en eut pas beſoin. Ce fut dans cette circonſtance que le roi de France vendit l'isle de Ste. Croix, l'une des Antilles, à la compagnie Danoiſe des Indes Occidentales & de Guinée, pour une ſomme de 164 mille écus. Cette isle eſt d'une étendue aſſez conſidérable, mais le manque d'eau & le mauvais air en avoient fait négliger la culture. A meſure qu'elle a été défrichée, l'air en eſt devenu plus ſain, la colonie plus nombreuſe, le commerce plus étendu.

CHRETIEN VI. 1732.

Cette acquiſition donna une nouvelle activité au commerce de la compagnie, & à celui du Dannemarc en général; le roi le favoriſoit de la manière qu'on jugeoit alors la plus efficace, en renouvellant, en créant des compagnies de commerce. Il confirma pour 20 ans l'octroi de

CHRETIEN VI. 1732.

celle d'Islande; il en établit une pour le commerce de la Laponie Norvégienne, & pour celui d'Archangel & de la Russie.

La paix dont le royaume jouissoit ne favorisoit pas moins d'autres branches d'industrie & de commerce; elle fut cimentée encore le 5 Octobre 1734, par une alliance défensive conclue avec la Suède. Les deux cours se promettoient un secours réciproque de 8000 hommes & de six vaisseaux de guerre, pour la défense de leurs possessions actuelles qu'elles se garantissoient réciproquement. Ce traité devoit être en force pendant 15 ans, & renouvellé au bout de ce terme.

Nous passons sous silence des différends plus compliqués qu'importans qui s'élevèrent entre le roi & la ville de Hambourg au sujet des monnoies, & entre ce prince & la régence de Hanovre sur la succession au fief de Steinhorst. Ces différends furent terminés à la satisfaction des parties. Divers établissemens nouveaux ocupèrent beaucoup plus Chrétien VI pendant les années suivantes. On en indiquera quelques-uns à la fin de son règne : le récit des

événemens politiques doit être ici notre principal objet.

CHRETIEN VI. 1740.

Le baron de Bernſtorff qui s'étoit déjà acquitté avec diſtinction des fonctions de miniſtre du roi à la cour de Dresde & à celle de Hanovre, où il avoit accommodé le différend au ſujet de *Steinhorſt*, & qui de-là avoit paſſé à Ratisbone dans la même qualité, y termina enfin heureuſement une difficulté élevée depuis près de trois ſiècles au ſujet du rang que le roi devoit avoir à la diète de l'Empire en ſa qualité de duc de Holſtein. En effet ce rang n'étant point réglé conformément à ce que ce prince croyoit pouvoir prétendre à raiſon de l'ancienneté, de l'illuſtration de ſa maiſon, & de la datte de l'érection du Holſtein en duché, les rois de Dannemarc n'avoient eu pendant très-long-temps aucun miniſtre chargé de les repréſenter à la diète, & il avoit fallu toujours uſer de voies incommodes & ſujetes à difficultés pour y exercer le droit de ſuffrage qui leur appartient. La perſévérance & l'habileté du baron de Bernſtorff ſurmontèrent enfin tous les obſtacles attachés à cette affaire épi-

neuſe. Il détermina les anciennes mai-
Chretien VI. ſons des princes de l'Empire qui alternent entr'elles pour le rang, à
1740. admettre dans leur ordre le roi comme duc de Holſtein - Gluckſtadt avant *Lawenbourg* & *Minden*, dont les ſuffrages appartiennent aux électeurs de Hanovre & de Brandebourg. La même prérogative fut aſſurée à la branche de *Holſtein-Gottorp* ou de *Kiel*, pour en jouir lorſque ſa réconciliation avec le roi ſeroit conſommée.

1741. Il ſembloit que cet événement ſi déſirable ne devoit pas être éloigné. Tant que la branche d'*Iwan* occupoit le trône de Ruſſie, cette puiſſance ne pouvoit avoir aucun intérêt à ſervir la maiſon de Holſtein ; mais une révolution imprévue fit bientôt après remonter la poſtérité de Pierre ſur le trône. L'impératrice Anne mourut, & l'enfant qu'elle avoit nommé ſon ſucceſſeur, après un règne de quelques mois fut dépoſé & exilé par Elizabeth fille de Pierre-le-grand, tante du jeune duc de Holſtein. La nouvelle impératrice rappela auſſitôt ce prince en Ruſſie, lui deſtina la ſucceſſion à l'Empire, & fit renaî-

tre ainſi toutes ſes eſpérances preſqu'évanouies. CHRETIEN VI.

Il ne ſe préparoit pas des révolutions moins importantes en Suède à la même époque. La cour de France avoit pris un aſcendant tout-puiſſant ſur le ſénat de ce royaume, & elle l'engageoit à faire la guerre à la Ruſſie. Il lui importoit d'occuper par cette diverſion une puiſſance alliée de la maiſon d'Autriche. Les Suédois déférant aux vœux de la France, éblouis par ſes promeſſes, entraînés par leur reſſentiment contre les Ruſſes, ſe livrèrent à la vaine eſpérance de reprendre ſur eux leur ancienne ſupériorité. Mais cette guerre entrepriſe avec témérité, conduite ſans vigueur, ſans union & ſans prudence, ne leur attira que des revers & des humiliations. 1741.

Un autre événement ajouta aux embarras de la Suède. La reine *Ulrique Eléonore* mourut ſans laiſſer d'héritiers de ſon époux le landgrave de Heſſe-Caſſel, à qui elle avoit cédé ſa couronne. Ce prince étoit âgé, & il avoit été déjà queſtion de lui élire un ſucceſſeur. A la mort 1742.

CHRETIEN VI. 1742.

de la reine on ſentit qu'on ne pouvoir plus différer cette élection.

Pluſieurs concurrens briguoient cet honneur ſuprême toujours ſi déſiré, lors même qu'il ne donne que le premier rang. La France recommandoit le duc de Deux-Ponts qui eſt de la même maiſon que Charles XII & ſes deux prédéceſſeurs. Le roi de Suède propoſoit ſon neveu le prince héréditaire de Heſſe, gendre du roi d'Angleterre; Chrétien VI recommandoit ſon fils le prince royal de Dannemarc, alors dans ſa dix-huitième année. Mais la pluralité des états du royaume demandoient le duc de *Holſtein-Gottorp*, petit-neveu de Charles XII par ſa ſœur aînée, & neveu de l'impératrice de Ruſſie par ſa ſœur *Anne Petrowna*. On ſe flatta qu'il ſerviroit de médiateur entre la Ruſſie & la Suède, & que ſon élection étant agréable à l'impératrice, on obtiendroit d'elle plus aiſément une paix qui étoit devenue d'une néceſſité indiſpenſable. La diète envoya donc une députation à Petersbourg pour faire part au duc de Holſtein de ſon élection, mais il ne put accepter la couronne qu'on lui

offroit. L'impératrice en le choisissant pour son successeur l'avoit engagé à embrasser la religion grecque ; elle proposa aux Suédois d'élire à sa place un autre prince de la maison de Gottorp, savoir le duc *Adolphe Fréderic*, évêque ou administrateur de l'évêché de Lubeck, & ce prince se mit en effet sur les rangs, & fut soutenu par le même parti qui étoit dévoué à la Russie, & qui désiroit le plus vivement la paix.

CHRETIEN VI.

1742.

On travailloit à cette paix à *Abo* en Finlande, & la Russie offroit de rendre presque toutes ses conquêtes aux Suédois s'ils consentoient à élire ce prince. Mais il eut été difficile qu'ils fussent d'accord entr'eux sur l'affaire la plus importante qui puisse occuper une nation, le choix d'un souverain, tandis que d'autres objets de moindre conséquence les tenoient divisés. L'ordre du clergé & celui des paysans, plusieurs membres même de celui de la noblesse étoient blessés de l'idée que la Russie vouloit leur donner un roi, & un roi qui leur étoit entièrement étranger. Ces deux ordres préféroient hautement le prince royal de Dannemarc dont

CHRETIEN VI. 1742. les vertus étoient connues, dont l'élection changeoit en une puissance amie une puissance rivale, & leur offroit un appui & un allié contre la Russie. Les Dalécarliens & les habitans des vallées limitrophes de la Norvège, qui pouvoient connoître d'une manière sûre la douceur du gouvernement & le sort heureux de leurs voisins, désiroient vivement de le partager. Pierre *Anderson* leur représentant à la diète, & quelques autres députés recommandèrent donc hautement l'élection du prince Danois, & à leur instigation quelques milliers d'habitans de ces provinces se réunirent pour l'appuyer, & marchèrent en armes vers Stockholm.

1743. Chrétien VI ne prit d'abord aucune part publique à cet événement. Il se contenta d'envoyer le comte de *Berkentin* en qualité d'ambassadeur extraordinaire à la diète, avec ordre de lui proposer le rétablissement de l'union des trois royaumes, l'élection du prince son fils, une alliance offensive & défensive, & l'offre d'une escadre de douze vaisseaux de guerre, & d'une armée de douze mille hommes qui seroient envoyés

ſans délai en Finlande. Mais l'union de Calmar n'avoit point laiſſé dans l'ordre de la nobleſſe, & dans celui de la bourgeoiſie des impreſſions propres à en favoriſer le rétabliſſement, & les puiſſances voiſines le déſiroient encore moins. Les Suédois cherchèrent à gagner du temps, & au lieu de répondre à ces offres, ils les firent valoir à la cour de Ruſſie pour en obtenir une paix plus prompte & plus avantageuſe. Ils la menacèrent même d'élire le prince de Dannemarc, le 16 de Juin, ſi la paix n'étoit pas faite le 15. *Elizabeth* craignit l'effet de cette menace, & les préliminaires furent ſignés le 27 Juin. Elle rendit alors aux Suédois preſque tout ce qu'elle avoit conquis en Finlande, & promit au roi de Dannemarc la ſûreté qu'il pourroit déſirer relativement au duché de Sleſwick, ſi l'évêque de Lubeck étoit élu ſucceſſeur au trône de Suède.

CHRETIEN VI.

1743.

Tout étoit terminé par ce traité. Les Dalécarliens étoient aux portes de Stockholm. Le Dannemarc armoit par mer & par terre. Cependant l'élection de l'évêque de Lubeck étant une condition de la paix, il fut élu

CHRETIEN VI. 1743.

le 4 Juillet malgré tous ces obſtacles. L'armée Suédoiſe de retour de Finlande diſſipa les mécontens. Il y eut du ſang répandu, mais ce fut inutilement. On les ſoumit tous par divers moyens à la loi dictée par la néceſſité. Chrétien VI qui ne s'étoit probablement jamais flatté d'un plus grand ſuccès, vouloit du moins pourvoir à ſa ſûreté menacée par cette grande & ſubite élévation de la maiſon de Holſtein-Gottorp. Il en étoit d'autant plus allarmé que les états de Suède, au mépris de leurs engagemens formels n'avoient rien ſtipulé dans leur traité avec la Ruſſie en faveur de ſa poſſeſſion du duché de Sleſwick. Ils s'excuſoient ſur la néceſſité preſſante où ils avoient été de ſigner leur traité ſans délai. Chrétien peu ſatisfait de ces excuſes rappela ſon ambaſſadeur de Suède. On arma des deux côtés avec activité. Les Suédois aſſemblèrent deux armées, l'une en Scanie, l'autre à Bahus. La Ruſſie leur envoya un ſecours conſidérable. Les Danois formèrent auſſi deux grandes armées en Sélande & en Norvège.

Les puiſſances voiſines avoient

heureusement un grand intérêt à étouffer dans sa naissance l'incendie dont le Nord étoit menacé. Elles étoient en guerre elles-mêmes au sujet de la succession d'Autriche. Leurs efforts réunis engagèrent les deux cours à mettre fin à cette querelle, dont elles n'avoient rien d'heureux à se promettre. Le prince royal de Dannemarc renonça aux droits qu'il fondoit sur le choix de deux ordres de la diète de Suède. Le traité conclu entre les deux royaumes en 1720, & l'alliance de 1734 furent confirmés. On a vu ci-dessus que ces traités garantissoient aux deux couronnes toutes leurs possessions. On se contenta en Dannemarc de cette nouvelle assurance, & la tranquillité générale fut entièrement rétablie.

CHRETIEN VI. 1744.

La maison de *Holstein-Kiel* ou *Gottorp* redevenoit donc par la subite élévation de deux de ses princes plus redoutable que jamais pour le Dannemarc, & elle ne dissimuloit point son désir & son dessein même de rentrer dans la possession du duché de Slefwick. Les cours de Vienne & de Petersbourg qui s'unissoient 1745.

CHRETIEN VI. 1745. encore cette année plus étroitement par un traité d'alliance, promettoient expressément à cette maison leur concours & leur appui; & quoique Chrétien VI se liât aussi dans ce même temps par de nouveaux traités avec l'impératrice de Russie, il ne pouvoit obtenir d'elle qu'elle engageât le duc de Holstein à renoncer à ses prétentions sur ce duché. Ce fut ce motif sans doute qui engagea le roi à se rapprocher de la cour de France, & à conclure avec elle en 1745 une alliance défensive pour deux ans. Ce fut aussi là le dernier événement important de son règne. Chrétien VI

En 1746. mourut le 6 Août 1746 à l'âge de 46 ans. Son zèle pour la religion & la régularité de ses mœurs sont les vertus qu'il fit paroître avec le plus d'éclat. Son amour pour la paix à laquelle il fit de grands sacrifices, fut peut-être plus utile encore à ses peuples; mais quoiqu'il lui eût fait toujours éviter la guerre, quoiqu'il eût reçu de grands subsides de quelques puissances, il laissa en mourant ses finances chargées d'une dette de plusieurs millions. Ce prince aimoit le faste, & la depense, & les deux palais

palais magnifiques qu'il fit conftruire à Copenhague & à Hirscholm lui coûtèrent des fommes confidérables. FREDERIC IV. 1746.

Chrétien VI avoit époufé, comme on l'a dit, *Sophie Madeleine* de Brandebourg - Culmbach. Il eut de ce mariage le prince Fréderic fon fucceffeur, & une princeffe nommée Louife; qui époufa le duc de Saxe Hildbourghaufen.



FRÉDERIC V, *soixantième roi de Dannemarc & douzième de la maison d'Oldenbourg.*

FREDERIC V. 1746. Ce prince étoit né le 31 Mars 1723. Il avoit épousé en 1743 la princesse Louise, cinquième fille de Georges II roi d'Angleterre. Il succéda à son père le 6 Août 1746, & fut couronné le 4 Septembre de l'année suivante.

Notre plan n'admet aucun détail sur les événemens de ce règne encore si récent. Nous en avons déjà expliqué les raisons, ainsi nous allons nous borner à suivre dans ce règne, & le suivant, le fil des affaires relatives aux différends des deux branches principales de la maison de Holstein.

Les choses restèrent quelque temps à cet égard sur le même pied où elles étoient depuis que le duc de Holstein-Gottorp, chef de cette branche, avoit été désigné successeur au trône de Russie, & qu'un prince de cette même maison, mais d'une branche cadette, avoit été élu successeur à celui de Suède.

Mais on avoit toujours lieu de craindre en Dannemarc que ce calme ne durât que jusques au moment où le duc de Holstein - Gottorp succéderoit à l'impératrice Elisabeth, & seroit le maître de disposer de toutes les forces de la Russie pour reprendre cette portion du duché de Slefwick, à laquelle ni ses ancêtres ni lui-même n'avoient jamais renoncé volontairement. On craignoit encore que le futur roi de Suède son parent ne favorisât alors des projets au succès desquels sa maison avoit tant d'intérêt. Heureusement que cet intérêt n'étoit point celui de la nation Suédoise, gouvernée alors par un parti qui désiroit plutôt de borner le pouvoir de son roi que de l'étendre. Fréderic V sut profiter de ces dispositions. Il engagea le gouvernement de Suède à renouveller pour quinze ans l'alliance défensive conclue en 1734 entre les deux états. Les Suédois s'engagèrent par ce traité à ne prendre aucune part aux différends qui pourroient s'élever entre les diverses branches de la maison de Holstein. Adolphe Fréderic de Holstein, à qui la couronne de

FREDERIC V.
1746.

FREDE-RIC V. 1751. Suède étoit deſtinée dût ſigner cet engagement, qui fut encore confirmé & ſcellé par le mariage conclu entre ſon fils aîné (le roi de Suède aujourd'hui régnant), & la princeſſe *Sophie Madeleine* fille aînée du roi de Dannemarc. Ils entroient alors l'un & l'autre dans leur quatrième année. Ce mariage qui fut ſur le point d'être rompu en 1763, n'eut lieu qu'en 1766. L'année qui ſuivit la concluſion de ces alliances (1751), le roi de Suède Fréderic de Heſſe mourut, & le prince Adolphe Fréderic de Holſtein déſigné ſon ſucceſſeur monta ſur le trône. C'eſt ainſi que la Providence appeloit par degrés la poſtérité du roi de Dannemarc, Chrétien III, ou la maiſon de Holſtein, ou enfin ce qui eſt la même choſe, la maiſon d'*Oldenbourg*, à occuper les trônes du Nord, & ſi l'on peut anticiper ſur un avenir certain, à régner un jour ſur les immenſes contrées qui s'étendent au Nord depuis la Weſtphalie juſques aux frontières de la Chine.

1757. Quoique Fréderic V eut pris le parti d'obſerver une exacte neutralité dans le cours de la guerre qui

affligeoit alors une grande partie de l'Europe, & que la Suède eut adopté le même ſyſtême de concert avec lui, on vit ce prince armer avec activité cette année, mettre en mer une flotte conſidérable, & aſſembler des troupes en Norvège & dans les duchés. Mais il parut enſuite que le but de ces armemens étoit d'aſſurer ſeulement la tranquillité du royaume, & d'en faire reſpecter la navigation. Des eſcadres Ruſſes & Suédoiſes qui ſe joignirent dans cette dernière vue à celle de Dannemarc, prouvèrent que la bonne intelligence qui régnoit entre les trois cours n'étoit point altérée, & qu'elles enviſageoient avec aſſez d'indifférence les affaires du Holſtein.

Mais le grand duc de Ruſſie Pierre, duc de Holſtein, (depuis Pierre III) étoit loin de les voir des mêmes yeux. La grandeur & la puiſſance de l'Empire dont il alloit devenir le maître, loin de le rendre indifférent ſur un patrimoine auſſi éloigné & auſſi borné, ſembloit l'intéreſſer, l'occuper plus que cet empire même ; enſorte qu'on eut cru ſouvent qu'il ne déſiroit de devenir em-

FREDERIC V. 1758. pereur de Russie que pour acquérir des moyens plus efficaces de redevenir duc de Slesvick. On lui avoit inspiré dès l'enfance un vif ressentiment contre la branche aînée de sa maison; il s'occupoit sans cesse des moyens de s'en venger en la dépouillant à son tour. Quelques différends que la communauté de régence & la complication des droits respectifs des deux branches n'avoient pu manquer d'élever, l'élection d'un coadjuteur à l'évêché de Lubeck faite contre ses vues, & par l'influence du roi de Dannemarc en faveur de son second fils, la succession au duché de *Plœn* que le roi avoit revendiquée, d'autres sujets de démêlés moins importans, avoient encore aigri l'esprit de ce prince violent, impétueux, & peu docile à la voix de la raison. Fréderic qui ne l'ignoroit pas, & en redoutoit les effets, surtout depuis que les Russes s'étoient avancés jusques dans la Poméranie & le Brandebourg, tint dès-lors constamment une armée d'observation en Holstein.

1760. Il cultivoit en même temps avec soin & avec succès l'amitié de l'impératrice Elizabeth qui loin d'ap-

prouver les projets de vengeance de son neveu, le voyoit avec peine plus occupé des affaires du Holstein que de celles de l'Empire dont il alloit devenir le maître. Mais elle tenta inutilement de lui inspirer d'autres sentimens, & quand à la prière du roi elle voulut lui persuader de renoncer à toutes les prétentions qu'il formoit contre ce prince, en acceptant en échange les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, elle ne put obtenir cette foible marque de condescendance d'un prince qui lui devoit tout. FREDERIC V. 1760.

Peu de temps après, la mort d'Elizabeth le fit monter sur le trône, & mit entre ses mains toutes les forces de la Russie. Dès ce moment aussi on sentit en Dannemarc qu'on touchoit au terme fatal de la paix dont on jouissoit depuis quarante années. Le nouvel empereur de Russie ne parla plus en effet que de se venger du Dannemarc, de l'accabler & de dépouiller son roi & sa famille, non-seulement du duché de Sleswick qui étoit le sujet de la querelle, mais de tous les états qu'ils possédoient en Europe, & de ne leur laisser que Tran- Le 5me. Janvier. 1762.

FREDERIC V. 1762. Le 16me. Mars.

quebar dans les Indes pour toute possession & pour tout asyle. Plein de cette folle espérance, il se hâta de faire sa paix avec le roi de Prusse, & malgré les avis de ce prince, il ordonna que l'armée Russe qu'il avoit en Poméranie se disposât à marcher vers le Holstein.

On se prépara de même en Dannemarc avec la plus grande activité à repousser ce dangereux ennemi. Vingt-deux vaisseaux de ligne & onze frégates croisoient dans la Baltique. L'armée de Holstein commandée par le maréchal de St. Germain fut portée à près de 70 mille hommes. Des détachemens de cette armée forcèrent les Hambourgeois à prêter au roi un million d'écus, prirent Lubeck sous sa protection, & occupèrent *Travemunde*, port de cette ville, à l'embouchure de la Trave, d'une grande importance dans ce moment.

Pierre méprisant l'orage qui commençoit à se former contre lui en Russie & dans sa cour, sourd aux sages avis du roi de Prusse dont il étoit d'ailleurs l'admirateur enthousiaste, oubliant tout enfin pour satis-

faire ſa vengeance, fit marcher en avant Romanzoff avec quarante mille hommes, & marqua le 30 Juillet pour le jour où devoit ſuivre une plus grande armée dont il devoit aller prendre le commandement à Stettin, accompagné de ſon parent le prince George de Holſtein-Gottorp. C'étoit aſſez annoncer qu'il vouloit la guerre à tout prix. Auſſi perſonne n'attendoit-il aucun fruit du congrès que le roi de Pruſſe avoit fait aſſembler à Berlin pour chercher quelque moyen de la prévenir. Déjà les troupes légères de l'armée de Romanzoff étoient entrées dans le Mecklenbourg, & s'étoient avancées juſques à *Guſtrow*; la conſternation qui les précédoit faiſoit déjà fuir de toutes parts les habitans des villes & des campagnes, & tous ceux des provinces qu'ils alloient inonder attendoient avec effroi les ravages qu'exerceroient ces troupes indiſciplinées, & à demi ſauvages. Mais dans ce même moment arriva la nouvelle que Pierre III venoit d'être détrôné, & déclaré incapable de régner, qu'il en avoit ſigné lui-même l'aveu, qu'il avoit été arrêté, qu'il étoit mort

FREDERIC V.

1762.

Le 9me. Juillet.

FREDERIC V. 1762 peu de jours après, & qu'enfin on avoit fait la cérémonie de ses funérailles ce même jour qu'il avoit choisi pour se mettre à la tête de ses troupes, & marcher à ces conquétes qu'il s'étoit promises.

Un des premiers soins de l'impératrice Catherine II en montant sur le trône fut de rappeler sa flotte & son armée, & bientôt il n'y eut plus en Mecklenbourg un seul régiment ni Danois ni Russe. Le congrès de Berlin prit fin également.

Pierre III laissoit un fils en bas âge, le grand duc *Paul Petrowitz*. La tutèle de ce prince comme duc de Holstein fit naître quelques difficultés. L'impératrice y prétendoit en qualité de mère, le roi avoit en sa faveur l'usage & les traités, & sur ce fondement il s'en mit en possession par deux commissaires qu'il envoya pour cet effet à Kiel; la résistance qu'ils éprouvèrent l'obligea à faire marcher un corps de troupes dans le voisinage. Mais il fit en même temps des propositions à l'impératrice qui ne tardèrent pas à produire un accomodement.

1763. Vers la fin de cette année il fut

convenu que la tutèle du jeune duc & la régence de ses états seroient données au duc George Louis de Holstein frère du roi de Suède, & après ce prince, son plus proche parent mâle. Cette condescendance du roi entroit dans le projet d'échange qu'avoit formé, & dont s'occupoit sans cesse le comte de Bernstorff son principal ministre. Les difficultés, l'importance de ce dessein ne pouvoient être égalées que par l'habileté, l'expérience, la persévérance & le zèle de ce grand ministre.

FREDERIC V. 1763.

Cet ouvrage salutaire qui devoit terminer des querelles de plus d'un siècle, & assurer la tranquillité de tant de peuples, étoit presque terminé cette année par le concours des travaux du comte de Bernstorff & du conseiller privé de *Saldern* qui remplissoit à Petersbourg les fonctions de ministre de la régence de Holstein-Gottorp, lorsque quelques difficultés nouvelles en retardèrent l'entière conclusion, & privèrent Fréderic V de la satisfaction de le voir terminé. 1765.

Elle étoit reservée à son fils & son successeur Chrétien VII qui occupe

présentement le trône. Cette anné
CHRETIEN VII. le roi & l'impératrice pour son fil
signèrent un *traité* nommé *provisoire*
1767. dont l'objet étoit de terminer le
différends des deux branches de l
maison, & d'en prévenir à jamais l
retour, soit par des échanges, soi
par d'autres arrangemens égalemen
propres à remplir ce but.

1773. Lorsque l'âge du grand duc d
Russie eut permis de donner à c
traité provisionnel sa dernière sanc-
tion, on procéda à son exécution au
moyen des arrangemens convenus
dont nous allons rapporter les plu
essentiels (1).

Le roi de Dannemarc se chargeoi
de tout ce que la maison de Holstein-
Gottorp pouvoit devoir sur les duché
de Slesvick & de Holstein.

Il promettoit d'engager son frère

(1) Ces traités se trouvent en entier dans plusieurs recueils. On peut les lire en particulier avec plusieurs conventions qui y sont relatives dans l'ouvrage allemand intitulé : *Urkunden und mater Zur Kenntniss der Gesch. Nord. reiche.* imprimé sans nom de lieu en 1786. Le traité provisionnel fut signé à Copenhague le 21 Avril 1767 par les ministres d'état du roi de Bernstorff, de Thott & de Reventlov, & au nom de l'impératrice par Mrs. de Filosoffov & de Saldern.

le prince Fréderic à renoncer à la coadjutorerie de Lubeck en faveur d'un prince de la branche de Gottorp, ſavoir le fils de l'évêque actuel de Lubeck, & d'employer tous ſes efforts pour que cet évêché reſtât toujours dans une des branches cadettes de la maiſon de Holſtein-Gottorp.

CHRETIEN VII. 1773.

Il renonçoit pour lui & ſa poſtérité à la poſſeſſion des comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, qu'il cédoit au grand duc, lequel les céda à ſon tour au duc Fréderic Auguſte de Holſtein - Gottorp, évêque de Lubeck, l'aîné après lui des princes de la maiſon de Gottorp, & à ſa poſtérité à perpétuité. Peu de temps après les deux comtés furent érigés en duchés par l'empereur, à la prière des cours de Ruſſie & de Dannemarc.

De ſon côté le grand duc Paul Petrowitz comme chef de la branche de Gottorp renonça pour lui & les princes de ſa maiſon à toutes prétentions ſur le duché de Sleſwick, & à la poſſeſſion de ſa portion du duché de Holſtein, en faveur du roi de Dannemarc & de ſa maiſon. On

CHRETIEN VII. 1773.

obtint le consentement des collaté-
raux pour cette cession, & le roi de
Dannemarc pourvut à leur dédom-
magement.

Nous ne pouvons mieux terminer
le récit d'un événement qui sera
toujours une époque mémorable dans
l'histoire du Nord, que par les paro-
les du traité même dont on vient
de voir le précis. « Les hautes par-
» ties contractantes n'ont rien eu
» plus à cœur en le faisant que d'é-
» tablir la paix dans le Nord sur un
» fondement solide, & que de faire
» naître & de perpétuer à jamais
» entr'elles & leurs successeurs une
» amitié inaltérable. En conséquence
» elles s'engagent de la manière la
» plus sainte & la plus solemnelle à
» employer toutes les forces que
» Dieu leur a confiées à assurer la
» paix & la tranquillité dans les
» royaumes du Nord, & à en éloi-
» gner tout ce qui pourroit la trou-
» bler, soit par des trames secrètes,
» soit par des efforts publics & une
» influence étrangère ».

Fin du neuvième & dernier Volume.

TABLE
DES ROIS
Contenus dans ce Volume.

LIVRE TREIZIÈME.

Depuis l'établiſſement de la ſouveraineté héréditaire, juſques à la mort de CHRÉTIEN V *en 1699.* page 85
CHRÉTIEN V, *cinquante-huitième roi de Dannemarc, & neuvième de la maiſon d'Oldenbourg.* 148
FRÉDERIC IV, *cinquante-neuvième roi de Dannemarc, & dixième de la maiſon d'Oldenbourg.* 305
Événemens importans depuis l'année 1720 juſqu'en 1773. 424
CHRÉTIEN VI, *ſoixantième roi de Dannemarc, & onzième de la maiſon d'Oldenbourg, né le 10 Décembre 1699, ſuccède au roi Fréderic IV ſon père le 12 Octobre.* 442
FRÉDERIC V, *ſoixantième roi de Dannemarc & douzième de la maiſon d'Oldenbourg.* 458

Fin de la Table du Tome neuvième.





